

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

*LE LIVRE NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE AU QUÉBEC : ENJEUX ET
PERSPECTIVES DE GESTION ET DE COMMUNICATION*

THÈSE PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN LETTRES
(CONCENTRATION EN COMMUNICATION SOCIALE)

PAR
CHRISTELLE PELBOIS

SEPTEMBRE 2024

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Cette thèse a été dirigée par :

Jason Luckerhoff, Ph.D Université du Québec à Trois-Rivières

Martin Maltais, Ph.D Université du Québec à Rimouski

Jury d'évaluation de la thèse :

Farrah Bérubé, Ph.D, Présidente du jury, Université du Québec à Trois-Rivières

Jacques Lemieux, Ph.D Université Laval

Claude Martin, D.Sc.écon. Université de Montréal

Jason Luckerhoff, Ph.D Université du Québec à Trois-Rivières

Martin Maltais, Ph.D Université du Québec à Rimouski

Si quelqu'un est assis à l'ombre aujourd'hui, c'est parce que quelqu'un a planté un arbre il y a longtemps. — Warren Buffet

Remerciements

Cette thèse témoigne des nombreux chemins et rencontres qui ont jalonné mon parcours doctoral. Elle a bénéficié de l'aide, du soutien et des contributions de nombreuses personnes. Ma gratitude va en particulier à mes directeurs de thèse, Jason Luckerhoff, du Département de lettres et communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et Martin Maltais, du Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) pour la confiance et l'accompagnement bienveillant indispensables à l'émergence, le développement et l'approfondissement de mes travaux. Merci Jason, pour avoir su me guider dans le processus doctoral, merci pour ton soutien et ta disponibilité à chaque étape de ce passionnant apprentissage. Merci Martin, pour tes conseils perspicaces qui m'ont permis d'affiner certaines de mes compréhensions.

Je remercie également les membres de mon comité de thèse, Farrah Bérubé, du Département de lettres et communication sociale de l'UQTR, et Jacques Lemieux, du Département d'information et de communication de l'Université Laval pour leur généreuse implication dans le comité et pour leurs précieuses suggestions, autant sur le fond que sur la forme de cette thèse. Merci également à Claude Martin du Département de communication de l'Université de Montréal et membre externe de mon jury de thèse pour tout le temps investi et pour ses commentaires constructifs.

Plusieurs articles de cette thèse ont été réalisés dans un programme de recherche supervisé par Marie-Claude Lapointe, du Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'UQTR, avec le soutien de Bibliopresto et Synapse-C dans le cadre d'une subvention par MITACS Accélération. Merci Marie-Claude pour avoir inspiré ce programme, pour ta gentillesse et les nombreux encouragements que tu m'as prodigués. De nombreuses idées exprimées ont été inspirées et développées à la suite de mes discussions avec Jean-François Cusson, directeur général sortant de Bibliopresto, que je remercie aussi pour ses généreux commentaires sur les ébauches de ces articles.

Toute ma reconnaissance va également aux nombreux participants qui ont accepté de me partager leur expérience et m'ont ainsi témoigné la confiance, sans laquelle les analyses ayant contribuées à cette thèse n'auraient pu être effectuées. Merci aussi pour vos commentaires critiques et constructifs apportés aux premières versions de plusieurs articles. J'aimerais également exprimer ma gratitude aux évaluateurs anonymes pour leurs commentaires utiles aux versions finales de ces articles.

Je désire aussi souligner l'appui de Marie-Hélène Girouard, de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, au Campus de la Mauricie, où j'ai travaillé tout en poursuivant mon projet doctoral, pour son ouverture à mes aspirations universitaires.

Mes derniers remerciements vont à mes proches. Ils ont joué un rôle crucial dans cette thèse par leur écoute, leur compréhension, leur tolérance, leur patience et leur amour. Je ne saurai jamais assez remercier mon conjoint Martin, ma sœur Sylvie, mon beau-frère Christian et ma mère Evelyne. Vous êtes indispensables pour tout ce que je fais. Merci aussi à Philae pour ta douce présence à mes côtés.

Résumé

Dans cette thèse, nous avons étudié le modèle économique proposé en bibliothèque publique au Québec pour rendre disponible une offre de livres numériques d'édition commerciale. Il s'agit d'un modèle de licences d'utilisation constituées de différentes conditions permettant à la fois de rendre disponible l'offre, mais aussi d'en limiter l'accessibilité. Ce modèle, qui transpose au livre numérique le modèle économique du livre imprimé, suscite des questionnements témoignant de la nécessité d'en améliorer la compréhension et qui sont susceptibles d'influencer son évolution, 10 ans après son élaboration.

L'objectif général de la thèse est de mieux comprendre ce modèle, qui est le fruit d'un partenariat entre les bibliothèques et des représentants des principaux partenaires de la chaîne du livre, dans le cadre d'une approche communicationnelle, laquelle accueille favorablement des objets d'étude difficilement réductibles à un seul champ disciplinaire. Cette approche nous a permis d'étudier les modèles de licences comme des artéfacts communicationnels et en tant que productions culturelles analysées dans leur contexte communicationnel d'échange et d'interprétation de sens.

Nous présentons, dans notre thèse, des analyses en gestion et en communication en mobilisant la méthodologie de la théorisation engrainée. Nos résultats s'inscrivent dans des recherches doctorales cumulatives et intégratives se nourrissant de l'avancement de notre compréhension du phénomène à l'étude.

Ces résultats suggèrent que le modèle de licences des livres numériques en bibliothèque publique au Québec est un artéfact communicationnel à la fois structurant et structuré. Structurant en permettant l'organisation de l'information pour opérationnaliser certains arbitrages concernant les acquisitions et les prêts; et structuré par des arbitrages mobilisant une comparaison constante avec le livre imprimé et les représentations sociales de ce dernier en tant que bien rare et rival.

Abstract

In this thesis, we studied the economic model proposed in Quebec's public libraries to make commercially published digital books available. The model is based on user licenses with various conditions that make the offer available, but also limit its accessibility. This model, which transposes the economic model of the printed book to the digital book, raises a number of questions that reflect the need to improve our understanding of it, and which are likely to influence its evolution, 10 years after it was first developed.

The general aim of this thesis is to gain a better understanding of this model, which is the fruit of a partnership between libraries and representatives of the main partners in the book chain, within the framework of a communicative approach, which welcomes objects of study that are difficult to reduce to a single disciplinary field. This approach has enabled us to study licensing models as communicative artifacts, and as cultural productions analyzed in their communicative context of exchange and interpretation of meaning.

In our thesis, we present analyzes in management and communication using the Grounded Theory Methodology. Our results are part of a cumulative and integrative doctoral research process that feeds on the progress of our understanding of the phenomenon under study.

These results suggest that the model for licensing digital books in Quebec public libraries is a communicative artifact that is both structuring and structured. Structured, in that it enables information to be organized to operationalize certain arbitrations concerning acquisitions and loans; and structured, in that arbitrations mobilize a constant comparison with the printed book and social representations of the latter as a rare and rival good.

Table des matières

REMERCIEMENTS	IV
RESUME	VI
ABSTRACT	VII
TABLE DES MATIÈRES.....	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	XI
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE GENERALE	3
INTRODUCTION	3
1.1 Du livre papier au livre numérique : plus qu'une question de support matériel de communication?	4
1.1.1 Ce que le livre numérique est, ce qu'il n'est pas	7
1.1.2 Ce que le livre numérique permet et ne permet pas	11
1.1.3 Ce que le livre numérique fait ou ne fait pas.....	14
1.2 Du livre numérique au modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique : la licence québécoise	21
1.3 Le modèle économique du livre numérique et le financement des acquisitions de livres en bibliothèque publique	25
1.4 Le modèle économique du livre numérique et le cadre législatif et réglementaire du livre en bibliothèque publique	28
1.5 Le modèle économique du livre numérique et la mission des bibliothèques publiques	31
1.5.1 Le modèle économique du livre numérique et les activités clés des bibliothèques publiques	35
1.5.2 Le modèle économique du livre numérique et la mesure en bibliothèque publique	37
1.6 Discussion. Le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique : un faisceau de perspectives combinées et une lecture communicationnelle	42
1.6.1 Le rapport de notre recherche aux concepts fondateurs des théories et aux objets d'étude de la communication.....	44
1.6.2 Les nécessaires choix effectués dans la construction scientifique de notre objet d'étude	47
1.7 Le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique : cinq questionnements généraux de recherche.....	49
1.8 Problématiques spécifiques	50
1.8.1 Problématique spécifique I. Le statut légal du livre numérique	51
1.8.2 Problématique spécifique II. Le contexte partenarial d'émergence du modèle économique de la licence québécoise et les valeurs en jeu	53
1.8.3 Problématique spécifique III. Les conditions d'exécution de la licence québécoise et leur comparaison avec celles d'autres modèles.....	54
1.8.4 Problématique spécifique IV. La contribution des conditions des licences et les opportunités d'évolution de la licence québécoise	56

1.8.5 Problématique spécifique V. La licence québécoise, sa contribution à la mission des bibliothèques publiques et l'évaluation des collections de livres numériques	57
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	59
INTRODUCTION	59
2.1 L'approche générale de la méthodologie de la théorisation enracinée	60
2.1.1 L'approche générale inductive	60
2.1.2 La suspension temporaire du recours à des cadres théoriques existants	61
2.1.3 La sensibilité théorique	62
2.1.4 La circularité de l'approche méthodologique et la méthode comparative continue	64
2.1.5 L'échantillonnage théorique	67
2.2 Perspectives épistémologiques de notre recherche	70
2.2.1 Perspective ontologique	71
2.2.2 Perspective épistémique	73
2.2.3 Perspective méthodologique	75
2.3 Méthodes et corpus de données des problématiques spécifiques.....	80
2.3.1 Les entretiens de recherche qualitative.....	81
2.3.2 La recherche documentaire en bibliothèque	85
2.3.3 Corpus de données	88
CONCLUSION.....	94
CHAPITRE III : ARTICLES DE LA THÈSE	96
Introduction.....	96
3.1 1^{er} article inséré - Le dépôt légal des publications numériques au Québec	98
3.1.1 Introduction	98
3.1.2 Objectifs et méthode	99
3.1.3 Analyses	100
3.1.4 Conclusion	121
3.2 2^e article inséré - Le partenariat entre les bibliothèques publiques du Québec et Bibliopresto.ca : réinventer les bibliothèques publiques par le numérique	124
3.2.1 Avant-propos.....	124
3.2.2 Analyses	125
3.2.3 Conclusion	139
3.3 3^e article inséré - Le livre numérique en bibliothèque publique au Québec : analyses des conditions d'exécution de la licence de Pretnumerique	140
3.3.1 Avant-propos.....	140
3.3.2 Résultats des analyses.....	140
3.3.3 Conclusion	156
3.4 4^e article inséré - Le livre numérique en bibliothèque publique au Québec : contribution des conditions des licences et opportunités d'évolution	158
3.4.1 Avant-propos.....	158
3.4.2 Résultats des analyses.....	158
3.4.3 Conclusion	174

3.5 5^e article inséré - Les conditions des licences permettant le prêt de livres numériques en bibliothèque publique au Québec et la mesure de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre faite aux lecteurs.....	176
3.5.1 Avant-propos.....	176
3.5.2 Résultats des analyses.....	176
3.5.3 Conclusion	189
CHAPITRE IV - SYNTHÈSE.....	192
4.1 Les deux premiers chapitres de la thèse	192
4.2 Les articles insérés	196
4.2.1 Retour sur notre programme de recherche.....	196
4.2.2 Première phase du programme	196
4.2.3 2 ^e phase du programme.....	197
CHAPITRE V – DISCUSSION – 6^E ARTICLE INSÉRÉ - LE LIVRE NUMÉRIQUE QUÉBÉCOIS EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE : ENTRE PARADOXES ET ARBITRAGES, QUELLE DÉCOUVRABILITÉ?	201
5.1 Introduction	201
5.1.1 La bibliothèque publique et l'accès aux livres.....	201
5.1.2 La découvrabilité	203
5.2 Méthodologie	206
5.3 Résultats des analyses.....	207
5.3.1 La rencontre entre un contenu et son public.....	207
5.3.2 La repérabilité des livres numériques	216
5.3.3 La disponibilité des livres numériques	219
5.3.4 La recommandation	224
5.4 Conclusion.....	227
CONCLUSION.....	232
RÉFÉRENCES	241

Liste des tableaux

Tableau 1 : Jetons des licences épuisées, par type simultanéité des prêts et par catégorie de bibliothèques (2011-2021)	164
Tableau 2 : Jetons des licences expirées par catégorie de bibliothèques (2011-2021)...	167

Introduction

Notre thèse étudie le modèle économique proposé en bibliothèques publiques au Québec pour y rendre disponible une offre de livres numériques d'édition commerciale. Il s'agit d'un modèle de licences d'utilisation constitué de plusieurs conditions permettant de rendre disponible l'offre mais aussi d'en limiter l'accessibilité. Il est relativement récent au Québec et y a été développé dans le cadre d'un partenariat entre les bibliothèques et des représentants des principaux partenaires de la chaîne du livre.

Dans cette thèse, l'objectif principal est de mieux comprendre ce modèle dans le cadre d'une approche communicationnelle. Le chapitre I est une première rencontre avec le phénomène à l'étude. Nous y présentons un paysage conceptuel sensibilisateur du livre numérique en bibliothèque publique au Québec et les questionnements, généraux et spécifiques, liés au modèle économique soutenant son offre.

Dans le chapitre II, nous exposons la méthodologie de la théorisation enracinée, qui est celle que nous proposons pour guider nos explorations de ce phénomène. Nous précisons également les perspectives épistémologiques de notre recherche et les méthodes et corpus de données des problématiques spécifiques examinées.

Le chapitre qui suit, soit le chapitre III, est constitué des différents articles auxquels nos analyses ont donné lieu. L'ordre d'insertion des cinq articles respecte la chronologie de la réalisation de notre étude. Dans le premier, nous nous intéressons au dépôt légal des publications numériques au Québec et au fait que, pour les livres numériques, celui-ci se fait sur une base volontaire seulement. Les quatre articles suivants font partie d'un programme de recherche cumulatif et intégratif visant l'approfondissement de notre compréhension du modèle soutenant l'offre de livres numériques en bibliothèques publiques. Afin de limiter certaines redondances avec les chapitres traditionnels de cette thèse, lesquelles sont inhérentes à notre démarche, ces articles ne sont pas insérés dans leur intégralité. Nous y présentons uniquement les résultats de nos analyses et les conclusions qu'elles suscitent.

Ainsi, dans le 2^e article, nous amorçons notre compréhension du phénomène à l'étude en nous intéressant à son contexte partenarial d'émergence. Les trois articles qui suivent constituent des approfondissements de notre compréhension par des analyses, d'abord des conditions d'exécution des licences proposées, et ensuite de leurs contributions à la quantité (article 4), la qualité et la bibliodiversité (cinquième article) de l'offre de livres numériques faite aux lecteurs. Nous nous penchons également dans ces deux articles sur les opportunités, respectivement, d'évolution de la principale licence offerte au Québec, et de mesures auxquelles elle peut donner lieu dans la gestion des collections au bénéfice des lecteurs.

Dans le chapitre IV, nous ambitionnons faire une synthèse originale de notre étude. Cette synthèse nous conduit à discuter de nos résultats dans le chapitre V, qui est présenté sous la forme d'un dernier article s'intéressant aux paradoxes et arbitrages suscités par le modèle du livre numérique québécois en bibliothèque publique.

En guise de conclusion, nous revenons sur les cheminements suivis dans cette thèse en témoignant de nos réflexions sur le rapport de nos recherches avec la compréhension du phénomène à l'étude et, ensuite, avec notre programme de recherche doctorale et la MTE.

Chapitre I : Problématique générale

Introduction

La bibliothèque publique n'évolue pas indépendamment de la société dont elle émane. Au Québec, la bibliothèque publique est arrivée « dans les fourgons du conquérant britannique » (Lajeunesse, 2004, p.35), et c'est seulement depuis le début de la Révolution tranquille que les bibliothèques publiques francophones se sont développées pour prendre leur importante place. Ainsi, bien que dès 1867, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ayant donné naissance à la Confédération canadienne, le domaine de l'éducation soit de juridiction provinciale, l'établissement de bibliothèques publiques québécoises gratuites et non paroissiales, n'a de fait été longtemps soutenu que par la philanthropie (Séguin, 2016). Ce n'est pas le cas de leurs homologues anglophones du reste du Canada, qui se sont développées plus tôt, dans la foulée du courant états-unien de libéralisation de l'accès à la lecture et à l'information du *Public Library Movement* (1850-1915). Ce mouvement favorisait l'adoption de lois autorisant les administrations municipales à financer des services gratuits de bibliothèques pour les citoyens par des impôts (Lajeunesse, 2004; Séguin, 2016).

De bibliothèques d'institutions religieuses et scolaires, les bibliothèques publiques québécoises sont ainsi progressivement devenues des centres de services de proximité, des lieux de rencontre ouverts à toute leur population et abolissant les frontières, avec l'apport des technologies de l'information. Elles incarnent désormais, dans chaque ville, « les valeurs de la démocratie et du pluralisme de la société québécoise » (L'Allier¹, 2002, p.11). La bibliothèque publique est, de fait, constamment engagée dans de multiples transformations d'elle-même et de ses rapports avec l'écosystème dans lequel elle évolue. La récente émergence du livre numérique en témoigne.

¹ Ces propos du maire Jean-Paul L'Allier, alors maire de Québec, ont été tenus lors de l'allocution d'ouverture du séminaire *Politique culturelle et bibliothèque publique : lieu de diffusion des savoirs*, tenu à Québec en 2002.

L'effervescence, dans de nombreuses disciplines et avec des objectifs variés, des réflexions dont le livre numérique est désormais l'objet, et l'intérêt qu'il suscite dans les médias, expriment la volonté de mieux en apprêhender la nature complexe. Ses similitudes ou dissemblances avec le livre imprimé sont explorées, non seulement pour qualifier ce qu'il est et symbolise, mais aussi ce qu'il permet ou ne permet pas, ou encore pour discerner ce qu'il fait au livre imprimé, au lecteur et à la lecture, ainsi qu'aux principaux acteurs de la chaîne du livre.

Ces explorations contribuent au paysage conceptuel sensibilisateur du livre numérique, que nous proposons dans ce premier chapitre de notre thèse. Ce chapitre débute par une première entrée en dialogue avec les publications sur le livre numérique comparativement au livre imprimé. Cette entrée en dialogue nous permet de nous saisir ensuite de certaines nuances et enjeux présents, pour mieux apprêhender le contexte dans lequel s'inscrivent certains questionnements généraux relatifs aux modèles du livre numérique, dont celui spécifique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec. L'étude de ce dernier constitue le cœur de notre thèse. Notre objectif est de soumettre ce phénomène complexe à des analyses, afin d'en proposer des clés de compréhension et des opportunités d'évolution, et de contribuer ainsi à un avancement des connaissances dans le champ de la communication sociale.

1.1 Du livre papier au livre numérique : plus qu'une question de support matériel de communication?

Qu'est-ce qu'un livre? Dès 2010, dans « C'est un livre », l'auteur américain de livres pour enfants Lane Smith anticipe une situation dans laquelle un enfant (représenté par un âne) n'ayant jamais lu que des livres numériques, pose cette question à un adulte (représenté par un singe) en train de lire un livre imprimé. Le singe lit un objet, dont on ne peut ni faire défiler le texte, ni s'en servir pour faire un blog ou pour chatter; ça ne marche pas sur Wi-Fi et ne nécessite pas de mot de passe.... C'est un livre.

La notion de livre, qui désigne usuellement un objet imprimé, est actuellement bousculée avec l'avènement du livre numérique. De fait, l'objet-livre lui-même est

communément défini comme un « assemblage de feuilles en nombre plus ou moins élevé, portant des signes destinés à être lus » par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL, s.d.), ou tel que le propose le dictionnaire de l'Académie française, comme un « assemblage de feuilles manuscrites ou imprimées destinées à être lues » (Académie française, s.d.), ou encore comme un « support de l'écriture destiné à la diffusion de textes » (Bibliothèque municipale de Nantes, 2020, p.1). Il est ainsi indissociable de sa fonction de support de l'écriture permettant la conservation et la diffusion, par la lecture, d'un contenu informationnel.

Ces différentes acceptations font cependant peu état, explicitement, de la profonde interrelation entre le livre, l'écriture et la lecture, et de la relative impermanence consécutive à cette interrelation, ce qu'un très bref survol historique de l'objet livre permet de révéler. Ainsi, l'écriture « est née plusieurs fois » (BnF, s.d.), à différents moments et sur différents continents. Elle a « les mêmes fonctions que le langage, communiquer, identifier, relier, pouvoir » (Anselin, 1992, p.81) et aurait été inventée, selon la mythologie égyptienne, par le Dieu omniscient Thot, également inventeur des hiéroglyphes (Anselin, 1992, Taterka, 2012). Moyen de communication, l'écriture, pour Goody (2007), serait née aux environs de 3 500 avant J.-C. Elle est un langage visible, le complément de la parole, dont elle constitue notamment une méthode d'enregistrement, permettant « de communiquer non seulement en face-à-face, mais également à des temporalités et dans des endroits différents » (Goody, 2007, p.7). C'est l'écriture cunéiforme, système d'écriture retrouvée en Mésopotamie vers 3 300 avant J-C. qui est cependant attestée comme le premier système d'écriture documenté (Goody, 2007). Cette écriture est constituée de signes en forme de clous incisés à l'aide d'un outil pointu sur une tablette d'argile ou d'autres supports.

Les premiers supports d'écriture retrouvés sont l'argile, la pierre et le bois. Le papyrus, originaire d'Égypte, apparaît aux environs de 3 000 avant J-C. Il est formé de la moelle de la tige de la plante du même nom. Il est utilisé en longs rouleaux fragiles, devant être tenus à deux mains, de feuilles collées à la suite les unes des autres et s'enroulant sur elles-mêmes (volumen). Il ne permet qu'une écriture sur sa face interne et une lecture continue. Il est remplacé par un support fait de peau d'animal, souvent de mouton ou de

chèvre (mais aussi de porc ou de veau), le parchemin, aux alentours du IIe siècle avant J-C. Ce nouveau support, plus compact et mieux transportable, permet une écriture sur les deux faces. Il résulte d'un pliage en cahiers, cousus entre eux. Il se substitue ainsi avantageusement aux assemblages de tablettes de bois destinées à l'écriture qu'étaient les premiers codex romains. Le remplacement du volumen par les codex de parchemin est cependant progressif, l'omniprésence du premier au IVe siècle est attestée, alors que les seconds ne jouissaient initialement pas « du prestige attaché au support traditionnel du savoir qu'était le volumen, et n'étaient pas considérés comme de vrais livres » (Codex, 2023, paragr.6). Berthier (s.d.) décrit cette mutation et la complémentarité des supports :

Il existe des vestiges de codex en parchemin très tôt, dès le début du 2e siècle. Mais le rouleau (volumen) reste, dans l'Antiquité, le principal format des livres. Son abandon pour le codex est une mutation qui bouleverse les habitudes d'écriture et de lecture, et qui prend plusieurs siècles. Elle est impulsée par les chrétiens : la Bible est copiée sur codex dès le 2e siècle; mais les Romains et les Grecs continuent d'inscrire leurs comptes, contrats et notes diverses sur des tablettes de bois recouvertes de cire et lisent les textes littéraires dans des rouleaux. Le codex s'impose vraiment au 4e siècle dans l'Occident latin et au 5e siècle dans l'Empire byzantin. La forme du rouleau persiste au Moyen Âge pour des pièces liturgiques ou administratives des chroniques ou des généalogies sous forme de volumen ou de rotulus à déroulement vertical.

Le codex introduit la notion de page et la lecture sélective, puisqu'il permet au lecteur l'accès direct à une partie choisie du texte, tandis que le rouleau de papyrus ne permet qu'une lecture continue. Pour Sirat (1988), « il faudra vingt siècles pour qu'on se rende compte que l'importance primordiale du codex pour notre civilisation a été de permettre la lecture sélective et non pas continue, contribuant ainsi à l'élaboration de structures mentales où le texte est dissocié de la parole et de son rythme » (p.21). Le codex modifie aussi, pour un rôle plus dynamique, le rapport physique du lecteur au livre, « [e]n libérant la main du lecteur, le codex lui permet de n'être plus le récepteur passif du texte, mais de s'introduire à son tour dans le cycle de l'écriture par le jeu des annotations » (Vandendorpe, 2008, p.193). Le codex se rapproche du lecteur, qui le tient plus près du corps; il permet aussi le feuilletage et l'indexation, ainsi que le retour en arrière, la prise de notes en marge et la référence d'un passage donné (Codex, 2023, paragr.8).

Hormis l'invention de l'imprimerie au 15^e siècle, relativement peu d'évolutions importantes du livre sont ensuite relatées, jusqu'au 19^e siècle, celui de la presse à vapeur,

de la pâte à papier faite avec la pulpe des arbres et de la révolution industrielle. Ce siècle s'accompagne ainsi de la mécanisation des presses, de l'impression des contenus sur des bobines et non plus des feuilles, mais aussi de la fabrication du papier, dont les feuilles sont désormais collées et non plus cousues. Quant au livre de poche dont l'existence remonterait au 15^e siècle, il ne prit son essor que plus tardivement, au cours du 20^e siècle (Nigay, 1967).

La dernière évolution majeure du livre est ainsi celle de l'introduction du livre numérique à la fin du 20^e siècle. Lebert (2009) situe son origine en 1971, dans la foulée du Projet Gutenberg de Mickael Hart, alors étudiant à l'Université d'Illinois. Par ce projet, Hart voulait diffuser gratuitement, par voie électronique (en les numérisant), le plus grand nombre possible d'œuvres littéraires du domaine public. C'est cependant l'arrivée du web, en 1991, qui permet au projet de se développer en dépassant les capacités de stockage limitées des disquettes. L'auteure décrit également comment, à partir de 1996, certains éditeurs commerciaux s'intéressent de plus en plus aux potentialités de l'internet pour leur secteur.

Nous retenons du bond en arrière dans le temps effectué jusqu'ici, que l'arrivée du livre numérique constitue la dernière évolution majeure du livre, lequel n'a cessé de se transformer progressivement et indissociablement de sa fonction de support de l'écriture permettant la conservation et la diffusion, par la lecture, d'un contenu informationnel. Il nous faut à présent bonifier notre compréhension du livre numérique. Nous débutons en nous intéressant à certaines explorations, réflexions et intérêts médiatiques interrogeant ce qu'il est, et ce qu'il n'est pas.

1.1.1 Ce que le livre numérique est, ce qu'il n'est pas

Interroger ce qu'est le livre numérique, et ce qu'il n'est pas, nous conduit, en premier lieu, à tenter de le définir pour mieux le circonscrire. De fait, aujourd'hui, plusieurs définitions du livre numérique sont retrouvées dans la littérature. Quelle définition retenir dans l'objectif qui est le nôtre ici, d'appréhender les questionnements relatifs aux modèles économiques du livre numérique, dont celui spécifique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec?

En France, dans un lexique des termes numériques élaboré en 2010, le Syndicat national de l'édition (SNL) différentie le livre électronique, qui réfère à l'appareil de lecture permettant de lire à l'écran des livres numériques, du livre numérique, qui réfère au livre lui-même, disponible en version électronique pour consultation en ligne ou par téléchargement sous forme d'un fichier (SNL, 2010). Numipage (s.d.), un site d'actualité autour de l'édition numérique, définit le livre numérique comme « un livre délivré sous format numérique qui est destiné à être lu sur différents supports de lecture numérique, tels que des téléphones, des liseuses, des tablettes » (paragr. 1). Le livre numérique serait aussi appelé ebook, livre électronique ou livrel. Au Québec, Poirier et al. (2015) se sont intéressés à la situation du livre numérique dans certains de ses marchés émergents, dans la perspective de leur régulation étatique. Ils distinguent « trois grands types de définition du livre numérique : les approches au sein desquelles le numérique est pensé comme découlant de l'imprimé, les définitions qui insistent sur les aspects polymorphe et évolutif, et les cas de définition indépendants du livre imprimé » (Poirier et al., 2015, p. 121).

Parmi les définitions du livre numérique spécifiquement retrouvées dans le domaine des bibliothèques, celle de BAnQ (2021) définit les livres numériques comme des « documents électroniques non publiés en série, sous licence ou non, dans lesquels le texte interrogeable occupe une place prépondérante et qui peuvent être considérés comme équivalent à un livre imprimé (monographie) » (p.4). Dans la définition proposée dans le glossaire des Centres régionaux de formations aux carrières des bibliothèques (CRFCB) en France, le livre numérique est une version numérisée d'un livre, lisible sur tout appareil permettant sa lecture (ordinateur, assistant personnel, tablette de lecture et téléphone portable) (CRFCB, 2019). Pour Reseaucarel, corporation française pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques, le livre numérique, dans Prêt numérique en bibliothèque (PNB) est, du point de vue de la bibliothèque, « une licence qui donne certains droits pour un temps et un prix déterminés par l'éditeur » (s.d., p.2).

Nous proposons de retenir ici la définition du livre numérique proposée par la Vitrine linguistique de l'Office québécois de la langue française (OQLF, 2010, paragr. 1) : « livre disponible en version numérique, sous forme de fichier, qui peut être téléchargé, stocké et lu sur tout appareil électronique qui en permet l'affichage et la lecture sur écran ».

En cohérence avec notre objectif, cette définition du livre numérique nous semble suffisamment générale pour s'adapter aux caractéristiques et formes qu'il peut prendre dans les différents travaux et réflexions dont il a fait l'objet au Québec, mais aussi à l'international.

Cette proposition comporte deux aspects importants : la définition retenue précédemment traduit d'abord notre intention de ne pas participer au débat visant à déterminer si un livre numérique est un livre. Il ne s'agit pas de l'objectif de nos travaux. Elle traduit aussi notre volonté de suspendre temporairement la mobilisation de définitions trop contextuelles du phénomène dans son appréhension générale initiale. Ce faisant nous évitons d'exclure d'emblée du paysage conceptuel sensibilisateur que nous explorons, certaines réflexions et travaux susceptibles de contribuer à la reconnaissance de ce qui émerge des données dans notre recherche. Pour autant, nous n'en circonscrivons pas moins le phénomène à l'étude : nous nous intéressons aux modèles du livre numérique dit homothétique, c'est-à-dire reproduisant, sur un support numérique, un livre papier. Nous considérons ici qu'il possède les caractéristiques fondamentales du livre : il est un support de l'écriture comme « moyen de communication qui représente le langage à travers l'inscription de signes sur des supports variés» (Écriture, 2023, paragr. 1); mais il permet surtout la conservation et la diffusion d'un contenu informationnel, par sa lecture. L'ajout du qualificatif « numérique » au nom « livre » précise cependant qu'il est un produit technologique et, tout comme le livre, il est le fruit d'une intention humaine s'inscrivant dans un contexte et par laquelle une relation entre un ou des auteurs et un lecteur est engagée.

Intéressons-nous à présent à l'objet-livre ainsi appréhendé. Plus qu'une question de support matériel, c'est le rapport à l'objet livre qui est évoqué dans plusieurs recherches pour exprimer ce que le livre numérique n'est pas, comparativement au livre imprimé. Le livre numérique est un livre « sans odeur, sans texture » (Librinova, 2018, paragr.3). Avec lui, certaines importantes caractéristiques du livre imprimé considérées comme faisant partie intégrante du rapport au livre sont jugées altérées, voire même disparaissent : la vue (pour l'esthétisme des couvertures par exemple), le toucher (pour le contact avec le papier),

l'odorat (pour l'odeur des pages), l'ouïe (pour le bruit des pages qui sont tournées lors de la lecture) (Labrousse et Lapointe, 2021).

De plus, pour Debray (1995), le livre imprimé est associé à une connotation historique et symbolique que le livre numérique n'a pas. Lors d'une conférence tenue dans le cadre de l'École de l'Institut d'histoire du livre en 2004, Melot interroge la forme symbolique du livre. Pour lui, au sens de Panofsky (1951), la forme du livre est une forme symbolique exprimant par elle-même et implicitement des valeurs et représentations du monde. Il indique :

La question de la matérialité du livre, de sa forme, de son anatomie et de sa morphologie est depuis quelques temps à la mode. Longtemps, l'histoire du livre s'est confondue avec celle de ses contenus, et principalement des textes. L'histoire du livre était celle des idées véhiculées par le livre, une histoire de la littérature, une histoire aussi des auteurs. Les bibliothécaires eux-mêmes pensaient qu'un titre et un nom d'auteur suffisaient à caractériser un livre, ignorant qu'il existait des milliers d'exemplaires qui sont autant d'objets différents répondant à la même définition. C'est évidemment à l'irruption de l'électronique et plus généralement des écrans, qu'il faut attribuer ce mouvement d'intérêt pour la morphologie du livre et son fonctionnement propre. Tant que le règne du papier était sans partage, il était difficile de voir le livre comme un objet matériel. Pour observer un bocal, dit-on, mieux vaut ne pas être poisson. Avec l'électronique, il s'est agi d'abord de constituer une sorte de défense et illustration du livre, objet sensible qu'on croyait menacé. Puis, constatant que le livre résistait et même prospérait malgré l'électronique, le soulagement a succédé à la crainte et justifié des recherches qui expliquent pourquoi le livre subsiste à côté d'outils informatiques qui lui sont, par beaucoup d'aspects, bien supérieurs (Melot, 2004, paragr.1).

En s'intéressant aux origines du livre, Melot (2004) compare ainsi le codex, qui correspond à la forme traditionnelle dans laquelle nous le connaissons aujourd'hui, aux formes qui l'ont précédé pendant plusieurs siècles, soit les stèles, tablettes et rouleaux. L'auteur considère le rouleau comme malcommode, fragile et encombrant; mais il remarque également que, malgré cela, l'usage du codex, adopté par les Chrétiens à partir de la seconde moitié du 1^{er} siècle pour diffuser l'Évangile, (laquelle était destinée à être utilisée aussi bien dans la liturgie que dans la vie privée pour Van Haelst, cité par Melo en 2004), fût lent et progressif. Le codex ne remplaça massivement le rouleau totalement que quatre siècles plus tard. Melot (2004) pousse plus avant la forme symbolique du livre en avançant :

Le christianisme bouleversa la croyance hébraïque en proclamant l'avènement du règne de Dieu. L'arrivée du messie chrétien marque la fin de l'Écriture. C'est un achèvement de l'histoire : l'écriture est close. Il n'y aura plus d'écriture sainte après cette écriture. Le livre peut se fermer sur lui-même. Ceci peut expliquer pourquoi la Thora reste enroulée et cyclique (p.2).

Enfin, le numérique aurait révélé une distinction opérée entre les divers genres de livres. Casati (2013) distingue ainsi les livres des « entités livresques » qui ne seraient pas des livres au sens où il les appréhende. Les entités livresques sont, par exemple, des livres de recettes, manuels ou encyclopédies, qui ne requièrent d'être ouverts qu'épisodiquement et qui, dans certains cas, existaient déjà « sous formes de fiches détachables ». Ces entités livresques seraient « plus efficaces dans un format électronique » (p.40). Cela ne serait pas le cas du livre, au sens de livre-essai imprimé d'environ 200 pages, qui nécessite une constante interaction argumentative avec l'auteur et le lecteur.

1.1.2 Ce que le livre numérique permet et ne permet pas

S'intéresser à ce que le livre numérique permet ou ne permet pas, comparativement au livre imprimé, nous conduit à nous intéresser à ce que certains perçoivent comme des avantages ou des inconvénients et qu'ils attribuent à l'un ou à l'autre.

Dans son ouvrage *Après le livre*, Bon (2011) écrit « définitivement, le livre numérique n'a pas d'épaisseur et cela nous gêne. Le livre imprimé appelle une manipulation qui le constitue comme mémoire » (p.25). L'épaisseur du livre imprimé serait en soi, pour Chevillard (2009) une dimension même de l'œuvre littéraire, édifiée littéralement par certains auteurs.

De plus, la matérialité du livre imprimé contribue à l'attachement dont il peut faire l'objet. Elle mobilise l'association du contenu avec des souvenirs de lieux, d'époques et de relations (Cela, 2018). La recherche de Labrousse et Lapointe (2021) soutient aussi cette notion d'attachement au livre imprimé. Elles montrent comment celui-ci suscite un rapport affectif à l'objet qu'il est. La variété du papier est opposée à l'uniformisation du livre numérique, laquelle amoindrit la richesse du rapport au livre. Le livre papier a un vécu, un passé, voire même une âme, tandis que le livre numérique est assimilé au futur, avec parfois une certaine nostalgie face à la perspective que le second puisse un jour remplacer le

premier. On retrouve aussi cette capacité du livre imprimé à susciter l'attachement chez Bon (2011) :

Le livre imprimé est lié à sa manipulation : ses salissures mêmes ont une histoire, son jaunissement c'est le carbone 14 de sa présence dans votre bibliothèque. Le Littré en 8 tomes que j'avais acheté en 1980 chez Vrin, à Paris, rue Saint-Jacques, empestait la nicotine - je ne l'avais pas mesuré dans l'atmosphère des travées en entresol du bouquiniste -; à trente ans de distance, cette odeur est encore vaguement perceptible. Qu'elles aient subi une pluie ou la plage, une couverture déchirée, la tranche gondolée seront encore pour nous l'écriture dans le livre imprimé - l'histoire même de sa lecture, des prêts, des relectures, bien au-delà d'éventuels soulignages ou annotations (p.26).

Les livres imprimés permettent également la constitution et la conservation sur un temps long, si désiré, d'une bibliothèque à domicile dont l'esthétisme, la visibilité et l'expression des choix de lecture sont appréciés par leurs lecteurs.

De fait, dans des conditions appropriées, le papier est un support durable du livre². Il ne nécessite pas d'outil technologique, comme une liseuse ou une tablette par exemple, pour accéder à son contenu, et n'est ainsi pas tributaire des évolutions technologiques susceptibles d'en limiter la conservation et la lecture (Pelbois et al., 2021; Poirier et al., 2015).

Le livre imprimé peut également être prêté, donné ou vendu entre particuliers. Casati (2013), le décrit comme un objet de communication et d'échange autour duquel se sont cristallisées certaines normes et règles contribuant à le définir et à le protéger, alors que certaines pratiques sociales seraient encore à inventer avec le contenu électronique. Pour lui :

Il ne s'agit pas d'un discours nostalgique, mais d'un fait lié à la fonction du livre : faire circuler les idées à moindre coût et dans un format qui présente toute une série d'avantages, pas seulement la maniabilité, mais aussi la possibilité de le transmettre, de le consulter à nouveau, de l'offrir (p.27).

Cependant, les potentialités numériques de l'hypertexte et de l'hypermédia favoriseraient une expérience de lecture plus ludique et plus active, parfois même

² La durée de vie d'un livre imprimé pourrait être d'environ 500 ans; la durée de vie d'un ordinateur ou d'un disque dur est de plus ou moins 10-15 ans, ce qui nécessite un transfert de leur contenu (Poirier et al., 2015).

collective, lorsque le lecteur a la possibilité de contribuer au récit (Petit, 2020³). Tout en soulignant la présence de limites ou frontières à établir pour distinguer ce qui constitue ou ne constitue plus un livre (Laborderie, 2020), nous ne développons pas ici ces potentialités, malgré l'intérêt que celles-ci peuvent susciter, dans la mesure où nous nous intéressons au livre numérique homothétique et pas au livre numérique dit augmenté ou enrichi. Pour autant, le livre numérique n'est pas sans présenter plusieurs avantages. Sa portabilité, par laquelle il affranchit le lecteur du poids de l'objet-livre est fréquemment mentionnée (Chen, 2003; Lapointe et al., 2021; Poirier et al., 2015; Van der Weel, 2009). Il permet également la constitution d'une bibliothèque numérique personnelle partout avec soi et sans encombrement physique (Labrousse et Lapointe, 2021; Liu, 2010). Sous réserve d'une connexion à l'internet suffisante permettant le téléchargement ou une lecture en *streaming*, la disponibilité du livre numérique en constitue également un important atout. Il abolit la nécessité de se déplacer en bibliothèque pour aller y emprunter un livre imprimé que l'on souhaite lire plus tard. Pour Lapointe et al.(2021) :

Le lecteur jouit de la « liberté de choisir le moment de son intention et de son acte de lecture, puisque qu'il n'est pas constraint par les horaires d'ouverture des bibliothèques. Cela serait également le cas en région, où le livre numérique contribue au développement de l'offre de lecture, notamment dans les petites municipalités. En effet, il permet de libérer les lecteurs de certains enjeux de déplacement entre leur domicile et la bibliothèque et d'horaire d'ouverture plus limité de certaines bibliothèques municipales (p.16).

Des enjeux d'accessibilité financière (coûts liés à l'obsolescence rapide de certains équipements de lecture et à certaines incompatibilités de formats et de versions entre différents appareils) sont cependant relatés avec le livre numérique (Lapointe et al., 2021).

Au-delà de ces réserves et de ce qui précède, l'importante potentialité du livre numérique réside dans sa technologie permettant un partage de son contenu simultané à un nombre illimité de lecteurs, et ce, sans altération de qualité, contrairement au livre imprimé, dont l'usure est principalement liée à l'utilisation. Cependant, comme l'indique Charbonneau (2017) dans l'introduction de sa thèse sur l'émergence de normes dans les systèmes économiques et sociaux d'œuvres numériques protégées par droit d'auteur, « (d)u point de vue des utilisateurs d'œuvres protégées, le droit d'auteur interdit ce que la

³ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/lecture-papier-vs-lecture-numerique-match-nul-8001538>

technologique permet » (p.1). Ainsi, celui qui possède un droit d'auteur sur une œuvre est le seul à pouvoir en faire légalement l'utilisation, par exemple la reproduire, la publier ou la diffuser. Le droit d'auteur est assorti de droits économiques (qui peuvent être cédés, à titre gratuit ou onéreux) autorisant l'utilisation d'une œuvre, contre rémunération ou gratuitement, et par lesquels le détenteur du droit d'auteur d'un livre accorde ainsi une licence d'utilisation établissant comment son œuvre, et ce, quel qu'en soit le support, peut être utilisée. Ceci fait dire à Lacroix (s.d.), « il y a toujours eu des protections légales de droits pour les créateurs et producteurs de contenus culturels : le numérique en facilite l'application » (p.12). De fait, différentes contraintes techniques artificielles (par exemple le verrou numérique ou le filigrane) sont ajoutées au livre numérique pour en restreindre l'utilisation (notamment le prêt, la cession ou la location) et en limiter le piratage.

S'il apparaît désormais que le rapport au livre imprimé est différent du rapport au livre numérique et que leurs apports et contraintes respectifs peuvent également différer, l'arrivée du livre numérique a également fait l'objet de plusieurs prospectives sur ce qu'il peut faire, et à qui, ou quoi. Nous les considérons dans la section suivante.

1.1.3 Ce que le livre numérique fait ou ne fait pas

La perspective de ce que le livre numérique peut faire, ou ne pas faire, et à qui ou quoi, est fréquemment adoptée, que ce soit dans des recherches scientifiques, rapports de recherche, articles de journaux, sites web, billets de blog et médias sociaux.

1.1.3.1 Ce que le livre numérique peut faire, ou ne peut pas faire, au livre imprimé

La disparition du livre imprimé en raison de son remplacement par l'arrivée du livre numérique est d'abord prédite, puis questionnée. Dans un article de blog « Le livre est mort, Vive le livre!» (Hugues, s.d.) met en relief comment la crainte du remplacement du livre imprimé est récurrente. On a craint qu'il soit d'abord remplacé par la radio dès 1895, puis par la télévision, par l'internet et, plus récemment, par les tablettes. Legendre (2019) constate cependant que les « discours radicalement technophiles annonçant la mort du livre à très court terme sont choses du passé et qu'une relative modération du propos est désormais présente » (p.5).

Par ailleurs, si l'annonce de la naissance d'un média en général est très souvent associée à la mort de celui qui le précède, c'est rarement le cas. Ainsi, malgré de nouvelles pratiques de diffusion et de consommation de musique en continu et sur demande, une consommation de produits musicaux (disques compacts, albums en fichier numérique et disques vinyles) demeure présente. Et si un important déclin des ventes de disques compacts à l'échelle mondiale est constaté depuis le début des années 2000; une augmentation de la consommation de nouveautés en vinyles est présente depuis 2018 (Institut de la statistique du Québec, 2023). C'est ainsi plutôt une transition des industries culturelles de la musique (Gaymard, 2009; Institut de la statistique du Québec, 2023) qui est à l'œuvre.

C'est un fait : le livre numérique n'a pas tué le livre imprimé (Longhi et Rochchia, 2014; Deglise, 2015). Au contraire, les lecteurs saisissent mieux la valeur du livre imprimé depuis l'arrivée du livre numérique en raison de l'immatérialité de ce dernier (Poirier et al., 2015). De plus, paradoxalement, dès 1995, Debray avançait que la dématérialisation du livre numérique entraînerait une re-sacralisation du livre en tant qu'objet matériel, objet symbolique source d'attachement. Pour lui, « l'immatérialisme électronique préluderait alors à une sorte de retour à la terre, au bois, à la pierre. Et réintroniserait, en attendant le parchemin, le livre rare imprimé au plomb et relié pleine peau, mais aussi le manuscrit et, pourquoi pas, l'épigraphie » (Debray, 1995, p.21). Plus récemment, Labrousse et Lapointe (2021) retrouvent dans leur recherche cette interprétation selon laquelle l'arrivée du livre numérique favoriserait une augmentation de l'attachement pour le livre papier et la prise de conscience par les lecteurs, de cet attachement.

1.1.3.2 Ce que le livre numérique peut faire au lecteur et à la lecture

D'aucuns s'interrogent : le livre numérique menacerait-il la lecture profonde? Bon (2011) questionne :

Quoi de plus simple: on tient un livre, on lit. On garde même un souvenir émerveillé des tout premiers apprentissages, et de la révélation progressive des textes. Lire sur écran, ce serait la même chose? On sait bien, secrètement, que non. Et s'il fallait aussi reprendre conscience de ce que le fait de lire met en jeu? (p.21).

Dans *Is Google Making Us Stupid*, Carr (2008) suggère qu'avec le numérique la lecture profonde devient une lutte. À l'heure numérique, le lecteur serait un lecteur vagabond butinant d'un texte à l'autre; et la lecture sur les écrans de différents supports numériques serait une « lecture nomade, axée sur la consultation séquentielle, fractionnée, prédatrice, cosmopolite, exploratoire » (Benhamou, 2014, p.49). L'auteure s'interroge cependant sur le manque de connaissances sur cette nouvelle lecture.

Mandrou (2015) remarque que plusieurs évolutions, notamment au niveau de l'encre électronique et de la consommation d'énergie permettent aux nouveaux supports disponibles, tels que les liseuses et les e-books, de tendre à se rapprocher le plus possible du livre imprimé. Mais la lecture sur écran nécessite une plus grande mobilisation de certaines zones du cerveau.

Par ailleurs, Baccino et Drai-Zerbib (2015) montrent que la lecture numérique et la lecture sur papier ne sont pas équivalentes et que des améliorations ergonomiques cognitives de la première sont à attendre. L'utilisation des supports électroniques occasionnerait ainsi chez le lecteur un déficit général de la perception et de la compréhension. Les auteurs appréhendent l'étude de la lecture numérique, « comme l'étude des processus perceptifs et cognitifs engagés par un lecteur humain pour percevoir et interpréter l'information présentée par une source numérique » (p.6). Ils en questionnent la visibilité et la lisibilité :

car souvent l'affichage des informations sur écran affecte la qualité de l'image avec des conséquences en matière de perception et d'identification lexicale. Ces aspects visuels ont également des conséquences en matière de santé. Des études médicales ont montré que la gêne visuelle ou oculaire ainsi que la fatigue visuelle devient importante au-delà d'une heure passée sur un écran et elle est ressentie par tous les utilisateurs au-delà de quatre heures par jour de travail sur écran (p.247).

Une mauvaise qualité de l'image du document à lire et les difficultés visuelles induites créent chez le lecteur une adaptation de sa prise d'information oculaire, qui l'amène à modifier au besoin ses stratégies de lecture et ses attentes en matière de compréhension de ce qu'il lit (Baccino et Drai-Zerbib, 2015).

Dans une méta-analyse sur les effets des supports de lecture sur la compréhension de la lecture, Delgado et al. (2018) suggèrent cependant des résultats mitigés lors des

recherches visant à comparer les apprentissages sur supports imprimés vs numériques, la compréhension d'un texte lu sur papier n'étant que parfois seulement supérieure à celle d'un texte lu sur écran. L'utilisation de médias numériques pourrait favoriser le développement d'habitudes d'interactions rapides, au détriment de l'attention profonde.

Une autre recherche, celle de Mangen et al. (2019) conclut à une compréhension de lecture équivalente, quel que soit le support de lecture, sauf pour les mesures liées à la chronologie et à la temporalité. Les auteurs suggèrent que des indices sensorimoteurs liés à la manipulation du livre papier favoriseraient une meilleure représentation spatiale du texte et, par conséquent, une organisation temporelle plus cohérente de l'histoire. Ceci soutient les constats de Mandrou (2015) sur la perte de repère spatial dans l'ouvrage occasionnée par la lecture numérique, dans laquelle il devient plus difficile de repérer certains passages. Laur (2014) exprimait aussi ce constat en rappelant que « le livre papier trouve toujours, tôt ou tard, une fin. La narration permet en général au lecteur de la sentir se rapprocher, à défaut, le livre se charge d'indiquer matériellement au lecteur quelle est sa position dans l'ouvrage » (p.98).

Enfin, du côté des non-lecteurs de livres numériques lecteurs de livres imprimés, une fragmentation de la lecture sur livre numérique, une dénaturation, voire même une phagocytation de l'expérience de lecture par le numérique sont craintes (Labrousse et Lapointe, 2021). Le livre numérique ne parviendrait pas non plus à convertir à la lecture des non-lecteurs de livres imprimés (Benhamou, 2014).

1.1.3.3 Ce que le livre numérique peut faire ou ne peut pas faire à la chaîne du livre

Dans un article du journal La Presse intitulé *À l'ère numérique, quel rôle pour le libraire?* Lemay (2010) s'interroge : « Quel besoin d'un imprimeur quand on lit des e-books? Comment le libraire remplit-il ses coûteux rayons avec toutes ces œuvres dématérialisées? Quel rôle pour le distributeur alors que tout porte à la disparition des intermédiaires? Quel est le nouveau rôle de chacun, en ces temps où la technologie transforme non seulement l'œuvre elle-même, mais le rapport traditionnel entre l'auteur et son lecteur? » (Lemay,

2010, 10 avril, paragr. 3). De fait, de nombreuses interrogations questionnent ce que le livre numérique fait, ou peut faire, aux principaux acteurs de la chaîne du livre.

Qu'entendons-nous ici par « chaîne du livre », sachant qu'il s'agit d'une expression revêtant plusieurs acceptations, notamment économique, technique, militante ou encore professionnelle? Sans oublier que dans le domaine culturel, la production et les usages (au sens ici de la réception du produit culturel qu'est le livre) relèvent autant d'un phénomène économique que d'un phénomène de communication (Martin et al., 2012), nous proposons de retenir ici une acceptation générale économique et séquentielle de l'expression reflétant le parcours qui permet à une œuvre éditée commercialement d'un auteur de rejoindre un lecteur-emprunteur en bibliothèque (ci-après lecteur). Entre l'auteur (créateur) et le lecteur, différentes étapes font intervenir des intermédiaires, lesquels occupent différentes fonctions (édition, fabrication, diffusion, distribution et vente à la bibliothèque pour la mise en disponibilité de l'œuvre au lecteur par le prêt). Dans la chaîne du livre « traditionnelle », chaque intermédiaire perçoit une rémunération en fonction de son rôle. Cette rémunération constitue une partie du prix de vente du livre.

Parmi les principaux acteurs de la chaîne du livre se trouve l'éditeur. C'est celui qui fait des choix éditoriaux. La liberté d'édition dont il jouit s'accompagne cependant d'une part d'incertitude et de risque éditorial, mais aussi économique, le succès d'un ouvrage n'étant généralement pas garanti. De fait, l'objectif de rentabilité est inhérent à la dimension économique du livre d'édition commerciale, et si « les succès exceptionnels sont indispensables, la répétition des échecs est fatale » (Jammet, 2004, p.63). Pour l'auteur, le marché n'est pas prédéterminé, ainsi « l'alchimie éditoriale est constamment soumise à ces 2 pôles d'attraction apparemment opposés, mais non incompatibles, que sont l'innovation et l'imitation » (p.62).

Le libraire est un autre acteur important de la chaîne du livre. Comme le bibliothécaire, il sélectionne le livre, le propose au lecteur et le met en valeur. Libraires et bibliothécaires sont des médiateurs du livre qui ne sont cependant pas en concurrence. Comme les librairies, les bibliothèques sont un marché pour les éditeurs, parfois même le principal marché pour certains types de livres (Martin et al., 2012). Leblanc (2004)

explique que si la rentabilité financière d'une librairie suppose que le livre se vende, la librairie est un partenaire culturel de la bibliothèque dans la chaîne du livre d'édition commerciale :

Les libraires ne conçoivent pas la bibliothèque comme une concurrence, contrairement à nombre de vendeurs de livres qui, connaissant mal les usages sociaux du livre, pensent qu'une personne qui emprunte un livre n'en achète pas. Au contraire, nombre de libraires témoignent d'achats de livres, pour eux-mêmes ou pour offrir, qui se font après la lecture d'un livre emprunté (dans une bibliothèque ou à une autre personne) (p.104).

Mais si l'arrivée du livre numérique n'a pas bouleversé brutalement le secteur de l'industrie culturelle du livre, elle a cependant été accompagnée d'une prédition de désintermédiation⁴, c'est-à-dire de disparition, des librairies. De fait, l'offre de livres numériques des géants du numérique Amazon, Google et Apple aux lecteurs-consommateurs ne passe pas par les libraires (Poirel, 2015). En France, dans son ouvrage *Vers la fin des libraires*, Chabault (2014) suggère ainsi qu'il faut encore définir la place de la librairie traditionnelle dans le commerce de livres numériques, tout en remarquant que certaines d'entre elles proposent actuellement un accès au livre numérique dans leurs magasins et commercialisent des liseuses. Parmi les raisons avancées pour expliquer pourquoi les librairies pourraient disparaître se trouve ainsi leur place marginale dans la transaction facilitée par le numérique entre l'éditeur et le lecteur-acheteur⁵. Une autre raison est avancée : leur place marginale entre la plateforme prenant en charge le stockage des contenus numériques et leur référencement, et la bibliothèque (Benhamou et Guillon, 2010; Marry, 2023). L'investissement en terminaux informatiques, la rémunération du prestataire technique chargé d'animer le catalogue de livres numériques, le téléchargement possible sans intermédiaire et une marge de profit plus faible favorisent aussi, pour Chabault (2014) une rentabilité moindre de l'économie du livre numérique pour les libraires indépendants, malgré des frais de manutention et de transport inexistant.

⁴ Au sens de Chircu et Kauffman (1999), l'arrivée d'un nouvel intermédiaire entre un acheteur et un vendeur ou entre d'autres intermédiaires correspond au concept d'intermédiation. Le concept de désintermédiation est mobilisé lors de la disparition d'un intermédiaire; celui de réintermédiation s'applique plutôt lorsqu'il y a réintroduction d'un intermédiaire dans la chaîne.

⁵ Plusieurs sites Internet proposent des suggestions de lecture à partir d'algorithmes (Marry, 2023).

Au Québec, un modèle québécois de développement des industries culturelles, qui est un modèle de gouvernance par consultation, de gestion des risques partagés et de gestion du développement, est présent et contribue à l'économie du livre imprimé québécois. Il s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire, comme nous le verrons plus loin⁶; mais aussi sur une configuration de variables et de facteurs de succès spécifiques, notamment le soutien financier de l'État en faveur de la culture et des entreprises culturelles et le rôle majeur de certains acteurs (de la Durantaye, 2012). Le virage numérique vient cependant questionner certains fondements techniques, économiques et juridiques du modèle culturel québécois (Lemieux et al., 2012) et Martin et al. (2012), le qualifiant de « patrimoine intangible » ou « secret d'initié » (p.426) méritant d'être actualisé.

Du côté des bibliothèques, des tensions et nécessaires arbitrages relatifs aux priorités d'approvisionnement numérique des bibliothèques dans la chaîne du livre, pour des raisons de budget, sont constatés. Doivent-elles répliquer systématiquement leurs acquisitions imprimées en numérique, lorsque disponibles? Dans quels cas doivent-elles opter pour une substitution de certains ouvrages et ne plus en acquérir la version imprimée? Doivent-elles développer des fonds spécifiques uniquement en numérique, si oui, lesquels? Doivent-elles plutôt viser une complémentarité des supports? (Idate Consulting - IC, 2013). Au Québec, quelles réponses apporter à ces questions alors que le nombre de lecteurs de livres numériques est parfois encore relativement faible et que l'offre éditoriale est encore significativement inférieure à celle proposée sur support papier (Lapointe et al., 2021)?

Nous avons mis en lumière dans cette section comment le livre imprimé et le livre numérique sont à la fois proches et lointains et comment ils sont parfois mis en opposition ou se complètent. L'arrivée de l'un ne signifie pas la mort ou la fin de l'autre, pas plus qu'elle ne signe pleinement l'avènement de nouveaux lecteurs ou d'une nouvelle lecture. Au travers du paysage conceptuel sensibilisateur du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique que nous explorons, c'est bien plus une forme de cohabitation, voire même de complémentarité, plutôt qu'une substitution qui semble s'opérer entre le livre imprimé et le livre numérique. Au-delà de l'évidente question du

⁶ Nous verrons aussi en quoi le modèle culturel québécois semble constituer une forme de protection contre la désintermédiation des librairies associée au virage numérique du livre.

support, cette situation n'est pas sans susciter certaines tensions, débats et nécessaires arbitrages peu explorés mais pertinents à interroger en bibliothèque publique alors qu'un certain engouement pour le livre numérique y est constaté (Lalonde, 2023). Nous exposons, dans les lignes qui suivent, le modèle économique ayant soutenu l'émergence du livre numérique d'édition commerciale dans les bibliothèques publiques au Québec, lequel est central à notre thèse, et décrivons succinctement l'apparition de la licence québécoise.

1.2 Du livre numérique au modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique : la licence québécoise

L'offre commerciale de livres numériques aux acheteurs privés a précédé celle à destination des acheteurs institutionnels. Elle s'est faite selon différents modèles commerciaux. En 2010, Benhamou et Guillon jugent encore prématuré de parler de modèle économique des livres numériques. Pour les auteurs, les pratiques observées relèvent alors « plus d'expérimentations commerciales que d'une modélisation économique » (p.71). Parmi les multiples formes de modèles commerciaux rencontrées (achat à l'unité, abonnement, vente par chapitre, par page, location, achat pérenne, achat d'un droit à un nombre limité de téléchargements, *pay per view*, vente de bouquets, etc.), ils notent l'existence de trois modèles principaux, ceux-ci se distinguant par la pérennité, ou au contraire le caractère temporaire de l'accès au livre numérique octroyé, la vente à l'unité du livre numérique ou pour un ensemble de titres et la vente du livre numérique dans son intégralité ou par parties. Les auteurs n'excluaient cependant pas une hybridation de ces modèles et proposent une typologie des offres de contenus disponibles en trois modèles principaux, dont les deux premiers sont payants.

Le premier est celui du miroir. Il correspond à l'achat unitaire du livre numérique (en miroir de ce qui est pratiqué avec le livre papier) par téléchargement. Ce modèle d'offre de contenus est associé à une pérennité d'accès mais il est source de questionnements liés à sa tarification et notamment au rapport entre le prix du livre imprimé et le prix de la version numérique, ce dernier ne jouissant spontanément que d'un consentement à payer

plutôt faible en raison des coûts de production et de stockage nuls⁷. Le second modèle est celui du service. Il correspond à l'achat d'un service associé à un contenu éditorial plutôt qu'à l'achat d'un livre. Il n'y a pas toujours de téléchargement du fichier de manière pérenne mais il est possible de consulter le livre et de le stocker en bibliothèque numérique. Enfin, le troisième modèle est celui de la gratuité. Il concernerait des contenus susceptibles de constituer un tremplin vers les accès payants, de type miroir ou service (Benhamou et Guillon, 2010).

Trois ans plus tard, l'étude d'Idate Consulting (2013), qui s'intéresse aussi aux modèles économiques du livre numérique, mais spécifiquement en bibliothèque de lecture publique, fait un constat similaire : les modèles économiques du livre numérique d'édition commerciale en bibliothèques publiques sont non normalisés en raison d'usages naissants. Les auteurs indiquent par ailleurs :

Il ne nous semble pas anormal que, compte tenu de la durée de vie des fichiers numériques, les licences puissent être soit limitées soit plus onéreuses que les tarifs pratiqués pour le livre imprimé. Mais il serait souhaitable que les différentes options existent pour chaque livre numérique proposé aux bibliothèques, pour permettre à celles-ci d'arbitrer en fonction de leur stratégie d'acquisition (p. 5).

De fait, pour les bibliothèques publiques, les modèles économiques du livre numérique d'édition commerciale qui leur sont destinés sont un sujet d'importance interrogeant les choix qu'elles font pour créer de la valeur pour leur population avec cette nouvelle offre. Mais au Québec francophone, cette offre est encore endémique en 2010, contrairement à leurs homologues anglophones bénéficiant déjà de l'offre importante de la firme américaine Overdrive. Pour Bibliothèques publiques du Québec (BPQ, 2010) :

On constate que la demande de contenus numériques, lorsqu'ils sont disponibles, croît très rapidement.(...) Malgré quelques timides tentatives, les bibliothèques publiques du Québec sont quasi encore absentes de ce territoire. Ce sont essentiellement les acteurs commerciaux (francophones étrangers ou anglophones) qui, par l'importance de leur marché, tentent de définir et d'imposer divers modèles d'affaires. La situation fait ressortir l'inégalité du Québec francophone dans une mer anglophone d'une part et, d'autre part, souligne la nécessaire mise à jour d'un

⁷ À ce sujet, Mussinelli (2011) suggère qu'une amélioration de la valeur symbolique du livre numérique par des stratégies commerciales appropriées favoriserait chez le consommateur un consentement à payer un prix plus élevé.

modèle de bibliothèque face à des joueurs avant-gardistes du XXI^e siècle. (...) Ailleurs, des bibliothèques anglophones sont déjà largement desservies par la firme Overdrive. Les bibliothèques françaises quant à elles font affaires avec Numilog. Au Danemark, les bibliothèques utilisent les services de BibZoom.dk. Au Québec, BAnQ sur son portail, offre déjà un accès avec Numilog. Ni Overdrive ni Numilog n'affichent cependant de préoccupation à l'égard de la spécificité des bibliothèques publiques québécoises. Pendant ce temps, les éditeurs ont entrepris de mettre en place un entrepôt numérique, l'agrégateur, pour assurer la conservation, la diffusion et la promotion de leurs ouvrages numériques. (p.4-5).

Un peu plus de dix ans plus tard, le livre numérique québécois francophone d'édition commerciale est présent dans presque toutes les bibliothèques publiques du Québec. Que s'est-il passé? Dans un ouvrage⁸ sur l'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique Cusson (2016) revient sur le contexte d'émergence de cette offre au Québec. Il décrit la volonté des bibliothèques publiques québécoises francophones d'offrir, elles-aussi, aux populations qu'elles servent des livres numériques d'édition commerciale francophones, et notamment québécois. Il expose également leur nécessité de disposer pour cela d'une plateforme unique pour gérer ces collections. Cette volonté et cette nécessité sont à l'origine du projet de plateforme PRETNUMERIQUE.CA⁹, lancé comme projet pilote à l'automne 2011. PRETNUMERIQUE.CA est le nom de la plateforme issue du partenariat entre des représentants des bibliothèques publiques québécoises et la compagnie De Marque, qui a alors déjà développé un entrepôt de livres numériques en collaboration avec l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Mais, pour que la plateforme puisse rendre disponible aux lecteurs des bibliothèques publiques une offre de livres numériques, ces dernières doivent pouvoir obtenir l'accès à ces livres. Des négociations menées « avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre afin de définir les paramètres et modalités destinés à encadrer l'achat et le prêt de livres numériques » (Cusson, 2016, p.15) aboutissent à un système de lettres

⁸ <https://books.openedition.org/pressesensib/1586?lang=fr>

⁹ « PRETNUMERIQUE.CA » (en lettres majuscules) est le nom officiel utilisé lors du lancement de la plateforme. Le nom d'usage est actuellement plutôt « Pretnumerique ». Le constat de cette évolution a été fait par des participants à notre recherche. La comparaison des rapports annuels de Bibliopresto produits dans les premières années de la plateforme vs ceux plus récents en témoignent également. Dans les chapitres suivants de notre thèse, nous utiliserons désormais « Pretnumerique » pour alléger le texte (à l'exception des citations afin de respecter la formulation retenue par les auteurs).

d’entente permettant le démarrage du projet pilote. Bibliopresto, un organisme à but non lucratif ayant pour principal mandat l’administration et le développement de la plateforme PRETNUMERIQUE.CA est également créé à l’été 2012. Lorsque les lettres d’entente prennent fin en décembre 2012, de nouvelles négociations avec les éditeurs et auxquelles BAnQ, les réseaux BIBLIO, l’ABPQ et Bibliopresto participent, sont tenues pour déterminer le modèle économique devant soutenir les conditions et modalités de continuation du projet. Ce modèle reproduit le modèle économique du livre imprimé en bibliothèque publique. Les principales conditions d’exécution de la licence utilisée par les bibliothèques québécoises pour offrir des livres numériques d’éditions commerciale aux publics qu’elles servent sont ainsi convenues. Elles sont les suivantes :

- 1 licence acquise = 1 exemplaire;
- 55 emprunts possibles par exemplaire;
- prêts successifs seulement (pas de possibilité d’emprunts simultanés sur un même exemplaire);
- achat aux prix grand public, fixés par l’éditeur;
- la bibliothèque détermine la période d’emprunt;
- la bibliothèque peut se prévaloir d’une copie de sécurité advenant le défaut d’un éditeur ou d’un distributeur (Cusson, 2016, p.27).

Cette licence exclut le livre numérique du prêt entre bibliothèques alors que celui-ci, s’agissant du livre imprimé, est complémentaire à leurs ressources locales et constitue une partie intégrante d’une offre de service leur permettant de mieux répondre aux besoins de leur publics. BAnQ met cependant à la disposition de l’ensemble de la population québécoise sa « bibliothèque numérique composée de documents patrimoniaux numérisés, de livres et ressources numériques » (ABPQ et al., 2019, p.16).

Ces conditions, que nous désignerons désormais comme celles de la licence québécoise, demeurent aujourd’hui inchangées. Un peu plus de dix ans et plus de 15 millions de prêts de documents numériques plus tard (Cusson, 2016, Pelbois et al., 2021), PRETNUMERIQUE.CA intègre plusieurs types de licences, mais sa principale licence est la licence québécoise. Cette dernière n’est cependant pas sans susciter certains enjeux et débats en bibliothèque publique. Nous nous y intéressons dans la section qui suit.

1.3 Le modèle économique du livre numérique et le financement des acquisitions de livres en bibliothèque publique

Il peut sembler surprenant, de prime abord, d'étudier un phénomène en bibliothèque publique au Québec, en mobilisant le concept de modèle économique, généralement associé au monde des affaires, à la captation d'un avantage concurrentiel et aux moyens de générer des profits, ce qui n'est pas l'objectif des bibliothèques publiques. Celles-ci ambitionnent plutôt créer de la valeur pour leurs publics. C'est, par conséquent, dans le sens commun du concept que nous explorons pourquoi, comment et avec qui, les bibliothèques publiques s'inscrivent dans cette création de valeur, que celle-ci soit économique, sociale, sociétale ou éducative (Association française de normalisation, 2016). Pour autant, notre recherche ne traite pas de l'impact du modèle économique du livre numérique sur la création de cette valeur, mais de l'appréhension qu'ont les professionnels des bibliothèques des liens entre ce modèle et la création de valeur.

Au Québec, la bibliothèque publique est l'aboutissement d'une socialisation progressive de son financement et des ressources documentaires qu'elle détient (Séguin, 2016). De fait, la valeur créée par les bibliothèques publiques en rendant disponibles, pour le prêt, leurs collections de livres, est tributaire de leurs fonds documentaires et de leurs acquisitions, lesquels dépendent de leur financement. Ce dernier est lié, au Québec, aux deux formes administratives qu'elles peuvent prendre : elles peuvent relever d'une municipalité ou être gérées sous la forme de corporations (elles sont alors administrées par des organismes sans but lucratif). Elles sont également soit des bibliothèques publiques autonomes (qui desservent généralement des municipalités de plus de 5 000 habitants), soit des bibliothèques publiques affiliées à un Centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO). Elles desservent alors des municipalités ayant moins de 5 000 habitants. Cette affiliation leur permet de bénéficier des services professionnels du réseau et de ses collections rotatives (ABPQ et al., 2019; Ministère de la culture et des communications, 2020). La Grande Bibliothèque, gérée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec est à la fois une bibliothèque publique et la bibliothèque nationale pour toute la population du Québec (ABPQ et al., 2019).

Nos réflexions concernent le premier type de bibliothèques publiques, soit les bibliothèques publiques autonomes (que nous désignons « bibliothèques publiques » afin d'alléger le texte). Elles servaient approximativement 85 % de la population en 2019 selon les données du Gouvernement du Québec. Parmi celles-ci, en 2022, plus de 93% relèvent d'une municipalité selon les données de Statistiques des bibliothèques publiques du Québec (Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023). Comment sont-elles financées? Nous l'avons vu, leur financement est conséquent avec leur forme administrative. Les bibliothèques publiques du Québec sont ainsi majoritairement financées par des fonds municipaux. Legault (2016) explique :

Puisqu'aucune politique ni législation ne vient encadrer le financement des bibliothèques publiques par les municipalités, celles-ci financent les bibliothèques selon leur bon vouloir. Cela a pour effet que de nombreuses disparités existent partout sur le territoire (...). Quant aux subventions gouvernementales, elles représentent moins de 10% du budget de fonctionnement des bibliothèques et elles viennent financer presque exclusivement l'acquisition de documents. Cette subvention se fait via l' « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » (p.67).

Une mise à jour pour l'année 2022 de la ventilation des données de 2014 de StatBib proposée par Legault révèle que le financement municipal est passé de 89.8% à 88.8%; tandis que les subventions du Ministère de la culture et des communications (MCC) du Québec sont passées de 6.8% à 9.3%. Concernant l'aide financière du MCC, deux objectifs sont visés par le programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes : maintenir ou améliorer l'accès à des collections documentaires de qualité dans les bibliothèques publiques autonomes du Québec et maintenir ou améliorer l'accès à des livres et à des publications en série édités au Québec. Les documents admissibles au programme sont les livres imprimés, numériques et audionumériques, les publications en série (imprimées et électroniques), les documents audiovisuels et les bases de données. La subvention maximale pouvant être attribuée correspond à la somme de trois paramètres calculés de façon indépendante :

- une contribution de base calculée à partir d'une somme d'argent par habitant modulée en fonction de la richesse foncière de la municipalité desservie par la bibliothèque¹⁰;
- une somme d'argent représentant un pourcentage (variable selon les disponibilités budgétaires) de 75 % des dépenses prévues par la bibliothèque et réservées à l'acquisition de livres (imprimés, numériques et audionumériques) et de périodiques (imprimés) édités par des entreprises ayant leur siège au Québec;
- et une somme d'argent établie en fonction du taux de rafraîchissement des exemplaires imprimés.

Par ailleurs, en matière de développement de leurs collections, les bibliothèques publiques doivent consacrer 10 à 20% de leurs dépenses d'acquisition aux ressources numériques (ABPQ, et al., 2019). De fait, leurs dépenses d'acquisition sont cependant tributaires des modèles économiques du livre numérique disponibles. Les modèles reproduisant le modèle du livre imprimé, dont celui de la licence québécoise, ne permettent pas le prêt simultané d'un livre numérique à plusieurs lecteurs alors que, techniquement parlant, le nombre de consultations simultanées d'un document numérique n'est pas limité. Ces modèles de type « 1 copie = 1 utilisateur » (comprendre ici 1 copie = 1 licence) nécessitent ainsi des acquisitions de livres numériques équivalentes à celles des exemplaires de livres imprimés. D'autres modèles permettent des prêts simultanés, mais en contrepartie d'une augmentation significative du prix du livre numérique pour les bibliothèques publiques comparativement au prix grand public. D'autres encore limitent le nombre de prêts, modulent les prix des licences dans le temps, imposent un embargo sur les titres récents ou encore imposent un délai d'utilisation aux licences. Tous les modèles économiques du livre numérique en bibliothèque publique ont ainsi nécessairement des

¹⁰ La richesse foncière uniformisée (RFU) des municipalités permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes (https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere_e/publications_electroniques/2023/GUI_richesse_fonciere_uniformisee_2023.pdf). Le calcul de la subvention du Ministère ne peut pas dépasser 66,7 % du total prévisionnel des dépenses admissibles pour l'année en cours et par conséquent, la contribution municipale prévue au projet d'acquisition doit en représenter un minimum de 33,3 %. Pour les municipalités avec un indice de RFU de 75 et moins, la contribution au projet est d'un minimum de 20 %. <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/aide-aux-projets-appel/developpement-collections-bibliotheques-publiques-autonomes/programme-complet>

effets sur les dépenses d'acquisition des bibliothèques. Ces effets peuvent varier considérablement selon les politiques d'acquisition des bibliothèques relatives à leurs collections de livres numériques, mais aussi imprimés et ce, alors même que selon Legault (2016), celles-ci rencontrent des défis dans la diversification de leurs sources de revenus.

Paradoxalement, le budget numérique ne peut pas toujours être dépensé, faute d'une offre suffisante (Lapointe et al., 2021; Poirier et al., 2015). Une possibilité d'adaptation des licences selon les différents besoins des bibliothèques publiques est également exprimée (Poirier et al., 2015).

Ainsi, le financement des bibliothèques publiques se fait principalement par des fonds municipaux et gouvernementaux. Les modèles économiques permettant le prêt de livres numériques ont des effets sur l'utilisation de leur budget d'acquisition et, finalement sur la disponibilité des livres pour les lecteurs. Les bibliothèques publiques sont également soumises au cadre législatif et réglementaire du livre, que nous présentons dans la section suivante.

1.4 Le modèle économique du livre numérique et le cadre législatif et réglementaire du livre en bibliothèque publique

Examinons de plus près le cadre législatif et réglementaire applicable au livre en bibliothèque publique au Québec. On pourrait être porté à négliger son influence dans le cas du livre numérique, non seulement puisque celui-ci en est exclu, mais aussi en raison de l'absence de loi sur les bibliothèques publiques permettant d'encadrer leur mission et leurs principales activités.

Le modèle économique et législatif du livre imprimé permet un équilibre entre le marché de l'offre éditoriale commerciale et celui des bibliothèques publiques (Dillaerts et Epron, 2016). Nous avons vu que le livre numérique peut bousculer cet équilibre en modifiant le rôle, et même la présence, de certains acteurs traditionnels de la chaîne du livre imprimé. Ainsi, le rôle des librairies, dont le travail est estimé moins important dans le numérique, est questionné et des réflexions contradictoires sont relevées quant à leur

part dans la redistribution du prix de vente du livre (Poirier et al., 2015). Mais, au Québec, la volonté de maintenir cet équilibre dans le modèle économique du livre numérique, sur la base d'une croyance en un intérêt partagé par tous les acteurs, s'est traduite par le principe du respect de l'esprit de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (LRQ c D-8.1).

Cette loi, qui est plus communément appelée « Loi du livre », est entrée en vigueur en 1981. Elle a pour objectif « l'établissement d'une infrastructure professionnelle, commerciale et industrielle qui reflète la spécificité culturelle du Québec, ainsi que l'accessibilité physique et économique du livre, partout sur le territoire et dans tous les milieux » (Poirier et al. 2015, p.8). Elle possède pour cela cinq règlements : le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RRQ 1981, c D-8.1, r 1); le *Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente*, RRQ 1981, c D-8.1, r 2; le *Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec*, (RRQ 1981, c D-8.1, r 3); le *Règlement sur l'agrément des libraires*, (RRQ 1981, c D-8.1, r 4) et le *Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre*, (RRQ 1981, c D-8.1, r 5). Ce cadre impose aux bibliothèques publiques de s'approvisionner en livres imprimés auprès de libraires agréés. Ainsi, l'article 3 de la *Loi du livre* indique :

Toute acquisition de livres pour le compte d'un ministère du gouvernement, de l'un de ses organismes ou un mandataire de l'État ou pour le compte d'un organisme mentionné à l'annexe doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi.

Ce cadre législatif et réglementaire, qui a désormais plus de 40 ans, apparaît relativement ancien comparativement à l'évolution du marché du livre au cours des dernières décennies. S'il a permis de créer « un contexte économique favorable au développement des entreprises de l'industrie, notamment avec le marché institutionnel » (Poirier et al., 2015, p.31), il fait aussi l'objet de critiques. Certaines sont alimentées par des préoccupations relatives à la concurrence et aux importations de livres. Ainsi, Verville et Guirguis (2016) notent que « la définition du livre contenue dans la *Loi du livre* couvre un large pan des livres distribués au Québec (...), pourvu que ces (publications) soient imprimées, non périodiques et qu'elles répondent aux seuils minimaux de pages imposés

» (p.560). De fait, le livre numérique n'est actuellement pas assujetti à cette loi et à ses règlements puisque, au sens de ses dispositions générales, un livre est une publication imprimée. D'autres préoccupations en lien avec l'absence d'inclusion et de définition du livre numérique dans la *Loi du livre* concernent les éventuels impacts qu'une telle absence pourraient avoir pour les organismes subventionnaires (Poirier et al., 2015).

Mais, de fait, bien que la *Loi du livre* n'inclue pas le livre numérique dans la définition de ce qu'est un livre et qu'aucune de ses dispositions ne prévoit de mode d'approvisionnement spécifique des bibliothèques publiques en livres numériques, la recherche de Poirier et al. (2015) fait état d'un consensus se dégageant « à l'effet que, sur le plan légal, le livre numérique devrait être considéré comme l'équivalent du livre imprimé » (p.89). Ils poursuivent, « le milieu du livre québécois fonctionne actuellement en intégrant le livre numérique aux pratiques habituelles encadrées par la *Loi du livre*. Ceci constitue un choix de principe découlant de discussions et de relations contractuelles au sein du milieu » (Poirier et al., 2015, p. 89).

Par ailleurs, il n'y a pas de loi sur les bibliothèques au Québec encadrant leur financement par les municipalités et la gratuité de leurs services (Legault, 2016). La *Loi sur les bibliothèques publiques* (*Loi sur les bibliothèques publiques. RLRQ*, c.B-3) datant de 1959 a été abrogée en 1992 par la *Loi sur le ministère de la Culture et des communications* (*Loi sur le ministère de la Culture et des communications. RRQ* (1994), M-17.1, c.14, a. 1.), dont seuls les articles 16 et 17 concernent spécifiquement les bibliothèques publiques autonomes. Aucune disposition n'y reconnaît le principe de gratuité d'accès à la lecture en bibliothèque publique (CBPQ, 2006; Ferland et Lajeunesse, 2007), alors que celui-ci est appuyé par une forte tradition (Giappiconi et Carbone, 1997). La recommandation du rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (1987) d'inscrire ce principe dans la législation québécoise n'a ainsi pas été suivie. Le rapport relève pourtant des révisions des lois à cet effet dans quatre provinces : l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan (Sauvageau, 1987) et le principe est inscrit dans les législations de nombreux États à travers le monde (CBPQ, 2006; Ferland et Lajeunesse, 2007).

En outre, le dépôt légal de livres numériques n'est pas prévu par le cadre législatif et réglementaire de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (*Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*. LQ. (2023).C.B-1.2; *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films*. LRRQ. C.B-1.2, r. 1). Depuis 1968, ce cadre permet la collecte, la constitution, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire québécois publié en imposant aux éditeurs publiant un document au Québec de le déposer, gratuitement et dans les sept jours suivant la publication, auprès de Bibliothèque et Archives nationales. Le dépôt légal des livres numériques se fait, par conséquent, sur une base volontaire au Québec, jusqu'à ce qu'il devienne obligatoire en 2022.

Enfin, rappelons à ce point-ci que le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec n'est pas sans questionner la *Loi sur le droit d'auteur* (*Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42), de juridiction fédérale. Le modèle prévoit l'imposition de moyens artificiels, tels que les verrous numériques, pour protéger légalement et de fait, économiquement, les auteurs, leurs ayants droits et les producteurs de contenus en rendant chronodégradables les livres numériques prêtés en bibliothèque publique.

Nous venons de montrer comment le cadre législatif et réglementaire du livre imprimé ne doit pas être négligé pour qui ambitionne mieux comprendre le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique¹¹, bien que ce dernier n'y soit pas légalement soumis. Intéressons-nous à présent à l'incidence de ce modèle sur la mission des bibliothèques publiques.

1.5 Le modèle économique du livre numérique et la mission des bibliothèques publiques

Les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec (2019) décrivent ainsi la mission qu'elles accomplissent,

¹¹ « La nécessité d'un cadre législatif prenant en compte les bibliothèques publiques » (2014, p.13) a également été suggérée par Dillaerts et Epron en France.

La bibliothèque publique offre des services, des ressources et des documents libres de censure, de tous types et sur tous supports à toute la communauté où elle est établie, sans exception, dans le but de répondre à leurs besoins en matière d'information, de connaissance, de culture, d'éducation et d'alphabétisation (ABPQ et al., 2019, p.12).

Cette mission est inspirée du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994, qui qualifie celle-ci de porte locale d'accès à la connaissance. La bibliothèque publique possède une mission d'intérêt public (Giappiconi, 1993), elle constitue un bien collectif, dont la raison d'être est d'assurer un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information, notamment grâce à la gratuité (ABPQ, 2016). Elle sert les intérêts de la communauté de son territoire, soutient ses individus dans leur développement personnel et professionnel et « constitue un véritable levier socio-économique pour la collectivité » (ABPQ et al., 2019, p.11). Pour autant, Poirier et al., (2015) notent que l'utilisation des bibliothèques publiques au Québec est extrêmement variable et même parfois faible dans certaines régions.

Les modèles économiques permettant le prêt de livres numériques d'édition commerciale dans les bibliothèques publiques peuvent influencer la réalisation de leur mission. En France, où le projet Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB), inspiré du modèle économique québécois de PRETNUMERIQUE.CA est développé, Maurel (2014) explique :

Dans l'environnement analogique, les collections des bibliothèques – bien que relevant d'un statut de biens publics – entretenaient des rapports étroits avec la notion de biens communs. Placées en dehors des mécanismes du marché, elles permettaient aux collectivités publiques d'instaurer des droits d'usages élargis sur les objets culturels au profit des individus. La loi, par le biais d'une licence légale et le mécanisme du droit de prêt, avait garanti – au moins pour les livres – que les bibliothèques seraient en mesure de proposer à leurs usagers la même offre que celle qui était faite par le circuit commercial aux particuliers. Avec le passage au numérique, cet équilibre s'est rompu. Les bibliothèques sont soumises aux conditions fixées par les titulaires de droits qui peuvent leur interdire d'intégrer à leurs collections des pans entiers de la production culturelle. Mais pire que cela, ils sont en mesure également de fixer les conditions de l'accès aux collections sous forme numérique, en imposant des restrictions à l'usage (p.18).

Dujol et Mercier (2017) suggèrent, par ailleurs, que la grande diversité des modèles commerciaux soutenant le prêt de livres numériques en bibliothèque semble correspondre

à une *désorientation de la valeur* dans l'univers numérique, lequel change le rapport aux savoirs. Ils expliquent :

Les bibliothèques se sont construites sur l'accès à la connaissance de biens rares et rivaux, c'est-à-dire que la jouissance de la consultation des objets tangibles qu'elles mettent à disposition prive d'autres personnes de cette même jouissance. Or l'ADN du numérique est la faculté de reproduire à l'identique et sans perte l'information à l'infini pour un coût quasi nul. Les bibliothèques s'inscrivent donc dans un contexte radicalement nouveau dans lequel existent à échelle mondiale des accès facilités à des communs¹² (p.17).

Pour ces auteurs, bien que le projet PNB « représente un levier de développement des offres de livres numériques pour les bibliothèques par un acteur unique » (p.37), un tel modèle d'accès contractuel de vente titre à titre favorise l'émergence d'un droit de prêt numérique compensé par titre. Non seulement ce dernier reproduit « le mimétisme avec l'univers de la rareté » et ne permet pas « de sortir de l'idée de "constitution de collection" et de nous déshabiter à la gestion de droit par titre...» (Dujol et Mercier, 2017, p. 37); mais les auteurs craignent également que ce mimétisme ne porte atteinte à la capacité des bibliothèques à négocier des conditions d'usage moins restrictives ou moins onéreuses. Ils s'interrogent :

Devoir choisir entre des restrictions d'usage ou des budgets prohibitifs, est-ce le futur du livre numérique pour les bibliothèques? Dans ce contexte, nous pensons que de miser sur des offres dont on loue des accès « dans les nuages » avec des modèles d'accès contrôlés à l'abonnement, quitte à devoir négocier des tarifications à l'usage les plus proches des usages réels, est moins pire que d'investir massivement dans quelques milliers de titres achetés à prix d'or. Au fond, on voit bien que la question est : faut-il constituer des collections présélectionnées dans une logique d'acquisition-médiation sur une offre étroite, ou se connecter à de vastes entrepôts de flux pour donner une illusion d'illimité à des publics en pratiquant des politiques de médiation fondées sur le conseil et l'aide aux choix? (p. 37).

Et ils poursuivent :

Il nous semble tout à fait évident que de passer du temps à constituer, hors des bibliothèques patrimoniales, des collections de livres numériques titre après titre dans toutes les bibliothèques publiques françaises représente des ressources en temps de travail et en argent public considérables. Si le numérique permet d'avoir

¹² L'objectif de notre travail n'étant pas son analyse, nous ne développerons pas la notion de communs de la connaissance soutenant la réflexion des auteurs. Pour en savoir plus, on lira avec intérêt l'ouvrage correspondant.

accès à énormément d'informations à coût très faible, pourquoi se priver d'offrir le choix le plus vaste? Ce tropisme de la « collection numérique» chez les bibliothécaires fait oublier que l'existence d'une collection imprimée n'est que la conséquence de la rareté de l'espace disponible dans les bâtiments que sont les bibliothèques. Le numérique permet de briser cette rareté, ce qui déplace l'enjeu de la collection vers la médiation des contenus (p.38).

Toujours en France, SavoirsCom1, un collectif fondé par deux bibliothécaires (dont l'un des deux auteurs précités), s'interroge sur ce qui peut être perçu comme le financement de la transition numérique du secteur de l'édition par le secteur public. Le collectif suggère l'exploration de modèles alternatifs à la licence « un livre, un utilisateur » considérée comme un frein au développement du service numérique et invoque une nécessité de « donner une base légale aux usages collectifs effectués dans les bibliothèques de manière à leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions juridiques sécurisées » (SavoirsCom1, 2015).

Le Québec n'est pas exempt de certains de ces questionnements. Alors que, dès 2014, PRETNUMERIQUE.CA est qualifiée de « réussite québécoise » par le directeur général de l'organisme Bibliopresto dans un article de presse (Maisonneuve, 2014), Tremblay et Bourgault (2015) suggèrent d'éliminer les verrous imposés par les conditions de la licence québécoise et de libérer le trésor littéraire du Québec. Ils indiquent :

Tout le monde s'entend sur une chose : qu'on parle de fiction, de littérature populaire ou savante, la production écrite du Québec est un trésor qui mérite d'être largement diffusé. C'est pourquoi il faut éliminer tous ces verrous et libérer le trésor. En gros, ce que nous proposons aux éditeurs et aux distributeurs, c'est de concentrer leurs efforts sur la production de contenu de qualité et de faciliter l'accès à ce contenu. Ce faisant, ils aideront les bibliothèques à remplir leur mission première : offrir la plus vaste collection possible au plus grand nombre d'usagers possible. Ces changements ne garantiront pas seulement la pérennité des bibliothèques. Ils sont aussi indispensables à la survie des auteurs et des éditeurs. Plus encore, on parle ici de l'avenir du livre et de la lecture de façon générale. Cessons de faire l'autruche : les jeunes (et même beaucoup de moins jeunes) n'abandonnent pas les livres, mais bien la lecture, qui est aujourd'hui une forme de divertissement parmi plusieurs autres. Ils ont très peu d'empathie pour les éditeurs, libraires et bibliothécaires, si compétents et aimables soient-ils. Et ce n'est sûrement pas en enfermant le trésor littéraire du Québec dans une forteresse quasi imprenable que nous allons ralentir cette tendance (p. 5-6).

Ainsi, la licence québécoise et le type de modèle économique qu'elle incarne soulèvent certains questionnements relatifs aux missions des bibliothèques publiques là où son modèle économique est déployé. Nous considérons d'un peu plus près comment elle y actualise également les activités-clés relatives au livre dans les lignes qui suivent. Nous utilisons ici le terme « activités-clés » pour désigner les activités incontournables à la réalisation de la mission de la bibliothèque publique et l'atteinte du but qu'elle s'est fixée relativement à ses ressources documentaires, quel qu'en soit le support.

1.5.1 Le modèle économique du livre numérique et les activités clés des bibliothèques publiques

Les lignes directrices (2019) fournissent un excellent aperçu des activités-clés liées aux ressources documentaires que sont les collections de livres imprimés et de livres numériques. Il s'agit notamment de la composition et du développement des collections, de l'organisation de leur accès, de leur traitement documentaire et de leur mise en valeur. Ces activités-clés ne sont pas identiques pour les collections de livres imprimés et celles de livres numériques. Nous mobilisons ici le terme « collection » au sens d'ensemble intellectuellement cohérent de documents conçus pour répondre à des besoins définis, et non pas le simple reflet des demandes particulières » (Giappiconi, 1993, p.13).

En premier lieu, la composition et le développement de la collection de livres numériques, tout comme celle de livres imprimés, est tributaire de la production éditoriale. Mais, l'offre francophone de livres numériques québécois est cependant inférieure à celle des livres imprimés. Elle est aussi inférieure à celle de livres numériques de langue anglaise, dont le marché est moins récent et moins restreint en termes de taille que le marché québécois francophone (Lapointe et al., 2021).

En second lieu, les conditions des licences modifient l'organisation de l'accès au livre par les professionnels des bibliothèques publiques. Ainsi, pour Maurel (2014), en imposant à ces derniers d'appliquer certaines conditions d'accès aux livres numériques, les licences modifient leur rôle : ils deviennent des « verrouilleurs d'accès », là où, dans l'environnement physique, ils étaient « des donneurs d'accès » (p. 18). Au Québec,

Lapointe et al. (2021) montrent comment, non seulement un important soutien technique doit être apporté aux publics des bibliothèques afin qu'ils puissent accéder au livre numérique, surtout lors du premier accès, mais aussi la nécessité de la formation de ces publics à la littératie numérique. Les enjeux techniques liés aux verrous numériques (DRM) sont, par ailleurs, perçus comme nombreux et insuffisamment compatibles avec la réalité des usages dans les bibliothèques.

Pour SavoirsCom1 (2015), les bibliothécaires sont aussi contraints d'assurer le service après-vente d'Adobe et d'expliquer comment accéder au contenu; ce qui constitue pour eux une perte de temps, alors qu'ils devraient plutôt effectuer un travail de médiation, centré non sur les modalités d'accès, mais sur les contenus. Concernant les efforts de formation liés à l'accès au livre numérique, au Québec, Cusson (2016) explique :

Il nous apparaît essentiel de dire un mot sur les efforts de formation et de soutien qui ont été déployés par les bibliothèques québécoises au cours des trois dernières années. Difficilement quantifiable, cette variable nous semble pourtant fondamentale pour bien comprendre les succès rencontrés par la plateforme PRETNUMERIQUE.CA : dès les tout débuts, les bibliothèques se sont investies dans la formation aux utilisateurs, en offrant des cliniques d'initiation, des séances de dépannage, des conférences, des ateliers. Ce faisant, les bibliothèques en sont venues à tenir un rôle laissé vacant par le reste de la chaîne du livre : former des lecteurs numériques (p.48).

Une réduction de certains délais rend le livre numérique plus accessible que son homologue papier. Ainsi, il n'y a pas de délai de traitement à la suite de son acquisition par la bibliothèque et il est immédiatement disponible au catalogue (Lapointe et al., 2021). Les auteurs notent par ailleurs que :

Malgré un certain besoin de formation des équipes, le livre numérique semble faciliter ou alléger plusieurs activités en bibliothèque. Il permettrait de garder une collection plus vaste car aucun élagage n'est nécessaire, de bonifier les collections sans surcharger les tablettes, et il supprimerait notamment les étapes de traitement physique et intellectuel du livre, comparativement au livre imprimé. Toutefois, face à ces « avantages », une certaine ambivalence des participants est notée, dans la mesure où le livre numérique pourrait non seulement occasionner moins de demandes de référence des lecteurs mais aussi un certain détachement par rapport au travail de référence des bibliothécaires (p.20).

Enfin, si le traitement documentaire du livre numérique est différent de celui du livre imprimé, des enjeux de métadonnées incomplètes ou incorrectes sont présents et

peuvent en limiter la découvrabilité. Les métadonnées servent « à décrire un contenu pour permettre son repérage dans un catalogue de vente ou une collection de bibliothèque. Cette fonction devient primordiale dans le cas du livre numérique, du fait que l'accès, la commercialisation et la pérennité du fichier numérique dépendent de la disponibilité de métadonnées » (Lapointe et al., 2021, p.22). Avec le livre numérique de la licence québécoise, cette fonction n'est pas assurée par les bibliothèques. De plus, le manque de visibilité du livre numérique, physiquement absent des rayonnages, complexifie sa mise en valeur (Chauvet, 2016; Lapointe et al., 2021).

Ainsi, les activités-clés en bibliothèque publique ne sont pas identiques pour les collections de livres imprimés et celles de livres numériques et pas uniquement pour des raisons techniques de support. Qu'en est-il des mesures relatives à ces activités?

1.5.2 Le modèle économique du livre numérique et la mesure en bibliothèque publique

Les bibliothèques publiques s'inscrivent dans une longue tradition de comptage (Renard, 2012). Dès 1994, c'est-à-dire avant même l'engouement actuellement constaté en bibliothèque publique pour le livre numérique, Bertrand Calenge, figure importante du milieu bibliothécaire français et auteur de nombreuses publications bibliothéconomiques, concluait ainsi son ouvrage *Les politiques d'acquisition* :

De multiples voix restent ouvertes, concernant notamment les évaluations possibles et souhaitables sur les collections, les subtiles interactions entre le public réel et la collection en construction permanente, et la définition de plus en plus mouvante de la collection, dont les « supports » deviennent souvent bases délocalisées d'informations (p.402).

De fait, la ou les missions de la bibliothèque s'expriment dans sa politique documentaire. Celle-ci constitue l'expression formalisée des choix et priorités de la bibliothèque en matière de développement et de gestion des collections, conformément à ses missions auprès de la collectivité (Giappiconi, 1993). Elle vise aussi à maintenir une collection vivante, en adéquation avec les objectifs de la bibliothèque, en établissant et en évaluant la pertinence des collections au regard des missions et besoins à satisfaire (Henard, 2022). En effet, en matière d'acquisition, chaque livre est un choix, et de nombreuses tensions, pas seulement budgétaires, sont présentes. Elles nécessitent un ajustement permanent de l'offre

à la demande : les choix qui s'opèrent sont dépendants des aléas de la production éditoriale (constituant l'offre), de la pression des lecteurs (leurs suggestions contribuant à la demande) mais aussi de la présence du fonds existant détenu par la bibliothèque (Henard, 2022).

De nombreux indicateurs permettent ainsi aux bibliothèques publiques de mesurer leurs activités et leurs collections, à des fins de gestion, d'amélioration, de prise de décision ou encore de reddition de compte. Parmi les mesures et ratios relatifs aux collections communément mobilisés pour les livres imprimés, se trouvent notamment le nombre de livres détenus, le nombre de titres distincts, l'âge moyen de la collection, le nombre de livres acquis au cours de l'année, le taux annuel de renouvellement, le ratio du nombre de livres par habitant et l'indice de disponibilité. Des dépenses d'acquisition par habitant peuvent aussi être mesurées. S'agissant des prêts, c'est-à-dire de l'utilisation des collections, le nombre de prêts, le coût par prêt et le taux de rotation du livre (c'est-à-dire le nombre d'emprunts sur une période donnée) sont également d'un grand intérêt (Calenge, 1994; 1999a; 1999b).

Parmi les nombreuses normes et recommandations internationales d'utilisation de statistiques à des fins d'évaluation proposées aux bibliothèques, se trouvent celles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA). La norme ISO 11620 a récemment été mise à jour (ISO 11620, 2023). Elle propose plusieurs indicateurs de performance applicables aux bibliothèques publiques et les guident pour effectuer certaines comparaisons dans le temps.

Pour Meunier (1997) cependant, « l'utilisation d'indicateurs de performance doit toujours se réaliser en fonction de la mission, des objectifs généraux et des objectifs opérationnels d'une bibliothèque. Le degré d'équivalence de ces derniers facteurs peut justifier la comparabilité des indicateurs sélectionnés » (p.127). Renard (2012) suggère également de mesurer les changements dans les caractéristiques de l'offre et dans les services eux-mêmes plutôt que de continuer à mesurer l'évolution quantitative d'une offre et de services qui, intrinsèquement changent peu. Il relève la présence de deux approches des indicateurs. La première suggère une compréhension technique de l'indicateur, dans laquelle il est quantifié et permet de mesurer la réalisation d'un objectif, préalablement

défini, pour apprécier l'atteinte d'une performance, le plus objectivement possible. La seconde est une compréhension politique contribuant au diagnostic ou à l'amélioration des performances, une mesure que les parties prenantes conviennent d'utiliser pour rendre compte d'un niveau de réalisation d'un objectif explicité ou contractualisé ou d'une évolution souhaitée. Il constate également une complexification progressive du paysage normatif en bibliothèque dans lequel les concepts de qualité et de performance sont souvent mis en opposition, le premier étant une modalité de management centrée sur les processus et le client; alors que le second est un levier d'évolution des organisations centré sur l'action publique et les objectifs. La mesure, en bibliothèque, mobilise aussi une communication narrative influencée par l'audience à laquelle on s'adresse et l'histoire que l'on souhaite raconter (Renard, 2012).

Au Québec, les lignes directrices pour les bibliothèques publiques, issues des travaux du comité de travail de l'Asted (Payeur et Roussel, 2012) proposent à toutes les bibliothèques d'utiliser différentes mesures partagées et de mettre en perspective les critères retenus. Cette mise en perspective doit être faite, non seulement en fonction du milieu dans lequel elles s'insèrent, mais aussi des orientations qu'elles prennent. L'utilisation de trois niveaux de « performance » (de base, bon, excellent) est suggérée. Le Portrait national 2022 des bibliothèques publiques québécoises, qui constitue la 1ère édition du programme BiblioQUALITÉ (ABPQ et Réseau biblio du Québec, 2022), reprend ces trois niveaux, mais n'intègre pas les données relatives au livre numérique dans le calcul des acquisitions effectuées. Cette exclusion des collections de livres numériques est attribuable à la présence d'une collection numérique centralisée dans certains réseaux de bibliothèques. Par conséquent, « il est donc difficile d'évaluer les collections numériques, puisqu'il n'est pas possible de calculer quelle portion d'une collection numérique appartient à quelle bibliothèque (ou ville ou arrondissements) » (ABPQ et ReseauBiblio du Québec, 2022, p. 10). Au-delà de cette difficulté, aucune méthode de calcul pour mesurer les collections numériques rendues disponibles par les licences d'utilisation n'est, par ailleurs, suggérée.

Toujours au Québec, la base de données StatBib, peut être utilisée par les bibliothèques pour certaines mesures. Elle contient les données statistiques annuelles de

l'ensemble des bibliothèques publiques et permet la production de données et d'indicateurs, à des fins comparatives, notamment par bibliothèque, région, taille de population, etc. Un total de 28 indicateurs de performance est proposé. Ces indicateurs sont décrits comme généralement reconnus dans le milieu documentaire. Ils peuvent, par ailleurs :

être utilisés pour démontrer l'efficacité et les retombées bénéfiques de la bibliothèque dans son milieu et servir de base de comparaison valable pour les bibliothèques implantées dans des contextes similaires. Les indicateurs peuvent également servir à effectuer des comparaisons au cours du temps pour la même bibliothèque (Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021, p.1-2).

La méthodologie de calcul retenue pour certains d'entre eux précise que le comptage s'applique aux livres imprimés. De plus, s'agissant des livres numériques, sont inclus dans cette collection à des fins de calcul, les livres numérisés par la bibliothèque et les titres contenus dans des bases de données. Les titres provenant de licences avec accès simultanés illimités comptent, par ailleurs, comme un exemplaire.

Malgré la complexité liée à la mobilisation de certains indicateurs en bibliothèque publique, les bibliothèques doivent trouver le jeu d'indicateurs le plus approprié à leur situation pour démontrer la bonne performance des activités dont elles ont la responsabilité; ce qui permet de couper court aux appréciations subjectives (Sutter, 2006). En effet, les appréciations subjectives sont peu favorables à la démonstration de la légitimité des choix que fait la bibliothèque publique, alors même qu'elle évolue dans un univers triplement concurrentiel, celui des usages autour du temps libre du lecteur, celui des investissements publics et enfin celui des métiers (Lahary, 2012).

La question de la mesure des collections de livres en bibliothèque publique et de la performance de cette dernière revêt, inévitablement, une importance nouvelle avec les modèles économiques du livre numérique. Effectivement, leurs licences d'utilisation possèdent chacune leurs propres conditions quant aux nombres de prêts permis, leur simultanéité, la présence d'une date d'échéance ou pas, etc. Ceci pose des enjeux de comparaison entre les licences, mais aussi plus simplement de comparaison avec les

collections de livres imprimés, dont la mesure se fait sur la base de titres et d'exemplaires unitaires.

On voit donc, dans les constats qui précédent, que l'arrivée du livre numérique en bibliothèque publique au Québec est indissociable du modèle économique qui l'a rendue possible, lequel suscite de nombreux questionnements. Pour autant, ce modèle ne peut être appréhendé comme une simple question de support, comparativement au livre imprimé, dont il constitue la dernière évolution majeure et dont il se rapproche, ou s'éloigne, selon la perspective adoptée. Dans le rapport du livre avec son lecteur, l'historicité, la matérialité et le symbolisme du livre imprimé ainsi que l'attachement dont il peut faire l'objet, peuvent être mis en opposition avec la portabilité et la disponibilité du livre numérique. Les lectures que chacun permet ne sont pas pleinement équivalentes. De plus, les modèles économiques du livre numérique en bibliothèque publique ont des effets sur les dépenses d'acquisition des bibliothèques. Ils jouissent également, au Québec, d'un budget spécifique, alors qu'ils y sont, par ailleurs, exclus du cadre légal et réglementaire du livre. En outre, en verrouillant artificiellement les livres numériques destinés aux bibliothèques publiques, les modèles ne permettent pas d'offrir la plus vaste collection disponible au plus grand nombre d'usagers, ce que rend pourtant possible leur technologie. Et si aujourd'hui, ils ne sont plus accusés de tuer le livre imprimé et les librairies, ils modifient l'organisation de l'accès au livre par les professionnels des bibliothèques publiques et questionnent leur longue tradition de comptage et la démonstration de la légitimité des choix qu'elles font.

L'appréhension des modèles économiques du livre numérique en bibliothèque publique nécessite, par conséquent, de multiples éclairages et pas seulement celui d'une unique perspective, que celle-ci soit économique, mais aussi technologique, législative ou gestionnaire. La licence québécoise, qui reproduit le modèle économique du livre imprimé en bibliothèque publique, mais dont les conditions ont été déterminées conjointement par les bibliothèques et les principaux partenaires de la chaîne du livre, peut constituer une clé d'accès unique à la complexité de ce phénomène pour nous aider à mieux le comprendre.

1.6 Discussion. Le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique : un faisceau de perspectives combinées et une lecture communicationnelle

Le paysage conceptuel sensibilisateur que nous mobilisons illustre la complexité du phénomène du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique. Cette complexité s'exprime dans un faisceau de perspectives combinées, où chaque perspective ne suspend pas complètement les autres dans l'illusion d'une absence de toile de fond. Ainsi, s'intéresser au prix des livres numériques dans les licences proposées aux bibliothèques publiques ne peut se faire dans une complète cécité référentielle quant au prix du livre imprimé, quant à la valeur fonctionnelle, culturelle ou encore patrimoniale qu'on attribue à l'un comme à l'autre. S'intéresser à la simultanéité des prêts permis par certaines licences, mais interdites par d'autres, ne peut se faire en occultant l'objectif de la bibliothèque quant aux services qu'elle offre. Porter son attention sur la collection de livres numériques pouvant être constituée par les licences offertes questionne les choix qui sont faits en matière d'acquisitions. Leur justification s'inscrit dans un processus auto-référentiel permettant à la bibliothèque d'adresser la cohérence interne de ses collections de livres imprimés et désormais de livres numériques, mais aussi la vision de leur complémentarité ou de leur substituabilité. La mesure et l'appréciation de la nouvelle offre rendue disponible peuvent-elles être faites sans questionner la mission et l'image que l'on veut donner à voir de sa bibliothèque, et comment on veut la communiquer? On le voit, certains de ses questionnements sont strictement spécifiques aux livres numériques, d'autres moins; mais à chaque fois, les modèles économiques de ces derniers les actualisent.

Notre intention est d'analyser le phénomène du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique en dépassant, par une lecture communicationnelle, les possibles clivages et limites des nombreuses combinaisons de perspectives qu'il accueille, subit ou initie. Mais quelle est cette lecture communicationnelle et sa contribution à la compréhension du phénomène? En d'autres termes, en quoi peut-elle proposer une lecture privilégiée de ce dernier?

Avant que de répondre à ces questions, commençons par préciser que notre intention ici n'est pas de requestionner le débat sur le statut de discipline ou

d'interdisciplinarité de la communication (Craig, 2012; Kane, 2010). Notre thèse s'inscrit dans le champ de la communication sociale. Cette dernière « s'intéresse à la dimension intersubjective de toute production et au fait que toute communication est culture et toute production culturelle est communication » (Luckerhoff et Guillemette, 2014, p.5).

Par ailleurs, le lien entre la communication sociale et l'interactionnisme symbolique, et plus largement, l'École de Chicago est essentiel pour Luckerhoff et Guillemette (2014) et « l'interdisciplinarité peut être considérée comme constitutive de la communication sociale » (p.1). L'interactionnisme symbolique « est né d'échanges interdisciplinaires entre la psychologie, l'anthropologie, la sociologie et les sciences de l'information et de la communication » (Luckerhoff et Guillemette, 2014, p.1). Ses principes fondamentaux, tels qu'énoncés par Blumer (1969) qui développera l'approche en se basant principalement sur la pensée de Mead, mais aussi notamment les apports de John Dewey, William. I. Thomas, Robert E. Park, William James, Charles Horton Cooley, Florian Znaniecki, James Mark Baldwin, Robert Redfield et Louis Wirthe sont les suivants :

1. Les humains agissent à l'égard des choses rencontrées (au sens large de tout ce qui peut être remarqué par eux dans leur monde et dans leur réalité quotidienne) en fonction du sens qu'ils leur donnent.
2. Ce sens est dérivé ou provient des interactions sociales avec autrui.
3. Ce sens est traité et modifié par un processus d'interprétation mis en œuvre par chacun dans le traitement des choses rencontrées.

Enfin, notre intention est d'appréhender l'objet à l'étude dans sa complexité, mais aussi sa globalité, par une lecture communicationnelle permettant une théorisation inductive émergeant du terrain et pouvant, par conséquent, provenir de théories, concepts et objets de la communication, mais aussi de différentes disciplines. C'est bien ici ce qui émerge du terrain qui guide nos analyses et le chemin de la compréhension du phénomène à l'étude. En d'autres termes, si l'interdisciplinarité est constitutive de la communication sociale (Luckerhoff et Guillemette, 2014, p.1); notre lecture communicationnelle du phénomène à l'étude ne pose pas l'interdisciplinarité comme un objectif en soi. Le rapport de notre recherche aux théories, concepts fondateurs et objets d'étude de la communication mérite cependant d'être précisé.

1.6.1 Le rapport de notre recherche aux concepts fondateurs des théories et aux objets d'étude de la communication

L'effort de suspension temporaire du recours aux théories existantes caractéristique de notre approche méthodologique, que nous expliciterons plus loin, s'exprime dans la non-application de précompréhensions disciplinaires, incluant celles liées aux concepts fondateurs du champ d'étude de la communication. Néanmoins, leur non-application nécessite, dans une certaine mesure, de les reconnaître préalablement. Un rapide, et nécessairement non-exhaustif, rappel de certains de ceux-ci peut alors être utile¹³.

Pour Craig (2009), « la communication ne constitue pas encore un champ théorique unifié » (p.3), il constate qu'il y a pour cela trop de théories différentes, sans buts communs qui les unissent, qu'elles se côtoient tout en s'ignorant pour l'essentiel et qu'elles « ne semblent être ni en accord, ni en désaccord à propos de fort peu de choses » (p.2). Les auteurs sont aussi en désaccord « sur ce qui peut être considéré comme une théorie, mais aussi sur la taille et la forme du champ à partir duquel ils comptent les théories » (Craig, 2009, p.2). Il propose de reconstruire la théorie de la communication en tant que champ par la recherche d'une cohérence dialogique-dialectique, laquelle permettrait :

une conscience commune de certaines complémentarités et de certaines tensions entre différents types de théories de la communication, de sorte qu'il soit communément compris que ces différents de théories ne peuvent se développer légitimement en un isolement total, mais qu'elles doivent débattre entre elles (Craig, 2009, p.7).

Dans ce but, il propose deux principes. Le premier est un modèle constitutif de la communication comme métamodèle, englobant un modèle constitutif ou rituel de la communication comme un processus produisant et reproduisant un savoir partagé. Ce

¹³ À l'instar de Muccielli (2000) dans son ouvrage « La nouvelle communication », nous ne précisons pas ici, pour chaque théorie, les auteurs qui l'ont introduite, développée ou formalisée. C'est autant afin de ne pas réduire les théories à un moment ou l'autre de leur évolution, qu'en raison de divergences pouvant affecter leur filiation et l'historicité de certaines d'entre elles. Ce choix peut paraître surprenant, mais il nous semble approprié à notre objectif, qui est de proposer quelques réflexions sur le rapport de notre recherche aux concepts fondateurs des théories et aux objets d'étude de la communication et pas d'en proposer des définitions et contours paradigmatisques.

modèle est défini par contraste avec un modèle de transmission ou informationnel s'appuyant sur le concept usuel de la transmission et pour lequel « la communication est un processus d'envoi ou de réception de messages ou de transfert de l'information » (p.7). Le second principe est celui de la communication comme métadiscours théorique, reconnaissant la réflexivité de la théorie de la communication, et en dialogue avec le métadiscours pratique.

En 2015, Craig est revenu sur le métamodèle constitutif qu'il avait proposé et qui suggérait une matrice de sept traditions de la théorie de la communication : la tradition rhétorique, sémiotique, phénoménologique, cybernétique, psychosociologique, socioculturelle et critique; chaque tradition traitant de la communication selon un point de vue différent, respectivement : comme un art pratique du discours, une médiation intersubjective par les signes, une expérience de l'altérité, un traitement de l'information, une expression, interaction et influence, une reproduction de l'ordre social et une réflexion discursive. Il s'est alors interrogé sur la contribution du métamodèle à une certaine réduction de la fragmentation du champ de la communication et conclut que si le métamodèle constitutif a joué un rôle important dans le développement de la théorie de la communication, non seulement de « multiples versions sont théoriquement possibles; mais elles devraient aussi être accueillies favorablement, si elles semblent potentiellement utiles » (Craig, 2015, p.370). Ainsi, pour lui, se trouve, « au cœur du métamodèle constitutif une vision idéale de discours théoriques multiples pour la réflexion et la délibération sur les problèmes pratiques de communication et il est urgent développer des moyens plus nombreux et plus efficaces de réaliser cet idéal » (p.371).

Mucchielli (2000) distingue, pour sa part, cinq différents concepts théoriques de la communication : la communication-transmission d'information, la communication-transaction, la communication-participation, la communication-expression d'un débat et la communication-processus de transformation de la situation.

Quant aux objets épistémologiques de la communication, ceux-ci sont très divers. Pour Pfau (2008) selon Kane (2010), les études en communication sont structurées sous formes d'une constellation d'objets, de problématiques et de paradigmes qui n'ont pas

grand-chose à voir avec les autres (p. 2); ce qui contribue au questionnement épistémologique persistant de l'unité du champ.

Ainsi, pour Mucchielli (2000), il est impossible de définir des objets d'étude qui seraient privilégiés spécifiques aux sciences de l'information et de la communication puisque l'objet d'étude dépend de la définition que le chercheur en donne, laquelle dépend du positionnement scientifique de ce dernier et des théories, concepts et méthodes d'étude qu'il va mobiliser. Un même objet de communication peut ainsi être analysé en adoptant une définition conceptuelle, une théorie de référence, et découlant une compréhension, différente selon ses dimensions historique, sociologique ou encore psychologique. Pour Ollivier (2007, p.168, cité par Derèze, 2009, p.19) :

Les sciences de la communication ne sont pas enfermées dans un objet d'étude ni dans une problématique unique.[...] Cette variété ne signifie pas inconsistance scientifique. Elle constitue plutôt les sciences de la communication comme un lieu à partir duquel on peut interroger la société et les groupes, les hommes et leurs machines, les messages et leurs conditions de production, de circulation, de réception et d'interprétation.

Dans notre recherche, les traditions théoriques de la communication proposées par Craig (2009; 2015) et les cinq différents concepts théoriques de la communication proposées par Mucchielli (2000) pourraient nous conduire à étudier différemment notre objet d'étude, les modèles de licences de livres numériques.

L'adoption d'une telle segmentation disciplinaire et la juxtaposition de ces traditions et concepts théoriques présente un intérêt en lien avec certains objectifs de compréhension disciplinaire en communication. Mais on voit bien ici qu'elle pourrait se faire, dans notre recherche, au détriment d'une compréhension émergeant du terrain, cumulative et intégrative du phénomène à l'étude dans la perspective de la communication sociale dont, rappelons-le, « l'interdisciplinarité peut être considérée comme constitutive » (Luckerhoff et Guillemette, 2014, p.1).

1.6.2 Les nécessaires choix effectués dans la construction scientifique de notre objet d'étude

La construction scientifique du phénomène à l'étude comme objet d'étude n'est pas exempte de certains choix nécessaires et orientant la pertinence du projet de recherche, quelle que soit la méthodologie retenue.

Ainsi, nous appréhendons notre objet d'étude par l'approche communicationnelle. Nous l'avons dit, et nous l'expliquerons plus en détail dans la section méthodologie de cette thèse, notre démarche de compréhension ne mobilise pas de cadre théorique disciplinaire imposé d'emblée à ce qui émerge du terrain, qu'il relève de la communication ou d'une autre discipline, et devant guider nos analyses. L'approche communicationnelle nous permet néanmoins de proposer une lecture communicationnelle de notre objet d'étude répondant à nos objectifs de compréhension.

Bouillon et al. (2007) proposent de définir ainsi cette approche :

comme une démarche scientifique se proposant d'étudier des phénomènes sociaux en prenant comme clé d'entrée les différents types de phénomènes informationnels et communicationnels qui les caractérisent. Ces derniers renvoient tout particulièrement aux interactions en situation sociale (dépassant le cadre interpersonnel), aux réseaux techniques et sociaux assurant des médiations, structurant les échanges et participant à l'édification d'une communauté (TIC, médias), ainsi qu'à la conception, la production, la diffusion et la réception de messages. Les activités et processus symboliques inscrits au cœur de ces phénomènes informationnels et communicationnels, associés à la construction et au partage du sens, à l'interprétation, aux cadres de pensée et aux représentations sont ainsi amenés à devenir des facteurs explicatifs du monde (p. 9).

L'approche communicationnelle permet ainsi au chercheur en sciences de la communication de s'intéresser à de nombreux objets d'étude. Plus spécifiquement, l'approche communicationnelle ambitionne :

d'entrer dans la boîte noire symbolique, informationnelle et communicationnelle [...]. Indissociables du contexte social où elles prennent place, l'information et la communication occupent un double statut, renvoyant à la fois à des objets de connaissance permettant d'accéder aux dimensions symboliques de la vie en société et à un cadre d'analyse de cette réalité où prennent place des objets ainsi que les acteurs qui les mobilisent ou qui y sont confrontés. (Bouillon et al., 2007, p.10).

Par ailleurs, dans notre recherche, nous appréhendons les modèles de licences de livres numériques comme des artefacts communicationnels au sens de Quinton (2007). Pour lui, « la notion d'artefact s'avère pertinente et productive pour les travaux de recherche en Sciences de l'information et de la communication » (paragr.1). « Un artefact est fréquemment un objet réel de recherche, doté ou non d'une matérialité (même numérique), qui se trouve en position de point d'entrée ou de corpus dans la problématisation et le traitement d'un objet de recherche. Il s'agit ici de réfléchir aux statuts ainsi qu'aux atouts conceptuels et communicationnels de cet objet réel » (paragr. 45). Élargissant la notion traditionnelle de support de communication, les artefacts communicationnels peuvent être notamment « des objets, produits, œuvres, symboles, messages manifestes, supports, etc. générés par l'action humaine intentionnelle. Ils sont observables simultanément sous de nombreux aspects (techniques, sémiotiques, économiques et sociaux) qui sont difficilement dissociables dans une recherche » (paragr.4). En tant que « manifestations spécifiques de l'action de l'homme et de ses transformations du monde », l'auteur propose de considérer les artefacts comme :

des systèmes et des processus de communication [...], le produit d'un travail entre acteurs, contextes, systèmes, stratégies et projets précis, [qui] condensent les faits, tendances, paradigmes, discours et enjeux de leur époque [...] (Quinton, 2007, paragr.5).

Ainsi :

Une approche communicationnelle de toute production humaine comme artefact consiste à en questionner les conditions et contextes de production et d'usage, les dimensions physiques et symboliques, les modes d'engagement corporel, affectif, mental, social qu'il sollicite en tant qu'objet situé entre l'homme et le monde et qui intervient fortement dans la construction de relations (Quinton, 2007, paragr.9).

On le voit par ce qui précède, en tant que moyens de comprendre et de communiquer des idées dans la perspective de la communication sociale, nous proposons, dans notre recherche, d'adopter une approche communicationnelle nous permettant d'étudier les modèles de licences comme des artefacts communicationnels et en tant que productions culturelles. Celles-ci sont analysées dans leur contexte communicationnel d'échange, lequel met en œuvre un processus d'interprétation de leur sens.

Nous avons voulu jusqu' ici présenter notre problématique générale. Bien que nous l'ayons traitée de façon relativement succincte, par son paysage conceptuel sensibilisateur, nous espérons être parvenu à suffisamment montrer la complexité du phénomène à l'étude. Nous précisons dans les lignes qui suivent les principales questions de recherche qu'il suscite.

1.7 Le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique : cinq questionnements généraux de recherche

Ainsi considéré, le modèle du livre numérique en bibliothèque publique, à l'origine de la licence québécoise, est éclairé par de nombreuses perspectives interreliées et l'objet de questionnements nombreux et variés. Ceux-ci témoignent de la nécessité d'en améliorer la compréhension pour en proposer un portrait objectif, actuel, intégrateur, centré sur la mission des bibliothèques et contribuant à l'avancement des connaissances sur ce phénomène récent. Ces questionnements sont, par ailleurs, susceptibles d'influencer l'évolution de la licence, plus de 10 ans après l'élaboration de ses conditions d'exécution.

Nous proposons ainsi de décliner la problématique générale de notre thèse en cinq principales questions de recherche, qui nous ont semblé plus prégnantes. De ces questions initiales découleront des problématiques spécifiques, que nous examinerons plus loin. Celles-ci guideront notre exploration du phénomène à l'étude. Ces cinq principales questions de recherche sont les suivantes :

- 1) Quel est le statut du livre numérique, pour les bibliothèques québécoises, mais aussi à l'international, comparativement à celui du livre imprimé?
- 2) Quel est le contexte spécifique d'émergence du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec?
- 3) Quels buts ont guidé les choix faits dans l'élaboration des conditions de la licence québécoise et comment se compare-t-elle aux autres modèles alors disponibles?
- 4) Quelles sont les opportunités d'évolution de la licence québécoise, 10 ans après son émergence?

5) Comment est évaluée la contribution de cette nouvelle collection à la mission des bibliothèques publiques?

Avec notre première question générale de recherche, nous ambitionnons mieux situer le statut de patrimoine documentaire publié du livre numérique relativement au livre imprimé. Les éléments de réponse que nous proposons contribuent à régler cette mise en débat et nous permettent d'ancrer l'intérêt et la pertinence de quatre autres questionnements généraux.

Ceux-ci s'inscrivent dans un programme de recherche « Analyses et modèles d'affaire dans le prêt numérique en bibliothèque » subventionné par MITACS Accélération et pour lequel nous avons bénéficié du support de Synapse-C (Pôle sur les données massives en culture) et de Bibliopresto. Rappelons que Bibliopresto est l'organisme à but non lucratif administrant la plateforme PRETNUMERIQUE.CA et son développement. Ainsi, l'avancement des connaissances que nous ambitionnons proposer dans notre thèse bénéficie d'un contexte de recherche partenarial. Celui-ci permet un ancrage des problématiques spécifiques de la thèse dans des situations problématiques concrètes, telles que vécues par les acteurs clés.

1.8 Problématiques spécifiques

Les cinq questions de recherche initiales formulées en termes très généraux, nous ont permis de délimiter les objectifs de compréhension de notre recherche, au sens de ce que nous voulions mieux comprendre dans l'exploration du phénomène à l'étude. Mais, nos questions devaient être soumises aux corpus de données, explicitées, révisées ou précisées pour mieux nous saisir, sur une base empirique, du phénomène.

Dans la perspective de l'approche méthodologique générale de la théorisation enracinée retenue dans notre recherche, approche que nous explicitons dans le 2^e chapitre de notre thèse, la combinaison d'ajustements constants entre les questions de recherche spécifiques, les questions d'analyses et les questions d'entretiens, témoigne de la rencontre entre la sensibilité du chercheur et les données empiriques (Paillé et Mucchielli, 2021) et finalement, le guide vers la théorisation. Par ailleurs, les premières analyses peuvent

influencer la problématique et les objectifs des analyses qui leur succèdent (Pozniak et al., 2023).

Les problématiques spécifiques présentées ici ont ainsi émergé de notre recherche. Nous n'avons pas imposé, de limites « *a priori* » à celle-ci pour la concentrer, par exemple, sur un unique terrain pouvant être pertinent. Nous n'avons pas non plus prédéterminé, en amont de notre recherche, des critères d'inclusion ou d'exclusion aux nouvelles données, conformément à l'approche méthodologique retenue (Glaser, 2003). Pour autant, ces problématiques spécifiques, bien qu'indépendantes, ont formé un tout cohérent témoignant de la progression du processus de réflexion et de compréhension de notre recherche.

1.8.1 Problématique spécifique I. Le statut légal du livre numérique¹⁴

Le premier questionnement général auquel nous souhaitions proposer des éléments de réponse est celui du statut légal du livre numérique comparativement à celui du livre imprimé.

Le livre numérique peut être appréhendé moins favorablement que le livre imprimé, notamment en raison de son immatérialité et de l'absence d'attachement qu'il suscite chez le lecteur (Cela, 2018; Labrousse et Lapointe, 2021). De plus, contrairement au livre imprimé, il nécessite une médiation technique ou logicielle rendant sa conservation tributaire des évolutions technologiques. Le livre numérique jouit également d'un consentement à payer moindre (Benhamou et Guillon, 2010; Mussinelli, 2011), ce qui peut influencer l'appréciation, par les bibliothèques publiques, du coût de la licence qui en permet l'utilisation.

Nous avons choisi d'aborder ce premier questionnement de notre thèse en explorant la perspective de la problématique spécifique du dépôt légal des livres numériques. Celui-ci s'inscrit comme un élément de la politique culturelle québécoise, par lequel les

¹⁴ Cette problématique spécifique a mené à un article publié en 2021 dans la revue *Documentation et bibliothèques*, 67(3). <https://doi.org/10.7202/1080159ar>.

bibliothèques nationales sont dépositaires du patrimoine documentaire publié, qu'elles doivent collecter, conserver et diffuser.

Le dépôt légal des livres imprimés s'applique depuis plusieurs siècles dans de nombreux pays, tant sur le continent européen qu'aux États-Unis (Larivière et Lunn, 2000). D'abord établie en France en 1537, avec l'*Ordinance de Montpellier* de François 1^{er}, l'obligation d'un dépôt légal, visait la préservation et la disponibilité des œuvres publiées pour utilisation future. Au Canada, les origines du dépôt légal sont attribuées à l'*Act for the Protection of Copyright* de 1832. Le modèle du dépôt légal au Canada est constitué d'une obligation relative à l'enregistrement de diverses publications, et entretient des liens étroits, non seulement avec les droits d'auteur, mais aussi avec la protection de documents (McCormick et Williamson, 1990). En 2021, alors que plusieurs pays, dont le Canada, ont déjà intégré le livre numérique à leur législation sur le dépôt légal, ce n'est pas le cas au Québec, où le dépôt est encore volontaire (BAnQ, 2021; Laforce et Paré, 2011).

L'assujettissement du livre numérique à la législation sur le dépôt légal, en tant que patrimoine documentaire publié, au même titre que le livre imprimé, est susceptible de contribuer à la reconnaissance de sa valeur culturelle dans l'offre des bibliothèques publiques. Ce faisant, les acquisitions de licences de livres numériques, bien que non pérennes comparativement aux achats de livres imprimés, pourraient s'en trouver plus facilement légitimées en contexte budgétaire de financement, essentiellement public, des acquisitions.

La question spécifique ayant guidé les explorations de cette problématique dans notre thèse était la suivante : pourquoi, alors que le dépôt légal des livres numériques est obligatoire au Canada depuis 2007, il ne l'est pas en 2021 au Québec, où il se limite toujours aux livres imprimés, objets originels du dépôt légal?

1.8.2 Problématique spécifique II. Le contexte partenarial d'émergence du modèle économique de la licence québécoise et les valeurs en jeu¹⁵

La 2^e problématique spécifique que nous avons explorée est celle du contexte partenarial de création de la plateforme PRETNUMERIQUE.CA au Québec. Cette plateforme permet aux bibliothèques publiques de rendre disponible une nouvelle offre, celle des livres numériques. Pour les bibliothèques publiques francophones, l'enjeu du partenariat est l'adaptation de cette nouvelle offre et de son organisation à leurs besoins et à ceux de leurs publics (Cusson, 2016) et le rattrapage d'un certain retard perçu comparativement à l'offre de leurs homologues anglophones (BPQ, 2010).

Ainsi, dans leur mémoire *Présence du numérique dans les bibliothèques publiques québécoises – Des conditions gagnantes* présenté en 2010 au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF), la BPQ constate que la demande de contenus numériques augmente rapidement, lorsque disponible. Un risque, pour les bibliothèques publiques québécoises de se faire imposer des modèles d'affaires ne correspondant pas au besoin du Québec francophone et à leur spécificité, notamment ceux de la firme étatsunienne OverDrive et de la firme française Numilog est également perçu. Dans ce mémoire, les bibliothèques publiques québécoises rappellent leur contribution au développement et au financement de la chaîne du livre au Québec, leur important rôle dans la diffusion d'une culture québécoise se manifestant de plus en plus sur les plateformes numériques et leur mandat social, culturel et économique d'offrir à tous les citoyens « un accès large à la diversité des savoirs » (BPQ, 2010, p. 7). Invoquant l'appui du MCCCF déjà acquis dans le développement de leurs collections et, pressentant l'importance des investissements devant être consentis pour le numérique, l'ABQ sollicite le financement par le MCCCF du démarrage d'une infrastructure mutualisée à l'échelle du Québec, l'inclusion de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec dans le circuit de la diffusion numérique et un soutien financier conséquent pour leurs acquisitions de livres numériques.

¹⁵ Cette problématique spécifique a mené à un article publié dans la revue *Documentation et bibliothèques*, 68(1). <https://doi.org/10.7202/108780ar>

Le MCCCCF semble avoir accueilli favorablement cette demande en soutenant le projet PRETNUMERIQUE.CA, par lequel les bibliothèques publiques ont contribué à l'élaboration, non seulement du modèle économique de cette nouvelle collection, mais aussi aux conditions le soutenant (Cusson, 2016). Il s'agit cependant d'un phénomène d'intérêt récent et encore peu étudié. Pour les bibliothèques, c'est un nouveau mandat qu'elles se sont attribué plus ou moins explicitement dans la chaîne du livre, mandat dépassant le cadre habituel de leurs rôles de médiation centrée sur la rencontre entre un livre et son lecteur ou de celui de « simple acquéreur ».

Nous avons ainsi voulu, avec cette 2^e problématique spécifique, explorer ce contexte d'émergence du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec en questionnant les principes adoptés pour l'organisation de l'accès à l'offre de livres numériques et sa disponibilité.

Les questions spécifiques auxquelles nous voulions répondre portent sur les intentions des différents partenaires, et plus spécifiquement, celles des bibliothèques, dans le modèle d'affaire retenu. Quelles étaient ces intentions? Comment le principe du respect, par les partenaires, de l'esprit de la Loi du livre, à laquelle le livre numérique n'est pourtant pas assujetti (Cusson, 2016; Poirier et al., 2015) s'est-il imposé? Par ailleurs, comment les logiques marchandes des éditeurs et non marchandes des bibliothèques se sont-elles articulées en contexte d'utilisation de fonds publics (Legault, 2016) et quel bilan les principaux acteurs de l'élaboration de ce modèle économique en proposent-ils?

1.8.3 Problématique spécifique III. Les conditions d'exécution de la licence québécoise et leur comparaison avec celles d'autres modèles¹⁶

Avec la 3^e problématique, nous voulions poursuivre notre exploration des modèles économiques du livre numérique en bibliothèque en nous intéressant aux choix faits dans l'élaboration des conditions de la licence québécoise, et comparer celle-ci avec les autres modèles alors disponibles. De fait, plusieurs modèles économiques existaient déjà pour les

¹⁶ Cette problématique spécifique a mené à un article publié dans la revue *Enjeux et société*, 10(1).
<https://doi.org/10.7202/1098708ar>

livres numériques et certains étaient proposés aux bibliothèques publiques anglophones canadiennes et à l'international lorsque le modèle économique de la licence québécoise a été convenu (Idate Consulting, 2013).

Les conditions proposées par ces modèles varient considérablement et ont des effets sur le budget nécessaire aux acquisitions, mais aussi sur la médiation effectuée (Chauvet, 2016; Cusson, 2016; Dujol et Mercier, 2017). Les modèles les plus retrouvés combinent quatre variables principales : le téléchargement ou la consultation en ligne (laquelle peut se faire en bibliothèque ou à distance), l'imposition d'une limite au nombre de prêts ou pas, le choix des ouvrages (titre à titre ou sous forme de « bouquet » constitué généralement par les éditeurs) et enfin le paiement forfaitaire par la bibliothèque (que le livre soit emprunté ou pas) ou le paiement à l'usage. Certains modèles (envisagés en 2013 par les bibliothèques aux Pays-Bas) combinent du prêt gratuit et du prêt payant, temporairement ou pas, pour les utilisateurs. Les réflexions des bibliothèques soutenant cette proposition se base sur les concepts de *short tail*, *mid-tail* et *long tail*, ces modèles sont associés à des stratégies d'intégration automatique à la collection de certains titres les plus consultés, après 1 an par exemple, pour un usage illimité par les bibliothèques (Idate, 2013).

L'existence de plusieurs modèles, le contexte partenarial pragmatique particulier d'émergence de la licence québécoise précédemment exploré, sa reproduction du modèle d'affaire du livre imprimé au livre numérique et l'adhésion de la plupart des bibliothèques publiques à la plateforme soutenant ce modèle (Cusson, 2016) justifiaient de mieux comprendre comment ses conditions avaient été retenues.

Les questions spécifiques auxquelles nous voulions répondre sont les suivantes : quels sont les arbitrages relatifs aux conditions d'exécution de la licence québécoise opérés par les professionnels des bibliothèques? Comment ces conditions d'exécution se comparent-elles avec celles d'autres licences concomitantes? Y aurait-il lieu d'en repenser certains aspects?

1.8.4 Problématique spécifique IV. La contribution des conditions des licences et les opportunités d'évolution de la licence québécoise¹⁷

La 4^e problématique spécifique a intégré les analyses et résultats des problématiques précédentes pour s'intéresser aux opportunités d'évolution de la licence québécoise, 10 ans après son émergence, alors que l'engouement pour les livres numériques se fait désormais sentir. Un nombre moyen quotidien de prêts sur la plateforme PRETNUMERIQUE.CA de plus de 5 000 livres numériques est ainsi constaté (Bibliopresto.ca, 2019).

Nous avions suggéré précédemment que les conditions des licences autorisant le prêt de livres numériques sont posées par les participants comme moyens permettant la réalisation de l'objectif visé par les bibliothèques publiques avec PRETNUMERIQUE.CA : offrir des livres numériques d'abord québécois, mais pas seulement, en quantité, qualité et diversité suffisante. Les données de la plateforme font cependant peu l'objet d'analyses statistiques témoignant spécifiquement de l'atteinte de cet objectif, ce qui ne permet pas de questionner l'évolution de la licence québécoise face aux besoins actuels des bibliothèques, et ce, malgré leurs importants investissements (environ 27 millions de dollars selon De Marque, ANEL et Bibliopresto en 2022).

Ainsi, les rapports annuels de Bibliopresto concernant PRETNUMERIQUE.CA font notamment état de la couverture du service (c'est-à-dire de l'évolution du nombre de bibliothèques participantes) et de l'évolution de l'offre éditoriale (nombre de titres auxquels les bibliothèques ont accès). Les principaux résultats présentés distinguent l'évolution du nombre et de la valeur des exemplaires achetés par les bibliothèques et la proportion des achats (au Québec et hors Québec), ainsi que, concernant l'usage, l'évolution du nombre et de la proportion de prêts et le nombre de connexions sur la plateforme. De fait, ces résultats ne sont pas comparés à l'objectif visé par la plateforme et aucune précision ne permet d'appréhender la mesure et l'atteinte de celui-ci.

Par ailleurs, les conditions des différentes licences (limitée ou illimitée, avec échéance ou sans, avec prêts simultanés ou consécutifs) complexifient certaines mesures,

¹⁷ Cette problématique spécifique a mené à un article soumis à la revue Communication.

comparativement à celles relatives au livre imprimé, généralement appréhendé en termes de titres et d'exemplaires unitaires.

Cette 4^e problématique spécifique nous a ainsi guidé vers l'exploration de réponses possibles aux questions suivantes : comment les conditions des licences, et plus spécifiquement celles de la licence québécoise, contribuent-elles à une offre de livres numériques jugée en quantité suffisante? Comment ce jugement émerge-t-il? Quelles données mobiliser pour cela? Quelles pistes d'opportunités d'évolution de la licence québécoise proposer 10 ans après son émergence?

1.8.5 Problématique spécifique V. La licence québécoise, sa contribution à la mission des bibliothèques publiques et l'évaluation des collections de livres numériques¹⁸

La cinquième et dernière problématique spécifique envisagée dans la thèse adresse les opportunités de collecte, d'analyse et de croisement des données de PRETNUMERIQUE.CA dans la perspective de la mission des bibliothèques publiques.

Un engouement envers les livres numériques est désormais constaté en bibliothèque publique au Québec (Cusson, 2016; Bibliopresto.ca, 2019; Lalonde, 2023). D'importantes sommes sont investies par les bibliothèques publiques pour en faire l'acquisition. Ainsi, le montant cumulatif des investissements des bibliothèques pour l'acquisition de livres numériques sur la plateforme PRETNUMERIQUE.CA s'élevait en 2022 à 27 millions de dollars depuis 2011 (De Marque et al., 2022). Celles-ci exercent cependant leur mission grâce à un financement municipal et gouvernemental (Legault, 2016). Il est donc attendu de leur part une utilisation appropriée des fonds obtenus et une évaluation de l'atteinte des objectifs qu'elles se donnent en lien avec leur mission.

Cette mission s'incarne notamment dans le mandat social et culturel des bibliothèques publiques qui sélectionnent pour leurs lecteurs « des fonds pertinents et pluriels : pluriels dans leurs natures, par leurs approches fictionnelles ou documentaires, par les niveaux multiples de lecture, par la diversité des approches retenues, dans la

¹⁸ Cette problématique spécifique a mené à un article soumis à la revue Loisir et société.

profondeur et l'amplitude de l'offre, pluriels aussi en ce qui a trait aux diversités culturelles » (BPQ, 2010, p.7).

Ainsi, alors que nous avions exploré dans la problématique précédente le jugement des bibliothèques relatif à la suffisance de la quantité de livres numériques offerts, il nous fallait poursuivre notre exploration en nous intéressant à la qualité et la bibliodiversité de l'offre rendue disponible. Cependant, les données de PRETNUMERIQUE.CA ont, jusqu'ici, fait l'objet de relativement peu de recherches. Labbé et Luckerhoff (2018) se sont intéressés à l'offre et aux usages du livre numérique et notamment aux emprunts de livres numériques dans les bibliothèques publiques. Mais 10 ans après le début de PRETNUMERIQUE.CA, qu'en est-il de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre rendue disponible? Là encore, ce sont des aspects pour lesquels les rapports de Bibliopresto permettent peu de répondre.

Dans cette cinquième et dernière problématique spécifique de notre thèse, nous avons voulu adresser l'évaluation et l'appréciation de la contribution de l'offre de livres numériques à la mission des bibliothèques publiques sous l'angle des opportunités de collecte, d'analyses et de croisement des données de la plateforme PRETNUMERIQUE.CA susceptibles de permettre de juger de la qualité et de la diversité de son offre.

Nous voulions proposer des éléments de réponse aux questions suivantes : comment les professionnels des bibliothèques publiques évaluent-ils, s'il y a lieu, ou apprécient-ils la qualité et la diversité de cette nouvelle collection et sa contribution à la performance de la bibliothèque au service de ses lecteurs? À quels mesures et indicateurs ont-ils recours? Quelle est la réalité et la pertinence de la transposition, s'il y a lieu, des indicateurs mobilisés pour l'évaluation des collections de livres imprimés aux livres numériques?

Chapitre II : Méthodologie

Introduction

L'objectif poursuivi dans le chapitre précédent avec le paysage conceptuel sensibilisateur proposé était de débuter notre appréhension du phénomène, en consultant une grande variété de textes et de types de textes, afin de créer un espace pour la réflexion sur celui-ci. Notre objectif n'était pas, par conséquent, d'effectuer une recension des écrits scientifiques exhaustive ou une revue de la littérature en vue de proposer un encadrement théorique auquel appliquer le phénomène à l'étude; ni de le mettre à l'épreuve par une recherche hypothético-déductive.

Il nous faut à présent montrer comment nous avons voulu répondre aux questions posées en rendant explicite l'approche méthodologique retenue dans notre recherche, soit la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE ci-après). Ce chapitre est constitué de trois parties. Nous présentons d'abord les principes généraux de cette approche méthodologique en intégrant des exemples permettant la description de la mise en œuvre de certaines procédures et outils mobilisés. Nous présentons ensuite les perspectives épistémologiques de cette approche dans notre recherche. Nous terminons ce chapitre en précisant les méthodes et corpus de données de chaque problématique spécifique.

Mais, en ce début de chapitre, il nous semble nécessaire de préciser que si nous retenons ici l'appellation « Méthodologie de la théorisation enracinée » (MTE) utilisée par certains auteurs francophones (notamment Guillemette et Luckerhoff, 2023a; Lapointe et Dion, 2015; Lemieux et al., 2012; Luckerhoff et Guillemette, 2012) pour traduire l'appellation anglaise *Grounded Theory*, c'est bien à la posture originale de Barney Glaser et Anselm Strauss (1967), les concepteurs de cette dernière, que ces auteurs francophones et nous-même adhérons et dont nous souhaitons rendre compte.

Précisons, par ailleurs, que le choix de traduire l'expression *Grounded Theory* par « Méthodologie de la théorisation enracinée » s'explique, pour Luckerhoff et Guillemette (2012), par des raisons essentiellement sémantiques. De fait, ces auteurs rejettent volontairement, parmi les nombreuses appellations françaises retrouvées, dont celle de

« théorie ancrée », toute appellation comprenant le terme « théorie », dans la mesure où il s’agit d’abord d’une approche méthodologique générale permettant la théorisation et la construction d’une théorie, ainsi que la notion d’ancrage, à laquelle ils préfèrent la symbolique de l’enracinement. Cette symbolique évoque mieux le processus continu, et jamais complètement terminé, de relier la construction théorique aux données de terrain, en cohérence avec les fondements épistémologiques de cette approche (Luckerhoff et Guillemette, 2012).

2.1 L’approche générale de la méthodologie de la théorisation enracinée

Le choix d’une méthodologie traduit les intentions du chercheur, la façon dont il entend se saisir du phénomène à l’étude et interagir avec lui. Notre choix a été guidé par la recherche de cohérence et de congruence entre l’existence de nombreuses théories et perspectives susceptibles d’éclairer différemment le phénomène à l’étude. Ce choix est aussi lié au caractère récent du phénomène, encore peu étudié, à sa nature socialement construite et à notre intention de mieux le comprendre, par son exploration, et non pas son explication.

La mobilisation d’une approche générale inductive permettant de construire une compréhension émergeant à partir des données s’est ainsi imposée. L’approche générale inductive est le premier principe méthodologique général de la MTE, lequel est, par ailleurs, le premier des cinq principes sur lesquels nous proposons de nous attarder, en précisant comment ses principes ont été opérationnalisés dans notre recherche ainsi que les différentes procédures mobilisées pour cela.

2.1.1 L’approche générale inductive

En proposant la construction d’une théorie à partir des données, l’orientation de la MTE est une orientation d’émergence dans laquelle l’aboutissement du processus de recherche est une théorisation, ou une théorie, qui émerge des données. L’approche générale inductive, telle que proposée par Glaser et Strauss (1967), inverse la logique hypothético-déductive consistant à contraindre les données pour les faire correspondre au cadre théorique retenu préalablement. Ainsi, les données empiriques collectées sont analysées de façon continue pour juger de leur adéquation avec les ébauches d’énoncés théoriques

produits par le chercheur (Glaser, 2001; Guillemette et Luckerhoff, 2016; Laperrière, 1997; Luckerhoff, 2019). La confrontation est constante entre les résultats d'une analyse et les données suivantes collectées. Ces dernières, qui seront, elles-aussi analysées, permettront au chercheur de produire de nouveaux résultats, qui seront confrontés aux données suivantes collectées, etc.

L'orientation inductive de la démarche s'opérationnalise également simultanément dans les choix d'instruments de collecte de données, les procédures d'analyse effectuées, les épisodes d'échantillonnage théorique et les manières de présenter les résultats. Tous visent à favoriser l'adéquation des analyses à ce qui émerge des données (Luckerhoff, 2019). Il s'agit du critère de l'*emergent-fit* décrit notamment par Laperrière (1997) et Glaser (2001).

Dans notre recherche, les données empiriques nous ont ainsi dévoilé progressivement le chemin qui menait à leur compréhension; en d'autres termes, les directions prises dans notre recherche ont été induites par ce qui émergeait des données. Ainsi, au-delà de notre intérêt général envers le domaine des bibliothèques publiques et le livre numérique, ce sont les données empiriques qui ont guidé le choix des angles d'analyse à privilégier dans le traitement des problématiques spécifiques.

Cela a été rendu possible par l'effort systématique de ne pas aborder d'emblée les données avec un cadre explicatif fourni par les théories existantes. Cet aspect, lié à l'approche inductive de la MTE est un autre principe de cette méthodologie.

2.1.2 La suspension temporaire du recours à des cadres théoriques existants

La suspension temporaire du recours à des cadres théoriques explicatifs existants correspond à une posture d'ouverture caractérisant l'orientation générale de cette méthodologie, qui vise à générer des théories fondées à partir de données empiriques (Guillemette et Luckerhoff, 2016). Il s'agit ici « d'entrer sur le terrain à explorer avec le moins possible de suppositions préalables, le moins possible de précompréhensions à appliquer » et d'une recherche de « non contamination » (pour reprendre les termes de Guillemette et Luckerhoff, 2016, p.3) des concepts émergents, lors des premières analyses issues des données empiriques, par l'application de concepts et préconceptions des théories

existantes. Cette suspension est seulement temporaire : les résultats de l'analyse théorisante effectuée et les résultats retrouvés dans les écrits scientifiques seront comparés plus tardivement dans la recherche, après que l'ouverture à l'émergence de concepts et interprétations fondées empiriquement ait d'abord été préservée (Glaser, 1978, 1992, 1998).

La suspension ou mise entre parenthèses temporaire du recours à des cadres théoriques explicatifs existants demande un effort intellectuel (Glaser, 1998). S'il est impossible d'oublier ou de faire totalement abstraction de ce que nous savons (Strauss et Corbin, 1998), l'effort demandé par la MTE est de chercher, temporairement, à ne pas en tenir compte.

Cet effort pourrait avoir été facilité, dans notre recherche, par notre provenance professionnelle et disciplinaire initiale en administration, laquelle n'est pas directement en lien avec le domaine du livre et des bibliothèques. Nous n'avons ainsi eu à suspendre temporairement aucun cadre théorique explicatif spécifique à ces domaines. Nous avons cependant respecté la recommandation d'opérer une mise au jour écrite de nos idées préconçues à propos de l'objet de notre recherche (Guillemette et Luckerhoff, 2016). Nous avons ainsi écrit dans un mémo ce que nous pensions spontanément sur cet objet d'étude, à défaut de pouvoir le faire avec des connaissances issues de théories préexistantes spécifiques lui ayant été appliquées.

Pour autant, tel que précisé par Guillemette et Luckerhoff (2016) suivant Glaser (1995), la suspension du recours aux cadres théoriques pour l'analyse dans la MTE n'en fait pas une méthodologie dans laquelle le chercheur procède de manière « a-théorique ». De fait, dans les analyses effectuées par le chercheur, les données sont appréhendées avec la sensibilité théorique de celui-ci. Il s'agit d'un autre principe général de cette méthodologie.

2.1.3 La sensibilité théorique

La MTE s'enracine dans les données empiriques et exige une certaine distanciation théorisante, ce que Glaser et Strauss (1967) désignent par l'expression « sensibilité théorique ». Guillemette et Luckerhoff (2016) attribuent deux sens complémentaires à la

sensibilité dont il est ici question. La première est celle d'une attention aux données empiriques ou d'écoute des données, au sens de Strauss et Corbin (1998). La seconde est celle « d'instrument de lecture avec lequel le chercheur s'immerge dans les données empiriques » (Guillemette et Luckerhoff, 2016, p.7).

L'attention aux données empiriques, ou leur écoute, relève de « l'effort intellectuel de réserve par rapport au connu et d'ouverture par rapport à l'inédit » (Guillemette et Luckerhoff, 2016, p.5) que nous avons abordée précédemment.

La sensibilité théorique, comme instrument de lecture, permet de donner un sens aux données empiriques et, par conséquent, réfère à la capacité à découvrir dans celles-ci ce qui est caché au sens commun (Guillemette, 2016, p.42). Elle correspond aux perspectives avec lesquelles le chercheur perçoit, examine et analyse les données empiriques du phénomène à l'étude (Strauss, 1993). Ces auteurs précisent à ce sujet préférer le terme « perspectives » à celui de « théories ». L'objectif est de favoriser l'émergence des perspectives nouvelles, qui vont enrichir, à leur tour, les prochaines analyses. Les nouveaux concepts qui émergent deviennent alors eux-mêmes des concepts sensibilisateurs. Luckerhoff (2019) parle aussi d'une « sensibilisation » théorique, laquelle se fait toujours par l'émergence et l'induction, pour aboutir, vers la fin de la recherche, à une théorisation, voire une théorie.

Pour ce faire, le chercheur a recours aux méthodes d'analyses ou procédures de cette méthodologie, dont l'utilisation de codes paradigmatisques (Dey, 1999; Hutchinson et Wilson, 2001) qui lui permettent d'augmenter sa sensibilité théorique, en posant à son corpus de données des questions de plus en plus précises favorisant l'émergence recherchée.

Dans notre recherche, s'il est possible que notre effort de suspension de nos cadres théoriques explicatifs ait été facilité par notre provenance disciplinaire, comme nous l'avons supposé précédemment; en contrepartie, un effort supplémentaire a t'il été requis pour enrichir notre sensibilité théorique? Le cas échéant, comment cet effort supplémentaire a-t-il contribué à la théorisation effectuée? Nous ne pouvons que poser la question, sans pouvoir y répondre de façon satisfaisante, notamment parce que la présente recherche constitue notre première utilisation de cette approche. Mais, dans notre

cheminement vers « une pratique scientifique consciente d'elle-même » (Allard-Poesi et Perret, 2014, p.15) et rigoureuse, nous percevons que ces questions méritent d'être posées.

À ce point-ci de la présentation de notre perspective méthodologique, le lecteur aura certainement, s'il est peu familier avec la MTE, perçu une certaine circularité de la démarche et une comparaison constante. Il s'agit là de deux autres principes généraux de cette méthodologie générale, que nous proposons de regrouper ici, à des fins de concision.

2.1.4 La circularité de l'approche méthodologique et la méthode comparative continue

On l'aura compris à présent, avec la MTE, le chercheur ne suit pas la séquence habituelle des démarches de recherche hypothético-déductives; ni celle de plusieurs approches qualitatives, qui effectuent la collecte de toutes les données avant de débuter leur analyse systématique (Luckerhoff et Guillemette, 2012). Ces derniers ont décrit comment une relation itérative s'établit, en MTE, entre les collectes de données et leurs analyses : l'analyse des données collectée s'effectue dès que celles-ci sont disponibles, et en continu, puisque les collectes et analyses subséquentes sont fonction des résultats provisoires des analyses précédentes.

Si Glaser (2001), retient, pour décrire cette relation itérative, les termes pouvant être traduits par « approche en spirale » de la démarche, Luckerhoff et Guillemette (2012) et Guillemette et Luckerhoff (2023b), semblent leur préférer celui d'hélicoïdalité, suggéré par Plouffe (2009, citée dans Luckerhoff et Guillemette, 2012) et qui rend mieux compte du mouvement itératif de circonvolution enrichissant la compréhension du phénomène à l'étude par circularité, mais aussi mouvement d'avancement. Mais, quel que soit le terme exact retenu par ces auteurs, il s'agit du principal enjeu de l'utilisation de la MTE pour les chercheurs. En effet, le respect de ce principe général peut être perçu comme un manque de planification dans l'évaluation de leurs projets de recherche (Guillemette et Luckerhoff, 2023b; Luckerhoff et Guillemette, 2012).

Dans cette relation itérative hélicoïdale entre les collectes de données et leurs analyses, la comparaison est continue : d'abord entre les données (pour permettre le codage), ensuite entre les codes (qui évoluent en concepts et en catégories constituant une élévation dans l'abstraction, etc.) et les données; puis, plus tardivement, entre les concepts

et catégories et les éléments théoriques, et enfin entre les éléments théoriques proposés et les données (Glaser, 1978; Strauss et Corbin, 1998).

Si, par exemple, lors des premiers entretiens de notre recherche, des participants évoquaient le fait qu'un modèle de licence de type « 1 licence = 1 utilisateur ne fait pas de sens », nous reprenions, en première analyse, lors d'un codage ouvert de l'entretien, les termes utilisés par ceux-ci pour nommer ce phénomène. Il s'agissait alors d'un code *in vivo* c'est-à-dire des termes utilisés par les participants eux-mêmes pour nommer les phénomènes dont ils ont parlé (Glaser et Strauss, 1967; Strauss et Corbin, 1998). Nous comparions les codes, pour en regrouper certains¹⁹ sous une même catégorie, ici par exemple « limitation d'accès ». Ensuite, après une réduction des nombreux codes par densification (Guillemette et Luckerhoff, 2023a), nous regroupons les catégories en *core categories* ou « noyaux théoriques » (Glaser et Strauss, 1967), ici « enjeux de transposition du modèle du livre imprimé ». Lors du développement de nos analyses, nous procédions à une validation continue de notre compréhension du phénomène en prêtant une attention particulière aux termes différents utilisés par les participants mais se référant au même phénomène, ainsi qu'aux nuances introduites par ces termes.

La phase suivante était celle d'intégration des codes, catégories, énoncés et noyaux théoriques dans un squelette de la théorie émergente (Glaser, 2001; Guillemette et Luckerhoff, 2023a, Strauss et Corbin, 1998). En prolongement du codage ouvert, pour le codage théorique, nous avions, par ailleurs, recours à certaines des 18 familles de codage²⁰, tel que suggéré par Glaser (1978) afin de développer notre analyse par la mise en relation des aspects, contextes, propriétés et interactions des catégories.

Dans notre exemple, une tension « accès-prix » a émergé, ainsi que ses relations avec la mission de la bibliothèque publique, le concept des communs de la connaissance et la catégorie de l'offre vs celle de la demande. Certains de ces éléments étaient déjà ressortis

¹⁹ Certains codes peuvent être laissés de coté lors de la réduction pour éventuellement être utilisés pour des projets ultérieurs (Glaser, 2001, Guillemette et Luckerhoff, 2023a).

²⁰ Ces familles de codes (et leurs subdivisions) sont décrites par Glaser (1978) dans *Theoretical Sensitivity*. Il s'agit notamment des 6 C (causes, contextes, contingences, conditions), des dimensions (éléments, propriétés, aspects), des stratégies (mécanismes, objectifs, positionnement) et interaction (effets, trajectoire, interdépendance). L'auteur ajoutera d'autres familles à cette liste dans son ouvrage *Doing Grounded Theory : Issues ans Discussions* (1998). Nous référons le lecteur à ces deux ouvrages pour plus de détails.

de nos analyses, mais pas tous. Le retour aux corpus de données pour confronter la fidélité de la compréhension construite à ce qui ressort des données empiriques, la mettre à l'épreuve et l'ajuster, permettait de nous assurer de son adéquation avec le vécu réel et constituait une forme de « confirmation » (Glaser et Strauss, 1967) ou de « validation » (Glaser, 1967; Guillemette et Luckerhoff, 2023a; Strauss et Corbin, 1998).

En outre, tout au long de nos collectes et analyses, nous rédigions des mémos faisant état de nos questionnements, afin de documenter nos analyses et les pistes de compréhension possibles du phénomène à l'étude par la production d'énoncés théoriques. Nous parvenions alors, progressivement, à approfondir notre compréhension du phénomène, son importance et ses articulations avec d'autres phénomènes, lors des entretiens et analyses subséquents. Des nuances étaient-elles présentes chez les participants? L'enjeu de signification se limitait-il à une seule des conditions de la licence et si oui, pourquoi celle-là? Cet enjeu était-il présent et partagé par tous? Quelles pouvaient en être les relations sous-jacentes et comment pouvaient-elles être comprises? L'absence d'alternatives perçues à cette limitation d'accès a notamment émergé. Différentes conceptions de la mission de la bibliothèque publique étaient-elles à l'œuvre? Comment les écrits scientifiques qualifiaient-ils et faisaient état de ce phénomène, s'il y a lieu? Quelles compréhensions proposait-il du phénomène? De nouvelles compréhensions émergeaient-elles de nos analyses des données et comment s'articulaient-elles, s'il y a lieu, avec certains éléments des théories existantes (notamment ici celles des théories économiques des communs et de l'offre et de la demande, de la théorie des organisations, ou les concepts de la transaction sociale, de la proportionnalité, de la nécessité, etc.)?

Le retour itératif sur ce phénomène, ses relations et ses articulations avec d'autres phénomènes lors des entretiens, nous permettait alors d'aboutir à la conclusion de nos analyses et à la fin de la théorisation, par codage sélectif ou théorique (Glaser, 1978; Strauss et Corbin, 1998). Ici, la « nécessité par absence d'alternative », puis le concept de « construction du jugement » ont émergé. L'écriture s'est ainsi faite toute au long de la recherche, et pas seulement à la fin lors de la rédaction des rapports finaux, lesquels ont constitué la base des articles scientifiques soumis pour publication.

Luckerhoff et Guillemette (2012; 2023b) font état, par ailleurs, d'un autre principe général de la MTE susceptible de poser un problème pour certains comités d'évaluation des projets de recherche²¹ : l'échantillonnage théorique. Il s'agit du dernier principe que nous présentons.

2.1.5 L'échantillonnage théorique

Dans l'échantillonnage statistique retrouvé dans les approches hypothético-déductives, le critère de représentativité des participants a pour objectif une possibilité de généralisation des résultats de la recherche à l'ensemble de la population à l'étude. L'objectif de la MTE est différent, il s'agit de produire une théorisation empiriquement enracinée. Le chercheur procède, par conséquent, à un échantillonnage théorique de situations de collecte de données empiriques pour lesquelles il opère un choix, selon le critère de leur potentialité à favoriser la théorisation (Glaser et Strauss, 1967; Glaser, 1978; Charmaz, 1983, Luckerhoff et Guillemette, 2012, Guillemette et Luckerhoff, 2023b).

Il s'ensuit que, à la différence de l'échantillonnage statistique, l'échantillonnage théorique ne peut être déterminé avant la recherche. C'est à mesure que l'analyse progresse et que l'émergence des nouveaux concepts a lieu que l'échantillon se constitue. La même personne peut ainsi être interviewée plusieurs fois, mais à chaque fois avec des questions qui seront différentes, en fonction de la progression de l'analyse et de la théorisation. C'est l'analyse des données qui guide le chercheur vers le prochain participant à intégrer à son échantillon. La saturation théorique intervient lorsque l'analyse des entretiens ne dévoile plus aucun nouvel élément pertinent à la recherche et que le chercheur n'y retrouve que ce qu'il a déjà dégagé de ses précédentes analyses (Luckerhoff et Guillemette, 2012).

Dans notre recherche, la complémentarité entre l'offre de livres numériques des bibliothèques publiques et celle de BAnQ a émergé. Mais celle-ci était perçue différemment selon les participants. Pour certains, la complémentarité venait compenser, au bénéfice des lecteurs, le fait que le modèle de la licence québécoise ne permet pas le prêt entre bibliothèques. D'autres, percevaient que BAnQ se substituait à leur rôle en raison

²¹ Le lecteur intéressé par les pistes de solutions proposées par les auteurs est invité à lire l'article en référence.

de l'insuffisance du budget qui leur était octroyé. Ceci nous a conduit à solliciter des participants de BAnQ, pour apprêhender leur perception à ce sujet, bien qu'initialement nous pensions qu'il serait peut-être moins pertinent de le faire, considérant notre objectif de compréhension portant sur les bibliothèques publiques autonomes. Nous avons également sollicité ultérieurement certains de ces mêmes participants lorsqu'a émergé, des analyses effectuées, le concept de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques.

Si nous ne revenons pas plus distinctivement ou plus longuement ici sur les autres principes généraux et procédures de la MTE (notamment sa flexibilité méthodologique et le caractère provisoire de la construction des problématiques de départ), ce n'est pas pour en négliger l'importance, mais par souci de concision (celles-ci étant transversales à notre démarche de recherche) et en raison de notre objectif dans cette section : montrer en quoi cette méthodologie générale convenait à l'étude du phénomène et à notre intention.

Avant de poursuivre ce chapitre en précisant le positionnement épistémologique de notre recherche, celui de Glaser et Strauss (1967), revenons d'abord un instant sur la notion de « paysage conceptuel sensibilisateur » utilisée précédemment. Que voulons-nous désigner par cet ajout aux termes « concepts sensibilisateurs » (Blumer, 1969; Glaser, 1978; Glaser et Strauss, 1967; Strauss, 1987; Van den Hoonaard, 1997) et en quoi proposons nous de les distinguer?

L'origine de la notion de « concepts sensibilisateurs » est attribuée à Blumer dans *What is Wrong with Social Theory?* (1954). Dans ce texte, l'auteur propose de les distinguer des concepts définitifs, qui réfèrent à ce qui est commun à une classe d'objets et dont une définition claire en termes d'attributs ou de repères fixes permet d'en faire des objets de référence. Ainsi, alors que les concepts définitifs fournissent des prescriptions de ce qu'il faut voir, les concepts sensibilisateurs²² ne font que suggérer des directions le long desquelles il faut s'orienter. Ainsi, pour Blumer (1954), les concepts de culture, institutions, structure sociale et éducation, pour ne citer qu'eux, ne sont pas des concepts définitifs, mais sont de nature sensibilisatrice. Ils n'offrent pas de référence précise ou de points de repère

²² Nous utilisons dans notre thèse le qualificatif « sensibilisateur » et pas « sensibilisant » à des fins de référence essentiellement, cette traduction des termes « *sensitizing concepts* » étant communément admise. Étayer les motifs de notre préférence intuitive pour le participe présent plutôt pour le suffixe *-eur* en dérivant dépasserait le cadre des réflexions de notre thèse.

permettant d'identifier, sans ambiguïté et spécifiquement leur contenu, mais reposent plutôt sur un sens général de ce qui est pertinent.

De plus, Van der Hoonard (1997), dans son ouvrage *Working with sensitizing concepts – Analytical Field Research* constate que malgré leur invisibilité et parfois leur non désignation explicite, les termes « concepts sensibilisateurs » sont couramment utilisés et ce, dans de nombreux domaines. Il remarque aussi que, dans leur ouvrage fondateur, Glaser et Strauss préfèrent utiliser le terme « catégorie » référant à un plus haut niveau d'abstraction, tout en proposant une procédure pour générer ces concepts (Van den Hoonard, 1997; Lofland, 1970). L'utilisation des concepts sensibilisateurs est désormais tellement répandue que la référence explicite à Blumer n'est, par ailleurs, plus présente selon Van der Hoonard (1997).

L'interprétation que ce dernier fait de la proposition de Blumer (1954) est à l'origine de l'ajout que nous faisons dans cette thèse du terme « paysage » à l'expression « concepts sensibilisateurs ». Il écrit :

Plutôt que d'avoir un cadre abstrait qui englobe les circonstances empiriques, c'est la " spécificité concrète " des événements empiriques qui donne forme au concept sensibilisateur. Blumer nous communique l'image d'un terrain social inconnu qui, comme un paysage, doit être traversé. Nos yeux exercés nous permettent de voir les caractéristiques cartographiques de base d'une carte : les contours des montagnes et des rivières qui nous permettent de spéculer sur les passages ou les sentiers possibles. Au fur et à mesure que ces caractéristiques cartographiques nous rapprochent de la réalité empirique, nous discernons d'autres particularités du terrain. Nos notions provisoires du paysage nous permettent d'être attentifs aux possibilités de déplacement à travers le terrain. L'expression particulière et concrète du paysage façonne le concept que nous en avons et, par le biais de ce concept, nous permet de trouver des exemples d'autres types de paysages (Van der Hoonard, 1997, p.4) (traduction libre).

Ainsi, l'ajout du terme « paysage » vise d'abord à tenter de rendre compte de cette traversée. Dans notre cheminement, le paysage conceptuel sensibilisateur initial nous permet de voir certaines caractéristiques cartographiques du terrain, lesquelles ne sont encore que des contours flous auxquels nous prêtons temporairement attention. C'est aussi pour mieux exprimer qu'il ne s'agissait pas pour nous de proposer une énumération relativement stable de concepts sensibilisateurs du phénomène à l'étude; mais davantage de capturer, par leur juxtaposition, un instantané de ce dernier, à un moment précis, tout

paysage étant en constante transformation sous la lumière. Et c'est ensuite que la réalité empirique nous permettra de discerner progressivement les particularités que dévoilera le terrain et nous guidera vers sa compréhension.

2.2 Perspectives épistémologiques de notre recherche

L'épistémologie est « l'étude des méthodes de connaissances qui sont pratiquées dans les sciences » (Julia, 1984, p.87). Préciser la réflexion épistémologique dans laquelle s'inscrit une recherche, c'est expliciter comment sont produites et justifiées des connaissances valables (Piaget, 1967 cité par Allard-Poesi et Perret, 2014). Nous présentons dans cette section les dimensions ontologiques, épistémiques et méthodologiques de notre recherche, lesquelles sont inhérentes au choix de la MTE; mais avant cela, trois remarques nous semblent s'imposer.

D'abord, par souci de cohérence, nous cherchons à mobiliser les définitions philosophiques de chacune de nos perspectives épistémologiques²³, qui s'articulent entre elles, tout en reconnaissant que le projet scientifique des philosophes, dont l'épistémologie relève originellement, n'est pas le même que celui des chercheurs en sciences humaines et sociales, leurs projets étant complémentaires (Bordeleau, 2005).

Mentionnons ensuite que c'est volontairement que nous abordons seulement très succinctement certaines nuances et débats épistémologiques, sans les reprendre, ni vouloir les prolonger. Nous distinguons en cela les convictions ou allégeances épistémologiques qu'un chercheur pourrait avoir indépendamment d'un projet de recherche spécifique, de la présentation que nous voulons faire ici des perspectives épistémologiques de l'approche retenue, lesquelles infléchissent les clés d'interprétation des corpus à l'œuvre.

Ajoutons enfin que nous appréhendons l'apport de cet effort d'explicitation épistémologique comme un outil vers « une pratique scientifique consciente d'elle-même et contrôlée » (Allard-Poesi et Perret, 2014, p.15).

²³ Nous utilisons ici le terme « perspective » au sens où chaque perspective peut faire surgir des idées et intuitions différentes.

2.2.1 Perspective ontologique

Étymologiquement, le mot ontologie vient du grec *ontos-*, l'« être », et du suffixe *-logie* qui vient de *logos*, qui signifie « raison, discours » et parfois « rechercher ». Ce terme, créé au XVII^e siècle, désigne la science de l'être en tant qu'être (Philosophie magazine, 2024). Si l'ontologie est la science de l'être en soi (Julia, 1984; Nguyén-Duy et Luckerhoff, 2007), certaines nuances dans ses différentes acceptations semblent présentes.

Ainsi, en sciences de la gestion, pour Allard-Poesi et Perret (2014), la dimension ontologique questionne la nature de la réalité à connaître, pour Prévost et Roy (2015) l'ontologie s'intéresse à la nature fondamentale du réel; en sciences sociales, pour Paillé et Muchielli (2021), c'est l'être dans le monde qui est questionné et pour Ricœur (s. d., paragr. 21) :

La question ontologique, pour la science, c'est d'abord celle du référent du discours scientifique : demander ce qui est, c'est demander ce qui est réel; et demander ce qui est réel, c'est demander de quoi on parle dans la science.

Une distinction est également parfois opérée entre « réel » et « réalité ». Une utilisation ambivalente, source de confusion est ainsi notée, notamment dans les travaux relevant du constructivisme entre les notions de « réel en soi », « expérience humaine d'un réel », mais aussi « représentations d'un réel ». Seule la première notion serait d'ordre ontologique, les deux ordres étant d'ordre épistémique (Avenier, 2011).

Par ailleurs, différents débats caractérisent les principaux paradigmes de recherche. Au niveau ontologique, le positivisme et sa vision déterministe d'une seule et vraie réalité objective, pouvant être observée par un sujet neutre indépendant de son objet de recherche, est opposé au constructivisme ou au constructionnisme (pour reprendre les termes d'Hacking, 2001 retenus par Nguyén-Duy et Luckerhoff en 2007) et à sa vision relativiste de multiples réalités sociales liées au point de vue du sujet.

Allard-Poesi et Perret (2014) remarquent cependant qu'aucune épistémologie contemporaine (incluant celles des sciences de la nature) ne soutient que la connaissance est de même nature que la réalité et que tous les paradigmes adhèrent ainsi, mais à des degrés divers, à l'idée que la connaissance est une construction (au sens de représentation de la réalité) de l'esprit (ou phénomène). Les divergences entre les paradigmes portent

plutôt sur la nature et le statut de cette connaissance. Schématiquement, Allard-Poesi et Perret (2014) proposent ainsi de situer les différentes conceptions du réel et paradigmes épistémologiques sur un continuum allant d'une réponse essentialiste (la réalité a une essence propre indépendante de son observation et des descriptions qui peuvent en être faites) à une réponse non essentialiste (la réalité est construite donc n'a pas d'essence propre – ce qui ne veut cependant pas dire qu'elle n'existe pas).

Quelle est la perspective ontologique de Glaser et Strauss? Dans leur ouvrage fondateur *The Discovery of Grounded Theory* paru en 1967, Glaser et Strauss ne font pas explicitement état de leur perspective ontologique. Nous pouvons cependant d'abord avancer que leur ouvrage fondateur est considéré avant tout comme un projet épistémologique (Luckerhoff et Guillemette, 2011), voire même un manifeste (Bryant, 2009; Guillemette, 2006; Strübing, 2007) par lequel ils proposent de combler le fossé existant en sciences sociales entre les théories et les recherches empiriques. Pour cela, ils suggèrent d'inverser la logique hypothético-déductive qui consiste à tester des hypothèses « *a priori* » pour les confirmer ou les infirmer, plutôt qu'à générer de nouvelles théories émergeant des données du terrain (Glaser et Strauss, 1967).

Nous pouvons, de plus, considérer que, si Glaser et Strauss (1967) postulent que la réalité physique existe, le prouver n'est pas l'intention qu'ils affichent avec la GT. Dans cette dernière, bien que cela ne soit pas explicité, il s'agit plutôt de faire comme si la réalité physique existe et qu'elle est la même (au sens où il n'y aurait pas de multiples réalités); afin de pouvoir appréhender la réalité sociale dans le cadre d'une démarche d'analyses et de collectes de données permettant au chercheur de se saisir, en l'interprétant rigoureusement, de l'expérience qu'en ont les participants. En cela, la GT relèverait bien d'une ontologie réaliste, qui postule l'existence d'un monde réel, en dehors de la conception ou perception que nous en avons.

Ajoutons enfin que, dans notre recherche, nous avons voulu apprêhender le modèle économique du livre numérique d'édition commerciale en bibliothèque publique au Québec, en tant que phénomène social, c'est-à-dire sans essence propre, avec une intention de compréhension et non pas en tant que fait naturel devant être expliqué (pour reprendre

la distinction introduite par Dilthey (1947). Cette distinction se rapproche également du réalisme externe ontologique de John R. Searle (1998) : le naturel (ou « fait brut ») existe indépendamment de nous et des croyances que l'on peut en avoir; tandis que le social (ou « fait institutionnel ») dépend de nous et de nos croyances pour exister. Mais si la réalité est indépendante des représentations que l'on peut en avoir, le réalisme ontologique ne comporte en soi pas de composante épistémique (Grassineau, 2004).

Ainsi, bien que Glaser et Strauss en 1967 n'aient pas explicité la perspective ontologique sous-jacente à la GT, nous pouvons avancer qu'elle est soutenue par la perspective ontologique réaliste, laquelle est cohérente avec l'appréhension du phénomène social de notre recherche. Elle infléchit cependant la compréhension que nous en dégageons, la perspective épistémique, ce dont la section suivante traitera.

2.1.2 Perspective épistémique

La dimension épistémique interroge la nature de la connaissance produite. Ce mot, datant du XXe siècle est issu du grec *epistêmê*, « science, connaissance » désigne ce qui est relatif à la connaissance en général. L'objectivisme postule comme objet de connaissance à expliquer l'existence d'une réalité préexistante et pleinement extérieure au chercheur sur laquelle peut porter la connaissance. Dans cette vision, les phénomènes sociaux, les pensées et les actions sont déterminées par les conditions matérielles des acteurs ou témoins des phénomènes à l'étude, et celles-ci leur sont antérieures et influent ce qui leur sera ultérieur. De l'autre côté, dans la vision du subjectivisme, le vécu subjectif des individus est le point de départ pour se saisir d'une façon compréhensive des phénomènes sociaux (Dantier, 2003). Le chercheur interprétatif n'exclut cependant pas une certaine intention d'objectivité de la connaissance : il rend compte de manière objective des phénomènes sociaux à l'œuvre en se soustrayant à ses propres représentations ou préconceptions (Allard-Poesi et Perret, 2014).

Quelle est la perspective épistémique de Glaser et Strauss en 1967? Là encore, leur perspective n'est pas donnée explicitement au lecteur dans leur ouvrage fondateur. Cependant, la finalité de la GT nous fournit certaines clés de compréhension de la perspective épistémique sous-jacente. La finalité de la GT est « le développement de

théories pertinentes pour l'avancement des connaissances sur des phénomènes sociaux » (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p.6; 2016, p.2). Cette finalité suppose, par conséquent, l'existence de phénomènes sociaux sur lesquels peuvent porter les connaissances (ce qui est cohérent avec le réalisme ontologique des auteurs). Les connaissances dont il est ici question s'appuient sur la production, par le chercheur, d'énoncés théoriques sur la base de ses interprétations fondées empiriquement. Ce fondement empirique l'amène à se saisir du vécu subjectif des témoins privilégiés du phénomène. L'interprétation qu'il en fait ne provient pas directement et exclusivement de son expérience, elle est fondée sur les données du terrain, son savoir n'est ainsi pas subjectif (Denis et al., 2019). Il n'est pas non plus une co-construction avec les participants à l'étude.

La GT selon Glaser et Strauss (1967) est, par ailleurs, compatible avec « un certain scepticisme » (Guillemette, 2006, p.38) temporaire et par principe, sur la connaissance en tant que moyen de production de la connaissance. La distanciation temporaire du chercheur par rapport à ses savoirs sur l'objet de son étude s'incarne ainsi dans un scepticisme permettant la remise en question de ses connaissances, remise en question propice au développement de nouvelles connaissances. Ce scepticisme n'est pas celui de l'aboutissement du relativisme philosophique. Il relève plutôt d'une suspension du jugement que l'on peut retrouver dans l'*epoché* (mot grec signifiant doute) de l'approche phénoménologique (Guillemette et Luckerhoff, 2016). Cette disposition est la suspension temporaire de tout jugement portant sur l'existence des choses, la mise à l'écart des thèses et théories scientifiques et philosophiques et de toute attitude apriorique qui se rapportent aux choses et au sujet les pensant. Mais dans cette suspension temporaire, le chercheur reste arrimé au monde naturel comme donnée de son expérience externe ou interne, « afin de laisser libre cours à ce qui arrive, advient ou apparaît, au sens de ce qui se donne authentiquement » (Bordeleau, 2005, p.113).

La notion de jugement, qui apparaît ici, s'accompagne de considérations sur la valeur de vérité et sur ce qu'est une affirmation vraie, lesquelles nous amènent, finalement, à préciser la dimension méthodologique des perspectives épistémologiques de la GT.

2.1.3 Perspective méthodologique

La dimension méthodologique s'intéresse à la manière dont la connaissance est produite et justifiée. Une connaissance valable doit intégrer un questionnement sur la valeur (norme de justification) et la validité (au sens de critères de respect de procédures permettant de garantir la valeur) de la connaissance produite. La valeur et la validité dépendent du cadre épistémologique adopté par le chercheur. La valeur de la connaissance, selon le cadre épistémologique du chercheur, peut être située sur un continuum opposant, à gauche la vérité-correspondance (orientation réaliste) et la vérité-adéquation à droite (orientation constructiviste). Sur ce continuum, les critères de validité sont, de gauche à droite, la vérifiabilité, la confirmabilité, la réfutabilité (au centre), la crédibilité et l'actionnabilité. (Allard-Poesi et Perret, 2014)

Les critères de scientificité du paradigme quantitatif diffèrent cependant du paradigme qualitatif. Prévost et Roy (2015) proposent de synthétiser les indicateurs de validité d'une recherche qualitative holistico-inductive autour des thèmes de la rigueur, la cohérence, la transférabilité et la fidélité. La rigueur est celle de la démonstration du processus de recherche effectué et inclut la crédibilité et l'intégrité du chercheur. La cohérence est celle de l'argumentation et de la démarche de recherche et la transférabilité concerne la généralisation théorique. Enfin, la fidélité caractérise l'utilisation rigoureuse des techniques et instruments de collecte de données pour assurer la fiabilité de ces dernières.

Certains de ces critères (et la notion même de critère) semblent faire écho aux critères positivistes : celui de la validité externe pour la transférabilité, celui de la fiabilité pour la fidélité au sens de potentiel de reproduction de l'étude, celui de la validité interne pour la crédibilité (Kemp, 2012; Proulx, 2019; Schwandt, 1996). Par ailleurs, la question des critères de validité scientifique des recherches qualitatives aurait été dépassée, à défaut d'être résolue (Schwandt, 1996) et un changement de vocabulaire serait requis (Feyerabend, 1988).

Pour notre recherche, la question des modalités de justification des connaissances produites, afin d'offrir la possibilité d'échanges critiques, bases indispensables à la

production d'une connaissance valable (Allard-Poesi et Perret, 2014) a trouvé une réponse adaptée dans la méthodologie de la théorisation enracinée retenue.

Nous avons vu plus haut comment la connaissance est produite avec l'approche générale de la MTE. Mais comment une connaissance valable est-elle produite et justifiée avec la GT de Glaser et Strauss en 1967? Cette question concerne les critères de scientifcité dans la production des connaissances.

Nous avons endossé que le réalisme ontologique de Glaser et Strauss postule que s'il y a un monde réel, il est indépendant de ce que l'on peut en savoir et de l'expérience que l'on peut en avoir; mais aussi que les auteurs avaient une conception subjectiviste de la connaissance. Par conséquent, pour que ce qui peut être dit de la réalité soit considéré comme scientifiquement valable, il faut que cela puisse être considéré comme vrai. Dans cette perspective, la vérité est une vérité-correspondance : une théorie est vraie si elle correspond au monde réel (Allard-Poesi et Perret, 2014; Hussey, 2000; Lomborg et Kirkevold, 2003).

Le concept de « *fit* » de la GT presuppose, par ailleurs, la possibilité d'émettre un jugement « externe » sur la validité de la théorie produite. La conception épistémologique de Glaser et Strauss (1967) sur la vérité peut être rapprochée de celle de Searle dans *The Construction of Social reality* (1995). Grassineau (2004) en résume ainsi certains traits : si nos représentations de la réalité parviennent à représenter la nature de celle-ci, alors elles sont vraies au sens de la théorie de la vérité-correspondance. Le terme « correspondance » caractérise ici les divers moyens par lesquels les affirmations peuvent représenter avec précision la façon dont les choses sont. Et alors, « avoir des connaissances c'est alors avoir des représentations vraies pour lesquelles nous pouvons donner des justifications ou confirmations empiriques » (p. 11).

Intéressons-nous à présent aux critères de scientifcité de la GT et de la MTE, la crédibilité et la « retracabilité », lesquels sont intrinsèquement interreliés.

La crédibilité

Dans la GT, la crédibilité est favorisée par la correspondance de la théorie à la réalité. Les fondateurs de la GT émettent des doutes sur l'applicabilité d'une vérification rigoureuse

quantitative des critères tels que l'échantillonnage statistique, la fiabilité et la validité, généralement utilisés en sociologie à l'époque de la rédaction de leur ouvrage et dont ils entendent se distancier. Ils suggèrent plutôt que de baser les critères de jugement « sur les éléments détaillés des stratégies utilisées pour la collecte, le codage, l'analyse et la présentation des données lors de l'élaboration de la théorie, ainsi que sur la manière dont la théorie a été appliquée et peut être estue » (Glaser et Strauss, 1967, p. 224).

Selon Glaser et Strauss (1967), en GT, le jugement de crédibilité implique d'abord le chercheur concluant sa recherche, qui, au terme de son analyse, a suffisamment confiance en sa théorisation pour vouloir publier, bien que son analyse ne soit pas la seule plausible sur la base des données collectées. Glaser et Strauss (1967) décrivent ainsi comment le chercheur clôt sa recherche lorsqu'il parvient à une compréhension raisonnablement précise et exacte des questions étudiées et qu'il peut la formuler adéquatement pour qu'en la publant, d'autres chercheurs puissent en tirer des conclusions dans un domaine similaire.

Le « groundage » de l'analyse (pour reprendre les termes de Guillemette et Luckerhoff, 2016) par la confrontation constante et les ajustements des produits de l'analyse pour vérifier leur adéquation aux données empiriques, permet au chercheur d'enrichir son analyse. Il s'agit aussi de la valider, bien que Glaser et Strauss (1967) parlent plutôt de « confirmation » (Guillemette et Luckerhoff, 2016). Pour nous, cette voie de développement de l'analyse par validation contribue au jugement de crédibilité du chercheur survenant au terme de l'analyse. C'est aussi le cas de *l'emergent-fit*, par lequel, un jugement sur l'adéquation, non seulement entre les ébauches théoriques et les données empiriques; mais aussi entre les analyses, les instruments de collecte de données et l'échantillonnage théorique et ce qui émerge des données, est porté. Concernant l'échantillonnage théorique, Guillemette et Luckerhoff (2016) décrivent comment le chercheur, « lorsqu'il juge que, par exemple, un nouvel épisode d'entrevue ne fait que répéter ce qu'il sait déjà, peut le considérer non seulement comme "validant", mais aussi comme "saturant" » (p.14).

Un second jugement de crédibilité intervient lors de la transmission de la validité. Celui-ci est porté par le lecteur. Ce jugement est favorisé si ce dernier parvient à

s'imprégner suffisamment de la description de la recherche pour avoir l'impression de l'avoir conduite « par procuration ». Ce jugement repose également sur l'évaluation par le lecteur de la manière dont le chercheur est parvenu à ses conclusions et plus spécifiquement, sur les types de données utilisées. En d'autres termes, la théorie produite est crédible pour le lecteur si elle peut être « appliquée et ajustée à de nombreuses situations avec suffisamment d'exactitude pour guider sa réflexion, sa compréhension et ses recherches » (Glaser et Strauss, 1967, p. 233).

Pour Labelle et al. (2012) la traçabilité de la démarche en MTE contribue à la crédibilité des résultats : « tout devait pouvoir être questionné et recevoir une justification », la lecture du texte final doit permettre à d'autres chercheurs de « comprendre – et idéalement, reproduire – mais surtout porter un jugement raisonné, sur la démarche d'induction et de théorisation suivie » (p.70).

La retraçabilité

Le critère de scientificité de la retraçabilité du processus d'analyse dans la MTE se substitue au critère de scientificité de la reproductibilité ou de la réplicabilité (Luckerhoff, 2011; Luckerhoff et Guillemette, 2012).

Pour André (2019), qui retient les définitions de ces termes de la *National Academy of Sciences* étasunienne, la reproductibilité concerne la cohérence des résultats d'une recherche par l'utilisation des mêmes données, méthodes etc., et la réplicabilité est la cohérence des résultats de l'ensemble des études visant à répondre à la même question scientifique, chacune ayant obtenu ses propres données. Nous retenons donc ici le critère de reproductibilité qui nous semble mieux correspondre à la compréhension de Luckerhoff (2011), qui définit la retraçabilité comme « la possibilité pour un lecteur de comprendre le cheminement d'un chercheur » (p.6). Sans pour autant avoir la possibilité de reproduire la démarche et de parvenir nécessairement aux mêmes conclusions, le lecteur peut en comprendre le processus de construction et les critiquer, en portant un jugement raisonné sur la démarche d'induction et la théorisation effectuée (Labelle et al. 2012; Luckerhoff, 2011). Pour Labelle et al., (2012), la retraçabilité témoigne autant de la rigueur du cheminement effectué par le chercheur que de la crédibilité des résultats produits.

L'approche inductive de la GT et la suspension temporaire du recours à des cadres théoriques existants favorisent, à notre sens, la générativité de la recherche effectuée. La générativité concerne les apports scientifiques possibles de la recherche qualitative (et pas spécifiquement la MTE) et sa contribution à la génération, non seulement de nouveaux *insights* sur les phénomènes et sur la façon de les aborder, mais aussi de nouveaux sens et avenues à explorer (Proulx, 2019). Pour Glaser (1978) dans *Theoretical Sensitivity*, la GT est une perspective sur les données sur la théorie, qui permet de guider les recherches futures dans un même domaine; mais ses formulations orientent les travaux dans d'autres domaines. Proulx (2019) suggère ainsi de considérer comme une question de validité scientifique la générativité dans l'appréciation de l'apport d'une recherche qualitative sous l'angle des idées et distinctions qu'elle permet de générer.

On retrouve, chez Glaser et Strauss (1967), quatre caractéristiques étroitement liées devant être présentées par une théorie issue de la GT pour que celle-ci puisse être « applicable » et qui, dans notre compréhension, sont susceptibles de soutenir cette perspective pragmatique de la générativité comme critère de validité scientifique d'une théorie produite au moyen de la GT : la concordance, la compréhension, la généralité et le contrôle. La théorie produite doit d'abord concorder avec le domaine d'utilisation projeté, c'est-à-dire être fidèle aux données du terrain. Elle doit également être compréhensible par ceux voulant l'utiliser. Cette compréhension favorise l'utilisation, car elle permet à la théorie ancrée produite de les sensibiliser à certaines façons de comprendre la situation, pour l'améliorer. La théorie doit, par ailleurs, être suffisamment générale pour s'appliquer à de nombreuses situations du domaine.

Si les catégories ne doivent pas être trop abstraites pour perdre leur capacité de sensibilisation, elles ne doivent pas non plus être insuffisamment abstraites, afin de favoriser une compréhension dans de nombreuses situations. Enfin, la théorie doit permettre à la personne l'utilisant d'exercer un certain contrôle sur le changement visé par son application, au sens d'une certaine prévisibilité sur les conséquences de celui-ci, et d'une flexibilité ou adaptabilité, par la révision, si nécessaire, des stratégies d'application.

2.3 Méthodes et corpus de données des problématiques spécifiques

Nous avons vu précédemment que, dans notre recherche, les analyses effectuées dans l'exploration du phénomène du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec relèvent des cinq problématiques spécifiques complémentaires suivantes, que nous rappelons :

- le statut légal du livre numérique;
- le contexte partenarial d'émergence du modèle économique de la licence québécoise et les valeurs en jeu;
- les conditions d'exécution de la licence québécoise et leur comparaison avec celles d'autres modèles;
- la contribution des conditions des licences et les opportunités d'évolution de la licence québécoise;
- la licence québécoise, sa contribution à la mission des bibliothèques publiques et l'évaluation des collections de livres numériques.

Nous avons également explicité le choix et certaines caractéristiques de l'approche méthodologique générale de la MTE, laquelle permet de théoriser à l'aide de l'analyse comparative continue.

Bien que la GT soit particulièrement adaptée au travail de terrain et aux données qualitatives, elle peut être facilement utilisée comme méthode générale d'analyse avec n'importe quel type de collecte de données, tel que les enquêtes, expérimentations et études de cas (Glaser et Strauss, 1967; Glaser, 1978). Beaucoup de catégories existantes peuvent correspondre aux données et il n'est pas requis de toutes les découvrir, pas plus que d'ignorer toutes les catégories des écrits scientifiques pouvant s'y appliquer pour générer une nouvelle théorie. La tâche est plutôt de développer, de faire émerger un *fit* entre les données et une catégorie préexistante qui puisse fonctionner et pour cela, toutes les données sont considérées au même niveau (Glaser, 1978). La GT permet ainsi un dépassement des limites traditionnelles de l'analyse, de la théorie et des catégories (Glaser, 1978, p.11).

Nous souhaitons nous attarder à présent sur deux sources principales de données et les méthodes de recherche en lien contribuant à la théorisation à l'aide de l'analyse comparative continue et témoignant de l'utilisation flexible des données, caractéristique de la GT. Une méthode est une « séquence d'étapes agencées pour atteindre un but » et un « ensemble de techniques optimales, ordonnées selon des règles et mises en œuvre

consciemment pour atteindre un but » (Legendre, 2005). Nous avons voulu préciser ici deux méthodes auxquelles nous avons eu recours, en raison de leur importance et transversalité à l'ensemble de notre recherche : les entretiens de recherche qualitative et la recherche documentaire en bibliothèque.

2.3.1 Les entretiens de recherche qualitative

Choix de cette source de données

Plusieurs raisons ont guidé notre choix de recourir à des entretiens de type qualitatif dans notre recherche. Ce choix a d'abord été justifié par le type de données à recueillir en fonction de notre intention de compréhension (et pas d'explication) du phénomène à l'étude, le modèle économique du livre numérique. L'entretien de recherche qualitative est « intentionnel » et vise la compréhension du phénomène à l'étude (Savoie-Zajc, 1997, p.264). Il s'agissait, pour nous, d'accéder aux données relatives à l'expérience que les participants avaient du phénomène, à leur vécu, données auxquelles seuls les participants pouvaient nous donner accès.

Ce choix s'explique également par la nature du phénomène, laquelle ne permet pas une appréhension par l'observation de la conduite des participants sur le terrain à son égard.

Par ailleurs, l'intention de compréhension qui animait notre recherche n'était pas cohérente avec l'utilisation de questionnaires. Aucun des principaux avantages qui sont attribués à ces derniers, notamment la possibilité de rejoindre un grand nombre de participants et l'uniformité des questions posées ne répondait à notre besoin de données. Le recours à ceux-ci aurait également nécessité de mobiliser une connaissance du domaine en question, que nous aurions pu confronter aux données dans une logique hypothético-déductive; mais là encore, nous voulions plutôt suspendre nos connaissances pour laisser la place à l'émerge des données variées, conformément à l'approche méthodologique retenue. Nous n'élaborerons pas plus ici sur les autres raisons du non-recours aux questionnaires comme instrument; nous préférons plutôt expliciter les méthodes effectivement mobilisées.

Déroulement des entretiens de recherche qualitative (de groupe et individuels)

Les entretiens conduits dans notre recherche étaient ouverts (au sens de non-dirigés). Après les remerciements d'usage aux participants et le témoignage de notre reconnaissance et de l'importance de leur participation, nous rappelions le sujet de la recherche en sollicitant le consentement formel, éclairé et continu à participer à l'entretien et à son enregistrement, lorsqu'applicable. Les modalités de traitement confidentiel des données collectées, les mesures de protection de leur conservation et de leur destruction, ainsi que leur anonymisation étaient explicitées conformément aux principes directeurs de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Lors des entretiens, les participants étaient encouragés à parler, à converser et à raconter plutôt que simplement répondre aux questions. Les données étaient suscitées (Van der Maren, 1996, p.8) et les éléments de réponse non suggérés. Il s'agissait d'une exploration du vécu des participants permettant de faire émerger le sens de leur expérience. La profondeur de cette exploration était, si nécessaire, suggérée par des questions de relance pour « en dire un peu plus sur... ».

Les entretiens étaient asymétriques (au sens de Mayer, et al., 2000), les participants étant considérés comme détenteurs d'informations que le chercheur ignore. Dans ce type d'entretien, ce sont ainsi les participants qui ont le contrôle du contenu, même si le contrôle de l'entretien est partagé, puisque guidé par une recherche d'informations orientée sur une thématique répondant aux besoins de la recherche, laquelle a une intentionnalité (Germain et al., 2023). La durée des entretiens a varié de 45 à 90 minutes environ. Certains participants ont été rencontrés à plusieurs reprises.

Si nous n'avons eu besoin de recentrer les entretiens sur la thématique que rarement, nous avons parfois dû, surtout lors des tous premiers entretiens, recentrer ces derniers sur le vécu des participants, certains d'entre eux nous donnant plus spontanément accès, dans leurs propos, à leur réflexion ou théorisation sur le phénomène. Il est possible que notre manque d'expérience ait contribué à cela au début de notre recherche, nous nous sommes ainsi surpris à parfois demander « pourquoi », c'est-à-dire à susciter une explication.

L’écoute attentive des réponses nous a alors permis de reprendre notre question, le cas échéant, en demandant plutôt que « comment ça s’est passé? ».

La rédaction de mémos réflexifs immédiatement après les entretiens a, par ailleurs, contribué au développement de nos habiletés d’animateur. Elle nous a également permis de revenir sur l’importance de ce développement lors des entretiens suivants pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Ainsi, les silences, bien que relativement peu nombreux finalement, soulevaient chez nous un certain inconfort lors des premiers entretiens. Avions-nous adéquatement posé la question? Suscitait-elle insuffisamment d’intérêt pour notre participant car dénotant d’une connaissance trop parcellaire du phénomène? Avions-nous besoin d’intervenir pour atteindre nos objectifs car nous avions insuffisamment mis à l’aise et en confiance le participant, limitant ainsi l’opportunité qu’il dévoile spontanément toute la richesse de son vécu du phénomène sans avoir besoin d’intervenir? Ces questionnements témoignaient, dans nos mémos réflexifs, de notre besoin de développer nos habiletés d’animateur et pour cette raison, ces silences n’ont pas été traités comme des données supplémentaires susceptibles d’être analysées.

La gestion des silences est ainsi une habileté que nous avons développée en apprenant à distinguer les deux types de silence décrits par Poupart (2012). Le premier est le silence plein, lors duquel le participant s’interrompt pour réfléchir et reprendre le fil de sa pensée. Ce silence ne nécessite aucune intervention de l’animateur. C’est un silence qui sollicite la patience et le respect du rythme de réflexion du participant. Le second silence, le silence vide, est différent. Il peut survenir lorsque le participant, jugeant qu’il n’a plus rien à ajouter sur un sujet, se tait. L’animateur peut alors intervenir, en relançant le participant pour poursuivre sa collecte des données nécessaires à l’atteinte des objectifs de la recherche.

Nous n’avons, enfin, pas été confrontée aux silences de « non-réponse », au sens de Haas (2007). Ces silences, que l’auteure décrit comme étant parfois considérés comme « une part de silence en soi » sont un silence sur les questions posées. Ils affectent de fait, les données collectées. Nous attribuons cette absence de non-réponse ou de « silence-sensible » dans les entretiens réalisés à la nature du phénomène étudié, lequel nous étant apparu comme n’impliquant pas intimement les participants et ne relevant pas de

l'incommunicable (« je ne veux pas vous dire ») ni de l'intransmissible (« je ne peux pas vous dire ») pour reprendre les termes de Haas (2007).

Pour terminer, après avoir tenté de résumer au mieux les éléments importants des entretiens pour valider notre compréhension, laissé le dernier mot aux participants pour tout ajout, rappelé le traitement confidentiel des données collectées, nous remercions chaleureusement les participants. Nous sollicitons alors leur accord pour les contacter à nouveau (par un moyen de communication laissé à leur convenance) pour des besoins de clarification, de précision, voire même pour un second entretien, puis nous mettions fin à la rencontre.

Nous proposons de conclure cette description du déroulement des entretiens de recherche en explicitant les raisons pour lesquelles nous avons retenu les termes « participants », « experts » et « répondants » pour désigner certains acteurs dans nos travaux et comment nous y avons traitées, lors de l'écriture, les données brutes collectées par ces entretiens.

Lorsque nous avons désigné les personnes interviewées dans nos travaux par les termes « participants », nous voulions rendre compte de leur rôle de détenteurs des informations. Le terme « experts » a été appliqué pour désigner les personnes ayant commenté nos travaux, préalablement à leur soumission pour publication. Il s'agit de personnes détentrices des informations, mais sollicitées en raison de leur vaste connaissance ou expérience dans leur domaine et celui du phénomène à l'étude. Les experts sont, avec leur accord, nommés explicitement; contrairement aux participants, dont l'anonymat est préservé. Notons, par ailleurs, qu'en MTE, le chercheur s'intéresse au contenu des citations et pas au lien entre celles-ci et le participant qui les fournit (Luckerhoff et Guillemette, 2012). Enfin, lorsqu'applicable, nous traitons les données secondaires issues d'un questionnaire produit lors d'une recherche antérieure sur le livre numérique à laquelle nous avons contribué, comme étant celles de « répondants ».

Enfin, à l'instar de Luckerhoff et Guillemette (2012) et suivant la logique de la MTE, notre utilisation des citations d'extraits d'entretiens dans nos résultats a été restreinte. Les citations ne servent pas de « preuves » destinées à valider les analyses; elles sont utilisées pour illustrer l'argumentaire du chercheur à travers un processus de

théorisation, notamment pour appuyer les catégories et thèmes. Elles favorisent la compréhension des résultats présentés.

Par souci de clarté, nous avons également voulu suivre la suggestion des auteurs et tenter de distinguer, dans la présentation des résultats, ceux issus de nos analyses des données empiriques et ceux provenant des références aux écrits, notamment scientifiques. Mais, tout comme pour eux, cette distinction n'a pas toujours été pleinement possible : si les écrits sur le livre numérique ont contribué à notre compréhension du vécu des participants relativement aux modèles d'affaire du livre numérique, les données sur ce vécu ont contribué à une meilleure compréhension du phénomène en nous guidant sur le chemin de sa compréhension.

Pour Glaser et Strauss (1967), les entretiens de recherche qualitative ne sont qu'une source parmi d'autres de données qualitatives utiles à la production de la théorie. De fait, l'efficacité de la production étant mieux assurée lorsqu'elle repose sur des éléments comparatifs, les entretiens ne pouvaient constituer la source principale de données permettant la théorisation. Dans notre recherche, tel que suggéré par les auteurs, nous avons également eu recours à la recherche documentaire. Nous présentons ce point dans la section suivante.

2.3.2 La recherche documentaire en bibliothèque

Comme nous l'avons vu, la finalité de la MTE est de générer des théories fondées à partir de données empiriques. Pour cela, cette méthodologie recommande la suspension du recours à des cadres théoriques existants et le « refus systématique d'imposer d'emblée aux données [du terrain] un cadre explicatif » (Guillemette, 2006, p.34) au profit « d'une ouverture à ce qui émerge des données de terrain » (Guillemette et Luckerhoff, 2016, p. 3). Mais cette suspension n'est que temporaire; la lecture des écrits scientifiques liés à l'objet d'étude est ainsi effectuée vers la fin de l'analyse, lorsqu'il :

sera possible d'intégrer les données recueillies dans les écrits par la méthode générale de comparaison constante avec les données empiriques. Cette recommandation a comme objectif de préserver la liberté et l'ouverture du chercheur par rapport aux découvertes qui peuvent émerger des données empiriques

et qui peuvent lui suggérer des concepts, des problématiques, des interprétations fondées empiriquement » (Guillemette, 2006, p.37).

C'est donc lorsque la théorisation est suffisamment soutenue par les analyses effectuées qu'intervient la référence aux écrits scientifiques. Le chercheur y puise ce qui a déjà été dit sur le sujet pour l'intégrer dans le développement théorique final (Glaser, 1978; 1992). Mais avant cela, la recherche documentaire en bibliothèque peut favoriser la découverte de catégories.

Choix de cette source de données

Dans leur ouvrage fondateur, Glaser et Strauss (1967) exposent certaines similitudes entre le travail de terrain et la recherche en bibliothèque et décrivent comment la recherche de comparaison, impliquant la découverte de groupes de comparaison utiles, est essentielle à la production théorique.

Le choix des personnes à rencontrer sur le terrain nécessite que le chercheur parvienne « à deviner avec qui il faut parler, qui il faut écouter et ce qu'il faut mettre en question ou observer »; dans une bibliothèque, ce même problème se pose, mais sans avoir besoin de se déplacer pour trouver un informateur, il est découvert « au milieu des rayons de livres » (Glaser et Strauss, 1967, p. 281-282). Il en va de même du choix du lieu, guidé par l'intention et les attentes du chercheur, par ce qu'il « espère entendre et voir ». « Plus avancée sera sa recherche, plus le choix du lieu sera conscient. En bibliothèque, le chercheur doit se diriger vers les étagères susceptibles de lui faire découvrir des conversations et des scènes pertinentes » (Glaser et Strauss, 1967, p.282). Il se laisse guider par sa théorie émergente. Pour les auteurs, « le chercheur n'a qu'à tendre l'oreille pour entendre les voix dans la bibliothèque et découvrir ce qu'elles ont à lui dire afin de les utiliser pour ces analyses » (p. 280).

Déroulement de la méthode de recherche documentaire en bibliothèque

De nouveau, un exemple peut s'avérer utile. Le terme « bibliodiversité » (code *in vivo*) était présent dans certains de nos entretiens, et était lié à la condition tarifaire des licences de livres numériques et à l'importance d'offrir aux lecteurs des titres francophones québécois. Une recherche sur ce terme dans le catalogue de la bibliothèque nous a conduit vers les concepts de domination culturelle, d'accès à la culture et de concentration éditoriale.

Chacun pouvant s'appliquer au phénomène à l'étude : le sens de l'expérience de la bibliodiversité du livre numérique, pour les participants, relevait-il de la domination de l'offre de livres en anglais? Les participants vivaient-ils le modèle d'affaires du livre numérique en bibliothèque comme un frein à un accès au livre numérique comme ressource devant être ouverte à tous; ou encore comme un enjeu de concentration éditoriale et de moindre rentabilité des livres québécois, en raison de la taille restreinte du marché, ou même pour d'autres motifs?

Nous sommes revenus sur le thème de la bibliodiversité lors des entretiens subséquents. Sans les suggérer, nous voulions voir si ces concepts ou d'autres, s'appliquant mieux aux données, étaient présents, pour mieux déceler le sens que les participants attribuaient à ce thème. Il nous est apparu qu'il concernait le marché du livre numérique et l'offre de lecture québécoise diversifiée par nature, c'est-à-dire pas seulement des best-sellers, mais aussi des titres de niche. Une recherche dans les écrits scientifiques à ce sujet nous a conduit vers le concept de la *long tail* (Anderson, 2004), qui suggère l'importance du potentiel du marché des livres à faibles ventes cumulées, comparativement à la concentration des livres visés par le maximum d'achats. Nous nous sommes alors rendus en bibliothèque pour découvrir, dans les rayons, les ouvrages situés à proximité de celui d'Anderson. Le concept de logique marchande est ressorti de la consultation de plusieurs ouvrages et articles de presse. La logique marchande semblait s'opposer à la logique de service public des bibliothèques.

La présence d'une telle tension entre les logiques dans certains écrits, et la validation de cette clé de compréhension par de nouveaux entretiens, nous ont permis de suggérer que, dans le partenariat ayant conduit au modèle d'affaires du livre numérique en bibliothèque publique au Québec, était présente une incompatibilité des logiques à l'œuvre entre les partenaires. Nous avons alors exploré comment ce partenariat a pu se concrétiser, malgré cela, tout en continuant de comparer avec cette catégorie, ce qui a émergé des données par la suite.

Deux précisions nous semblent importantes ici. D'abord, nous n'avons pas eu à lire attentivement tous les ouvrages dont il est question. Tel que recommandé par Glaser (1978), « un document, quel que soit son intérêt intrinsèque, n'offre aucun apport à la

théorie s'il n'est pas relié à celle-ci. Il doit confirmer, corriger ou amplifier les hypothèses émergentes du chercheur » (p. 286). De plus, d'aucuns diront peut-être que cette opposition de logiques est une évidence. Nous nous permettrons de leur répondre en rappelant que le phénomène à l'étude constituait une réalité nouvelle à laquelle nous ne voulions pas appliquer de préconceptions transposées du livre imprimé. De plus, un principe important de la MTE « est d'entrer sur le terrain à explorer avec le moins possible de suppositions préalables, le moins possible de précompréhensions à appliquer, le moins possible d'hypothèses à vérifier (Guillemette et Luckerhoff, 2016, p.4).

Ces considérations de méthodes nous amènent à distinguer, pour chaque problématique spécifique, les corpus de données mobilisés dans notre recherche.

2.3.3 Corpus de données

Dans le cadre de la méthodologie générale de la MTE, nous avons adopté une approche inductive et qualitative, avec analyse des données comparative et en continu au fur et à mesure de leur collecte. Toutes nos ébauches d'analyses ont été soumises à un ou plusieurs experts du domaine, pour commentaires. Nous présentons dans la sous-section suivante les différents corpus ayant conduit à la saturation théorique recherchée pour chacune des problématiques spécifiques.

Corpus de la problématique spécifique I

La question spécifique ayant guidé la constitution du corpus était la suivante : pourquoi, alors que le dépôt légal des livres numériques est obligatoire au Canada depuis 2007, il ne l'est pas actuellement au Québec, où il se limite toujours aux livres imprimés, qui sont les objets originels du dépôt légal?

La période de collecte et d'analyses pour cette problématique spécifique s'est étendue de février à avril 2021. Nous avons collecté et analysé en continu de façon itérative une grande variété de sources de données. D'abord, des données de discours sur le vécu et la réalité du livre numérique en bibliothèque nationale au Québec et au Canada. Nous avons sollicité pour cela trois gestionnaires occupant des fonctions de direction relative au dépôt

légal. Il s’agissait de mesdames Karin MacLeod et Julie Anne Richardson, toutes deux gestionnaires à la Direction générale du patrimoine publié à Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Elles ont été rencontrées lors d’entretiens de groupe. Nous avons également mené des entretiens avec madame Mireille Laforce, Directrice dépôt légal et acquisitions à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Nous leur avons soumis pour commentaires notre ébauche d’analyse.

Nous avons, par ailleurs, mobilisé le contenu d’échanges individuels par courriel sur le dépôt légal avec des intervenants de différentes bibliothèques provinciales et nationales dont : le Manitoba, le Luxembourg, la Belgique et la France.

Nous avons également consulté, dans le cadre de recherches documentaires, des écrits scientifiques, des textes réglementaires et législatifs et différents rapports de recherche.

Finalement, nous avons présenté notre ébauche d’analyse à un expert du domaine des bibliothèques, afin d’en discuter avec lui : Guy Berthiaume, ancien directeur de BAnQ et bibliothécaire et archiviste du Canada émérite.

Corpus de données de la problématique spécifique 2

La constitution du corpus, pour cette problématique, visait à pouvoir apporter des éléments de réponse aux questions spécifiques suivantes : quelles étaient les intentions des différents partenaires, et plus spécifiquement celles des bibliothèques, dans le modèle d’affaire retenu? Comment le principe du respect, par les partenaires, de l’esprit de la Loi du livre s’est-il imposé? Comment les logiques marchandes des éditeurs et non marchandes des bibliothèques se sont-elles articulées en contexte d’utilisation de fonds publics et quel bilan les principaux acteurs de l’élaboration de ce modèle économique en proposent-ils?

La période de collecte et d’analyses pour cette problématique spécifique s’est étendue d’août à novembre 2021. Là encore, les collectes et analyses ont été réalisées en continu et de façon itérative. Notre corpus était constitué de données de discours sur les expériences de partenariat vécues par 10 des principaux acteurs du projet. Lorsque

nécessaire, nous avons complété la collecte avec le contenu d'échanges individuels par courriel.

Nous avons également eu accès à divers documents de travail, comptes-rendus et eu l'opportunité de prendre connaissance et d'analyser les contenus d'articles de presse, rapports et lettres d'entente relatifs au contexte de création de Prenumerique et de Bibliopresto.

Des écrits scientifiques et articles de presse ont été ajoutés à ce corpus. Enfin, notre ébauche d'analyse a été soumise à l'un d'entre eux, pour commentaires.

Corpus de données de la problématique spécifique 3

La constitution de ce corpus a été effectuée afin de répondre à la question spécifique suivante : quels sont les arbitrages relatifs aux conditions d'exécution de la licence québécoise opérés par les professionnels des bibliothèques? Comment ces conditions d'exécution se comparent-elles avec celles d'autres licences concomitantes? Y aurait-il lieu d'en repenser certains aspects?

Pour cette problématique spécifique, la période de collecte et d'analyses a été effectuée entre novembre 2020 et août 2022. La collecte a débuté plus tôt que celle de la problématique précédente dans la mesure où nous avions contribué à l'article *Le livre numérique en bibliothèque au Québec : regards des bibliothécaires* (Lapointe et al., 2021), dans lequel des nuances dans les différentes manières d'appréhender certaines conditions d'exécution de la licence québécoise avaient été révélées, et que nous avons poursuivi les échanges avec certains d'entre eux.

Nous avons par ailleurs collecté et analysé en continu les données de discours de 10 acteurs principaux ayant participé à la détermination de ces conditions, pour explorer leur expérience d'élaboration de la licence québécoise et leur vécu de son opérationnalisation en bibliothèque publique.

Si nous avions déjà mobilisé pour la problématique précédente certains documents de travail, rapports, comptes rendus et lettres d'entente se rapportant au contexte de création de Prenumerique, certains parmi ceux-ci ont été à nouveau analysés et d'autres

documents et écrits scientifiques et articles de presse se sont ajoutés à notre corpus. Ce fût le cas notamment pour la comparaison de la licence québécoise à d'autres modèles de licence, principalement en bibliothèque publique, mais pas seulement, afin de mieux la situer dans son contexte d'émergence.

Enfin, pour cette problématique, nous avons, en outre, bénéficié des commentaires de l'un des principaux acteurs du projet, le directeur général de Bibliopresto Jean-François Cusson, à qui nous avons soumis nos travaux.

Corpus de données de la problématique spécifique 4

Ce corpus a été constitué afin de nous permettre d'apporter des éléments de réponse aux questions spécifiques suivantes : comment les conditions des licences, et plus spécifiquement celles de la licence québécoise, contribuent-elles à une offre de livres numériques jugée en quantité suffisante? Comment ce jugement émerge-t-il? Quelles données mobiliser pour cela? Quelles pistes d'opportunités d'évolution de la licence québécoise proposer?

La période de collecte et d'analyses a été conduite, pour cette problématique, de novembre 2020 à mars 2023. Elle a été constituée de plusieurs corpus. Les données de discours sur l'objectif des bibliothèques poursuivi avec Prenumerique ont été collectées lors d'entretiens individuels auprès des 10 principaux acteurs de son élaboration. Certains contenus d'écrits scientifiques, documents de travail, comptes-rendus et rapports relatifs à Prenumerique déjà collectés et analysés ont été soumis à de nouvelles analyses et nous avons mobilisé de nouveaux écrits scientifiques et articles de presse relatifs aux ventes non institutionnelles de livres numériques. Nous avons complété la collecte avec le contenu d'échanges individuels, par courriel, consécutifs aux entretiens.

Nous avons également pu exploiter directement les données de la plateforme Prenumerique, considérées dans notre corpus comme des données secondaires. Elles concernaient notamment les conditions des licences, leur coût, l'utilisation de leurs jetons. Nous avons extrait les données relatives à 118 bibliothèques publiques autonomes participantes à Prenumerique sur la base de leur identification comme bibliothèque publique autonome dans StatBib, la base de données réalisée par Bibliothèque et Archives

nationales du Québec. La période couverte pour l'extraction s'échelonnait de 2011 à 2021 et, pour des considérations de comparabilité, les données des bibliothèques des Centres régionaux de services aux bibliothèques, ou Réseau BIBLIO, publiques et de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ) ont été exclues en raison de leur spécificité.

Enfin, nous avons à nouveau pu bénéficier des commentaires sur nos travaux de Jean-François Cusson, l'un des principaux acteurs du projet Prenumerique et directeur général sortant de Bibliopresto.

Corpus de données de la problématique spécifique 5

La constitution du corpus a été effectuée afin de répondre aux questions spécifiques suivantes : comment les professionnels des bibliothèques publiques évaluent-ils, s'il y a lieu, ou apprécient-ils la qualité et la diversité de cette nouvelle collection et sa contribution à la performance de la bibliothèque au service de ses lecteurs? À quels mesures et indicateurs ont-ils recours? Quelle est la réalité et la pertinence de la transposition, s'il y a lieu, des indicateurs mobilisés pour l'évaluation des collections de livres imprimés aux livres numériques?

Les collectes et analyses pour cette problématique ont été réalisées entre novembre 2020 et juin 2023. Afin d'atteindre la saturation théorique souhaitée, le corpus a été constitué des données de discours de 8 acteurs de l'élaboration et du développement de la plateforme Prenumerique, rencontrés individuellement et de 2 bibliothécaires utilisateurs spécialisés dans les indicateurs des bibliothèques, lors d'un entretien de groupe.

Nous avons pu exploiter directement les indicateurs et mesures proposées sur la plateforme Prenumerique afin de procéder à leur analyse. Pour ce corpus, nous avons également mobilisé le contenu de plusieurs échanges individuels, par courriel, nous ayant permis de valider notre compréhension des formules de calculs, inclusions et exclusions dans les mesures effectuées et interprétations des indicateurs.

Nous avons par ailleurs eu recours à plusieurs contenus d'écrits scientifiques, manuels de références relatifs au développement des collections, documents de travail,

tableaux de bord et rapports relatifs à Pretnumerique et aux ventes de livres numériques aux bibliothèques.

Enfin, les commentaires sur nos travaux de Jean-François Cusson, l'un des principaux acteurs du projet Pretnumerique et directeur général sortant de Bibliopresto ont été collectés.

Pour certains corpus de données liés aux problématiques spécifiques 2 à 5, nous avons bénéficié d'une subvention par MITACS Accélération, en partenariat avec Synapse-C (Pôle sur les données massives en culture) et Bibliopresto. Ainsi, certains participants aux entretiens nous ont été suggérés et nous avons également pu avoir accès aux données de la plateforme Pretnumerique.

Conclusion

Quand on considère l'approche générale de la MTE comme méthodologie dans une recherche doctorale, on ne peut qu'être frappé par la richesse et la diversité des apports qu'elle peut permettre, mais aussi par l'inversion de la logique hypothético-déductive proposée par ses fondateurs, Glaser et Strauss (1967). Quel chercheur novice ne serait pas, par ailleurs, séduit, au-delà d'une nouvelle compréhension à proposer sur un phénomène, par la perspective d'une théorisation, voire même la production d'une théorie, que cette approche semble promettre et par laquelle elle se désigne?

L'orientation inductive de la démarche nécessite cependant, de la part du chercheur, une posture particulière, qui ne s'est jamais donnée naturellement à nous, pas plus que la théorisation que nous avons voulu proposer. Et malgré l'accessibilité apparente de ses principes généraux et procédures, la MTE n'est pas une voie rapide, ni sans efforts. De fait, il nous faut bien reconnaître ici les difficultés rencontrées dans la recherche d'une compréhension qui n'est ni une explication, ni une description, dans la réduction des données en codes malgré leur abondance et leur richesse, et dans l'ajustement constant de l'échantillonnage théorique à ce qui émane des données.

Mais c'est surtout la lutte permanente contre certains de nos réflexes spéculatifs et déductifs et contre la tentation de forcer les données à rentrer dans des théories existantes qui s'est révélée la plus ardue pour nous.

Le chercheur peut choisir une méthode sur la base de sa cohérence avec sa problématique et les procédures qu'il mobilise. Il peut aussi choisir une méthode avec laquelle il est confortable, avant d'élaborer les questionnements liés à la problématique à l'étude (Corbin et Strauss, 2015). On l'aura compris, c'est dans le premier de ces choix que nous avons inscrit notre démarche.

Plus qu'une méthodologie, le recours à la MTE s'est aussi révélé être un chemin initiatique riche d'apprentissages, nous ayant conduit à délaisser l'attente envers les données pour lui préférer l'accueil de ce qui en émerge; et à appréhender la recherche comme un art de la découverte et de l'ouverture. La découverte est celle de nos biais et idées préconçues, notamment par les mémos; mais aussi la découverte d'énoncés adéquats

aux données empiriques et soumis à d'autres critères de scientifcité que ceux de l'approche hypothético-déductive (Guillemette et Luckerhoff, 2016).

Quant à l'ouverture, c'est une ouverture à ce que les données disent, à l'émergence du sens lié au vécu que les personnes ont du phénomène et à l'émergence de nouveaux concepts, perspectives et connaissances. C'est aussi une ouverture à la richesse du provisoire, et nous terminerons ici sur ce point. Il s'agit d'abord du caractère provisoire de la délimitation dans la construction des problématiques (Glaser, 2001), ce qui permet de préciser ces dernières et de les ancrer empiriquement. C'est ensuite le caractère provisoire des ébauches de théorisation consécutives et confrontées aux données empiriques (Strauss, 1987). Et, c'est enfin le caractère provisoire de l'effort de suspension de ce que l'on pense, sait ou croit savoir sur le phénomène à l'étude, et du recours aux théories existantes, pour que puisse émerger une nouvelle compréhension ou théorisation.

Chapitre III : Articles de la thèse

Introduction

Ce chapitre est constitué de cinq articles insérés dans notre thèse. Le premier n'a pas été inclus dans notre programme de recherche subventionné, tandis que les quatre suivants le sont. Ces derniers font ainsi partie d'un tout cohérent témoignant de l'approfondissement de notre compréhension du phénomène à l'étude, dans un programme de recherche cumulatif et intégratif.

Ce programme est constitué de deux phases consécutives de deux volets. Chaque volet a donné lieu à un article permettant non seulement de répondre aux questions soulevées dans l'article précédent, mais aussi de bénéficier des résultats des analyses déjà produites. Pozniak et al., (2023, p.26), retiennent les termes « construction de la thèse par enchaînement d'articles » pour illustrer ce type de démarche.

Cependant, à des fins de soumissions à des revues à comité de lecture, chaque article soumis et évalué par les paires et pairs doit former un texte indépendant et être structuré conformément à la politique éditoriale de la revue concernée. Il s'ensuit que l'insertion de ce type d'articles peut présenter certaines redondances avec les chapitres traditionnels de la thèse, et susciter, par conséquent, certaines critiques.

En effet, si ces redondances sont nécessaires à des fins de publication, elles paraissent peu pertinentes pour le lecteur de la thèse. Par ailleurs, comme nous l'ont fait remarquer, à juste titre, les membres de notre comité de thèse, la rédaction de cette dernière doit lier de manière intégrée et sans répétition les divers articles qui la composent.

Nous proposons ici une façon de conserver les aspects positifs de la thèse par insertion d'articles, tout en limitant ces redondances. Ainsi, dans ce chapitre, nous avons délibérément privilégié deux façons d'inclure les articles insérés afin de limiter, dans la mesure du possible, ces dernières.

Concrètement, le 1^{er} article est transposé dans son intégralité sous la forme texte d'une thèse (et non dans la forme de la revue). Les articles suivants, soit ceux du

programme de recherche, ne sont transposés que partiellement, soit à partir des résultats des analyses. Nous avons également retiré les remerciements finaux aux organismes subventionnaires afin d'éviter leur répétition.

Nous avons ainsi réduit, autant que nous le pouvions, certaines répétitions présentes au niveau des introductions destinées à camper le phénomène à l'étude dans notre thèse, des problématiques et de la méthodologie générale, laquelle est transversale à tous ces articles. Ces derniers sont simplement introduits par un bref avant-propos situant notre intention et l'objectif de chaque article intégrant succinctement les conclusions des analyses précédentes.

Enfin, pour éviter de susciter la confusion, tous les articles sont présentés dans ce même chapitre, ce qui nous a semblé plus cohérent avec la démarche intégrative et cumulative caractérisant nos travaux.

Venons-en aux articles en tant que tels. Le premier porte sur le dépôt légal des publications numériques au Québec, qui se faisait jusqu'en 2022 sur une base volontaire seulement. Cet article permet de mieux situer le livre numérique comparativement au livre imprimé, en tant que patrimoine documentaire publié. Il nous a permis de positionner le livre numérique par sa valeur patrimoniale et d'aborder ainsi les questionnements concernant le modèle proposé aux bibliothèques publiques pour le rendre disponible.

Avec le 2^e article, nous explorons le contexte particulier de la création de la plateforme Pretnumerique qui permet de rendre disponible les livres numériques. Nous y analysons l'émergence de l'élaboration du modèle proposé au Québec et de la licence québécoise. Ce faisant nous nous intéressons au « comment » de cette émergence.

Le 3^e article s'intéresse à la détermination des conditions d'exécution de la licence québécoise. Nous y ambitionnons comprendre « pourquoi » elle a été retenue parmi d'autres alors disponibles.

Les deux articles suivants distinguent les objectifs de Pretnumerique avec la licence québécoise proposée. Il s'agit d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et chacun fait ainsi l'objet d'un article. En d'autres termes, nous y adressons le « pour quoi » de celle-ci et ses mesures.

3.1 1^{er} article inséré - Le dépôt légal des publications numériques au Québec²⁴

3.1.1 Introduction

Le dépôt légal inscrit les bibliothèques nationales, dépositaires du patrimoine documentaire publié, dans une triple mission : celle d'une collecte visant l'exhaustivité, celle d'une conservation visant la pérennité et celle d'une diffusion visant une égale accessibilité pour tous.

Adopté puis adapté au gré des évolutions historiques singulières à chaque pays depuis sa création en 1537 en France par François 1er, le dépôt légal s'est rapidement et durablement imposé comme un moyen privilégié pour rassembler l'édition nationale. Plusieurs dispositions sur le dépôt légal ont ainsi été adoptées dans de nombreux pays dont la Belgique dès 1594, le Royaume-Uni dès 1610, l'Espagne dès 1616, la Suède en 1661, le Danemark en 1697, la Finlande en 1702, la Roumanie en 1708, la Pologne en 1780 et les États-Unis en 1790 (Larivière et Lunn, 2000). L'historique et l'évolution du régime national du dépôt légal d'un État sont le reflet de l'histoire d'une nation, de son progrès, de sa création, du rétablissement de son indépendance ou la déclaration de celle-ci (Roussel, 2011). À ces évolutions historiques sont venues s'ajouter des évolutions techniques. Mais si le facteur technique a exercé un rôle important dans l'évolution du dépôt légal, notamment en raison des nouveaux types d'édition qu'il a permis de développer, c'est actuellement à une véritable révolution numérique qu'est confrontée cette institution, caractérisée partout par sa grande longévité malgré différentes singularités nationales. Roussel remarque une tendance à l'élargissement du régime national de dépôt légal :

à de nouveaux sujets, à de nouvelles catégories d'œuvres, dont les œuvres électroniques ou numériques sur support ou en ligne, et à de nouveaux accès ou services aux clientèles des bibliothèques nationales pour qu'elles puissent avoir un plus grand accès sur place et à distance aux collections de la Bibliothèque nationale. Cela requiert souvent plus de ressources humaines, financières et matérielles, une modernisation des moyens techniques de diffusion et des négociations d'ententes avec les titulaires de droits d'auteur, en outre d'une volonté politique d'agir. De

²⁴ Cet article a été co-écrit avec Marie-Claude Lapointe et Jason Luckerhoff et publié en 2021 dans la revue *Documentation et bibliothèques*, 67(3). Repéré à <https://doi.org/10.7202/1080159ar>.

plus, dans plusieurs pays, une révision ou une mise à jour de la législation nationale sur le dépôt légal est demandée ou recommandée afin de tenir compte et de faciliter – sinon d'alléger – l'exercice des missions et des responsabilités de la Bibliothèque nationale en matière de cueillette, de traitement, de conservation, de préservation et surtout d'accès au patrimoine documentaire national, incluant les publications en ligne et les pages web (2011, p. 572).

Le livre numérique, plus spécifiquement, questionne les principaux éléments du dépôt légal. Alors que pour certains acteurs, les bibliothèques nationales doivent adapter les lois et règlements existants régissant le dépôt légal pour inclure ces nouveaux modes d'édition, pour d'autres acteurs elles devraient trouver des voies nouvelles pour accomplir différemment leur triple mission. Elles en appellent donc à un dispositif législatif approprié pour ce faire. Mais alors que plusieurs pays ont intégré le livre numérique à leur législation sur le dépôt légal, ce n'est pas encore le cas au Québec, où le dépôt est actuellement volontaire. Nous avons voulu mieux comprendre comment se fait le dépôt légal des publications numériques et proposer certains éléments de réflexion qui pourraient nourrir l'élaboration de nouveaux textes sur le dépôt légal ou aider à la révision de ceux déjà en vigueur.

3.1.2 Objectifs et méthode

Dans le cadre d'une approche inductive et qualitative (Luckerhoff et Guillemette, 2012) réalisée entre février et avril 2021, nous avons collecté différents types de données, analysées au fur et à mesure qu'elles ont été recueillies : a) des données de discours sur le vécu et la réalité du livre numérique en bibliothèque nationale au Québec et au Canada auprès de trois gestionnaires occupant des fonctions de direction relative au dépôt légal, soit mesdames Karin MacLeod et Julie Anne Richardson, gestionnaires à la Direction générale du patrimoine publié à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et madame Mireille Laforce, Directrice dépôt légal et acquisitions à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ); b) le contenu d'échanges individuels par courriel avec des intervenants de différentes bibliothèques nationales de plusieurs autres pays et c) des textes scientifiques et des rapports de recherche. Finalement, nous avons présenté notre ébauche d'analyse à un expert du domaine des bibliothèques, afin d'en discuter avec lui: Guy Berthiaume, ancien directeur de BAnQ et bibliothécaire et archiviste du Canada émérite.

En cherchant à appréhender ce phénomène, nous nous sommes intéressés plus spécifiquement au livre numérique d'édition commerciale, non seulement en raison de son importance croissante dans les publications numériques, mais aussi de sa représentativité des éléments contributifs à la compréhension du phénomène à l'étude. Malgré une certaine ambiguïté terminologique des termes pouvant désigner le livre numérique, la définition du livre numérique retenue pour notre réflexion est celle proposée en 2010 par l'Office québécois de la langue française (OQLF), qui le définit de cette manière : « Livre disponible en version numérique, sous forme de fichier, qui peut être téléchargé, stocké et lu sur tout appareil électronique qui en permet l'affichage et la lecture sur écran » (n. p.). Nous avons notamment voulu savoir pourquoi, alors que le dépôt légal des livres numériques est obligatoire au Canada depuis 2007, il ne l'est pas actuellement au Québec, où il se limite toujours aux livres imprimés, objets originels du dépôt légal. En effet, le dépôt légal des livres numériques se fait sur une base volontaire au Québec. Nous avons également voulu contribuer à expliquer les conséquences possibles de cette situation. Finalement, nous avons souhaité proposer certains éléments de réflexion préalables à l'élaboration de nouveaux textes sur le dépôt légal ou à la révision de ceux en vigueur. Nous présentons des analyses pour chacune des trois missions des organismes dépositaires du dépôt légal: la collecte, la conservation et la diffusion.

3.1.3 Analyses

Présent dans de nombreux pays, le dépôt légal fait l'objet de plusieurs définitions le nuançant localement. Nous retenons dans notre étude la définition proposée par Laforce et Paré qui nous semble à la fois suffisamment précise et générale pour bien circonscrire cet objet d'étude :

Le dépôt légal peut être défini comme un mode d'acquisition privilégié, utilisé par les institutions nationales ayant pour objectif de rassembler le patrimoine documentaire publié. Plus précisément, on le définit ainsi : le dépôt légal est l'obligation faite par la loi à toute personne physique ou morale, à but lucratif ou public, qui produit en nombre un document de quelque type que ce soit d'en déposer un ou plusieurs exemplaires auprès d'un organisme national désigné. L'institution qui reçoit les documents par la voie de cette obligation légale peut ainsi remplir certaines missions qui lui sont attribuées, plus particulièrement celles de rassembler

et de conserver le patrimoine documentaire publié ainsi que d'y donner accès (2011, p. 263).

Nous reprenons dans nos analyses certains éléments d'un régime de dépôt légal parmi ceux suggérés par Larivière et Lunn (2000). Ces éléments nous ont semblé témoigner plus spécifiquement des enjeux présentés par l'élargissement du dépôt légal obligatoire au livre numérique. Bien qu'interreliés, les éléments de la triple mission des bibliothèques nationales – collecte, conservation et diffusion – sont présentés séparément dans notre analyse afin d'en faciliter l'intelligibilité.

3.1.3.1 Collecte

La collecte s'intéresse à la capture des objets et aux critères de sélection. Il en sera ici question selon deux aspects : législatifs dans un premier temps et techniques dans un second.

Aspects législatifs

Dans son importante étude de situation et étude comparative de divers points de vue nationaux du dépôt légal de publications, Roussel précise que :

Le régime du dépôt légal est encadré par une législation ou une réglementation nationale et il oblige habituellement un éditeur d'une œuvre visée à déposer, dans un délai prescrit, à la bibliothèque nationale, parfois à d'autres institutions documentaires habilitées à recevoir le dépôt légal, des exemplaires ou des copies – généralement deux – de ladite œuvre. Des exclusions peuvent exister et certaines formalités doivent être respectées. Le dépôt légal est la principale source d'alimentation et d'enrichissement des collections d'une bibliothèque nationale, en outre des acquisitions de documents auxquels elle peut procéder, selon la disponibilité de ses budgets, et des dons qu'elle peut recevoir (2011, p. 394).

Deux éléments importants concernant la collecte des documents publiés, soit l'origine de la publication et l'exhaustivité, nous ont semblé témoigner significativement de la nécessité de réflexions préalables à l'élaboration de nouveaux textes sur le dépôt légal ou à la révision de ceux en vigueur.

Origine de la publication

Le dépôt légal permet de constituer une collection nationale de publications. Conséquemment, l'origine ou le lieu de la publication devrait en être, pour Larivière et Lunn (2000), l'élément fondamental.

Plusieurs nuances peuvent toutefois être apportées à cet élément car tous les territoires ne l'appliquent pas de la même manière. Au Manitoba, où le dépôt légal existe depuis 1919, en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative*, c'est seulement sur demande écrite du bibliothécaire de l'Assemblée législative que les publications non gouvernementales éditées, imprimées ou produites électroniquement au Manitoba sont visées par le dépôt légal.

Au Canada, le dépôt légal est en vigueur depuis 1953, année de création de la Bibliothèque nationale. Le dépôt légal, qui s'appliquait alors principalement aux livres, a été progressivement élargi. Par exemple, depuis 2007, il inclut les publications numériques ou diffusées en ligne. La *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* définit le patrimoine documentaire comme « les publications et les documents qui présentent un intérêt pour le Canada ». Le dépôt légal s'applique à tous les éditeurs et producteurs canadiens, éditeurs que le *Règlement sur le dépôt légal de publications* définit comme « la personne qui rend accessible une publication au Canada, dont elle contrôle le contenu ou qu'elle est autorisée à reproduire » (art. 1). La collecte de titres produits à l'étranger d'auteurs canadiens est très limitée selon Mmes MacLeod et Richardson et se fait à la pièce, par achat et don.

Au Québec, le dépôt légal existe depuis 1968. La mission de BAnQ, telle que précisée dans l'article 14 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec*, est de « rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec ». Toutefois, Mme Laforce précise que les publications relatives au Québec ne sont pas soumises au dépôt légal en tant que telles. BAnQ acquiert bien des publications relatives au Québec et qui n'y ont pas été produites, mais cela se fait par achat ou don. Mme Laforce indique :

Les livres « relatifs à » ne sont pas soumis au dépôt légal. Leur « collecte » se fait par achat ou don. Pour l'instant, on n'y fait que peu d'acquisitions numériques; mais les acquisitions imprimées continuent. Pour le numérique, nos efforts se concentrent actuellement sur le dépôt légal, donc la production éditoriale nationale.

Au Luxembourg, pour être soumise au dépôt légal, une publication doit aussi être éditée sur le territoire national. En vertu de l'article 1er du *Règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 relatif au dépôt légal*, le dépôt légal des publications numériques est obligatoire depuis 2009. Sont visées :

les publications numériques sur support matériel quelle que soit la nature de ce support [...], les systèmes d'experts et autres produits de l'intelligence artificielle, les bases de données, les logiciels et progiciels; [...] les publications sans support matériel mises à disposition du public à travers un réseau électronique.

L'article 3 du même règlement précise qu'est ainsi concernée toute publication d'un éditeur, ou à défaut, un imprimeur, un producteur ou un auteur résidant ou ayant son siège au Luxembourg; ou résidant ou ayant son siège à l'étranger mais réalisée au Luxembourg, ainsi que toute publication, thèse ou mémoire de recherche dont la production a été soutenue par un organisme du secteur public au Luxembourg.

En Belgique, le régime de dépôt légal a été récemment modifié par la *Loi du 8 juillet 2018 modifiant la loi du 8 avril 1965 instituant le dépôt légal à la Bibliothèque royale de Belgique*. La Bibliothèque royale de Belgique, devenue la Koninklijke Bibliotheek et Bibliothèque royale KBR, considère comme édition belge toute publication dont l'éditeur ou le coéditeur a son siège social en Belgique et toute publication d'un éditeur étranger qui porte l'indication d'un lieu d'édition belge ou qui mentionne le nom d'une firme belge qui assume une responsabilité dans l'édition de la publication pour la Belgique.

L'origine de la publication est ainsi un élément important pour déterminer l'objet visé par la collecte de publications numériques. Malgré l'objectif de préservation de la mémoire collective nationale partagé par les régimes de dépôt légal de plusieurs pays, une certaine disparité dans l'interprétation de ce qui doit être inclus et qui présente un intérêt est constatée entre eux. De plus, pour les publications numériques relatives à un territoire donné, mais non produites sur ce territoire et non soumises au dépôt légal, certaines bibliothèques nationales procèdent par achat et don, comme avec les publications imprimées concernées.

Exhaustivité

Le principe d'exhaustivité des documents soumis du dépôt légal est une qualité fondamentale de ce régime (Larivière et Lunn, 2000; Fournier, 1993). Toutefois, l'accroissement de la production documentaire et la présence de considérations pratiques relatives notamment aux ressources humaines, financières, techniques ou technologiques ainsi que des problèmes juridiques « pourraient être d'excellentes raisons de ne pas pousser l'exhaustivité au maximum » (Larivière et Lunn, 2000, p. 14). Plusieurs limites à l'exhaustivité des documents collectés par dépôt légal sont ainsi présentes dans les différentes lois, les décrets ou règlements concernés, ainsi que les politiques des organismes dépositaires.

Au Québec, le dépôt légal s'inscrit comme un élément de la politique culturelle québécoise. Le site Internet de BAnQ mentionne que le dépôt légal lui permet de rassembler, de conserver et de diffuser l'ensemble du patrimoine documentaire québécois publié et que « BAnQ devient ainsi la mémoire exhaustive du Québec, puisque tout ce qui s'y publie lui est confié » (Gouvernement du Canada, 2021). Toutefois, ni la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec*, ni le *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films* ne mentionnent explicitement une volonté d'exhaustivité ou de représentativité dans le rassemblement du patrimoine documentaire québécois publié. Deux facteurs influençant l'exhaustivité peuvent être relevés. Le premier est prévu dans la législation. Ainsi, trente-huit catégories de documents publiés sont soustraites, par règlement, à l'obligation de dépôt prévue à l'article 20.1 de la loi. Il s'agit par exemple des communiqués de presse, bottins d'employés, agendas et cartes de vœux. Le second facteur résulte de l'absence, dans la législation québécoise, de définition des termes « publication/document publié ». En 2019, face à l'augmentation de l'autoédition accompagnant le développement du numérique, une description de ce qu'est un document publié a été proposée par BAnQ dans le *Petit guide de l'autoédition au Québec* :

Pour être considéré comme publié, un ouvrage doit avoir été rendu public et faire l'objet, de la part de l'éditeur, d'un effort de diffusion. Le document doit par exemple être disponible sur une plateforme de vente en ligne, être présent sur un site web, être vendu en librairie ou encore avoir fait l'objet d'un lancement. (BAnQ, 2019, p. 4).

C'est donc sur la base d'une diffusion à un public qu'une certaine discrimination est opérée. Mme Laforce explique :

Il y a actuellement un grand engouement pour l'autoédition, puisque c'est plus facile de publier en numérique qu'en imprimé. Toutes sortes de documents nous sont proposés mais ce qui nous intéresse ce sont les publications. Nous avons donc eu le besoin d'émettre des directives pour clarifier ce qu'est une publication et préciser le minimum de critères que devrait avoir une publication pour se qualifier en tant que publication pour qu'on la prenne en dépôt légal, en plus de faire l'objet d'un effort de diffusion: une page de titre, un auteur, des numéros de page, une date d'édition, etc.

Une clarification des limites du dépôt légal par l'imposition de caractéristiques permettant de distinguer une publication numérique d'un document numérique au sens du dépôt légal est actuellement présente à BAnQ.

En France, les articles L131-2 et R131-1 du Code du patrimoine précisent le champ d'application du dépôt légal, qui s'étend à l'ensemble des publications, quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, et doit être fait dès lors qu'elles sont mises à la disposition du public. Cette mise à disposition « s'entend non seulement de toute communication, diffusion ou représentation, quels qu'en soit le procédé et le public destinataire dès lors que ce dernier excède le cercle de la famille, mais aussi de toute mise en vente, location ou distribution, même gratuite ». Le site Internet de la Bibliothèque nationale de France (BnF) mentionne que le dépôt légal concerne les e-books ou livres numériques, qui désignent un objet numérique ressemblant en partie à une monographie imprimée sur papier et diffusé en ligne. Mais « c'est bien la vocation à être publié qui fonde, pour un document, quel qu'en soit le support, sa vocation à entrer dans le champ d'application du dépôt légal » (Saby, 2013, p. 19).

Pour la Principauté de Monaco, l'article premier de la *Loi n° 1.313 du 29 juin 2006 sur le dépôt légal* énonce :

Les documents textuels, illustrés, sonores, audiovisuels ou multimédia, quels qu'en soient le support matériel et le procédé en assurant la communication, réalisés, en tout ou en partie, dans la Principauté, doivent faire l'objet d'un dépôt obligatoire, appelé dépôt légal, dès lors qu'ils sont mis à la disposition du public.

En Afrique du Sud, une évolution intéressante des termes choisis pour désigner le matériel à déposer en vertu du dépôt légal à des fins d'exhaustivité peut être notée.

Ainsi, pour Hollesen (2011), alors que la *Loi de 1965 sur le droit d'auteur* référait à l'obligation de déposer un livre (article 46), la *Loi de 1982 sur le dépôt légal des publications* réfère à l'obligation de déposer une « publication ». Plus récemment, la *Loi de 1997 sur le dépôt légal* vise le dépôt d'un « document publié », un document étant défini comme tout objet dont le but est d'emmagasiner et de transmettre de l'information sous une forme textuelle, graphique, visuelle, auditive ou sous un autre format intelligible au moyen d'un médium, d'une version ou d'une édition d'un document qui est substantiellement différent de ce document au regard de son contenu informationnel, de sa présentation intelligible ou matérielle, étant considéré être un document distinct (Hollesen, 2011).

En Belgique, le terme « publication » doit être pris dans un sens large et comprend : les publications imprimées, les microfilms, ainsi que les documents publiés sur CD, cédérom, DVD, clé USB ou autres supports matériels. Le dépôt des publications numériques reste provisoirement sur une base volontaire; le dépôt obligatoire s'applique dès que la publication est proposée au public; et ce, « même s'il s'agit d'un public restreint (membres d'une association, personnel d'une entreprise, etc.) », tel que précisé à l'article 2 de la *Loi du 8 avril 1965 instituant le dépôt légal à la Bibliothèque royale de Belgique*. Vandepontseele (2016) considère que l'édition numérique remet en question la possibilité pratique d'appliquer le dépôt légal et pour elle, « c'est une partie de l'histoire éditoriale digitale belge qui échappe déjà aux gardiens de cette mémoire » (Vandepontseele, 2016, p. 206). Elle suggère de « travailler sur une définition suffisamment large qui permettra d'accueillir toutes les nouvelles formes de publications héritières du papier et transmettant de l'écrit » et de « faire attention à ne pas entrer dans une description trop précise qui empêcherait la Bibliothèque royale d'appliquer le dépôt légal de publications numériques sur des supports ou des formats qui n'existent pas encore » (Vandepontseele, 2016, p. 207-208). Elle recommande également que la définition des supports concernés ne soit pas « reprise dans un texte réglementaire mais plutôt dans un texte plus facilement adaptable comme, par exemple, la charte du développement des collections qui déterminera un cadre de travail et de règles de sélection pour le choix des publications numériques » (Vandepontseele, 2016, p. 208).

Plusieurs définitions et compréhensions possibles de ce qu'est ou n'est pas le livre numérique sont aussi retrouvées dans la littérature scientifique. À titre indicatif, Poirier et al. identifient « trois grands types de définition du livre numérique : les approches au sein desquelles le numérique est pensé comme découlant de l'imprimé, les définitions qui insistent sur les aspects polymorphe et évolutif, et les cas de définition indépendants du livre imprimé » (2015, p. 121).

Même lorsque l'exhaustivité ou les limites à l'exhaustivité sont prévues par la législation ou la réglementation nationale sur le dépôt légal, des considérations pratiques sont présentes. Au Canada, la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* définit le terme « publication » comme un « article de bibliothèque mis à la disposition – quel que soit le média, la forme ou le support utilisé, notamment imprimé, enregistrement ou en ligne – du grand public ou d'un segment particulier du public, par abonnement ou autrement, en de multiples exemplaires ou à plusieurs endroits, à titre gratuit ou contre rémunération » (art. 2). Malgré cette définition large des objets à collecter, Mmes MacLeod et Richardson mentionnent spontanément une limite à l'exhaustivité liée à certains formats de documents qui ne sont désormais plus acceptés, par exemple les livres sur disque, en raison de l'impossibilité de les lire, ce qui est susceptible de réduire l'exhaustivité de la collecte. Le site Internet de BAC précise également que parmi les documents non acceptés dans le cadre du dépôt légal se trouvent les « documents auxquels il manque des attributs essentiels (titre distinct, auteur précis ou entité propriétaire, date de publication précise, etc.) » (2021, n. p.).

Au Manitoba, bien que l'article 9 de la *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative* permette le dépôt des publications produites électroniquement, sur demande écrite du bibliothécaire de l'Assemblée législative, ce sont essentiellement des copies électroniques des publications du gouvernement du Manitoba qui sont conservées. Un répondant explique : « pour ce qui a trait aux publications non gouvernementales, nous n'avons tout simplement pas l'infrastructure ou les ressources nécessaires pour conserver des copies électroniques ».

Non seulement les catégories de documents publiés exclus du dépôt légal peuvent varier d'un pays à l'autre et les définitions des termes visant l'objet du dépôt légal peuvent

varier pour un même objet, mais des considérations pratiques peuvent en nuancer la portée. On observe ainsi la présence de deux types d'exhaustivité relatives à la collecte de documents publiés ou de publications. La première concerne l'exhaustivité des catégories de documents eux-mêmes et répond à la question: quels documents devraient être soumis à l'obligation du dépôt légal? Ce questionnement est en lien avec le choix des catégories de documents publiés ou publications à soumettre et leurs définitions. La seconde concerne une exhaustivité que nous pourrions qualifier de « pragmatique » et répond à la question: quel niveau d'exhaustivité veut-on atteindre ou peut-on atteindre dans la collecte pour chaque nature de documents publiés ou publications soumises à l'obligation de dépôt légal? Ce questionnement est en lien avec la représentativité des documents publiés ou publications collectées. Au Québec, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires encadrant le dépôt des publications numériques, des distinctions importantes sont faites et peuvent favoriser ou limiter l'exhaustivité de la collecte effectuée pour certains modes de diffusion. Laforce et Paré indiquent que:

Les publications numériques ont une valeur documentaire aussi importante que les documents sur support physique. C'est donc dans cette optique que BAnQ a mis sur pied, en 2001, un dépôt volontaire des publications numériques, l'institution se réservant la possibilité d'effectuer une certaine sélection parmi les publications reçues. [...] En 2009, BAnQ a entrepris des travaux visant à « moissonner » les sites Internet des ministères et organismes gouvernementaux québécois. Le « moissonnage » consiste à reproduire le site Internet à l'aide d'un logiciel, de façon à conserver une représentation du site à un moment donné. [...] Les sites Internet, comme les publications numériques, sont l'expression d'un autre mode d'édition qui n'est toujours pas soumis au dépôt légal. Il s'agit d'un patrimoine documentaire important que BAnQ se doit de préserver afin d'offrir un portrait, bien que fragmentaire, de ce mode de diffusion d'information aux chercheurs d'aujourd'hui et de demain... (2011, p. 268).

Aspects techniques de la collecte

Les approches de collecte des publications évoluent et s'adaptent non seulement aux types de publications mais aussi aux types de support qui sont créés. Le modèle de collecte du livre imprimé n'est pas intégralement transposable au livre numérique en raison de la nature numérique du type de support. Le livre numérique mobilise ainsi une nouvelle approche de collecte des publications, qui est spécifique au type de support utilisé (imprimé/analogique ou numérique) et au caractère commercial ou non du type de publication.

Au Canada, le dépôt légal des publications numériques s'applique depuis 2007. Un téléversement de fichiers numériques est possible via la page Internet de BAC. Les éditeurs ont aussi la possibilité de prendre des dispositions afin d'inclure BAC comme partenaire de distribution dans le cadre d'un transfert FTP (File Transfer Protocol).

Au Québec, face à l'enjeu technique de collecte de publications numériques, BAnQ a développé dès 2001, l'expertise d'une collecte reposant sur des licences. La collecte de publications numériques a ainsi commencé à BAnQ il y a environ vingt ans dans le cadre d'une première entente avec Les Publications du Québec, éditeur du gouvernement du Québec, entente par laquelle une licence lui avait été accordée. Par cette licence, qui s'appliquait à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux signataires de l'entente, BAnQ était autorisée non seulement à recevoir les publications numériques, mais aussi à les diffuser à travers son catalogue. Une autre expérience de dépôt de publications numériques a débuté en 2009 avec l'ajout de la collecte de documents émanant du secteur privé, principalement les organismes à but non lucratif, les ordres professionnels et d'autres organismes. Mme Laforce explique : « Depuis 2009, BAnQ a un extranet qui permet aux éditeurs d'avoir des identifiants et un accès à leur dossier et qui leur permet de joindre des fichiers et ainsi déposer leurs publications ». C'est depuis 2013 que le secteur commercial est approché. La collecte de livre numérique se fait actuellement par le truchement d'ententes avec les maisons d'édition (et leurs regroupements) et d'agréateurs de publications numériques. Bien que le dépôt de livres numériques soit fait sur une base volontaire depuis 2013, l'importance de ces ententes est très présente. Mme Laforce précise :

Après les publications numériques gouvernementales, on [BAnQ] s'est particulièrement intéressé aux publications commerciales. Depuis 2013, on a une entente avec l'Entrepôt du livre numérique -ANEL De Marque, par laquelle, si un éditeur membre diffuse/distribue ses publications numériques par cet agrégateur, on l'approche pour obtenir une licence nous permettant d'obtenir leurs publications. Cette possibilité nous permet, pour les éditeurs qui ont signé l'entente, de recevoir automatiquement toutes les nouveautés (nouveaux dépôts dans l'entrepôt numérique), une fois par semaine. Du côté de l'éditeur, ça le dégage d'avoir à penser à nous envoyer les publications. Les éditeurs ont été approchés à quelques reprises depuis 8 ans en vue d'obtenir une licence. Progressivement, le nombre d'éditeurs participants augmente. Le fait de ne pas avoir d'obligation pour soutenir notre démarche demande davantage d'énergie pour convaincre.

En France, la collecte de livres numériques se fait de façon automatisée, il n'y a donc aucune formalité de dépôt pour le livre numérique. Les modalités de dépôt sont celles du dépôt légal de l'Internet, et conséquemment, l'éditeur n'a aucune démarche à effectuer, la bibliothèque effectuant la collecte automatique, par échantillonnage, visant ainsi à assurer la meilleure représentativité possible de ses collections²⁵. Volontaire ou imposé, le dépôt légal de livres numériques semble se réaliser actuellement principalement par deux voies : par des ententes avec les éditeurs ou producteurs nationaux en vertu desquelles une collecte automatisée des données peut être effectuée, et par téléversement via les sites Internet des dépositaires. Bien qu'il constitue une réelle opportunité processuelle, le mode de collecte par ententes de collecte automatisée avec les éditeurs ne semble applicable qu'aux publications de livres numériques visées par les différents dépôts légaux. La collecte de livres numériques d'auteurs, d'éditeurs ou de producteurs nationaux non domiciliés dans leur pays d'origine, ainsi que ceux présentant un intérêt culturel particulier ou relatifs au territoire concerné, qu'il soit national, provincial ou autre ne pourrait pas bénéficier de cette opportunité. Cette difficulté, bien que non spécifique au livre numérique, semble toutefois susceptible de revêtir une importance particulière dans la mesure où elle peut constituer un risque accru de perte d'exhaustivité des publications collectées par institutionnalisation d'un unique mode de collecte automatisé restreignant les efforts de collecte aux publications nationales. Comment l'automatisation escomptée de la collecte de livres numériques en vertu du dépôt légal influencera-t-elle s'il y a lieu les pratiques d'achat et de don de livres numériques présentant un intérêt culturel ou relatif à un territoire donné mais non diffusé sur ce territoire? De plus, les nuances et interprétations possibles des termes « publications » et des critères qui les définissent, mais aussi des notions de diffusion à « un public », à « un grand public », à « un segment particulier du public », à « un public restreint » ou encore à « un public dépassant le cercle de la famille » sont susceptibles d'avoir certaines conséquences sur l'exhaustivité de la collecte en vertu du dépôt légal, notamment en ce qui concerne l'autoédition.

Par ailleurs, sans négliger les importants aspects juridiques techniques et commerciaux qui pourraient être présents, pour les publications numériques n'ayant pas

²⁵ <https://www.bnf.fr/fr/depot-legal-pour-quels-documents>

fait l'objet d'un dépôt volontaire avant l'imposition du dépôt légal, la conclusion d'ententes de collecte automatisée prévoyant une période rétroactive à l'imposition du dépôt légal pourrait favoriser une meilleure exhaustivité du patrimoine documentaire numérique publié. Mme Laforce explique que « les ententes prises avec les éditeurs visent à recevoir le rétrospectif, sur une base volontaire ». Les enjeux précisés plus haut portent à croire qu'il ne sera pas possible de reconstituer l'ensemble de l'édition numérique nationale lorsque le dépôt légal des publications numériques deviendra obligatoire au Québec, le cas échéant.

Si l'évolution du dépôt légal témoigne de « la volonté constante du législateur d'adapter le champ du dépôt légal à l'environnement culturel de son époque » (Sepetjan et Graff, 2011, p. 172), en contexte d'accroissement exponentiel de la production documentaire numérique, des appels au remplacement du principe d'exhaustivité se font entendre. Tel que mentionné dans l'allocution de Daniel J. Caron²⁶, Administrateur général et Bibliothécaire et archiviste du Canada à l'occasion du Symposium 2011 du droit à la vie privée de l'Association du Bureau canadien et de la 7ème Conférence internationale des commissaires à l'information le 5 octobre 2011, le contexte opérationnel de la mémoire collective et son protocole sont modifiés par la transformation radicale de la transition passant de l'exclusivement analogique vers le principalement numérique. Ainsi, dès 2011, Caron proposait de repenser les pratiques permettant d'accueillir le corpus documentaire en prenant comme point de départ des réflexions à cet effet de « cesser de croire que nous pouvions systématiquement tout acquérir et conserver » (Caron, 2011). Dans le respect des capacités humaines et financières, considérant le volume d'information numérique produit, il mentionnait que l'acquisition systématique devait céder la place à l'échantillonnage représentatif, « ce qui suppose inévitablement un processus de sélection fondé sur des critères appropriés » (Caron, 2011). Un tel échantillonnage représentatif semble actuellement effectué au Québec, au Canada et en France, notamment pour les publications des sites Internet. En France, Sepetjan et Graff remarquent à ce sujet que « le dépôt légal de l'Internet pèse sur les organismes dépositaires et n'implique aucune démarche de dépôt de la part de l'éditeur » (2011, p. 183). De plus, pour elles, si des raisons de place, de coût de stockage et de traitement des données devaient motiver une collecte de l'Internet

²⁶www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/symposium-2011-association-barreau-canadien.aspx

revêtant un caractère non exhaustif, « les organismes dépositaires seraient libres de déterminer la périodicité et le niveau de profondeur de leur collecte » (Sepetjan et Graff, 2011, p. 183). Bien que notre recherche ne visait pas à explorer si cette pratique semble être une avenue envisagée au Québec ou au Canada pour les livres numériques, cela ne semble pas être le cas. Concernant l'archivage des sites web québécois, Mme Laforce explique :

Nous faisons aussi l'archivage de sites web québécois. Ils sont considérés comme un type de publications pour nous, c'est-à-dire qu'ils font partie du patrimoine documentaire publié auquel on s'intéresse également, parce qu'on considère qu'il faut en garder trace pour la postérité. Donc depuis 2009 on a débuté des travaux d'archivage de sites web. En 2012, c'est devenu un programme officiel. Dans le livre numérique on vise à être le plus complet possible dans ce qu'on va chercher, alors que dans le site web, le programme est sélectif. Le web est immense, on ne serait pas capable de tout conserver. Le fonctionnement diffère de celui du dépôt légal, dans lequel l'éditeur nous dépose ses publications alors que dans le site web, on a des outils et on va chercher les sites web.

En l'absence de dépôt légal obligatoire du livre numérique, l'arbitrage qui est actuellement fait au Québec quant à la collecte de publications numériques semble se faire pour des motifs autres que financiers. Mme Laforce indique :

Pour l'archivage de sites web, on a un enjeu de disparition, si on ne le fait pas alors qu'il est encore en ligne. Par exemple: La Toile du Québec, site très connu, mais dont le propriétaire a décidé de retirer la diffusion il y a quelques années. BAnQ a essayé d'aller chercher une licence, sans succès. Le site est donc disparu et on l'a perdu. L'enjeu est présent au niveau de l'archivage des sites web, mais moins critique au niveau des publications numériques, qui sont des fichiers, avec plusieurs copies. Les publications numériques ont tout de même un risque de disparition plus grand qu'au niveau de l'imprimé.

Mme Laforce a ajouté, un peu plus tard au cours de notre démarche :

Dans les faits, cette situation ne se reproduirait plus aujourd'hui. Si l'on porte à notre connaissance la disparition prochaine d'un site, on va aller le collecter même si on n'a pas de licence. Nous conserverons le site, sans toutefois y permettre un accès. Je donnais cet exemple pour démontrer la fragilité du Web.

Toutefois, des enjeux de capacités humaines et financières pourraient devenir plus pressants et s'ajouter aux enjeux techniques. Selon les Statistiques de l'édition au Québec en 2018, produites par BAnQ, malgré le caractère actuellement volontaire du dépôt de publications numériques, une hausse de 13% des titres numériques reçus par BAnQ a été

notée entre 2009 et 2018. De plus, le nombre d'auto-éditeurs de publications numériques a lui aussi augmenté substantiellement au cours de la même période. Ces chiffres témoignent de l'engouement durable et progressif pour ce type de support pour la publication de monographies et du succès des approches et modèles de collecte de publications numériques proposés par BAnQ. Le nombre de titres numériques inclus dans ces calculs ne représente qu'une partie de l'ensemble de la production de titres numériques au Québec étant donné l'aspect volontaire du dépôt. La remise en cause du principe d'exhaustivité étant acquise pour certains types de publications, notamment pour les motifs présentés précédemment, la question que le livre numérique pourrait poser aux dépositaires, alors que le nombre de publications numériques et d'autoéditions numériques est en croissance constante, est celle de sa valeur (au sens d'intérêt versus coût de collecte) parmi l'étendue des types de publications, dont les sites Internet, dans un contexte budgétaire rendant nécessaire un certain arbitrage des ressources. Quels devraient être les critères de sélection qui pourraient devoir être instaurés dans la collecte? Par qui devraient-ils être déterminés et comment devraient-ils être intégrés au régime de dépôt légal? Il s'agit de questionnements qui mériteraient une certaine attention, bien qu'ils ne soient pas nouveaux. En effet, dès 1993, Fournier mentionnait: « Sans doute faut-il pratiquer une sélection éclairée parmi certains types de documents qui présentent un intérêt culturel négligeable, mais il importe de résister généralement à la tentation de choisir, de porter des jugements de valeur que les générations futures regretteront. Le danger d'infirmer des principes fondamentaux dans le but de résoudre des problèmes techniques et administratifs est grand, surtout en période de contraintes budgétaires majeures » (1993, p. 99).

3.1.3.2 Conservation

Alors que la collecte en vertu du dépôt légal porte sur la capture des objets, dont les livres numériques soumis ou susceptibles de lui être soumis, et s'intéresse aux critères de sélection de ces objets, la conservation questionne la préservation des objets collectés. Cette préservation s'inscrit dans une perspective de temporalité, de responsabilité et d'utilité.

Temporalité

Dès sa création par François 1er en France en 1537, le dépôt légal, par lequel aucun livre imprimé dans le royaume ne devait plus être vendu en France avant qu'un exemplaire n'ait été déposé dans la bibliothèque royale désignée, visait la conservation du patrimoine publié pour les futures générations, afin de « pouvoir avoir recours auxdits livres si de fortune ils étaient cy après perdus de la mémoire des hommes » (Sepetjan et Graff, 2011, p. 169). Pour Roussel, « au fil des ans, le dépôt légal a délaissé la censure pour devenir un réel mécanisme démocratique de collecte de l'ensemble du patrimoine documentaire national afin de le préserver pour les générations futures et de le mettre en valeur, quels que soient le producteur du document, son contenu, son support matériel » (2011, p. 411).

Au Canada, la Loi sur BAC lui confère les pouvoirs légaux de rassembler et de conserver le patrimoine documentaire du pays « pour les futures générations ». De plus, en vertu de cette loi, « [l']administrateur général peut éliminer les publications ou documents dont il a la responsabilité s'il estime que leur conservation n'est plus nécessaire » (art. 9.1).

Au Québec, BAnQ rend disponible sur son site Internet aux déposants un formulaire d'octroi d'une licence pour les publications commerciales, par lequel les déposants de publications commerciales autorisent le dépositaire à effectuer les opérations requises, notamment la migration, la conversion et la fusion, afin de répondre aux normes informatiques de BAnQ pour assurer la conservation et la diffusion à long terme.

En France, le site Internet de la BnF mentionne que par le dépôt légal, la publication transmise au département qui en assurera sa conservation acquiert un caractère patrimonial. Il est également mentionné que « la BnF les conserve pour l'éternité²⁷ ». La conservation, au sens d'archivage est donc une question d'avenir, « la question d'une réponse, d'une promesse et d'une responsabilité pour demain » (Derrida, 1995, p. 60). Mais là où la collecte est confrontée à la non-finitude des objets à rassembler, toujours en évolution, la conservation postule leur finitude intrinsèque (certains acteurs considèrent que les objets sont finis en ce sens qu'ils sont un portrait pris à un moment donné alors que d'autres considèrent qu'ils évoluent même après leur collecte). Avec la conservation, l'objet se fait

²⁷ <http://www.bnf.fr/fr/centre-d-aide/depot-legal-editeur-mode-demploi>

trace. La trace, pour Derrida, est toujours finie, elle peut toujours s'effacer, se perdre, s'oublier et se détruire, et l'archivage est « un travail fait pour organiser la survie relative, le plus longtemps possible, dans des conditions politiques ou juridiques données, de certaines traces choisies à dessin » (2002, p.31). Paradoxalement, le principe même de la conservation s'accorde mal du principe de pérennité dans la mesure où la conservation présuppose une durée de conservation, généralement sur un temps long, et conséquemment une fin d'utilité, sanctionnée par la destruction de l'objet.

Responsabilité

Fournier note que « la pratique habituelle tend à lier naturellement la responsabilité de l'application du dépôt légal à celle de la constitution d'une bibliographie nationale » (1993, p. 96). Cette constitution d'une bibliographie est mise de l'avant auprès des producteurs de publication. Pour BAC et BAnQ, le dépôt légal présente deux principaux avantages pour les producteurs : (1) la conservation et (2) l'intégration à la bibliographie nationale, laquelle contribue à faire connaître la publication et conséquemment à sa diffusion. Ces deux avantages semblent particulièrement intéressants pour le livre numérique d'auto-éditeurs, car elle peut leur assurer la disponibilité d'une « version de secours » tout en contribuant à l'effort de diffusion de leur livre grâce à son insertion à la bibliographie nationale concernée. Cependant, là encore, les enjeux techniques de préservation de l'intégrité du contenu mais aussi du contenant et les enjeux financiers sont susceptibles de réduire l'exhaustivité des publications concernées.

Tel que noté par Boydens (2004), les métadonnées sont elles-mêmes des données et sont dès lors tout aussi fragiles. Les métadonnées n'échapperaient pas au foisonnement des standards et aux préoccupations de pérennité des supports physiques, des logiciels et des formats. Mmes Leod et Richardson expliquent certains risques et coûts liés à la conservation des livres numériques :

BAC a le mandat d'acquérir mais aussi préserver et donner l'accès. La conservation visée est pérenne. BAC est responsable de la conservation de la publication pour toute sa durée de vie. Comment conserver le livre numérique? C'est certain que le format accepté conditionne la préservation, des enjeux sont soulevés par l'évolution de la technologie. Pour le téléversement on n'accepte que les fichiers PDF (non interactifs) et EPUB car il faut pouvoir les rendre accessible ultimement. Nous ne conservons pas des publications numériques que nous ne pourrions pas être en

mesure de diffuser pour des raisons technologiques. Et il y a aussi un enjeu financier. Les coûts sont équivalents qu'on ait besoin d'une place sur une étagère pour conserver un livre ou qu'on achète un espace de stockage de type « Cloud Storage ». Mais avec le livre numérique, c'est moins tangible, mettre un livre analogique sur une étagère ou mettre un livre numérique dans le nuage ne donne pas nécessairement la même perception du coût. En plus, avec le livre analogique, à moins d'un incendie, le livre va vivre indéfiniment sur une étagère du moment que les conditions de conservation requises sont respectées. Une fois sur l'étagère pour conservation, aucune autre intervention n'est requise. Avec le livre numérique, il y a plus de risques : même si je réduis les risques liés à l'évolution technologique qui feraient que je ne peux plus le lire, mais il y a aussi des risques de piratage, il y a une réelle préoccupation de sécurité. [...] Si la compagnie chargée de notre stockage est achetée par une autre compagnie, y aura-t-il des enjeux de droits d'accès, de copyright? C'est peut-être possible.

Mme Laforce partage ces préoccupations :

La mission de conservation est une mission ingrate: on reconnaît que c'est important mais ce n'est pas visible et l'importance se situe à long terme. Mais si on ne s'intéresse pas maintenant au numérique, il y a des bonnes chances que ce qui est publié aujourd'hui soit complètement disparu dans 100 ans. Alors qu'un journal publié il y a 100 ans pourrait être retrouvé dans le sous-sol de quelqu'un et pourrait être offert en don, c'est différent avec le numérique. Un fichier numérique a de bonnes chances de finir sur une disquette ou un disque dur et, ne pouvant voir facilement de quoi il s'agit ou ne disposant plus d'appareil pour le lire... il pourrait finir simplement à la poubelle. Le numérique est beaucoup plus fragile que l'imprimé, il comporte plus de risques de perte de mémoire si on ne s'y intéresse pas dès maintenant. C'est un enjeu important.

Autant chez Mmes MacLeod et Richardson que chez Mme Laforce, la notion de responsabilité quant à la conservation des publications est très présente. L'importance et le sens de cette responsabilité sont-elles susceptibles d'influencer les préoccupations vécues ou susceptibles de l'être avec le livre numérique? La perception de fragilité de l'information numérique est partagée et les dépositaires sont tributaires des évolutions technologiques dictées par les acteurs du marché. Ainsi, pour Boydens (2004), contrairement à un texte figurant sur un support papier et auquel l'utilisateur a un accès direct, l'information numérique est composée de séquences de bits qui ne sont pas « auto-explicatives » et repose sur chaîne de médiation matérielle et logicielle.

Utilité

Le livre numérique peut faire émerger de nouvelles préoccupations de conservation, préoccupations inexistantes avec le livre papier, par l'absence d'indépendance

technologique des dépositaires et conséquemment la constante recherche d'identification de risques d'obsolescence technologique qui s'impose. Ces risques sont susceptibles de réduire ou même d'annuler l'utilité du livre numérique au sens du dépôt légal puisque l'obsolescence des environnements matériel et logiciel, des supports physiques et de leur périphérique de lecture ou leur incompatibilité peuvent empêcher la lecture du livre numérique. La conservation des livres numériques poserait alors elle aussi la question de sa valeur. Cette valeur résulterait de l'arbitrage entre l'utilité escomptée et les différents coûts générés par la conservation de ce type de support.

3.1.3.3 Diffusion

Alors que la conservation met en cause la préservation des objets collectés, leur diffusion concerne leur mise à la disposition du public visé. La diffusion, troisième mission des dépositaires, concerne l'accessibilité démocratique au patrimoine documentaire publié en lien avec le rôle de ce patrimoine pour l'épanouissement des citoyens et de la société.

Accès aux publications

Tel que noté par Roussel :

Pour la plupart des Bibliothèques nationales, les exemplaires de publications reçues en dépôt légal font partie des collections de conservation de l'institution et ils peuvent être accessibles et être consultés sur place, mais non prêtés, et ce, selon des directives ou règlements de la Bibliothèque. Les limitations ou les restrictions sont cependant plus nombreuses, détaillées et sévères, [...] relativement aux publications en ligne captées ou livrées en dépôt légal, par le transfert de fichiers, par la remise de supports physiques ou par le moissonnage, ou déposées dans le cadre de projets pilotes de dépôt ou selon une entente de dépôt volontaire (2011, p. 562).

Au Canada, les deux premiers alinéas de l'article 7 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* indiquent que cette dernière a pour mission a) de constituer et de préserver le patrimoine documentaire et b) de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada, et de le rendre accessible. Plus précisément, dans le préambule de la Loi, il est notamment jugé nécessaire pour BAC «de préserver le patrimoine documentaire pour les générations présentes et futures » et d' « être une source

de savoir permanent accessible à tous, et qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada ».

Au Québec, l'article 14 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* précise qu'il a pour mission

d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens. Plus particulièrement, il poursuit les objectifs suivants : valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances, promouvoir l'édition québécoise, faciliter l'autoformation continue, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques et stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Mais si l'accès démocratique aux publications est une caractéristique fondamentale du régime de dépôt légal, il est indissociable du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, lesquels introduisent certaines limites à l'accès aux publications.

En France, bien que le site Internet de BnF précise qu'une de ses missions est d'« assurer l'accès du plus grand nombre aux collections²⁸ », la mention d'une importante limite à l'accessibilité est inscrite dans la loi dès la description de ce que le dépôt légal doit permettre. Ainsi l'article L131-1 du dépôt légal énonce que la consultation des documents visés se fait conformément à la législation sur la propriété intellectuelle et dans des conditions compatibles avec leur conservation. De plus, les dépositaires doivent se conformer à la législation sur la propriété intellectuelle sous réserve des dispositions particulières prévues.

Avec le livre numérique, ce sont de nouveaux enjeux de diffusion auxquels sont désormais confrontés les dépositaires. Au Québec, en bibliothèque publique, le modèle d'affaires du livre numérique commercial, tel que décrit par Lapointe, Pelbois et Luckerhoff (2021), est calqué sur certaines caractéristiques du livre papier. Ce modèle instaure notamment un nombre de prêts limité pour chaque licence acquise et correspondant à un « exemplaire » du livre numérique. Ce modèle permet de reproduire les usages connus, maîtrisés et acceptés de diffusion des publications dans le cadre du dépôt

²⁸ www.bnf.fr/fr/les-missions-de-la-bnf

légal avec les livres papier puisque, à l'instar du livre papier, un exemplaire de livre numérique préalablement collecté gratuitement peut être consulté, sur place, et sur des postes n'en permettant ni la copie ni l'impression. De plus, les producteurs peuvent choisir de permettre, ou de refuser (notamment pour d'évidents motifs commerciaux) l'accès à distance au livre numérique commercial déposé, tout comme cela n'est pas possible avec la version imprimée. Rappelons ici que le dépôt légal exige, au Québec, le dépôt de deux exemplaires des publications imprimées, une pour la diffusion et une pour la conservation. Avec le modèle de dépôt légal volontaire pour les publications numériques commerciales proposé actuellement par BAnQ, la question que le livre numérique commercial pose aux dépositaires en matière de diffusion n'est pas de savoir si l'accès à la publication par le public peut être autorisé, mais quel(s) accès – ouvert ou restreint – peuvent l'être. Le formulaire « Licence accordée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Publications numériques commerciales » en est un bon exemple. Il indique que pour l'ensemble de ses publications numériques, l'éditeur autorise BAnQ à :

3. donner accès à ses usagers aux publications, dans l'ensemble des locaux de BAnQ, à partir d'un accès sécurisé sur un poste informatique de BAnQ n'offrant aucune possibilité d'impression ni de téléchargement;
4. diffuser les publications sur les sites Web de BAnQ au terme du délai suivant, sans limites de territoire: 1 an[,] 2 ans[,] 5 ans[,] 10 ans[,] Jamais (jusqu'à l'expiration du droit d'auteur) [,] Autre délai [à préciser par le signataire]: Il est convenu que le délai mentionné ci-dessus court depuis la date de réception des fichiers par BAnQ. [...] Pour l'ensemble de ces desseins, l'éditeur accorde gratuitement à BAnQ une licence, à des fins non commerciales, de reproduction et de communication au public par télécommunications. Au terme du délai indiqué au point 4, cette licence permet aux usagers de BAnQ d'utiliser les publications diffusées sur les sites Web de BAnQ en conformité avec la Loi sur le droit d'auteur, notamment à des fins d'utilisation équitable (étude privée, recherche, etc.), à la condition d'en indiquer la source. La licence est non exclusive et sans limites de temps.

Laforce et Paré expliquent:

La licence proposée aux éditeurs de livres numériques, généralement offerts commercialement, vise l'autorisation des mêmes actes pour BAnQ que ceux autorisés pour les publications numériques gratuites et les sites Internet, mais limités cette fois-ci à l'objectif de conservation des publications : • reproduire et archiver les publications en ligne de l'éditeur; • effectuer les reproductions nécessaires pour assurer la conservation et la communication au public par télécommunication à long terme des publications. Il ne saurait être question d'en

permettre une diffusion sans restriction. BAnQ vise par conséquent l'obtention d'un droit de diffusion restreint déterminé par l'éditeur par l'intermédiaire d'une licence facultative permettant entre autres de donner aux usagers de BAnQ accès aux fichiers recueillis, dans les locaux de BAnQ. La licence permet également de diffuser sur le portail Internet de BAnQ les fichiers déposés, au terme d'un certain délai, au choix de l'éditeur... (2011, p. 273).

Mme Laforce explique que la licence est différente selon le type de publication et que l'éditeur fait un choix de niveau d'accès qui s'applique à toutes ses publications, ce qui allège la gestion des droits d'accès par BAnQ:

Avec le livre numérique commercial, la licence est un peu différente de celle avec les publications gouvernementales et les publications gratuites. Les éditeurs ne peuvent pas nous permettre de diffuser largement leurs publications à travers le catalogue et on le comprend tout à fait, mais on leur demande minimalement de pouvoir les diffuser dans les locaux de BAnQ, sur des postes dédiés et sans possibilité de téléchargement ou d'impression. Les citoyens peuvent aller les voir à l'écran seulement, jusqu'à l'expiration d'un délai que l'éditeur nous donne. Généralement c'est jusqu'à l'expiration du droit d'auteur car avec les publications commerciales, les éditeurs ne savent pas quelle sera la durée de la valeur commerciale...

Un modèle d'accès public, à deux niveaux, aux publications numériques est également adopté par BAC. Le site web de l'agence indique, lors du dépôt des publications numériques, que les conditions d'accès aux fichiers par le public doivent être précisées. Un accès ouvert permet de visualiser et télécharger les fichiers à toute personne qui a accès à Internet; un accès restreint permet au public de visualiser les fichiers via des ordinateurs situés à BAC sans possibilité d'impression, de téléchargement ou de transfert.

Mesdames MacLeod et Richardson expliquent comment fonctionne la gestion de l'accès à BAC:

Avec le livre analogue c'est simple: une copie part à la conservation et une à la grande bibliothèque pour accès. Comment donner accès au livre numérique? Quand le livre numérique arrive, il y a une période d'embargo obligatoire, qui va restreindre l'accès au public. La durée dépend de la maison d'édition qui décide de la durée de la restriction. C'est l'éditeur qui choisit. Mais ce n'est pas dans la loi. La loi oblige l'éditeur à envoyer la publication à BAC et BAC doit la rendre accessible. Les éditeurs remplissent un formulaire de soumission, ils choisissent entre une diffusion par le site web ou une consultation sur place seulement et

ajoutent la durée en temps de la restriction d'accès. Avec le livre numérique, la gestion de l'accès est donc plus compliquée qu'avec le livre papier. BAC donne accès à la collection seulement sur place, à Ottawa. Le dépôt légal vise à acquérir, à préserver et la découverte. Les éditeurs comprennent progressivement qu'on ne va pas partager leur livre comme une bibliothèque publique. BAC offre la consultation sur place seulement et un service de conservation/préservation. En plus, notre catalogue permet de trouver où est le livre.

La diffusion des livres numériques dans le cadre du dépôt légal pose ainsi un enjeu de droit d'accès, enjeu absent avec le livre papier. Cet enjeu de droit d'accès est sans doute l'enjeu le plus sensible posé par le livre numérique au dépôt légal en matière de diffusion et s'exprime sous la forme d'une licence. Cette modalité permet de répondre aux préoccupations des éditeurs commerciaux relatives à la restriction aux droits de diffusion d'un titre et reproduit le modèle du livre papier pour lequel un seul prêt à la fois est possible. Elle exige cependant une gestion plus lourde de la part des institutions. Avec la diffusion, la question de la valeur du livre numérique ne se situe plus ici chez le dépositaire, mais chez le producteur. C'est ainsi la valeur « commerciale » qui va déterminer le niveau d'accès de la publication numérique pour le citoyen.

3.1.4 Conclusion

Au Québec, selon le rapport Statistiques de l'édition au Québec en 2018 (BAnQ, 2021), le nombre d'éditeurs commerciaux qui publient des livres numériques a augmenté de 72% de 2009 à 2018. Toutefois, tel que précisé dans ce rapport « étant donné l'aspect volontaire de ce dépôt, le nombre de publications reçues au fil des ans ne représente qu'une partie de l'ensemble de la production numérique au Québec, même si un nombre toujours grandissant d'éditeurs font parvenir leurs publications numériques à BAnQ » (BAnQ, 2021, p. 4).

En Belgique où le dépôt des publications en ligne se fait aussi sur une base volontaire actuellement, Vandepontseele (2016) avance que « si les chiffres [nombre de publications déposées volontairement au E-dépôt] ne peuvent en aucun cas refléter la production annuelle de l'édition numérique belge, ces derniers permettent au moins d'illustrer la croissance de ce type de publication dans notre pays » (2016, p. 209).

Bien que l'idéal serait que chaque pays se dote d'un moyen de répertorier et de conserver les documents à perpétuité, des acteurs se prononcent en faveur d'un certain réalisme face aux contraintes, qu'elles soient d'ordre technologique, technique, de coûts, de compétences et d'espace, mais aussi à l'augmentation exponentielle de la production de publications à l'ère du numérique qui pourraient expliquer un retard dans le dépôt obligatoire. Face à ces retards et non seulement aux multiples contraintes, les dépositaires du dépôt légal semblent confrontés à de nécessaires arbitrages dans l'accomplissement de leur triple mission.

Aussi longtemps qu'ils ne sont pas prévus à la loi concernée ou à tout autre dispositif approprié (par soustraction ou remplacement de certains types de documents ou de supports de l'obligation de dépôt, qu'il s'agisse notamment des équivalences numériques de publications imprimées, des considérations relatives à ce qui constitue ou non une nouvelle version, etc.), ces arbitrages sous-tendent une priorisation et des jugements quant à la valeur des objets collectés, conservés et diffusés. Ces jugements peuvent avoir des conséquences importantes sur la sélection de ce qui doit, ou plutôt de ce qui peut faire partie du patrimoine documentaire publié.

De plus, en matière de numérique, prioriser signifie perdre. L'existence de ces choix, arbitrages et jugements témoigne du changement de paradigme semblant devoir s'opérer lors de l'intégration du livre numérique au dépôt légal obligatoire. Il témoigne aussi de l'importance des modifications dont les lois sur le dépôt légal doivent pouvoir faire l'objet pour s'adapter constamment aux nouvelles réalités technologiques de la production documentaire patrimoniale, alors même que « les procédures qui permettent ces modifications sont généralement si lourdes que l'on procède à leur mise en œuvre qu'avec circonspection » (Fournier, 1993, p. 98).

La conclusion générale qui semble s'imposer ici est en forme d'interrogation et non de recommandation. Si un principe de sélectivité raisonnée semble s'opposer désormais au principe d'exhaustivité (Rondeau, 2004), ce principe ne mérite-t-il pas d'être précisé? D'autres avenues d'adaptation législatives, réglementaires, procédurales et modèles sont-elles possibles? À cet effet quelle serait la contribution des réflexions sur la neutralité technologique dans le choix du langage législatif s'il y a lieu? Quelles définitions et quelle

étendue de la notion de publication numérique seraient à retenir? Larivière et Lunn, proposent:

La première question à examiner est celle de la définition des documents à déposer. Celle-ci doit être aussi large que possible pour couvrir effectivement toutes les publications électroniques, quel que soit le type de support. Si la loi en vigueur ne les englobe pas, il convient de la modifier pour bien préciser qu'elles sont visées. Comme il y a de plus en plus de documents qui ne sont accessibles que sur support électronique, il importe d'intervenir le plus tôt possible pour éviter de perdre à tout jamais la trace de documents précieux. Et comme les technologies de l'information évoluent vite, il est indispensable de veiller à ce que la définition soit formulée de telle sorte qu'il ne soit pas nécessaire de la modifier chaque fois qu'un nouveau mécanisme ou technique de fourniture d'information fait son apparition. La meilleure définition des documents à déposer est incontestablement celle qu'en donne la loi sud-africaine (2000, p. 30).

Par qui, comment et selon quels critères les nécessaires choix et arbitrages doivent-ils être faits? Comment évaluer les risques pour la mémoire collective d'une non-priorisation de la collecte, de la conservation et de la diffusion des livres numériques comparativement aux autres contenus numériques plus « volatiles »? Ce sont autant de questions qui semblent à ce jour demeurer sans réponse mais qui pourraient se faire plus pressantes en contexte d'évolution technologique illimitée et de ressources, qui elles sont limitées.

3.2 2^e article inséré - Le partenariat entre les bibliothèques publiques du Québec et Bibliopresto.ca : réinventer les bibliothèques publiques par le numérique

3.2.1 Avant-propos

Pour répondre aux nouvelles pratiques de lecture, les bibliothèques publiques veulent proposer une offre de livres numériques à leurs lecteurs et futurs lecteurs. Pour cela, deux conditions de réalisation doivent être satisfaites : organiser l'accès à une offre numérique éditoriale et la rendre disponible. Au Québec, la première de ces deux conditions de réalisation de l'offre de livres numériques d'édition commerciale à destination des bibliothèques publiques a été remplie par le projet novateur : Pretnumerique. La seconde condition a été remplie par la signature d'ententes avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre. Ces ententes définissent les paramètres et modalités destinés à encadrer l'achat et le prêt de livres numériques par les bibliothèques publiques.

Nous avons voulu mieux comprendre les nouvelles dynamiques relationnelles entre les partenaires de la chaîne du livre numérique impliqués dans la réalisation de ces deux conditions. Quelles nouvelles dynamiques relationnelles et quels questionnements ont été à l'œuvre pour rendre possible ce projet? Quels espaces d'échange ont-ils contribué à créer entre les partenaires? Quel bilan les principaux acteurs de ce projet en proposent-ils?

Ce sont ces dynamiques et questionnements que nous avons étudiés dans le présent article, en raison de leur pertinence pour la compréhension de l'élaboration d'un modèle de licence pour le prêt de livre numérique en bibliothèque publique.

Cet article se divise en trois parties. Nous y présentons d'abord nos analyses pour chacune des deux conditions de réalisation de l'offre de livres numériques. Nous mettons également en lumière, pour chacune de ces conditions, les modes d'organisation et communications qu'elles ont suscités entre les partenaires. Enfin, nous brossons le portrait du bilan du projet Pretnumerique qu'en proposent les principaux acteurs.

3.2.2 Analyses²⁹

3.2.2.1 Dynamiques relationnelles liées à l'organisation de l'offre de livres numériques en bibliothèque publique

En 2010, dans un mémoire sur la présence du numérique dans les bibliothèques publiques québécoises, présenté au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, les Bibliothèques publiques du Québec (BPQ) soulignent non seulement la quasi-absence des bibliothèques publiques du Québec du nouveau territoire constitué par la croissance de la demande de contenus numériques; mais aussi la présence d'acteurs commerciaux francophones étrangers ou anglophones « qui, par l'importance de leur marché, tentent de définir et d'imposer divers modèles d'affaires » (BPQ, 2010, p. 4). Ainsi, les bibliothèques anglophones sont alors desservies par la firme américaine Overdrive, fondée dès 1986 et ayant lancé son service de distribution de contenu en 2000, et Google Livres qui offre une plateforme permettant d'effectuer des recherches sur plus de 10 millions de livres. Du côté des bibliothèques québécoises, BAnQ offre un accès à Numilog, « e-distributeur-diffuseur » français, qui se propose d'accompagner les bibliothèques de lecture publique dans les nouvelles pratiques de lecture de leurs usagers. Mais, pour les BPQ, « (n)i Overdrive ni Numilog n'affichent cependant de préoccupation à l'égard de la spécificité des bibliothèques publiques québécoises » (BPQ, 2010, p. 4).

Pendant ce temps, les éditeurs ont entrepris de mettre en place un entrepôt numérique, l'agrégateur, qui deviendra l'Entrepôt numérique ANEL-DE MARQUE, pour « assurer la conservation, la diffusion et la promotion de leurs ouvrages numériques ». (BPQ, 2010, p. 4-5). Un tel contexte n'est pas favorable aux missions et rôles d'information, d'éducation et d'accès à la culture et au savoir joués auprès de la population par les bibliothèques publiques du Québec. Un projet de création d'une plateforme commune de prêt de livres numériques pour les bibliothèques québécoises voit rapidement le jour. Cusson (2016) attribue son démarrage à la période consécutive aux échanges tenus en novembre 2010 dans le cadre du 2^e Congrès des milieux documentaires (CMD), qui

²⁹ Ces analyses et la conclusion proposée sont extraites d'un article, dont nous avons retiré ce qui serait redondant, co-écrit avec Marie-Claude Lapointe et Jason Luckhoff et publié dans la revue *Documentation et bibliothèques*, 68(1). <https://doi.org/10.7202/1087800ar>.

proposait d'« Imaginer de nouveaux partenariats ». La plateforme Prenumerique, conçue par et pour les bibliothèques et en partenariat avec De Marque est lancée fin 2011, soit seulement un an plus tard.

Mais de l'idéation à la conception de la plateforme Prenumerique, l'organisation de l'offre de livres numériques en bibliothèque dévoile une dynamique relationnelle spécifique créatrice d'espaces de complémentarité, de compatibilité et de substituabilité. Dans les travaux liés à la complémentarité, principalement étudiés en économie, gestion et mathématiques, deux organisations sont complémentaires si leur apport au système est plus grand quand elles y sont présentes ensemble que lors d'apports séparés (Plantié et Crampes, 2015). La complémentarité et la compatibilité sont également deux des critères permettant de caractériser une problématique particulière dans les états de relation d'échange entre les organisations (Boisclair, cité dans Laberge, 2009). Pour eux, la complémentarité caractérise des relations partenariales dans lesquelles chaque partenaire considère pouvoir faire mieux en collaborant. Elle résulte d'une conscientisation du besoin de faire affaire avec un partenaire, conscientisation reposant sur la compréhension de ses propres lacunes et des forces, ainsi que celles de son partenaire. La comptabilité caractérise plutôt des relations partenariales dans lesquelles les cultures organisationnelles, notamment leurs missions et valeurs respectives sont conciliaires. Enfin, la substituabilité peut être définie comme une « mesure dans laquelle les produits peuvent être considérés comme interchangeables du point de vue des producteurs ou des consommateurs » (CE, 2002, p. 49).

Opportunité d'affaires et valeur d'échange

La plateforme Prenumerique fait se rencontrer l'expertise spécifique des bibliothèques publiques quant aux besoins, fonctionnalités et attentes des différents utilisateurs envers une plateforme de prêt de livres numériques, et l'expertise de la compagnie québécoise De Marque dans la distribution et la diffusion du livre numérique. Cette expertise a été renforcée par le développement d'un Entrepôt du livre numérique en collaboration avec l'ANEL. Cette rencontre transforme la communauté de besoins des bibliothèques publiques de se doter d'une plateforme pour gérer et diffuser les livres numériques en découverte collective d'une opportunité d'affaires, au sens de Venkataraman et al. (2012).

Ainsi, les trois conditions à remplir pour que la découverte individuelle d'une opportunité d'affaires se transforme en opportunité réelle par un accord intersubjectif entre les parties prenantes sont rencontrées :

- l'existence d'un lien objectif entre l'acteur (les bibliothèques publiques) et l'opportunité (l'existence d'un entrepôt de livres numériques au Québec susceptible de contribuer au développement d'une plateforme de prêt de livres numériques pour les bibliothèques) et la connaissance par l'acteur de cette opportunité;
- une interprétation subjective leur permettant d'attribuer une certaine valeur à cette opportunité;
- la reconnaissance de cette valeur par les autres acteurs (ici De Marque) et leur disposition à échanger quelque chose d'une valeur similaire sur la base de compréhensions communes existantes de sa place dans le marché, ce que Venkataraman et al. (2012) désignent « base intersubjective d'un marché ».

Dans cette compréhension, si l'opportunité est la plateforme en tant que telle, c'est bien l'expertise des bibliothèques qui en constitue la valeur d'échange, instaurant ce faisant une substituabilité de valeurs au sens marchand du terme.

L'opportunité d'affaires, basée sur une complémentarité des expertises et une substituabilité de valeurs, s'accompagne par ailleurs d'une compatibilité d'intérêts. En effet, cette expertise des bibliothèques qui, par un processus itératif vise à adapter la plateforme à leurs exigences actuelles et émergentes (Cusson, 2016), permet à De Marque de développer une plateforme qui non seulement répond aux besoins des bibliothèques; mais pourra aussi être (et sera effectivement) commercialisée ailleurs au Canada et à l'international (sous le nom Cantook Station). Un participant indique :

On savait ce dont on avait besoin comme plate-forme, quelles fonctionnalités étaient nécessaires. De Marque n'avait pas cette expertise de plate-forme adaptée aux exigences des activités des bibliothèques. On a construit la plate-forme dans une perspective « gagnant-gagnant ». Ils sont devenus les plus gros distributeurs de ce type de plate-forme dans le monde francophone et les bibliothèques québécoises n'ont pas eu à investir des sommes astronomiques comme c'est généralement le cas avec ce type de projet technologique.

Ainsi, l'émergence du projet Prenumerique inscrit les bibliothèques publiques dans une dynamique relationnelle pouvant être rapprochée d'une logique entrepreneuriale.

Modes d'organisation et communications

L'expérience de partenariat vécue par les participants lors de la concrétisation du projet de plateforme est aussi marquée par deux principaux modes de coordination inter organisationnelle, définis comme des « arrangements entre unités économiques qui régissent les manières dont ces unités peuvent coopérer pour, ensemble, développer le projet d'innovation » (Gardet et Mothe, 2011, p. 13). Les deux modes d'organisation présents sont : le non-formalisme des échanges et la confiance inter organisationnelle. Pour Cusson (2016), cet échange d'expertises complémentaires, dans le cadre d'une relation peu formalisée et orientée vers une innovation, « sur mesure » constitue « la grande particularité du projet Prenumerique.ca ». Il écrit :

Bien qu'il ait été construit à partir d'exigences assez précises énoncées par les bibliothèques, le projet Prenumerique.ca n'a pas fait l'objet d'un complexe processus de rédaction de cahier des charges [...]. Au contraire, il a été conçu dès le départ pour évoluer en fonction d'usages et de besoins appelés à émerger progressivement, en suivant l'adoption du système par les bibliothèques et leur usagers (p. 14).

De nombreux contenus communicationnels sont donc orientés vers les exigences des bibliothèques en lien avec leurs fonctions. Une de ces exigences concernait l'interopérabilité, une notion centrale dans l'univers du numérique, et qui désigne la capacité d'un produit ou d'un système à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs (Tessier et Ferry, 2008). Parmi les autres exigences des bibliothèques, décrites par Laberge (2011) comme « déterminantes sur la forme qu'a prise Prenumerique.ca » se trouvent des exigences relatives à l'expérience d'emprunt, dont le prêt sous forme de téléchargement préférablement à un accès en ligne, et l'intégration des livres numériques dans les systèmes documentaires des bibliothèques, afin d'offrir aux usagers des références à des livres numériques et à des livres imprimés dans le cadre d'une seule recherche. Malgré l'importance et l'évolution de certaines de ces exigences et les aléas du processus itératif de construction de la plateforme supportant l'organisation de l'offre de livres numériques en bibliothèque publique, l'expérience de partenariat vécue dévoile, de l'émergence du projet à sa réalisation, une dynamique relationnelle créatrice d'espaces de complémentarité des expertises, de compatibilité d'intérêts et de substituabilité de valeurs. Des contenus communicationnels orientés vers les fonctions des

bibliothèques s'y expriment, soutenus par une non-formalisation des échanges et une confiance inter organisationnelle.

3.2.2.2 Dynamiques relationnelles liées à l'offre de livres numériques en bibliothèque publique

Pour répondre aux besoins des bibliothèques, la plateforme doit s'accompagner d'une offre de livres numériques qu'elles pourront rendre disponibles au prêt/consultation pour leurs publics. Mais le livre numérique en tant que bien technique n'est pas une simple transposition du contenu écrit du livre imprimé sur un support informatique. Il possède des attributs techniques que le livre papier ne possède pas : une absence intrinsèque de chrono dégradabilité, une possibilité de consultations simultanées et un nombre potentiel de consultations illimité. Le prêt de livre numérique en bibliothèque doit donc s'accompagner d'une nécessaire définition des paramètres et modalités permettant d'encadrer son achat en prévision de son prêt par le biais de la plateforme (Cusson, 2016, p. 15). Ce nécessaire encadrement concerne trois principales catégories d'entrepreneurs de la chaîne du livre, soit les éditeurs, les distributeurs et les libraires.

Négociation raisonnée

La conclusion d'ententes avec les partenaires commerciaux de la chaîne du livre est nécessaire pour rendre disponible une offre de livres numériques en bibliothèque publique. Ces ententes concrétisent différents principes adoptés et obligations qu'acceptent de se donner les partenaires. L'expérience partenariale vécue dans l'élaboration des ententes peut être rapprochée d'une négociation raisonnée, au sens où elle confronte des acteurs « étroitement ou fortement interdépendants, liés par un certain rapport de force, présentant un minimum de volonté d'aboutir à un arrangement en vue de réduire un écart, une divergence, afin de construire une solution acceptable au regard de leur objectif et de la marge de manœuvre qu'ils s'étaient donnée » (Bellenger, 2009, p. 28). Ainsi, un participant explique :

les bibliothèques, au début, sont arrivées à la table de négociation en souhaitant le plus grand accès possible aux livres numériques au plus faible coût possible, et la position des éditeurs c'était l'exact contraire! Finalement on est arrivé avec un compromis pas mal situé au milieu!

Cette négociation raisonnée est soutenue par une dynamique relationnelle de complémentarité des objectifs. Les acteurs adhèrent d'abord au principe de bibliodiversité. Tous accordent une grande importance au développement d'une édition et de collections numériques reflétant, au mieux, le milieu du livre québécois, canadien-français et canadien. De plus, l'objectif des bibliothèques de constituer des collections indépendamment les uns des autres, comme avec le livre papier, et d'offrir une collection numérique adaptée aux pratiques de lecture de leurs publics respectifs, notamment en ne se faisant pas imposer de bouquets, rencontre l'objectif de développement, de variété et de visibilité de l'offre éditoriale des acteurs marchands de la chaîne du livre. Également, les modifications ou corrections de nature technique à un titre (sans changement d'ISBN) sont assumées sans frais par l'entrepôt numérique ou par l'éditeur concerné, évitant ainsi aux autres acteurs des mises-à-jour potentiellement coûteuses et sources d'erreur des fichiers numériques.

Par ailleurs, la possibilité, pour les éditeurs, d'offrir ou non leur catalogue de livres numériques aux bibliothèques et de définir un cadre juridique tenant compte des contrats signés avec les auteurs et autres ayants-droits répond à leur objectif vis-à-vis de leur relation d'affaires. La mise en place, par les bibliothèques, non seulement de mesures permettant la gestion et le contrôle de toute utilisation des livres numériques, mais aussi de mesures techniques de protection (MTP), à leurs frais, permet également d'apporter une réponse acceptable aux objectifs partagés de protection des ouvrages. Pour Dujol et Mercier (2017) :

Le numérique crée un contexte radicalement nouveau qui cristallise les oppositions entre des ayants droit soucieux de préserver des modèles industriels prénumériques (contrôle des accès, mesures de protection technique empêchant la copie, [DRM]) et des usagers utilisant les nouveaux moyens techniques à leur disposition pour échanger librement des œuvres, des contenus, des idées [...] (p. 10).

Plus spécifiquement, concernant le droit d'auteur, qui « du point de vue des utilisateurs d'œuvres protégées [...] interdit ce que la technologie permet » (Charbonneau, 2017, p. 1), Jean-François Cusson, directeur général de Bibliopresto mentionne :

En bibliothèque, pour le droit d'auteur, on acquiert un livre numérique comme on acquiert un livre papier. Pour ce qui est de la rémunération des auteurs, c'est le même principe qui s'applique. L'éditeur, qui décide de vendre un livre numérique aux bibliothèques en vue du prêt, a un contrat, en bonne et due forme, avec l'auteur dudit livre qui lui octroie ce droit.

Pour Doga et Zerbib (2017) également,

[a]lors que le caractère immatériel du livre numérique pourrait potentiellement permettre une circulation des œuvres sous la forme de flux, conformés par les incitations des bibliothécaires et les demandes des lecteurs, les contraintes économiques et juridiques qui encadrent le prêt de livres numériques rematérialisent en quelque sorte ces derniers dans des formats largement inspirés par le prêt de livres imprimés.

De plus, pour Benhamou (2014), qui s'interroge notamment sur la propriété des biens culturels et le modèle du streaming, le livre numérique n'est pas un objet mais plutôt un accès à la lecture. Elle souligne « dès lors que le bien devient un service, l'achat se passe de la propriété » (p. 106).

De surcroît, les livres numériques achetés par les bibliothèques demeurent dans les entrepôts numériques où les éditeurs ont choisi de les déposer, jusqu'au moment du prêt à un usager, permettant la réalisation d'économies de dépenses significatives par l'ensemble des partenaires qui n'ont pas à se constituer d'entrepôts pour stocker les ouvrages; en contrepartie, les bibliothèques peuvent se prévaloir d'une copie de sécurité advenant le défaut d'un éditeur ou d'un distributeur. Enfin, bien que le livre numérique ne soit pas assujetti à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-xx, aussi appelée « Loi 51 »), qui restreint l'acquisition de livres par les bibliothèques auprès de librairies agréées; les bibliothèques n'achètent pas les livres numériques directement auprès des éditeurs, ce qui permet non seulement de préserver « l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre » (Dillaerts et Epron, 2014, p. 5), et plus spécifiquement le rôle des librairies dans l'écosystème du livre, mais respecte aussi l'esprit de cette loi.

La complémentarité de ces objectifs n'est toutefois pas accompagnée d'une compatibilité des logiques à l'œuvre. En effet, des zones de tension, principalement liées au partage simultané et à la pérennité des livres numériques reflètent la difficile articulation entre la logique de service public et la logique marchande. Elles conduisent à la création d'une « rareté artificielle » du livre numérique. Pour les livres achetés et prêtés en téléchargement, la limite de prêts par exemplaire de titre disponible acheté est fixée à 55 prêts, successifs seulement, alors qu'elle était de 100 prêts initialement (lors de la phase 1 du projet pilote, en 2012). De plus le livre numérique est exclu du prêt entre bibliothèques,

au sens où l’entente interdit les prêts numériques aux usagers d’autres bibliothèques. Ces dernières déterminent cependant la période d’emprunt et les éditeurs leur rendent disponibles à l’achat, comme au public, la version imprimée et la version numérique d’un titre, incluant les nouveautés, en même temps. Enfin, les livres numériques vendus et acquis par les bibliothèques participantes le sont au prix grand public. L’adoption de cette modalité tarifaire témoigne d’une logique marchande confrontant celle des bibliothèques publiques, pour qui, sous contrainte d’un budget limité, des tarifs plus avantageux permettraient théoriquement plus d’acquisitions et une offre bonifiée pour les lecteurs.

Toutefois, pour les participants, cette modalité tarifaire est légitimée par la nécessité d’une certaine bibliodiversité, favorisant la diversité culturelle du Québec. Un participant indique : « le prix du livre permet de maintenir la présence de librairies de qualité sur l’ensemble du territoire québécois et contribue à offrir à nos lecteurs une offre diversifiée, pas seulement des best-sellers ». En effet, les best-sellers concentrent l’essentiel des ventes, au détriment des contenus de niche, dont la demande serait très faible (Bourreau, Maillard et Moreau, 2015). La modalité tarifaire adoptée est donc susceptible de favoriser le marché des faibles ventes cumulées ou de *long tail*, pour reprendre le terme proposé par Anderson (2004).

Cette modalité tarifaire est également légitimée par la non-substituabilité des rôles associée à la dynamique relationnelle instaurée. En effet, bien que son coût de revient soit inférieur à celui du livre papier du même titre, le prix du livre numérique ne peut être significativement inférieur au prix du livre papier. Pour certains cela est justifié par la possible perception de valeur moindre d’un titre en format numérique comparativement à la version papier du même livre; pour d’autres, il s’agit de ne pas fragiliser économiquement la chaîne du livre, dont les librairies. Le rôle de ces dernières, dans la chaîne du livre numérique est questionable si l’ouvrage peut être obtenu directement auprès de son détenteur, soit l’entrepôt de l’éditeur généralement. Un participant explique toutefois :

Même si le livre numérique n’est pas dans le périmètre de la Loi 51, on a collectivement décidé de garder le rôle du libraire dans le commerce du livre numérique en n’achetant pas directement les livres numériques auprès des éditeurs. C’est à la fois pour des raisons de lisibilité du modèle et de solidarité de la chaîne

du livre. On a donc reproduit la chaîne de valeur du livre papier dans le livre numérique. Le libraire doit agréger toute l'offre qui est disponible, ce qui est beaucoup, et s'occuper de la facturation. Partout ailleurs en Amérique du Nord, avec des plateformes comme Overdrive, Cloud Library, etc., la plateforme est aussi le revendeur de livre. C'est une solution clé en mains pour la bibliothèque : elle s'abonne à Overdrive et ne peut acheter que des livres numériques d'Overdrive. Ici, au Québec on favorise l'achat local et les industries culturelles québécoises.

La non-substituabilité des rôles perçue par l'expérience de partenariat rejoint la compréhension de Leblanc (2004). Pour lui, différents acteurs de la chaîne du livre, qui contribuent tous à rendre possible la rencontre entre le texte d'un auteur et le lecteur, interviennent et occupent différents rôles, tous nécessaires. Jammet (2004) explique :

Les commerçants du livre sont l'éditeur, le distributeur et le libraire. L'éditeur, par ses choix éditoriaux, donne son existence à l'œuvre née de l'imagination de l'auteur. Ses choix l'exposent cependant à certains risques commerciaux (p. 55).

Pour lui, les libraires et les bibliothécaires se situent au même niveau de la rencontre entre un livre et son lecteur; ils sont tous deux des médiateurs du livre et pour les libraires, la bibliothèque n'est pas une concurrence : nombres d'achats de livres se font après la lecture d'un livre emprunté. Des participants partagent ce point de vue :

Même si on ne peut le démontrer et qu'on ne peut pas évaluer l'ampleur de ce phénomène en bibliothèque, des lecteurs nous disent avoir acheté un livre numérique après nous l'avoir emprunté. C'est aussi le cas avec certains livres papier d'ailleurs.

L'étude du Pew Research Center (Zickuhr et al., 2012), conduite en 2011, auprès de plus de 2 900 Américains semble aller dans ce sens et relate qu'interrogés sur le livre le plus récent qu'ils ont lu, 41% de ceux qui empruntent des livres électroniques dans les bibliothèques ont acheté le livre électronique le plus récent. Pour Labbé (2018), l'hypothèse proposée par BAnQ (2012) selon laquelle les contraintes associées au prêt numérique en bibliothèque pourraient mener les lecteurs à acheter plutôt qu'à emprunter leurs documents, notamment les titres populaires, devrait être vérifiée. Il indique :

Les résultats de notre démarche de recherche à l'effet que les caractéristiques de l'offre (offre centrale et périphérique et ce, tant en termes d'accessibilités, de diversité et de disponibilité) influent sur le choix du mode d'approvisionnement confirment cette hypothèse (p. 271).

Pour lui, les deux études américaines dont BAnQ (2012) fait état « semblent pointer vers des modes hybrides d’approvisionnement, tantôt par l’achat, tantôt par l’emprunt » (p. 27). Toutefois, il précise :

Enfin, d’autres résultats de l’étude du Pew Research Center sont également d’intérêt, notamment ceux à l’effet que le mode d’approvisionnement d’un individu peut varier selon le genre de livre, le revenu familial, le niveau de scolarité et l’âge des individus (Zickuhr et al., 2012), ce à quoi nos résultats font également écho. Mais comme nous le précisons plus haut, ces éléments ne sont que partie d’une interaction plus grande et multiniveaux entre les caractéristiques de l’offre, la configuration spécifique d’éléments autour d’une réalité individuelle, ainsi que les contextes, notamment géographique et temporel, dans lequel s’opère le choix du mode d’approvisionnement (p. 272).

Une évaluation sommaire des retombées de la plateforme Pretnumerique depuis son implantation, réalisée en octobre 2012 mentionne, par ailleurs, que le livre numérique n’entre pas en compétition avec les autres acteurs de la chaîne du livre, mais qu’il participe plutôt à la promotion de la littérature québécoise notamment, et permet aux institutions,

elles-mêmes de grandes clientes des librairies, de participer à l’essor de ce marché grandissant tout en favorisant la fidélisation d’une clientèle qui fréquente, elle aussi et souvent de façon assidue, les librairies. Le prêt de livres numériques en bibliothèque participe également au développement des habitudes de lecture chez les personnes ne voulant pas, auparavant, se déplacer en bibliothèque ou en librairie (Bibliopresto, 2012, p. 10).

Dans son « Prologue d’une histoire de l’édition numérique au Québec », Beaudry (2013) explique comment, Pretnumerique non seulement offre les services de gestion des prêts numériques, mais agit aussi comme plateforme intermédiaire entre l’entrepôt numérique, les sites d’achat des librairies en ligne et les bibliothèques. Elle décrit comment la conception du modèle de commercialisation des livres numériques auprès des bibliothèques publiques du Québec respecte l’esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, adoptée au début des années 1980 : « bien que les bibliothèques aient pu s’approvisionner directement auprès de l’entrepôt, ce modèle exprime une volonté gouvernementale de préserver le rôle de la librairie dans l’univers numérique » (p. 70).

Un participant mentionne : « notre intention a toujours été de travailler avec les libraires, dès le début de projet. Ils sont nos grands partenaires, c'est plus le rôle qu'ils peuvent tenir avec le livre numérique qui était à développer ».

En 2014, Richard Prieur, alors directeur général d'ANEL indique, dans une entrevue pour le journal Le Devoir (Lalonde, 2014) :

Dans la chaîne papier, les acteurs actuels jouent tous un rôle utile et essentiel [...]. La disparition d'un acteur pour un plus grand partage des revenus serait une solution de courte vue. On constate que, même dans le numérique, le rôle de distributeur et de diffuseur est nécessaire. [...] Bref, toute révision de la loi du livre (introduction du numérique, révision des rôles, etc.) devrait être un exercice auquel tous sont appelés à participer, expurgée d'abord de toute velléité de servir des intérêts particuliers, mais fondée sur une évaluation objective de tous les acteurs.

Par ailleurs, pour Stéphane Legault, président de l'ABQ de 2013 à 2017, il est pertinent que l'argent investi par les bibliothèques en acquisition de livres imprimés et numériques, près de 33 millions de dollars en 2012, soit réinvesti au Québec via les librairies, les maisons d'édition et les distributeurs. Il explique, dans le même article pour Le Devoir (Lalonde, 2014) :

La chaîne du livre a un impact important sur l'économie québécoise et a aussi un impact majeur sur la vitalité culturelle. Elle contribue grandement à la diffusion et à la promotion de la culture québécoise et à la préservation de notre identité. La diversité des contenus en bibliothèques et librairies contribue à l'ouverture sur le monde et à l'acquisition de nouvelles connaissances des citoyens québécois. Les bibliothèques publiques utilisant la plateforme Prenumerique.ca et faisant l'acquisition de livres numériques achètent leurs livres par l'entremise des librairies agréées, et ce, dans le respect de l'esprit de la Loi 51, toujours pour favoriser la bibliodiversité. D'autres scénarios auraient pu être adoptés, mais tous les acteurs de la chaîne du livre se sont entendus pour préserver le modèle actuel. Il faut être biblio responsable, au nom de l'accès au livre, à la connaissance et à l'information, peu importe où nous nous trouvons au Québec.

3.2.2.3 Modes d'organisation et communications

L'expérience de partenariat vécue dans le cadre de cette négociation raisonnée relève d'un mode de coordination aux échanges plus formalisés; comme en témoignent non seulement la présence de divers documents de soutien aux échanges (tels que les ordres du jour, comptes-rendus de réunion); mais aussi la présence d'une contractualisation (sous la forme d'ententes validées juridiquement et assorties de clauses explicites quant aux attentes des

cosignataires). De plus, certains objectifs complémentaires décrits précédemment (notamment ceux constituant des « engagements », sans mention d'un mécanisme de contrôle), peuvent relever d'un mode de coordination s'apparentant à la confiance inter organisationnelle (définie par Gardet et Mothe, en 2011 comme « une condition psychologique sous-jacente qui peut être la cause ou le résultat d'un comportement ou d'un choix » (p. 14). Enfin, la prévision d'un comité de liaison paritaire pour

prévenir ou résoudre toute mésentente relative à l'interprétation ou à l'application de la présente entente et susceptible d'affecter les rapports entre les éditeurs mandants et les bibliothèques [...] et discuter et explorer tout autre sujet d'intérêt commun relatif à la présente entente (SOGANEL-Bibliopresto, 2013, p. 16),

et tel que décrit dans le résumé de l'entente SOGANEL Bibliopresto sur l'octroi de licence, semble constituer un troisième mode de coordination : la résolution de conflit. Celui-ci n'a cependant jamais eu à être mobilisé pour régler une situation considérée conflictuelle.

Des discussions visant d'abord un partage de l'information contribuent progressivement à la création de systèmes de significations aptes à mobiliser les efforts de chacun dans la poursuite de leurs objectifs et missions respectifs et l'atteinte des résultats mutuellement avantageux souhaités. De nombreux contenus communicationnels sont orientés vers la création d'espaces d'échanges propices. Un participant mentionne :

Avec les éditeurs, on partageait leurs craintes légitimes de piratage des livres. Certains avaient aussi des craintes de « cannibalisation » du livre numérique; on a fait valoir que les bibliothèques « développent » de bons lecteurs et que nombre d'entre eux sont ou seront leurs clients.... Ceux pour qui ce n'était quand même pas acceptable ont pu choisir de se retirer et de revenir plus tard s'ils le désiraient. Même si parfois les échanges étaient corsés et que nos avocats respectifs se parlaient beaucoup, on est parvenu à se rejoindre suffisamment pour en arriver à un modèle acceptable, « gagnant-gagnant » et qui a tout de suite suscité beaucoup d'engouement des bibliothèques à adhérer.

Ainsi, l'expérience de partenariat liée à l'offre de livres numériques dévoile une dynamique relationnelle créatrice d'espaces de complémentarité des objectifs, malgré une non-compatibilité entre les deux logiques, marchande et non marchande, à l'œuvre; et une non-substituabilité des rôles, laquelle ne respecterait pas l'esprit de la Loi 51. Une formalisation des échanges et la conclusion d'ententes contractualisées prévoyant notamment un mode de résolution d'éventuels conflits n'y excluent pas une confiance inter

organisationnelle. Ces modes de coordination s'expriment dans des contenus communicationnels orientés vers les missions respectives des partenaires.

3.2.2.4 Bilan du projet proposé par les principaux acteurs

Pour les participants, Pretnumerique et Bibliopresto sont associés à une image de succès dans la réalisation d'un projet novateur impliquant de nombreux partenaires. Bien qu'il existe différentes définitions et compréhensions de la notion de succès d'un projet, celle l'associant à l'atteinte d'objectifs de qualité/performance (en termes de conformité aux spécificités fonctionnelles et techniques notamment), délai et coûts de réalisation est la plus communément retrouvée. Un participant mentionne :

Avec Bibliopresto, les bibliothèques publiques québécoises ont rattrapé, dans un délai très court, leur retard sur l'offre de livre numériques. L'offre actuelle est impressionnante et fait des envieux! On offre désormais des livres numériques d'éditeurs québécois; mais aussi canadiens et aussi de grands éditeurs étrangers. On est parvenu à cela en respectant l'objectif qu'on s'était fixé dès le début du projet et auquel on tenait: que toutes les bibliothèques, rapidement et quelle que soit leur taille et leur budget, puissent offrir des livres numériques. Aussi qu'on ait une plateforme répondant à nos exigences pour le bénéfice des lecteurs et facile d'utilisation. Un outil par nous et pour nous mais [créé] avec nos partenaires.

L'importance, pour les bibliothèques publiques, non seulement de pouvoir prêter une vaste étendue de livres numériques dans le cadre d'une offre équivalente à celle offerte par la vente au grand public; mais aussi leur forte adhésion permettant de déployer cette offre à la grandeur du territoire concerné, ont également été associées à la réussite de projets de prêt de livres numériques en bibliothèques par Lemaire (2021). En 2013, les comportements d'emprunt de livres numériques en bibliothèques publiques sont encore émergents selon Labbé (2018). En s'intéressant aux comportements d'emprunt des usagers des bibliothèques publiques autonomes du Québec sur la base des données disponibles fournies par Bibliopresto pour 2013-2014, il brosse un portrait des prêts de livres numériques effectués et met en lumière une certaine urbanité du phénomène. Huit ans plus tard, en 2021, c'est plus de 15 millions de prêts de documents numériques qui ont été cumulés selon les données fournies par Jean-François Cusson (dont 3,3 millions de prêts de livres numériques pour l'année 2020) et une couverture de branchement de 127

bibliothèques autonomes, 11 Réseaux BIBLIO régionaux, BAnQ, le service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, 25 bibliothèques collégiales et 5 universités (Bibliopresto, 2021).

L’expérience de partenariat vécue révèle aussi la présence de nombreux facteurs considérés comme ayant contribué au succès du projet Bibliopresto. Parmi l’abondante littérature permettant de caractériser les facteurs de succès d’un projet, nous proposons de retenir ici le modèle de Pinto et Slevin (1988). Ce modèle comprend dix facteurs critiques représentant les caractéristiques jugées essentielles à la réussite de la mise en œuvre d’un projet et quatre facteurs supplémentaires considérés comme échappant au contrôle de l’équipe de projet, mais qui peuvent contribuer à la réussite de ce dernier. Parmi les facteurs de succès relatifs à l’équipe de projet, les participants citent des éléments associés à la volonté de membres de la direction de fournir les ressources ou efforts nécessaires à la réussite du projet, dont le recrutement d’un chargé de projet, l’écoute active des parties concernées, et l’expertise requise pour accomplir les aspects techniques du projet et l’approbation du livrable final par les bibliothèques auxquelles il est destiné. La compétence du chargé de projet, son expérience et son appartenance professionnelle au milieu bibliothéconomique et son pragmatisme ont été mentionnées.

L’importance du rôle de De Marque a également été soulignée par les participants. Pour eux, lors de la négociation des ententes, Clément Laberge, représentant de De Marque, a fait preuve d’un leadership mobilisateur et rassembleur qui a su mettre en valeur les apports et intérêts de chaque acteur de la chaîne du livre pour concrétiser le projet. Cet apport est considéré décisif par les participants. Clément Laberge a contribué à ce qu’on trouve des solutions acceptables, à ce que chacun participe à la discussion et que les intérêts de chacun et de tous fassent aussi partie des discussions. Ça a certainement favorisé la confiance qu’on a développé de parvenir à réduire certains écarts entre nos différents points de vue pour parvenir à ces solutions. L’importance du momentum, la portée stratégique du développement d’une offre de livres numériques québécois, et au Québec, ont également été considérés comme ayant contribué au succès du projet.

3.2.3 Conclusion

Dans le cas d'un projet réalisé en partenariat, dont la raison d'être est la complémentarité des ressources susceptibles de générer de la valeur, le succès est aussi associé à des dynamiques relationnelles favorables, notamment en termes d'engagement, de confiance et de communication (Cherni et Leroux, 2015). Notre recherche a permis d'explorer l'émergence de nouvelles dynamiques relationnelles, suscitées par l'organisation et l'offre de livres numériques en bibliothèque publique, ainsi que les modes de coordination et communications en lien.

Ces dynamiques ont été créatrices de certains espaces de complémentarité, de compatibilité, et de substituabilité entre les principaux acteurs de la chaîne du livre numérique et contribuent à une meilleure compréhension du contexte d'élaboration du modèle de licence SOGANEL actuel pour le prêt de livre numérique en bibliothèque publique.

Non seulement ce modèle contribue au développement et de l'accès aux ressources numériques en bibliothèque publique, mais il concourt aussi à la place que celle-ci occupe dans l'économie du livre numérique.

L'engouement pour les livres numériques s'étant encore accru depuis la pandémie de COVID-19, une possible réactualisation des questionnements relatifs au choix du modèle de licence retenu pour leur prêt en bibliothèque publique ne peut être exclue. Une comparaison des différents modèles, incluant ceux retenus à l'international, pourrait participer à une meilleure compréhension de ce phénomène. De surcroît, des analyses comparatives des acquisitions, emprunts et offres de diffusion de certains contenus par les bibliothèques en lien avec les ventes de livres numériques pourraient être réalisées. Enfin, nous croyons qu'une telle connaissance approfondie des modèles de licence et de leur contribution aux pratiques de lecture et habitudes de consommation de livres numériques permettrait certainement une articulation actualisée entre la mission des bibliothèques et leur offre de services.

3.3 3^e article inséré - Le livre numérique en bibliothèque publique au Québec : analyses des conditions d'exécution de la licence de Pretnumerique

3.3.1 Avant-propos

Nous avons précédemment exploré les nouvelles dynamiques relationnelles ainsi que les modes de coordination et de communication suscitées par le partenariat à l'origine du modèle économique du livre numérique pour l'offre aux bibliothèques publiques québécoises, et révélé comment ces dynamiques ont créé des espaces de complémentarité, de compatibilité et de substituabilité entre les principaux acteurs de la chaîne du livre numérique. Dans le présent article, nous explorons les conditions d'exécution de la principale licence proposée par Pretnumerique : la licence québécoise. Un double objectif est ici visé : d'abord faire état de ses conditions suffisantes d'exécution jugées essentielles et de celles jugées strictement nécessaires, dans la perspective des bibliothèques publiques et ensuite, analyser comment, dix ans après son émergence, la comparaison de certaines conditions d'exécution de la licence québécoise avec celles d'autres licences concomitantes peut inciter à en repenser certains aspects.

3.3.2 Résultats des analyses³⁰

Nous traitons d'abord de l'émergence des premiers modèles d'offre de livres numériques en bibliothèque publique, puis du projet Pretnumerique. Les conditions d'exécution de la licence québécoise sont ensuite explorées.

3.3.2.1 L'émergence des premiers modèles d'offre de livres numériques en bibliothèque publique

Les pratiques de prêt de livres numériques commerciaux aux bibliothèques publiques révèlent une importante influence des États-Unis, premier marché dans lequel cette pratique s'est développée (Idate Consulting, 2013). Avant 2011, les pionniers, surnommés

³⁰ Ces analyses et la conclusion proposée sont extraites d'un article, dont nous avons retiré ce qui serait redondant, co-écrit avec Jason Luckerhoff et Marie-Claude Lapointe et publié dans la revue Enjeux et société, 10(1). <https://doi.org/10.7202/1098708ar>.

les Big Five³¹, vendaient des livres numériques à des conditions dites perpétuelles. Ils octroyaient ainsi aux bibliothèques publiques la propriété définitive des livres numériques acquis, qu’elles prêtaient à un seul utilisateur à la fois, à un nombre illimité d’occurrences successives (Sisto, 2022). Ce modèle, inspiré de celui du livre imprimé, se montrait commode dans la mesure où le livre numérique ne se dégrade ni par l’usage ni par le temps.

L’affaire Vernor contre Autodesk, Inc. a permis de remettre en cause indirectement ce modèle. En effet, dans cette affaire, la cour d’appel a statué que la doctrine de la première vente, propre au droit états-unien sur le droit d’auteur et rendant légal le fait de revendre, de prêter ou de donner des livres, des CD et des DVD dont on est propriétaire, ne s’applique pas à l’utilisateur d’un logiciel. Selon cette doctrine, l’utilisateur n’est pas propriétaire, mais plutôt locataire d’une copie de l’œuvre; ainsi, il est contraint par des restrictions touchant à la fois l’utilisation de l’œuvre et son transfert. L’intervention des conditions générales d’utilisation permet, dès lors, de considérer les livres numériques non plus comme des produits physiques appartenant à leur acquéreur une fois achetés, mais plutôt comme des logiciels informatiques nécessitant une licence, soit un « certificat d’autorisation numérique qui permet l’achat d’un produit culturel selon certains critères déterminés par le détenteur de droits de l’œuvre » (Lacroix, n. d., p. 12).

L’impact de cette décision se montrera majeur pour les bibliothèques publiques : leurs acquisitions de livres numériques ne constituent donc pas des achats comme c’est le cas pour des livres imprimés, mais des locations de licences. L’historique des pratiques de prêts aux bibliothèques réalisé par Sisto (2022) révèle que les éditeurs ont adapté leurs contrats en conséquence. Certains décident d’abolir les licences perpétuelles en limitant le nombre de prêts et en offrant, ou non, aux bibliothèques de racheter la licence d’un même titre à un coût réduit comparativement à la première licence. D’autres augmentent significativement le prix des licences, tout en les maintenant perpétuelles ou permanentes. D’autres encore optent pour l'imposition d'une durée limitée à celles-ci et/ou pour l'imposition d'une période d'embargo, d'une durée plus ou moins longue, pendant laquelle les bibliothèques ne peuvent acquérir de licences pour un nouveau titre offert à la vente au grand public. Certains, enfin, décident d’appliquer des modulations tarifaires plus

³¹ Soit les anciens six grands éditeurs HarperCollins, Random House, Penguin (Penguin et Random House ont fusionné en 2013), Hachette, Simon et Schuster, et Macmillan

avantageuses pour une acquisition de licence tardive ou encore des conditions différentes pour les titres les plus populaires. Aux États-Unis, les grands éditeurs adoptent donc différentes stratégies commerciales, dont l'hétérogénéité se voit renforcée par la loi antitrust (Idate Consulting, 2013; Sisto, 2022).

Plusieurs plateformes numériques de distribution de livres numériques rendant ces derniers disponibles aux bibliothèques publiques émergent également sur ce marché, dont au tout premier chef celle du leader mondial OverDrive, fondée en 1986 et offrant le service de téléchargement de livres numériques aux bibliothèques depuis 2002. En 2011, cette plateforme, dont le catalogue comptait plus de 700 000 titres, représentait déjà environ 90 % du marché nord-américain de la distribution de livres numériques d'édition commerciale aux bibliothèques publiques (Idate Consulting, 2013). Dans une moindre mesure, Freading, le service numérique lancé par Library Ideas en 2011, puis la plateforme 3M Cloud Library, lancée en 2012, offrent aussi des livres numériques aux bibliothèques publiques des États-Unis. Ailleurs, plusieurs offres sont proposées par certaines plateformes nationales, parmi lesquelles, au Royaume-Uni, la Public Library Online, lancée dès 2009 par Bloomsbury, et Askews and Holts Library Services, lancée en 2010. Mentionnons également la plateforme Elib en Suède, où l'offre s'est développée dès 2002, DiViBib, créée en 2006 en Allemagne, ainsi que trois plateformes espagnoles de prêt numérique pour les bibliothèques, également mises en place dans la première décennie du 21^e siècle; parmi les trois, Libranda, détenue par des éditeurs et créée en 2010, est alors la principale plateforme (Idate Consulting, 2013).

En Europe francophone, la perspective d'un engouement croissant des lecteurs pour cette nouvelle pratique de lecture sur écran – alors que de nombreuses bibliothèques publiques n'offrent pas encore cette possibilité – de même que la crainte d'être prises en otage par les stratégies concurrentielles de certains fournisseurs et d'une insuffisante considération de leur mission de service public par ces derniers alimentent les débats (Idate Consulting, 2013; Respingue-Perrin, 2012). Ce contexte et le constat de l'absence de titres francophones disponibles dans l'offre du pionnier OverDrive, alors la principale plateforme de distribution de livres numériques aux bibliothèques aux États-Unis et dans le Canada anglophone, fait aussi émerger de vives préoccupations dans les bibliothèques francophones du Québec, géographiquement proches mais culturellement distinctes de ces

marchés. Celles-ci souhaitent bonifier rapidement leur offre en y intégrant des livres numériques québécois et, plus généralement, francophones, à l'instar de l'offre de livres numériques en anglais déjà proposée dans les bibliothèques anglophones du reste du Canada par OverDrive.

Ce contexte spécifique contribue à l'exercice d'un important leadership de la part des bibliothèques publiques québécoises, représentées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), le Réseau BIBLIO et l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), dans le développement de l'offre de livres numériques commerciaux, réalisé en partenariat avec un comité de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). Ce leadership permet d'instaurer rapidement une première licence visant à rendre disponible une offre de livres numériques commerciaux aux lecteurs des bibliothèques publiques. Il conduira aussi à la création de la plateforme Prenumerique afin d'organiser l'accès à cette offre (Cusson, 2016; Lapointe et al., 2021; Pelbois et al., 2022) et d'un organisme à but non lucratif, Bibliopresto, chargé d'appuyer les bibliothèques publiques en leur offrant des outils et des services numériques (Breault et al., 2021; Cusson, 2016; Lapointe et al., 2021; Pelbois et al., 2022). Pour Jean-François Cusson, le pragmatisme du projet est sa principale caractéristique. Il explique :

Prenumerique a été fondée comme une start-up. En fait, elle est difficilement reproductible à l'identique. Elle a été créée pour répondre aux besoins du contexte québécois, de la taille restreinte du milieu du livre au Québec. On n'avait pas de stratégie très élaborée ni de plan de développement à long terme. Pas d'étapes successives avec un cheminement prévu d'avance. On s'est plutôt assis ensemble, on s'est entendu sur ce que ça prenait minimalement pour que ça marche, ce qui serait juste suffisant pour lancer le projet. On s'est dit qu'on allait mettre les choses en place, débuter avec un modèle et qu'on verrait ce que ça donne. Y'a des événements qui se sont produits, des opportunités qui se sont présentées et des portes qui se sont ouvertes et on est allé dans cette direction-là... mais ça s'est fait de façon quasiment organique et non pas nécessairement réfléchie et avec une stratégie.

Dans la section suivante, nous approfondissons notre compréhension de la licence québécoise en la décrivant et en faisant état des principes et choix effectués dans la détermination de ses conditions.

3.3.2.2 Le projet Pretnumerique

L'émergence du modèle d'offre de livres numériques commerciaux aux bibliothèques publiques du Québec est caractérisée par d'importantes considérations contextuelles relatives à l'identité socioculturelle, au sens où « la culture contribue directement à la production de la spécificité sociale, à la formation de l'identité et du sentiment d'appartenance » (Lacroix, 1995, p. 249).

En effet, si la bibliothèque publique est une institution sociale, indissociable de la société dans laquelle elle s'insère, son histoire est singulière et relativement récente au Québec :

La bibliothèque publique est arrivée au Québec dans les fourgons du conquérant britannique. La bibliothèque bilingue de Québec, fondée par Haldimand en 1779, avait davantage pour mission d'empêcher les francophones de rallier les Treize Colonies en rébellion que de contribuer à augmenter la culture et les lumières de ceux-ci. Par la suite [...], la lecture publique eut, pour les francophones du Québec, et jusqu'au milieu du XX^e siècle, la saveur doucereuse de la bibliothèque paroissiale et des bons livres. Le Québec avait raté le *Public Library Movement* qui s'était développé aux États-Unis de 1850 à 1914 et qui s'était étendu au Canada de langue anglaise. La bibliothèque publique a pris un bel envol au Québec à partir des années 1960, mais il ne faut pas oublier que, malgré ces quatre décennies, les racines des bibliothèques publiques sont encore courtes (Lajeunesse, 2004, p. 35). Certaines mesures gouvernementales incitatives ponctuelles sont en effet mises en place afin d'aider les bibliothèques publiques des municipalités francophones du Québec à offrir des services d'une qualité équivalente à celle de leurs homologues des municipalités anglophones de la province et du reste du Canada. Parmi celles-ci, citons celles du plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques (1980-1985) du ministre Vaugeois et l'octroi en 1979 de subventions aux bibliothèques publiques égales à 50 % du coût des livres achetés, puis, en 1981, à 50 % du coût d'achat des livres édités au Québec contre 35 % du coût des titres d'éditeurs étrangers (Séguin, 2016). Ce contexte semble avoir contribué à inscrire la production éditoriale québécoise comme objet d'intérêt spécifique pour l'identité socioculturelle québécoise, tout en cristallisant une certaine préoccupation des bibliothèques envers celle-ci. Ainsi, au Québec, on constate « une sorte de traitement préférentiel au livre d'ici » (Baillargeon et de la Durantaye, 1997, p. 172).

L'objectif des bibliothèques publiques québécoises en regard du développement du livre numérique est de proposer rapidement à leurs publics des titres québécois francophones de qualité, diversifiés et en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins et satisfaire leurs attentes, actuelles ou à venir (Cusson, 2016). Elles veulent répondre à la demande de contenus numériques francophones afin de promouvoir la lecture pour tous, en tout temps et en tous lieux, que le livre numérique permet déjà d'atteindre dans de nombreuses autres bibliothèques canadiennes, essentiellement anglophones. Plus précisément, le projet Pretnumerique doit permettre aux bibliothèques publiques de rendre accessible à leurs lecteurs, et en complémentarité au livre imprimé, la production éditoriale numérique québécoise francophone et d'élargir leur offre aux catalogues numériques d'éditeurs québécois et canadiens anglophones et étrangers (Cusson, 2016; Pelbois et al., 2022).

Pour les participants, cet objectif est soutenu par trois principes qui ont guidé leurs choix dans la détermination des conditions d'exécution de la licence québécoise : l'accessibilité gratuite par leurs lecteurs aux livres numériques, la bibliodiversité et l'interdépendance des bibliothèques avec la chaîne du livre (Pelbois et al., 2022). L'accessibilité gratuite aux livres numériques par leurs lecteurs contribue à l'accès démocratique au savoir et au mandat culturel et social des bibliothèques publiques. L'offre de livres numériques aux bibliothèques publiques doit ainsi exclure toute condition rendant l'accès au contenu numérique payant pour le lecteur. Quant au principe de bibliodiversité, soit « la diversité des livres disponibles et des productions éditoriales mises à la disposition du public » (Colleu, 2008, p. 10), il doit favoriser une offre de contenus reflétant la diversité culturelle et, prioritairement, la production éditoriale numérique francophone québécoise. Tout en ayant pour mission de rendre tous les contenus accessibles gratuitement à tous, les bibliothèques publiques partagent une complémentarité d'objectifs avec les acteurs marchands de la chaîne du livre, et ce, malgré une non-compatibilité des logiques à l'œuvre. Ainsi, bien que les premières s'inscrivent dans une logique de service public et les seconds dans une logique marchande, leurs rôles sont essentiels et non substituables. En outre, l'offre de livres numériques aux bibliothèques publiques ne doit pas fragiliser économiquement les acteurs marchands de la chaîne du livre, dont les libraires.

Les participants souhaitent aussi établir un modèle d'offre de livres numériques évolutif et susceptible d'être mis en place rapidement. Pour Jean-François Cusson, le modèle n'est pas conçu sur la base d'une comparaison avec d'autres modèles et aucun recensement ne précède le processus de sa création. Ainsi, les conditions d'exécution de la licence opérationnalisant le modèle n'inscrivent pas ce dernier dans la perspective d'un idéal à réaliser ou d'un écart à réduire par rapport à cet idéal. Il s'agit plutôt de déterminer les conditions suffisantes d'exécution adaptées au contexte québécois.

Pour rendre disponible rapidement à leurs lecteurs une telle offre numérique éditoriale commerciale, les bibliothèques publiques concluent d'abord, conformément à ces principes, des ententes avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre. Ces ententes définissent les premières conditions d'exécution de la licence québécoise et sont d'abord opérationnalisées dans le cadre d'un projet pilote permettant de « tester la plateforme avec un premier modèle d'accès, tout en définissant mieux les besoins et les attentes des bibliothèques publiques » (Pelbois et al., 2022, p. 6). N'impliquant qu'un groupe restreint de six bibliothèques publiques au moment de son lancement à l'automne 2011, il comptera vingt-trois bibliothèques ou réseaux de bibliothèques à peine un an plus tard (Cusson, 2016). Mais c'est seulement à la fin de l'année 2012, soit à l'échéance du projet pilote, que les principales conditions d'exécution de la licence actuelle sont convenues dans le cadre de négociations auxquelles participent BAnQ, les réseaux BIBLIO, l'ABPQ, Bibliopresto et un comité de l'ANEL. Ces principales conditions d'exécution sont les suivantes :

- 1 licence acquise = 1 exemplaire;
- 55 emprunts possibles par exemplaire;
- prêts successifs seulement (pas de possibilité d'emprunts simultanés sur un même exemplaire);
- achat aux prix grand public, fixés par l'éditeur;
- la bibliothèque détermine la période d'emprunt;
- la bibliothèque peut se prévaloir d'une copie de sécurité advenant le défaut d'un éditeur ou d'un distributeur (Cusson, 2016).

En outre, l'analyse de la licence québécoise permet de distinguer deux types de conditions d'exécution ayant été privilégiés lors de son élaboration : des conditions suffisantes jugées essentielles et des conditions suffisantes strictement nécessaires. La

présence ou l'absence des premières conditionnent la réalisation de l'objectif de la licence québécoise et sont centrées sur le livre numérique appréhendé comme contenu. Les conditions suffisantes strictement nécessaires concernent plutôt son opérationnalisation. Répondant à des arbitrages relatifs à la tolérance aux contraintes de la licence et à l'équilibrage entre les avantages attendus de la licence et ses inconvénients, elles sont centrées sur le livre numérique comme support.

3.3.2.3 Les conditions suffisantes d'exécution de la licence québécoise jugées essentielles et leur comparaison avec d'autres licences concomitantes

Pour les participants, la licence québécoise doit favoriser la diffusion des titres québécois francophones en bibliothèque publique, tout en contribuant au développement de ces derniers. Cet objectif est indissociable de la constitution préalable d'une offre s'appuyant sur le principe de la bibliodiversité. Les conditions d'exécution de la licence québécoise caractérisant plus spécifiquement ce principe sont celles qui se rapportent au tarif des livres numériques, à la sélection titre à titre et à la non-simultanéité des prêts.

La tarification des ouvrages : le prix grand public

Le rapport entre le prix du livre imprimé et celui du livre numérique est remis en question (Benhamou et Guillon, 2010) et ce dernier est associé à une valeur moindre par le lecteur, notamment en raison d'une perception de coûts de production et d'impression réduits (Benhamou, 2012; Benhamou et Guillon, 2010; IC, 2013; Lacroix, n. d.; Le Torrec, 2014). Mais paradoxalement, la condition tarifaire choisie dans la licence québécoise est basée sur le prix unitaire grand public comme prix minimal pour les bibliothèques publiques. L'acceptabilité d'un tel choix tarifaire se justifie, pour les participants, par un marché du livre numérique émergent – de surcroît restreint par la réalité démographique du territoire – et par une industrie québécoise du livre elle-même encore relativement récente. L'édition québécoise est ainsi décrite comme modeste, dynamique et en relative bonne santé, mais précaire (Rioux, 2019).

Cette condition tarifaire est aussi marquée par la prise en considération du contexte législatif québécois relatif au livre. Ainsi, bien que faisant face à des défis de financement (Lajeunesse, 2004; Savard, 2004; Séguin, 2016), les bibliothèques publiques sont

soumises, par le « Règlement sur l’acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées » de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (LégisQuébec, 2022a) à une certaine forme de solidarité (au sens de dépendance mutuelle à un tout commun) avec les libraires agréés. Pour Michon (2016, p.19) :

en accordant à des librairies agréées l’exclusivité des ventes aux bibliothèques et aux institutions d’enseignement financées par l’État, cette loi assure une distribution du livre dans toutes les régions de la province. Contrairement à ce qui se passe depuis 20 ans au Canada et aux États-Unis, où la librairie indépendante est en déclin, menacée notamment par tous les soldes et Amazon de ce monde, la librairie québécoise, dont le quart des revenus est assuré par les achats institutionnels, grâce à cette loi entrée en vigueur en 1981, continue à résister à l’érosion.

Ainsi, et bien que le livre numérique ne figure pas dans les dispositions de ce règlement, l’acceptabilité de ce choix tarifaire est liée au respect de l’esprit de cette loi et à la reconnaissance de l’interdépendance entre les bibliothèques et les acteurs marchands de la chaîne du livre. Il s’agit d’une particularité importante de la licence québécoise. De plus, ce choix ne pose pas d’enjeu d’acceptabilité pour les participants, dans la mesure où il leur apparaît justifié en regard de la mission de la bibliothèque publique.

D’autres modèles proposent un paiement à l’usage, c’est-à-dire en fonction du nombre de prêts numériques réalisés (notamment Askews et Holtz en Grande Bretagne et Freading en Amérique du Nord), mais le paiement à l’usage est qualifié de marginal hors de Suède, pays où il est également remis en question (Idate Consulting, 2013).

La sélection des titres : le titre à titre

Une autre condition suffisante d’exécution jugée essentielle de la licence québécoise est la sélection des ouvrages titre à titre, et ce, même si les bouquets proposés par les éditeurs peuvent offrir des tarifs plus avantageux. La sélection titre à titre est considérée par les bibliothécaires comme un outil essentiel afin de favoriser et de préserver la bibliodiversité de la production éditoriale francophone québécoise; elle est non seulement apte à répondre aux principales attentes des lecteurs par une offre conséquente de best-sellers, mais aussi à satisfaire des besoins peu exprimés ou à développer chez ces derniers. Le nouveau catalogue de livres numériques à constituer doit donc aussi donner accès à des titres dits « de niche », dûment sélectionnés; ne s’en tenir qu’aux bouquets aurait pour conséquence

de privilégier la quantité au détriment de l'adéquation de l'offre aux besoins des lecteurs (Le Torrec, 2014). De plus, ces bouquets constituent une forme d'externalisation du travail de sélection et de gestion des collections (Galligo, 2011). Enfin, ils entraînent des enjeux budgétaires contribuant également à l'adoption de cette condition. Des participants expriment en effet que les bouquets peuvent contenir certains titres déjà présents dans leurs collections ou des titres qu'ils n'auraient tout simplement jamais choisis.

Une remarque s'impose toutefois ici. Si la vocation des bibliothèques publiques n'est pas la constitution et la conservation de collections encyclopédiques soutenues par une politique de l'offre uniquement et s'il s'agit aussi, ou plutôt, de mieux satisfaire les attentes des lecteurs (Jacques, 2008) ou d'en capter de nouveaux, le principe de la bibliodiversité semble s'accompagner chez les participants du postulat voulant que l'offre soit généralement consommée. Pourtant, la disponibilité d'un titre ne garantit pas qu'il sera repéré par son potentiel lecteur et un titre vu ne sera pas nécessairement consommé. Sans compter que, dans un monde d'abondance informationnelle, c'est l'attention qui devient la ressource rare au cœur des marchés (Goldhaber, 1997; Kessous et al., 2010). À cet égard, Benhamou (2012) s'interroge sur la capacité du livre numérique à réveiller le goût de lire dans un contexte de stagnation de la lecture de livres. En outre, certaines recherches (Benghozi, 2011; Donnat, 2018) signalent une abondance, voire une surproduction croissante de l'offre éditoriale se conjuguant à une concentration de la demande du marché et à une hyper-offre culturelle. Les modalités de découvervabilité et de recommandation visant à exposer les lecteurs aux titres susceptibles de les intéresser, spécialement dans l'offre de niche, sont ainsi soulevées par plusieurs (Bessard-Banquy et Deseilligny, 2021; Boullier et Crépel, 2013; Foulonneau et al., 2014).

Néanmoins, les bouquets organisés par l'éditeur ou le distributeur, hérités des pratiques de mise à disposition des contenus scientifiques en bibliothèque universitaire, favoriseraient la constitution rapide d'un fonds de livres numériques (Idate Consulting, 2013). Bien que ce mode de sélection n'ait pas été choisi dans la licence québécoise, un participant indique que la perception des bibliothèques face aux bouquets tend à évoluer de plus en plus face à l'ampleur de l'offre et le temps requis pour constituer des fonds. Les bouquets pourraient ainsi devenir plus intéressants pour l'acquisition des best-sellers si les

conditions tarifaires devenaient plus avantageuses. Toutefois, les entrepôts numériques et les systèmes comptables doivent pouvoir s'adapter afin de permettre ce mode de sélection. Certains fonds, notamment ceux que les éditeurs vendent de moins en moins souvent et qui n'intéressent plus les bibliothèques faisant l'acquisition d'ouvrages titre à titre, bénéficieraient des bouquets. Des options hybrides pourraient aussi être envisagées : les best-sellers seraient alors sélectionnés titre à titre et les collections peu demandées, sous forme de bouquets.

Les prêts successifs

Une autre condition d'exécution de la licence québécoise est la non-simultanéité des prêts. Seuls des prêts successifs sont offerts, ce qui force le lecteur à attendre qu'un exemplaire soit libéré pour l'emprunter (Tremblay et Bourgault, 2015). Paradoxalement, puisque la technologie du livre numérique permet un partage simultané à un nombre illimité de lecteurs, cette condition constitue, pour les participants, un double levier pour l'atteinte du but recherché.

D'abord, elle répond aux importantes craintes de cannibalisation exprimées par les éditeurs, qui redoutent l'« assèchement du marché du livre numérique par la qualité de l'offre des bibliothèques » (Idate Consulting, 2013, p. 59). Car si, avec le projet Prenumerique, les bibliothèques publiques souhaitent offrir un catalogue de livres numériques québécois francophones de qualité, il doit être suffisamment fourni pour ne pas susciter d'attentes non satisfaites. Mais ce marché n'en était alors encore qu'à ses premiers balbutiements et les éditeurs semblaient encore ambivalents quant à son développement au Québec. Bien que conscients du rôle important que peuvent jouer les bibliothèques publiques, non seulement en facilitant l'adoption du livre numérique québécois par les lecteurs (et potentiels acheteurs), mais aussi en contribuant au développement de son marché par leurs propres acquisitions, les éditeurs craignaient que les lecteurs des bibliothèques choisissent d'y emprunter leur livre numérique plutôt que de l'acheter (Pelbois et al., 2022).

Ces préoccupations n'étaient pas nouvelles, puisque la crainte de voir le livre broché cannibalisé par le livre de poche ou les librairies par la vente en ligne précédait de plusieurs années celle d'assister à la cannibalisation du livre papier par le livre numérique

(Benhamou et Guillon, 2010; Boonen, 2013; Bounie et al., 2010; Gilbert, 2015). Aux États-Unis, l'arrivée de la liseuse Kindle et de l'iPad a également suscité des préoccupations de cannibalisation (Sharma et al., 2019). Des participants mentionnent aussi que l'ampleur, voire la stricte présence du phénomène de cannibalisation du livre numérique par les bibliothèques ne peuvent pas être évaluées si les éditeurs ne partagent pas les données permettant de produire un portrait fiable et objectif.

Dans la licence québécoise, les bibliothèques conçoivent également la condition de la non-simultanéité des prêts comme un levier pour promouvoir d'autres contenus, notamment les titres de niche, au cours de la période d'attente des titres initialement demandés, ce qui entraîne encore des enjeux associés à la découverbarilité et à la recommandation. On notera toutefois qu'à la différence de la licence québécoise dont elle s'inspire, la licence Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) offre en Europe francophone des prêts simultanés pour une même licence (Lemaire, 2021).

3.3.2.4 Les conditions suffisantes d'exécution de la licence québécoises jugées strictement nécessaires et leur comparaison avec d'autres licences concomitantes

L'élaboration des conditions d'exécution de la licence québécoise d'offre de livres numériques aux bibliothèques publiques est également caractérisée par la détermination des conditions suffisantes strictement nécessaires, toutes centrées sur le livre numérique comme support et davantage liées à l'opérationnalisation de la licence qu'à la réalisation de l'objectif de la plateforme. Elles répondent à des arbitrages visant : 1) la tolérance aux contraintes de la licence en l'absence d'alternative jugée moins contraignante – il s'agit de la condition 1 licence = 1 exemplaire et du téléchargement avec verrou numérique; 2) l'équilibrage entre les avantages attendus de la licence et ses inconvénients, par l'établissement d'un nombre maximal de prêts permis avec une licence et la limitation de la durée de cette licence.

La condition 1 licence = 1 exemplaire de l'ouvrage

Bien qu'elle rende possible la création d'une rareté artificielle contre-intuitive par l'imposition de limitations à son accès, la condition 1 licence acquise = 1 exemplaire constitue une condition d'exécution strictement nécessaire de la licence québécoise en l'absence d'alternative jugée moins contraignante.

En effet, pour les participants, c'est sur cette condition – qualifiée de « principe » par Cusson (2016) – héritée de la transposition du livre imprimé au livre numérique, que se fonde l'opérationnalisation technique de la licence. Ainsi, elle permet l'achat de titres à l'unité (entendre ici la location) et une tarification du livre numérique par une conversion du coût (augmenté ou non) de l'achat d'un exemplaire imprimé en un coût de location d'une licence unitaire. Pour les participants, cette condition facilite également la gestion du budget d'acquisition de livres numériques. Elle reflète, de surcroît, la croyance en la meilleure intelligibilité de la licence par la reproduction de la condition de prêt unitaire inhérente au livre imprimé et favorisant, au final, une meilleure appropriation du livre numérique par les lecteurs et tous les autres acteurs de la chaîne, y compris les créateurs. Jean-François Cusson mentionne en outre la fonction de cette intelligibilité également dans les domaines de l'administration et de la comptabilité, spécialement lors de la production des états financiers et de l'établissement des revenus tirés du droit d'auteur.

L'analyse des publications scientifiques effectuée dans le cadre de notre recherche n'a pas permis de repérer d'études faisant spécifiquement état d'une comparaison et d'une intelligibilité, moindre ou supérieure, des différents types de licences adoptés en bibliothèque publique. Les travaux consultés concernaient plutôt le milieu universitaire, où trois principaux types d'utilisation des livres numériques sont identifiés : la recherche de contenu pertinent, la recherche de faits et la lecture prolongée (Noorhidawati et Gibb, 2008). Une lecture libre ou hédoniste de même qu'une lecture prescrite y sont également rencontrées (Maduku, 2015). En outre, l'expérience de lecture d'un livre numérique, du fait de sa longueur et de sa structure, diffère sensiblement de celle d'un article scientifique ou d'un rapport ciblé et relativement court (Lam et al., 2009). Les résultats de ces recherches sont donc susceptibles de nuancer la transposition du lien entre l'intelligibilité de la licence québécoise et l'utilisation du livre numérique en contexte académique vers celui des bibliothèques publiques.

Parmi les modèles d'acquisition, l'acquisition axée sur l'usager (*patron-driven acquisition*) se retrouve principalement en bibliothèque universitaire. Permettant de n'acheter que les titres consultés par les lecteurs depuis le catalogue, il favorise une meilleure adaptation à leurs attentes de même que l'optimisation du budget, puisque seuls

les titres consultés sont achetés (Idate Consulting, 2013). Ce modèle soulève cependant un enjeu de découvrabilité. En outre, bien qu'il permette de refléter l'usage réel des collections, le paiement à l'acte (*pay per view*) est critiqué en raison des difficultés qu'il peut générer, non seulement dans le contrôle du budget (Idate Consulting, 2013; Le Torrec, 2014), mais aussi dans « la mise en œuvre d'une politique documentaire cohérente » (Le Torrec, 2014, p. 59). Enfin, un modèle par abonnement, qui se montre plus approprié dans le domaine académique en raison de la mise à jour régulière des contenus, est néanmoins proposé en bibliothèque publique par certaines plateformes, dont BookFlix, qui permet la lecture d'un même document par un nombre illimité d'utilisateurs (Idate Consulting, 2013).

Le mode d'accès : téléchargement et consultation en ligne avec verrou numérique

La licence québécoise propose d'abord uniquement une modalité d'accès par téléchargement avec verrou numérique. L'accès par téléchargement est la possibilité de télécharger l'ouvrage en entier vers un appareil de lecture sur lequel il sera stocké. Le transfert nécessite la connexion au réseau de la bibliothèque visée, mais la lecture peut ensuite se faire hors ligne. La consultation en ligne à distance, que la licence a rendu disponible progressivement à partir de 2018 pour la plupart des livres numériques, se fait via une connexion au réseau de la bibliothèque visée et permet de consulter le livre numérique dans une application de lecture par un flux de diffusion continu, au fur et à mesure que le lecteur consulte le titre. Plusieurs licences offrent cette modalité d'accès à la fois par téléchargement et en ligne (Idate Consulting, 2013).

Le prêt de livres numériques est limité par des dispositifs de chronodégradabilité (Lacroix, n. d.). L'un d'eux, communément pratiqué par les bibliothèques, attribue au livre numérique une date d'expiration le rendant inaccessible après une date préterminée. La chronodégradabilité constitue donc une forme de verrou numérique permettant d'appliquer les droits de la licence associée au fichier par l'imposition de limites techniques à son utilisation. Ce verrou peut également restreindre la lecture du livre numérique à une zone géographique de même qu'en empêcher la copie au-delà d'un certain nombre d'appareils (Lacroix, n. d.).

Dès 2010, l'usage des verrous numériques a été remis en question par certains éditeurs, malgré la menace du piratage (Benhamou et Guillon, 2010), notamment en raison des difficultés techniques rencontrées par le lecteur lors du premier prêt (Lapointe et al., 2021; Tremblay et Bourgault, 2015). Cette condition d'exécution de la licence québécoise s'explique toutefois par l'absence d'une solution jugée moins contraignante qui permettrait d'assurer le respect des droits d'auteurs et de limiter le piratage ou le partage non autorisé des livres numériques, préjudiciables aux ventes. Le filigrane, « tatouage numérique » plus connu sur le nom de *watermark*, constitue « la méthode la plus simple et sans tracas pour un lecteur d'avoir accès au livre numérique » (Lacroix, n. d., p. 13); toutefois, son usage ne fait pas consensus, car il ne permet pas la gestion conditionnelle de l'accès au livre numérique en bibliothèque publique. De plus, parmi les contenus créatifs offerts au format numérique, le livre numérique jouirait d'une volonté de payer supérieure à celle qui se remarque dans les domaines des films et des séries télévisées, et ce, même chez les utilisateurs ayant recours au téléchargement illégal. D'ailleurs, l'effet des téléchargements illégaux de livres sur les ventes serait incertain (Ende et al., 2014).

Une autre modalité d'accès au contenu mis à disposition des bibliothèques publiques par les différentes licences est la consultation en ligne en continu dans l'enceinte de la bibliothèque. Bien qu'elle soumette le lecteur à des contraintes horaires, la lecture sur place offre un cadre adapté à cette activité et la disponibilité d'une médiation personnalisée ou d'un soutien technique. Cette modalité d'accès n'est pas choisie dans la licence québécoise parce qu'elle ne permet pas la lecture par tous, en tout temps et en tout lieu, principal avantage du livre numérique. Aussi est-elle peu répandue dans les bibliothèques publiques.

Le nombre maximal de prêts permis avec une licence et la durée de la licence

Alors que la technologie du livre numérique ne limite pas son nombre d'utilisations – et donc de prêts – et que sa durée de vie n'est limitée que par l'obsolescence technologique des dispositifs de lecture et de conservation (Pelbois et al., 2021), la licence québécoise impose une limitation au nombre de prêts ou jetons. Ce nombre de prêts, fixé à 100 à l'étape du projet pilote, est actuellement de 55, ce qui correspondrait à une estimation juste de l'équivalence numérique au nombre de prêts cumulatifs d'un livre imprimé avant que sa dégradation en empêche le prêt. Ce nombre concerne le tiers des principaux groupes

éditoriaux (y compris ceux offrant des livres audio) collaborant à Prenumerique. On notera qu'un peu moins d'un autre tiers est constitué d'une offre illimitée du nombre de prêts; particularité qui n'est pas retrouvée dans les conditions des dix groupes éditoriaux ou distributeurs de la liste proposée par Lemaire (2021) pour PNB.

Par ailleurs, une moyenne de prêts par licence située entre 20 et 26 est généralement offerte à l'international (Riaza et Celaya, 2015). En France, Lemaire (2021) rapporte, toujours au sujet de PNB, des nombres compris entre 20 et 50 (un seul éditeur en offre 50) pour les groupes éditoriaux de la liste qu'il propose, avec une moyenne de 31 jetons. L'éditeur HarperCollins impose pour sa part un renouvellement de la licence après 26 utilisations, nombre établi par la division du nombre de semaines dans une année et par une durée de prêt moyenne de 2 semaines (Idate Consulting, 2013); elle ne repose donc pas sur une estimation de la « dégradation » fictive du livre numérique. Le modèle québécois attribue également une durée maximale à la licence permettant le prêt, qui varie selon les groupes éditoriaux de deux ans à une durée illimitée, cette dernière constituant l'équivalent de l'achat d'un livre imprimé. En revanche, au-delà d'une période préterminée, la licence de durée limitée oblige la bibliothèque souhaitant continuer à offrir le titre à acquérir une nouvelle licence, qu'elle ait ou non épousé ses jetons. Dans Prenumerique, environ la moitié des éditeurs offre une licence non limitée dans le temps, alors que, selon Lemaire (2021), cette condition n'est offerte que par un des groupes éditoriaux listés participant à PNB.

Ces deux conditions peuvent être plus ou moins avantageuses en fonction de la taille de la bibliothèque; par exemple, une bibliothèque de taille plus modeste pourrait être confrontée à des acquisitions de licences dont la durée viendrait à expiration avant que leur nombre maximal de prêts permis ne soit atteint. De plus, pour certains répondants, dans la perspective de la transposition du modèle du livre imprimé au livre numérique, une licence illimitée ou perpétuelle semble plus en accord avec l'imposition d'un nombre maximal de prêts, puisque le livre imprimé est davantage dégradé par son utilisation que par le seul effet du temps.

D'autres modulations des conditions relatives à la licence sont rencontrées ailleurs, notamment dans le modèle d'HarperCollins, qui propose des abonnements à tarifs

dégressifs à la suite de l'obtention d'une première licence de 26 utilisations, et le modèle offert par la plateforme espagnole Libranda, qui offre une durée de licence numérique annuelle pour chaque titre, selon un tarif modulé en fonction du nombre total de licences acquises et du renouvellement de celles-ci (Idate Consulting, 2013).

3.3.3 Conclusion

Un regard approfondi sur les principes et choix effectués dans la détermination des conditions d'exécution de la licence québécoise pour l'offre de livres numériques commerciaux à destination des bibliothèques publiques permet de distinguer deux types de conditions. Des conditions suffisantes jugées essentielles, centrées sur le livre numérique en tant que contenu, et dont la présence ou l'absence conditionnent la réalisation de l'objectif de la licence québécoise; et des conditions suffisantes strictement nécessaires concernant plutôt l'opérationnalisation de la licence. Celles-ci répondent à des arbitrages relatifs à la tolérance aux contraintes de la licence et à l'équilibrage entre les avantages attendus de la licence et ses inconvénients. Elles sont centrées sur le livre numérique comme support.

Cette recherche met également en exergue la spécificité de l'objectif poursuivi par les bibliothèques publiques dans la détermination des conditions de cette licence : proposer rapidement et gratuitement à leurs publics des titres québécois francophones de qualité, diversifiés et en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins et satisfaire leurs attentes, actuelles ou à venir et, en complémentarité avec le livre imprimé, promouvoir la lecture pour tous, en tout temps et en tous lieux que le livre numérique rend possible.

La comparaison de la licence québécoise avec d'autres licences qui lui sont concomitantes peut également inciter, dix ans après son émergence, à en repenser certains aspects. Pour cela, la distinction entre les deux types de conditions d'exécution de la licence québécoise, proposée par notre recherche, constitue une clé d'accès à l'exploration de leur contribution à l'atteinte de son objectif spécifique. Plusieurs questions peuvent ainsi être soulevées. Quelles sont les logiques de contribution de ces conditions aux caractéristiques recherchées pour l'offre de livres numériques aux lecteurs, notamment en termes de

bibliodiversité? Quels usages des lecteurs de livre numérique permettant de répondre aux besoins de lecture numérique pour tous, en tout temps et en tous lieux sont rencontrés dans les bibliothèques publiques participantes? Quelle complémentarité avec le livre imprimé s'est développée, le cas échéant? Une question de première importance, à laquelle nous consacrerons le troisième volet de notre programme de recherche, sous-tend l'ensemble de ces questions : quelle combinaison de conditions ou configurations de celles-ci favoriserait l'évolution de la licence québécoise dans le contexte qui marque actuellement l'accomplissement de la mission des bibliothèques publiques?

3.4 4^e article inséré - Le livre numérique en bibliothèque publique au Québec : contribution des conditions des licences et opportunités d'évolution

3.4.1 Avant-propos

Après avoir exploré les nouvelles dynamiques relationnelles et modes de coordination et de communication suscités par le partenariat à l'origine du modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique au Québec, nous avons analysé les conditions de sa principale licence en distinguant ses conditions suffisantes essentielles de celles strictement nécessaires. Ce troisième article se divise en trois parties. Dans les deux premières parties, nous avons voulu mieux comprendre et comparer comment les conditions des licences, et plus spécifiquement celles de la licence québécoise, peuvent contribuer à une offre de livres numériques jugée en quantité suffisante en bibliothèque publique et avons analysé, pour cela, comment l'inactivation d'une licence par l'épuisement de ses jetons ou par l'expiration de sa durée d'utilisation permise, donnent lieu à l'émergence de certains jugements configurationnels et arbitrages chez les professionnels des bibliothèques. Nous avons mobilisé pour cela certaines données de Prenumerique. Dans la troisième partie de l'article, nous proposons certains éléments de réflexion susceptibles de nourrir l'évolution de la licence québécoise.

3.4.2 Résultats des analyses³²

L'offre de livres numériques est identiquement contrainte par les conditions des licences, que les livres numériques la constituant aient été acquis par des bibliothèques desservant de petites municipalités ou de grandes agglomérations. Avant de nous intéresser aux conditions des licences lorsque inactivées pour mieux comprendre leur contribution à l'appréciation de la suffisance de l'offre de livres numériques, nous avons d'abord voulu explorer les normes et cibles soutenant cette appréciation. Notre recherche révèle que les participants ne mobilisent pas d'indicateur et de cible en lien avec les résultats attendus concernant les

³² Ces analyses et la conclusion proposée ont mené à un article, dont nous avons retiré ce qui serait redondant, co-écrit avec Martin Maltais et actuellement accepté pour publication par la revue Communication.

caractéristiques de l'offre de livres numériques. L'appréciation des résultats obtenus quant à la suffisance de l'offre de livres numériques ne différencie pas, par conséquent, les bibliothèques en raison d'un écart par rapport à une cible mesurable ou différents niveaux de service. De fait, les Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ et al., 2019) suggèrent de mesurer notamment le nombre de livres imprimés par habitant pour évaluer les niveaux de service (base, bon ou excellent) offerts par les bibliothèques.

Le livre numérique est cependant exclu de cette mesure. En cohérence avec cette exclusion, la 1^{ère} édition du programme BiblioQUALITÉ dans son rapport Portrait national 2022 des bibliothèques publiques québécoises (ABPQ et Réseau biblio du Québec, 2022) n'intègre pas les données relatives au livre numérique dans le calcul des acquisitions effectuées mais cette exclusion serait « attribuable au fait que certains réseaux de bibliothèques possèdent une collection numérique centralisée. Il est donc difficile d'évaluer les collections numériques, puisqu'il n'est pas possible de calculer quelle portion d'une collection numérique appartient à quelle bibliothèque (ou ville ou arrondissements)» (ABPQ et Réseau Biblio du Québec, 2022, p. 10). L'appréciation de la suffisance de l'offre de livres numériques par les participants s'opère ainsi actuellement plutôt par des jugements configurationnels et arbitrages. Par ceux-ci, les participants établissent des liens entre les différentes conditions des licences, et entre celles-ci et le contexte dans lequel elles se réalisent dans leur bibliothèque, pour les apprécier. Nous présentons, dans les deux parties de l'article suivantes, ces jugements configurationnels et arbitrages en explorant ces liens, d'abord pour les licences inactivées par l'épuisement de leurs jetons, puis par leur expiration. Nous explorons également des rapprochements pouvant être effectués entre ces jugements et certaines données de Pretnumerique.

3.4.2.1 Inactivation des licences par l'épuisement de ses jetons

Une licence inactivée par l'épuisement de ses jetons est une licence dont tous les jetons qu'elle permet ont été utilisés. Les différentes licences présentes dans Pretnumerique autorisent un nombre minimum de 5 jetons et un nombre maximum pouvant être illimité de jetons. Nous

avons exploré les éléments susceptibles de contribuer, pour les participants, à l'épuisement des jetons ainsi que les jugements configurationnels qu'ils opèrent. Nous avons également pu explorer la confrontation de ces jugements avec certaines données de Pretnumerique afin de montrer comment celles-ci peuvent être mobilisées. Nous verrons successivement l'analyse de ces trois explorations. Notre intention se veut ici évidente : il ne s'agit pas de s'approcher le plus possible d'une explication causale mais bien d'appréhender les jugements opérés quant à ce qu'est une offre de livres numériques en quantité suffisante.

Éléments contribuant à l'épuisement des jetons d'une licence

Plusieurs éléments contribuent à l'épuisement des jetons d'une licence. Les principaux éléments décrits par les participants sont : le nombre de jetons que la licence permet, le bassin de lecteurs potentiels du titre (lequel est un lien avec le nombre d'habitants et le nombre d'inscrits à la bibliothèque dans le territoire que celle-ci dessert) et l'attractivité du titre auprès des lecteurs mais aussi à l'intérieur de la collection, c'est à dire les demandes d'emprunt qu'il génère. Pour un titre attractif, la simultanéité des prêts offerte par certaines licences permet à plusieurs lecteurs d'utiliser plusieurs jetons d'une même licence en même temps, ce qui en favorise l'épuisement plus rapidement. L'inactivation de la licence par l'épuisement de ses jetons survient dans différents délais après l'acquisition du livre numérique par les bibliothèques et sa mise en disponibilité auprès de ses lecteurs. Ces éléments sont mobilisés dans les jugements configurationnels que les participants opèrent à des fins d'acquisition d'un titre pour évaluer dans quelle mesure la licence proposée par l'éditeur est congruente aux contextes de leur bibliothèque.

Jugements configurationnels opérés liés à l'épuisement des jetons

Lorsque les participants escomptent qu'un titre sera attractif et que les emprunts cumulatifs escomptés avec l'exemplaire de la licence acquis dépasseront le nombre de jetons permis, une exemplarisation (c'est-à-dire l'acquisition d'une nouvelle licence) peut être nécessaire, si le budget de la bibliothèque le permet. Lorsque le nombre de jetons permis est, au contraire, supérieur aux emprunts escomptés, une préoccupation envers le coût de la détention de jetons

considérés « résiduels » et jugés peu susceptibles d'être utilisés est parfois perçue chez certains participants des petites bibliothèques. Cette même préoccupation est retrouvée en France. Ainsi, RéseauCarel, association française s'intéressant à l'accès aux ressources numériques en bibliothèque, explique, dans un texte sur le fonctionnement de Prêt numérique en bibliothèque (PNB), lequel est inspiré de Pretnumerique (Lemaire, 2021), la condition relative aux jetons :

Une petite bibliothèque aura plus de mal à prêter tous les jetons d'un livre ayant 60 jetons qu'un livre ne proposant que 30 jetons et coûtant deux fois moins cher. Ce critère pour une grande bibliothèque sera moins significatif : elle a un lectorat qui lui permet de faire face à un livre de 60 jetons. La défense des intérêts des petites bibliothèques passe donc, outre par la durée de la licence, par la question des jetons. (Réseau Carel, s. d., p. 4).

Une tension entre le nombre de jetons permis par la licence et son prix est ainsi présente dans le jugement configurationnel opéré par les participants et dans lequel les 55 jetons de la licence québécoise (nombre de jetons significativement supérieur à certaines autres licences) semblent constituer une référence implicite leur permettant une estimation de l'adéquation des autres licences à leurs contextes. Ce phénomène est surtout rencontré dans les bibliothèques de petite et moyenne taille.

La prédominance de la licence québécoise est également susceptible d'avoir contribué à ce positionnement actuel implicite ou explicite comme point de référence. Ainsi, en 2021, la licence québécoise représente en moyenne et toutes bibliothèques confondues, 73 % de leurs fonds de livres numériques rendus disponibles via Pretnumerique. Ce pourcentage varie de 45 % à 100 % selon les bibliothèques. Le mode collaboratif ayant conduit à l'élaboration de ses conditions pourrait également avoir contribué à ce positionnement. La tension entre le nombre de jetons de certaines licences de livres numériques et leur prix semble toutefois relative pour certains participants comparativement au livre imprimé. Deux raisons peuvent expliquer cela. D'abord, le coût d'un livre numérique peu emprunté est estimé inférieur à celui du livre imprimé (il ne génère pas de coûts désherbage, reclassement et stockage en réserve active, par exemple). De plus, le coût unitaire du jeton est parfois considéré

relativement peu élevé et ce, bien que des participants indiquent ne pas le calculer systématiquement et porter plus attention au prix global de la licence. Là encore, la licence québécoise constituerait une référence en raison de son prix moyen.

La non-simultanéité des prêts (c'est-à-dire leur successivité) est une condition de la licence québécoise associée par des participants à des délais d'attente élevés pour les titres les plus populaires, notamment les best-sellers et les nouveautés. Certaines licences proposent 100 % de simultanéité par rapport à leur nombre de jetons. Aucune norme permettant d'apprécier l'acceptabilité de certains délais d'attente ne semble être mobilisée par les participants. Afin de limiter ces délais, la non-simultanéité peut nécessiter un taux d'exemplarisation des titres alors que celui-ci n'est pas toujours avantageux financièrement.

Un participant explique :

Acheter un livre numérique avec 20 prêts simultanés, est une façon plus flexible de répondre à la demande sur une période de temps donné versus acheter 20 licences qui auraient chacune 20 prêts, mais consécutifs. La demande a une vie dans le temps au sens où le livre a une popularité. Elle va être forte pendant un an, 18 mois peut-être, mais elle va par la suite s'essouffler. Si j'achète 20 exemplaires, tous consommés un par un, il va peut-être me rester à la fin 20 licences et dans chacune peut-être 6,7 ou 8 prêts pour lesquels il n'y aurait plus de demandes. Tandis que si j'achète au fur et à mesure des licences de 20 prêts simultanés, finalement j'en aurais acheté 6 peut-être plutôt que 20 et je ne serai pas pris avec plusieurs licences pour lesquelles il me reste un grand nombre de jetons.

Pour les bibliothèques desservant une population de taille limitée, la condition de non-simultanéité de la licence québécoise pourrait donner plus rarement lieu à une exemplarisation d'un titre, même très attractif, dans la mesure où l'éventualité d'épuisement des 55 jetons de chaque exemplaire serait moindre. De nombreuses demandes simultanées d'un même titre sont cependant moins susceptibles d'y survenir.

Comme avec le livre papier, pour réduire les délais d'attente liés à la non-simultanéité des prêts de certaines licences, la bibliothèque peut aussi opter pour une limitation du nombre de prêts par usager, de leur durée, ou du nombre de réservations permises par usager. Bien que les bibliothécaires et les lecteurs y soient habitués, ces trois mesures de mitigation sont

toutefois susceptibles d'influencer négativement les expériences d'emprunt et d'utilisation des documents pour le lecteur, alors même que celles-ci constituent pour lui un service de base de la prestation de service de la bibliothèque.

En outre, bien qu'une importante simultanéité favorise une meilleure disponibilité d'un titre très demandé pour les lecteurs, la possibilité d'une dispersion temporelle des demandes d'emprunts d'un titre influence sa disponibilité ainsi que le besoin de simultanéité escompté et donne lieu à certains arbitrages. Ceux-ci surviennent dans un contexte de tension entre la simultanéité des prêts et le prix des licences, puisque la simultanéité est associée à des coûts plus élevés. Ainsi, même si le nombre total de jetons permis par une licence est considéré adéquat, la simultanéité peut constituer un avantage insuffisamment exploité alors qu'elle présente un coût supplémentaire pour les bibliothèques. Lorsque les demandes d'emprunts de titres bénéficiant de la simultanéité sont très concentrées, elle est plutôt associée par des participants à un épuisement plus rapide du budget de livres numériques. Les jetons de ceux-ci étant plus rapidement épuisés, leurs licences sont inactivées et la collection de livres numériques réduite si de nouvelles acquisitions ne sont pas effectuées.

Données comparatives relatives à l'inactivation des licences par l'épuisement de leurs jetons
L'accès et l'exploitation des données de Pretnumerique nous a permis de produire des données comparatives sur l'inactivation des licences par l'épuisement de leurs jetons. Nous avons ainsi pu comparer les licences avec jetons épuisés sur la base du nombre de jetons qu'elles permettent d'emprunter simultanément. Nous les avons classées par catégories de bibliothèque (selon la catégorisation par population desservie proposée dans StatBib). Nos données révèlent la présence de 10 différents types de licences avec prêts simultanés inactivée par épuisement de ses jetons. Leur nombre de jetons permis varie de 20 à 30, pour des taux de simultanéité de 20 % à 100 %. Aucune licence épuisée pour les deux bibliothèques de moins de 5 000 habitants n'est retrouvée. Une des bibliothèques de cette catégorie a toutefois acquis son premier titre en 2018, soit assez récemment. La catégorie des bibliothèques de 5 000 à 9 999 habitants ne présente qu'une licence à prêts successifs (une licence québécoise) et aucune licence à prêts simultanés épuisées.

La catégorie des bibliothèques de 100 000 habitants et plus est sur-représentée en termes de nombre de jetons épuisés comparativement aux autres catégories de bibliothèques. Nous avons donc choisi (Tableau 1) de nous risquer à proposer de mesurer le nombre moyen de jetons épuisés par jour, à des fins comparatives uniquement (c'est-à-dire sans attribuer de valeur d'exploitation ou opérationnelle à cette mesure pour les bibliothèques prises individuellement). À l'exception des licences épuisées offrant une simultanéité de 20 jetons (dont 99 % sont épuisées dans les bibliothèques de la catégorie de 100 000 habitants et plus), le nombre moyen de jetons épuisés par jour ainsi que les coûts unitaires moyens des jetons augmentent en fonction de la simultanéité pour chaque catégorie de bibliothèques. Ce résultat peut soutenir les relations effectuées par les participants entre l'augmentation du nombre de jetons, les délais requis à leur épuisement et le coût des licences en fonction de leur type de simultanéité, mais suggère cependant qu'une simultanéité de 5 jetons différencie relativement peu les bibliothèques des différentes catégories.

Tableau 1 : Jetons des licences épuisées, par type simultanéité des prêts et par catégorie de bibliothèques (2011-2021)

Catégorie de bibliothèques	Simultanéité de 5 jetons		Simultanéité de 10 jetons		Simultanéité de 20 jetons		Simultanéité de 30 jetons		Licence québécoise	
	Jeton par jour	Coût du jeton (\$)	Jeton par jour	Coût du jeton (\$)	Jeton par jour	Coût du jeton (\$)	Jeton par jour	Coût du jeton (\$)	Jeton par jour	Coût du jeton (\$)
5000 à 9999 ³³	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0,04	0,33
10000 à 24999	0,09	1,07	0,16	1,38	0,15	0,97	0,22	1,47	2,56	0,35
25000 à 49999	0,08	1,01	0,14	1,37	0,06	0,86	0,28	1,50	8,82	0,34
50000 à 99999	0,10	0,95	0,19	1,37	0,18	0,83	0,34	1,50	25,3	0,34
100000 et plus	0,09	0,89	0,15	1,31	0,06	0,69	0,26	1,58	456,85	0,33

Source : www.Prenumerique.ca

L'analyse des résultats détaillés par licence révèle, pour la catégorie de bibliothèques de 100 000 habitants et plus, un pourcentage de jetons épuisés de licences québécoises plus faible, ainsi qu'un nombre de jetons par licence supérieur à 57,75 (soit un écart de plus 5 % par rapport à ce type de licence). Ceci pourrait contribuer au phénomène de moindre référence à celle-ci rencontrée chez des participants de cette catégorie de bibliothèques et

³³ NA = non applicable.

témoigner de la recherche de licences offrant un nombre de jetons plus élevés évoquée par certains. La répartition des délais d'épuisement de cette catégorie est également différente de celles des autres groupes. Les jetons des licences y sont plus vite épuisés, selon une logique de contribution associant un important volume de lectorat (c'est-à-dire une demande de livres numériques) et un nombre de livres numériques exemplarisés par habitant (c'est-à-dire une offre de livres numériques) plus faible à un épuisement plus rapide des jetons.

3.4.2.2 Inactivation des licences par l'expiration de leur durée d'utilisation

La condition de date d'expiration des jetons de certaines licences n'est pas une condition imposée par la licence québécoise. Par cette condition, lorsque la date d'expiration des licences concernées est atteinte, la licence est inactivée. L'exploration des arbitrages auxquels cette condition donne lieu quant à la suffisance quantitative de l'offre de livres numériques, suggère que son absence dans la licence québécoise contribuerait aussi à la mobilisation de cette dernière comme référence.

Éléments contribuant à l'expiration des licences

Avec la condition de limitation du nombre de jetons, la présence d'une date d'expiration inactive une licence en rendant inutilisable ses jetons non encore utilisés, s'il y a lieu. Une licence octroyant un nombre de jetons illimité est aussi inactivée, mais à l'expiration de sa durée. La non-simultanéité des jetons peut favoriser l'inactivation d'une licence par l'expiration de ses jetons. S'il est soumis à une non-simultanéité des prêts et à une durée d'utilisation des jetons inférieure à 4,3 ans, même un titre attractif et dont la licence permet un nombre de jetons de 55, subira l'expiration de ceux-ci avant même qu'ils puissent être utilisés en raison de la durée de prêt devant être octroyée aux lecteurs (généralement 3 ou 4 semaines). Seuls les retours anticipés permettent une utilisation des jetons à la hauteur du nombre inclus dans un tel type de licence.

2.2 Jugements configurationnels opérés liés à l'expiration des licences

L’association de non-simultanéité des prêts et de la durée de la licence constitue pour les participants une combinaison de conditions dont l’interaction est plus contraignante, et ce, quelle que soit l’attractivité du titre.

De plus, une tension donnant lieu à certains arbitrages est présente entre la durée de certaines licences et leur coût. L’expiration d’une licence avant épuisement de ses jetons peut résulter davantage du potentiel d’utilisation restreinte de ces derniers dans le délai octroyé en raison de la taille du lectorat pour les bibliothèques des catégories desservant moins d’habitants (ce qui correspondrait à un nombre total de demandes d’emprunt limitées comparativement au nombre de jetons permis). Elle peut plutôt résulter de la non-simultanéité de leurs prêts pour les autres catégories de bibliothèques (c’est-à-dire à une forte demande et à des délais d’attente). Un participant explique :

Avec la licence québécoise, ça laisse le temps au titre de rencontrer ses lecteurs; alors que les jetons de certaines licences expirent avant d’avoir tous été utilisés. Quand on pense acquérir un titre qui a une licence comme ça, on pèse bien les pour et les contre. Le titre sera-t-il assez populaire dans notre bibliothèque dans le temps qu’on a pour utiliser les jetons sachant qu’on ne peut en prêter qu’un à la fois?

Données comparatives relatives à l’expiration des licences

Les données de Prenumerique nous ont permis de produire des données comparatives sur l’inactivation des licences par l’expiration de la durée d’utilisation de leurs jetons. Nous avons ainsi pu comparer les licences avec jetons expirés sur la base du nombre total de jetons qu’elles permettent et pu calculer le pourcentage d’utilisation effective de leurs jetons ainsi que le coût de leurs jetons non utilisés avant leur expiration.

L’ensemble des licences expirées totalisait 653 652 jetons permis (Tableau 2). L’analyse des résultats révèle que toutes les catégories de bibliothèques ont subi l’expiration de certaines de leurs licences avant l’épuisement de leurs jetons. Cinq types de licences différentes ont expiré avant l’utilisation de leurs jetons, toutes à prêts successifs; quatre

d'entre elles autorisaient 50 jetons. Leur durée d'utilisation des jetons variait cependant de 1 à 6 ans.

Tableau 2 : Jetons des licences expirées par catégorie de bibliothèques (2011-2021)

Catégorie de bibliothèques	Nombre de jetons permis	Coût unitaire moyen /jeton (\$)	Utilisation des jetons (%)	Coût total des jetons non utilisés (\$)
Moins de 5000	220	0,36	1,36	77,88
5000 à 9999	7 920	0,36	37,97	2 637,61
10000 à 24999	77 090	0,56	19,45	42 521,15
25000 à 49999	44 222	0,66	31,09	14 449,69
50000 à 99999	87 877	0,76	28,35	38 188,93
100000 et plus	436 473	0,61	36,62	31 849,28

Source : www.Pretnumerique.ca

Les pourcentages d'utilisation des jetons les plus faibles sont ceux des licences d'une durée relativement courte, soit de 1 à 3 ans. Même dans la catégorie des bibliothèques de 100 000 habitants et plus, le pourcentage d'utilisation des jetons de la licence permettant 26 jetons à prêts successifs seulement et une durée de 1 an est faible (11,98 %).

Enfin, le coût total des jetons non utilisés des licences expirées sont les plus élevés pour les bibliothèques de la catégorie 10 000 à 24 999 habitants. Ce résultat est en lien avec leur faible pourcentage d'utilisation des jetons. Au contraire, la catégorie de bibliothèques de 100 000 habitants présente un coût total de jetons non utilisés relativement faible comparativement à son nombre de jetons permis et à leur coût unitaire moyen d'acquisition en raison d'un taux d'utilisation plus élevé, selon la même logique de contribution associant un important volume de lectorat et un nombre de livres numériques exemplarisés par habitant plus faible à une plus grande utilisation des jetons.

L'adhésion plus tardive de certaines bibliothèques à Pretnumerique invite à nuancer les interprétations des données relatives à l'expiration des licences, puisque celles avec des durées de 7 et 10 ans peuvent être sous-représentées dans les données. Un participant s'interroge par ailleurs :

Serait-il intéressant de mettre en relation la durée de la licence et le nombre de jetons expirés lorsqu'elle échoit? Et il faut dire que, ce n'est pas parce qu'il

reste des jetons à une licence qui expire que le livre aurait été lu plus tard. Toutes les bibliothèques élaguent à chaque année des milliers de livres en bonne état qui aurait encore pu être lu, mais on juge qu'ils ne le seront pas beaucoup.

Nos résultats invitent à des analyses plus détaillées des jetons licences épuisées et expirées dans chaque bibliothèque, notamment des pratiques de prêts et de réservation qui y sont rencontrées, les variations pouvant être importantes entre elles. Ils soulignent également comment, en à peine 10 ans et dans un contexte de collection de livres numériques émergente, le jugement configurationnel des bibliothécaires s'est déployé et complexifié par rapport au livre imprimé qui n'est soumis qu'à des conditions de prêts successifs et une durée d'utilisation limitée par la dégradation physique liée à son utilisation. Leur expertise en développement des collections et la connaissance de leurs publics demeurent primordiales, d'autant plus que les bibliothèques ne sont actuellement pas contraintes par des impératifs évaluatifs et normatifs standardisés quant à leurs collections de livres numériques. Nos analyses nous amènent par ailleurs à proposer d'explorer, dans la section suivante, certains éléments de réflexion susceptibles de nourrir l'évolution de la licence québécoise.

3.4.2.3 Pistes d'évolution des conditions de la licence québécoise

L'actualisation de plusieurs questionnements que suscitent les conditions de la licence québécoise nous permet de suggérer certaines pistes d'opportunités d'évolution concernant la simultanéité des prêts, la modulation du nombre de jetons et l'absence de date d'expiration. La condition tarifaire est centrale à ces questionnements.

D'abord, la quasi-totalité des licences de moins de 55 jetons (15/17 soit 88 %) offre une simultanéité des prêts. Si la simultanéité a une valeur justifiant, chez certains éditeurs, l'application d'un coefficient multiplicateur (permanent ou évolutif) au prix de la licence afin de compenser un phénomène de cannibalisation du marché, restant à être démontré (Benhamou et Guillon, 2010; Boonen, 2013; Bounie *et al.*, 2010; Gilbert, 2015; IC, 2013) par les bibliothèques au moment où le titre est le plus attractif (c'est-à-dire où l'éditeur est susceptible de faire le maximum de ventes), ce coefficient varie (Réseau Carel, s.d.).

De plus, toutes catégories de bibliothèques confondues, les licences simultanées présentent, globalement, un taux moyen d'épuisement dans la première année de leur acquisition de près de 75 %. Après 1 an de nouvelles licences doivent être achetées pour maintenir une offre d'une quantité suffisante; ce qui peut contribuer à grever leur budget. Une simultanéité modérée, de l'ordre de 5 jetons pourrait-elle constituer, comme le suggèrent des participants, une piste d'évolution de la licence québécoise favorable au développement de l'offre y compris dans les bibliothèques des catégories avec moins d'habitants? L'épuisement des jetons de trois licences offrant ce type de simultanéité et survient à 49 % en moins d'un an, 30 % en 1 an à moins de 3 ans et 21 % en 3 ans à moins de 5 ans. Leurs jetons sont donc tous épuisés avant 5 ans; y compris en l'absence de date d'expiration. Cependant, rappelons que leur nombre de jetons autorisé est de 25 ou 30 jetons. Une simultanéité limitée selon l'ancienneté des titres, inspirée de certaines licences proposées par Overdrive, le leader mondial du livre numérique anglophone, semble être également une piste d'évolution à explorer pour les participants. Ainsi, une simultanéité pendant la 1^{ère} année de la sortie d'un titre, permettrait d'abord de limiter le temps attente pour les lecteurs. Au-delà, une période de successivité des prêts plus adaptées à la baisse d'attractivité du titre pourrait lui succéder.

Ces constations amènent également à questionner le nombre de jetons de la licence québécoise. Si des participants perçoivent que ses 55 jetons lui confèrent globalement une meilleure adaptation aux différents contextes des bibliothèques publiques québécoises, certains suggèrent que pour celles des petites municipalités, une modulation du nombre de jetons, avec un ajustement du prix de la licence en conséquence (c'est-à-dire pour le même coût unitaire par jeton) pourrait être préférable. Cette modulation contribuerait au développement d'une collection plus diversifiée si elle permettait, par exemple, l'achat de deux titres distincts dont les licences offriraient chacune 25 ou 26 jetons, pour un budget équivalent à celui d'un titre d'une licence de 55 jetons. Non seulement cette évolution serait plus susceptible de susciter localement l'intérêt des lecteurs par la diversité de l'offre de livres numériques qu'elle contribuerait à rendre possible selon des participants (le prêt entre

bibliothèque n'étant pas permis³⁴); mais de possibles effets positifs sur les ventes pourraient aussi être attendus plutôt qu'une cannibalisation des ventes de livres numériques par les bibliothèques (Réseau Carel, s.d.). Pour les bibliothèques des catégories de plus grande taille, une modulation à la hausse du nombre de jetons permettrait de réduire le nombre de licences achetées, d'éviter des taux d'utilisation faibles de certaines d'entre elles et d'éventuels jetons résiduels.

L'opportunité d'une évolution de la licence québécoise vers une modulation de son nombre de jetons serait aussi pertinente pour toutes les catégories de bibliothèques pour plusieurs autres raisons. D'abord, elles doivent souvent effectuer des acquisitions « en doublon » d'un même titre malgré leur budget limité. Ainsi, elles doivent acquérir le même titre en format imprimé et numérique pour répondre aux attentes de leurs lecteurs dont les pratiques de lectures de livres numériques seraient encore émergentes. De plus, l'absence de simultanéité de la licence québécoise et la non-éligibilité de ses titres au PEB permettent peu de médiation, sous la forme de cercles de lecture par exemple, permettant aux bibliothèques de mieux faire connaître leur offre de livres numériques aux lecteurs. Enfin, tel qu'évoqué précédemment, un nombre de jetons plus limité pourrait hypothétiquement, pour les participants, favoriser la bibliodiversité, laquelle rencontrerait davantage les intérêts variables des lecteurs et in fine contribuerait au développement de ces nouvelles pratiques de lecture.

Par ailleurs, si l'absence de date d'expiration de la licence québécoise peut contribuer à la bibliodiversité de l'offre de livres numériques en favorisant la rencontre des lecteurs avec les titres de niche, cette contribution n'est effective que si cette rencontre a effectivement lieu. Sinon, il s'agit d'une dépense d'acquisition susceptible d'être perçue comme une perte d'opportunité de mieux répondre à leurs besoins. À des conditions tarifaires avantageuses, des participants suggèrent que pour certains domaines, comme par exemple, dans le cas de livres numériques relatifs à l'informatique, une durée d'expiration appropriée pourrait être

³⁴ Le prêt entre bibliothèques n'est pas permis, de point de vue institutionnel, même si du point de vue de l'usager, il est toujours possible d'utiliser la collection de sa bibliothèque publique locale ainsi que celle de BAnQ, accessible à tous les québécois.

une condition acceptable, l'obsolescence plus rapide de leur contenu en rendant l'opportunité de susciter des prêts au-delà d'une période comparativement réduite par rapport à des contenus plus pérennes.

Il ressort ainsi que la question du prix des licences est centrale aux questionnements suscités par l'évolution de leurs conditions. Le coût moyen des licences épuisées pour la période à l'étude est de 27,78\$; pour un coût unitaire moyen par jeton de 1,01\$. Dépendamment des licences, ce coût unitaire varie de 2 fois à un peu plus de 5 fois celui de la licence québécoise, avec une moyenne de 3,23 fois celle-ci. Un participant remarque à ce sujet que le livre français est plus cher que le livre québécois, en papier comme en numérique. Comparativement, les licences offrant moins de 55 jetons seraient moins avantageuses que la licence québécoise dont les licences épuisées présentent un coût moyen de 18,26\$ pour 0,33\$ par jeton. Si ceci suggère de nuancer la perception actuelle du coût associé aux jetons résiduels de la licence québécoise, qui pourrait demeurer avantageuse comparativement à d'autres types de licence, et ce même dans des situations d'utilisation partielle de son nombre total de jetons; en raison de son articulation avec les autres conditions évoquées plus haut, l'enjeu du prix des licences ne peut être éludé. Jean-François Cusson explique, au sujet de Biblius, plateforme de prêt de livres numériques dans les bibliothèques scolaires du Québec développée et déployée récemment (à partir de l'automne 2021) par Bibliopresto :

Lors de la mise en place de Biblius, la question n'était pas tant d'offrir ou non la simultanéité; mais plutôt combien ça vaut? La simultanéité n'est pas un principe auquel les éditeurs s'opposent; mais sa valeur ajoutée doit être prise en compte. C'est une question de juste rémunération... Réussir à trouver un équilibre entre une bibliothèque avec des budgets publics et le fait que les créateurs, les éditeurs, les auteurs soient payés... Ce n'est pas facile de trouver le bon chiffre qui permet d'arriver à ça.

Il faut cependant noter que Biblius offre plusieurs modèles de prêts. D'abord, une collection partagée par l'ensemble des centres de services scolaires du Québec et les écoles des Premières Nations, de 437 livres (Biblius.ca, 2023), payés chacun l'équivalent de 500 fois leur prix grand public, mais donnant le droit aux écoles publiques de les utiliser de façon illimitée, pour un an. Un livre numérique peut ainsi être emprunté par plusieurs milliers

d'élèves à la fois. Biblius offre aussi une option d'achat local qui permet de rendre disponibles d'autres livres numériques par un système de jetons offerts par deux types de licences : une licence québécoise, au prix grand public et qui répond aux besoins particuliers de certains élèves et une licence « classe » de 40 prêts³⁵ simultanés sans date d'expiration, au prix choisi par les éditeurs. Ces derniers sont tenus d'offrir les deux types de licence. Une licence inspirée de celle destinée aux classes et limitée à une période ciblée pourrait-elle répondre aux besoins de médiation des bibliothèques publiques auprès de certains groupes?

Les autres conditions de la licence québécoise sont peu questionnées. La sélection titre par titre demeure perçue comme essentielle à la bibliodiversité recherchée. La perception selon laquelle les bouquets favorisent une forme d'externalisation du travail des professionnels des bibliothèques en matière de sélection et de gestion des collections (Galligo, 2011) et la préoccupation de ces derniers envers la présence, dans les bouquets de certains titres déjà contenus dans leurs collections ou jugés sans intérêt suffisant pour celles-ci (article 2) peuvent contribuer à l'absence d'attrait de ce mode de sélection des titres. De fait, les bouquets pourraient devenir de moins en moins intéressants puisque de plus en plus de titres sont susceptibles d'être déjà intégrés à l'offre croissante des bibliothèques. L'éventualité de recourir à des bouquets, notamment pour les genres vie pratique, dictionnaires et références ou encore géographie et tourisme ne semble susciter actuellement qu'un intérêt limité auprès de certains participants malgré les coûts moindres que ce mode de sélection est réputé occasionner. Pour d'autres, sous réserves qu'il ne s'agisse que d'un ajout dans l'offre des bibliothèques en complément à une offre de titres récents et attractifs, les bouquets, idéalement partiellement ou intégralement constitués par elles-mêmes parmi un catalogue présélectionné de livres numériques de niche ou de plus de 1 ou 3 ans, si offerts à des prix suffisamment avantageux, pourraient peut-être constituer une piste d'évolution favorable à la bibliodiversité en bibliothèque. La possibilité d'offrir des modèles d'accès par abonnement pour certaines catégories de contenus, avec une tarification proche des usages réels, telle que suggérée par Crozier (2014) serait-elle à questionner à nouveau?

³⁵ Ce nombre correspondant théoriquement au nombre d'élèves maximum par classe au Québec.

En outre, les pratiques d'emprunts sans téléchargement, qui seraient croissantes avec l'augmentation des prêts de livres numériques et sont associées à des coûts de non-utilisation de jetons prêtés (Lieu et Zhao, 2019) seraient sans effet dans la mesure où Pretnumerique ne décompte pas de jeton lorsque le téléchargement n'a pas été effectué. La suggestion des auteures d'adopter un type de licence dans lequel la bibliothèque ne paie que le nombre de pages effectivement consultées par les lecteurs (par exemple, si un lecteur ne lit que 20 pages d'un livre numérique de 200 pages, la bibliothèque ne paierait que 10 % du coût de cette lecture) ne semble pas retenir l'attention des participants, d'autant que Pretnumerique ne permet pas actuellement, au niveau technique, l'intégration de ce type de licence.

Il faut aussi ajouter que des contraintes techniques liées à Pretnumerique limitent actuellement certaines pratiques que les bibliothèques pourraient vouloir instaurer afin d'adapter l'application des conditions des licences. Ainsi, les paramètres de configuration, tels que la durée de prêt permise, le nombre de prêts ou de réservations par usager sont choisis par chaque bibliothèque mais s'appliquent indistinctement à toutes les licences qu'elles détiennent.

Enfin, la reproduction de la chaîne de valeur analogique du livre imprimé, par laquelle les bibliothèques achètent à la pièce le livre numérique auprès du libraire, lequel paie le distributeur, qui paie l'éditeur, qui paie l'auteur, présente également des contraintes administratives liées aux systèmes comptables de l'industrie du livre, qui utilisent la notion d'exemplaire. Jean-François Cusson précise à ce sujet que même dans le modèle de collection partagée de Biblius, malgré une utilisation illimitée possible pour les élèves des écoles, c'est un fonctionnement par acquisition d'un équivalent d'exemplaires qui soutient le système informatique du modèle.

Dix ans après l'émergence du modèle d'offre de livres numériques aux bibliothèques publiques québécoises, tel serait ainsi le défi à relever : avec le développement du marché grand public et à la faveur des rôles que jouent les bibliothèques publiques dans l'appropriation de ce nouveau support par les lecteurs et l'accès à la lecture pour tous, pourrait-il être à l'avenir envisagé de proposer aux bibliothèques publiques québécoises

plusieurs licences différentes pour chaque titre? C'est ce que suggère des participants. L'un d'entre eux propose :

Nous pourrions avoir le choix des licences. Une forme de géométrie variable... pour permettre à chaque bibliothèque d'acheter ce dont elle a besoin. Pour cela, il faut convaincre les éditeurs. Aux États-Unis, c'est difficile, car l'édition y est un milieu hyperconcentré, avec 4 gros joueurs qui contrôlent le ¾ du marché et ne semblent pas ouverts à cela. Ici, c'est plus récent comme offre et on voit que ça évolue encore avec l'augmentation des acquisitions et des emprunts.

3.4.3 Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes intéressés à la contribution des conditions de licences de livres numériques rendus disponibles aux bibliothèques publiques par la plateforme Prenumerique, et plus spécifiquement celles de la licence québécoise, à la suffisance quantitative de l'offre de livres numériques et avons exposé les jugements configurationnels et arbitrages opérés par les professionnels des bibliothèques pour l'apprécier. Ainsi, l'analyse de l'inactivation des licences par l'épuisement de leurs jetons et par l'échéance de leur durée d'utilisation suggère l'interaction de combinaisons de conditions pouvant être différentes selon la catégorie de bibliothèque (au sens de taille de sa population) concernée. Certains arbitrages mettent notamment en relation les coûts associés à la simultanéité de certaines licences avec leur nombre de jetons. D'autres confrontent la non-simultanéité de certaines licences à durée limitée et leur nombre de jetons aux coûts de ces derniers lorsque inutilisés à l'échéance prévue.

Nous avons aussi montré comment l'exploration des rapprochements pouvant être effectués entre ces jugements et certaines données de Prenumerique peut contribuer à la compréhension de la contribution des licences et des arbitrages qu'elles suscitent. Nous avons enfin noté la complexification de ces jugements et une possible substitution référentielle du livre imprimé vers la licence québécoise dans ces arbitrages.

Certaines pistes d'opportunités d'évolution de ces conditions ont aussi été suggérées. Par ailleurs, nous avons bien humblement mis en exergue la façon dont la condition tarifaire

s'articule avec les autres conditions et sa centralité dans l'exploration des opportunités d'évolution de celles-ci dans la licence québécoise, dix ans après leur détermination conjointe par des représentants de certains principaux partenaires de la chaîne du livre au Québec (Cusson 2016; Labbé 2016; Lapointe *et al.* 2021; article 1).

Notre recherche témoigne ainsi de la difficulté à fixer les conditions des licences de livres numériques, les variables et pratiques impliquées étant nombreuses et ne produisant pas les mêmes résultats selon les catégories de bibliothèques, notamment celles desservant des populations peu nombreuses. L'appréciation de ce qu'est une offre de livres numériques en quantité suffisante ne peut ainsi se juger et s'apprécier qu'à la lumière des contextes locaux, de la diversité des situations et des rencontres particulières entre le livre numérique et le lecteur.

En élaborant Prenumerique, il y a plus de 10 ans, les bibliothèques publiques souhaitaient offrir de titres québécois francophones de qualité, diversifiés et en quantité suffisante pour répondre aux besoins et satisfaire les attentes, actuelles ou à venir de leurs publics. Dans cet article, nous avons adressé le volet quantitatif de leur objectif. Dans le quatrième, et dernier article de notre programme de recherche, nous nous intéresserons à la qualité et la bibliodiversité de cette offre, en explorant les opportunités de collecte, d'analyse et de croisement des données de Prenumerique dans la perspective de la mission des bibliothèques publiques. Nous questionnerons les indicateurs utilisés par les professionnels des bibliothèques publiques pour évaluer la qualité et la bibliodiversité de cette nouvelle collection et la réalité et la pertinence s'il y a lieu, de la transposition, des indicateurs mobilisés pour l'évaluation des collections de livres imprimés aux livres numériques.

3.5 5^e article inséré - Les conditions des licences permettant le prêt de livres numériques en bibliothèque publique au Québec et la mesure de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre faite aux lecteurs

3.5.1 Avant-propos

Nous avons précédemment exploré le contexte d'émergence de la licence québécoise, analysé ses conditions d'exécution et le jugement que peuvent porter les professionnels des bibliothèques publiques sur la quantité suffisante des livres numériques rendus disponibles par Prenumerique alors qu'il est difficile de fixer les conditions optimales de leurs licences, lesquelles peuvent varier considérablement selon les catégories de bibliothèques.

Dans cet article, nous poursuivons notre exploration en nous intéressant à la qualité et la bibliodiversité de l'offre rendue disponible par la licence québécoise. Il est divisé en trois parties. Nous présentons d'abord, dans les deux premières parties, nos analyses de la réalité, puis de la pertinence, de la transposition au livre numérique des indicateurs mobilisés pour l'appréciation ou l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livres imprimés. Nous mettons ensuite en lumière comment les conditions de la licence québécoise y contribuent. Enfin, nous nous intéressons aux opportunités de collecte, d'analyses et de croisement des données de la plateforme Prenumerique.

3.5.2 Résultats des analyses³⁶

3.5.2.1 Réalité de la transposition des indicateurs mobilisés pour l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité des collections de livres imprimés aux livres numériques

Les unités de mesure

Les conditions des licences de livres numériques sont les moyens par lesquels l'offre est rendue disponible. Nous avons suggéré précédemment (Pelbois et Maltais, 2024) que l'appréciation de la suffisance de la quantité de livres numériques situait la perspective des participants au niveau de la réalisation de l'ensemble des conditions des licences; c'est-à-dire au niveau de la rencontre de l'offre avec les lecteurs. L'appréciation ou l'évaluation

³⁶ Ces analyses et la conclusion proposée ont mené à un article, dont nous avons retiré ce qui serait redondant, co-écrit avec Jason Luckerhoff et actuellement soumis à la revue Loisir et société.

de la qualité et la bibliodiversité des livres numériques offerts situe plutôt la perspective des participants au niveau des contenus rendus disponibles et des coûts de la nouvelle collection; c'est-à-dire au niveau de l'offre elle-même.

Comme pour l'évaluation des collections de livres imprimés, les unités de mesure que constituent le titre et l'exemplaire, publiés au Québec ou non, sont évoquées par les participants pour évaluer la collection de livres numériques et un exemplaire du livre numérique correspond à une licence.

La variété des conditions des différentes licences de livres numériques rend cependant leur comparaison ardue (Pelbois et Maltais, 2024). Certains participants ont alors recours au nombre de jetons des licences comme unité de mesure. Cette subdivision des licences en jetons, attribut identique commun à toutes les licences, leur permet ainsi de dépasser la complexité inhérente à la variété de leurs conditions respectives.

L'évaluation de la qualité de l'offre

Le discours de participants révèle l'utilisation communément répandue de plusieurs indicateurs pour évaluer la qualité des collections de livres imprimés offertes, notamment : le taux de rafraîchissement, l'âge et la pérennité de la collection et l'acquisition continue.

Le taux de rafraîchissement des collections correspond au pourcentage de la collection qui est renouvelé chaque année. Il est décrit comme « l'indicateur premier de la vitalité d'une collection » (ABPQ et al., 2019, p.105) et doit être mis en relation avec l'indicateur du nombre de livres par habitant (ABPQ et al., 2019). Pour les bibliothèques publiques du Québec, des taux de respectivement 7%, 8% et 9% correspondent à des niveaux de service « base », « bon » et « excellent ». Un taux de rafraîchissement équivalent à 0.1 document par habitant est suggéré par Calenge (1994, p.146-149). Les emprunts tendraient à décliner lorsque le taux de rafraîchissement (c'est-à-dire l'apport de titres nouveaux dans les fonds courants est inférieur à 7.5% (Calenge, 1994, 2009; École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2013).

L'âge de la collection correspond au pourcentage de livres publiés au cours des cinq dernières années³⁷. Moore (1989) suggère que 10% d'ouvrages doivent avoir moins de deux ans et 40% moins de cinq ans.

Un lien positif entre la présence d'une part importante de nouveautés dans une collection et son attractivité auprès des usagers, tel que le suggèrent Daudin et Mazens (2012), est fait par les participants. Dans cette perspective, la qualité de l'offre est associée à l'importance de l'absence d'embargo retardant la disponibilité des nouveautés dans l'offre des bibliothèques.

Des indices de pérennité basés sur la date de production des livres peuvent également être mobilisés (Daudin et Mazens, 2012; Calenge, 1999a). La date de production « permet d'évaluer et de prévoir l'âge moyen d'un thème et donc sa durée de vie (âge moyen X 2)³⁸ » (Calenge, 1999a, p.100). Bien qu'elle varie non seulement en fonction de l'évolution des savoirs dans le thème concerné, mais aussi de l'intérêt du public visé, l'auteur propose d'estimer la durée de vie prévisible d'un thème, en considérant « qu'en moyenne un titre connaît 65% de son utilisation dans les 2 ans suivant sa parution, et 85 % dans les 5 ans » (Calenge, 1999a, p.100).

Enfin, l'acquisition continue permet d'évaluer si des acquisitions sont effectuées pendant toute l'année financière. Hoivik (2006) indique :

Les collections doivent être renouvelées. Des taux élevés de renouvellement contribuent à la qualité, à la variété et à l'actualité (...). Les acquisitions peuvent être mesurées de deux façons : par le nombre de nouveaux éléments et par le budget consacré aux acquisitions (traduction libre). (p.61)

L'interdépendance entre la durée de vie prévue, le nombre d'acquisitions et l'objectif quantitatif du fonds est également parfois soulignée par les participants. Calenge (1999a) précise cependant que « l'expression budgétaire [...] ne peut être déconnectée du nombre de documents qu'elle recouvre » (p.138) : un budget d'acquisition insuffisant pour

³⁷ Une mesure des prêts par date de parution est disponible sous l'onglet « Prêt » de la plateforme, cependant celle-ci fait état de la rencontre entre la collection et le lecteur et non spécifiquement de la répartition des livres numériques de la collection selon leur date de parution.

³⁸ Pour l'auteur, la durée de vie prévisible d'un thème dans les collections courantes varie en fonction des évolutions du savoir dans ce thème.

acheter annuellement le nombre de nouveaux livres souhaités nécessite de réduire le nombre de documents du fonds ou d'augmenter la durée de vie des documents qu'il contient.

Ajoutons enfin qu'un croisement de la mesure du pourcentage de titres acquis, par rapport à la production éditoriale, bien que généralement peu utilisé en raison d'enjeux de disponibilité des informations concernant cette dernière (Daudin et Mazens, 2012) apparaît comme une mesure d'intérêt. À ce sujet, les auteurs expliquent :

Il est très intéressant d'essayer de mesurer le taux de recouvrement d'une collection par rapport à l'offre éditoriale, au moins pour les acquisitions de nouveautés. Et pour négocier un budget, il peut s'avérer très utile de quantifier, même sommairement, la part de la production éditoriale qu'il est possible d'acquérir : avec une somme donnée, pourrai-je acquérir à peu près tous les titres qui paraissent dans une année, sur tel segment, ou seulement 1 sur 20? (Daudin et Mazens, 2012, p.72).

Calenge (1999), non sans rappeler que la bibliothèque n'ambitionne pas de « reproduire en microcosme l'offre éditoriale » (p.25), précisait par ailleurs :

Une politique d'acquisition s'articule autour d'axes thématiques (et non d'une liste de titres) répartis de la façon la plus judicieuse possible en fonction d'un public à servir. Les bibliothécaires ne construisent pas des plans (d'acquisition) étrangers à la réalité, mais sont sensibles aux mouvements de l'époque ... tout comme les éditeurs, soucieux de rentabilité, guettent ces mêmes mouvements. L'intérêt d'une politique est ici de vérifier l'écart qui peut exister entre les objectifs spécifiques de la bibliothèque et la réalité éditoriale [...] (p.25).

Concernant le livre numérique, nos analyses suggèrent que l'apprehension, par les participants, de ce qu'est une offre de qualité ne diffère pas de celle du livre imprimé. Nous n'avons identifié aucune distinction formellement opérée. Conformément aux *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec* (ABPQ et al., 2019) : une collection de qualité est adaptée au contexte local, centrée sur les besoins de la communauté desservie par la bibliothèque et représentative de ses intérêts changeants et de ses besoins actuels et anticipés.

Évaluation de la bibliodiversité

La bibliodiversité est un des trois principes ayant guidé le choix des conditions retenues dans la licence québécoise (Pelbois et al., 2022). La conception de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques retrouvée chez les participants peut être rapprochée de la définition qu'en propose Colleu (2008, p.10) : elle correspond à « la diversité des livres disponibles et des productions éditoriales mises à la disposition du public ». Elle doit refléter la diversité culturelle et accorder une certaine place aux titres dits « de niche » (Pelbois et al., 2023). La bibliodiversité contribue à faire de la bibliothèque publique un « véritable catalyseur social, elle contribue à vitaliser le milieu, à stimuler le potentiel de développement des individus et de la communauté et à édifier une société démocratique plus juste et plus libre » (ABPQ et al., 2019, p.12).

L'évaluation de la bibliodiversité nécessite, pour certains participants, de distinguer les best-sellers des autres livres, dont les titres de niche.

La bibliodiversité d'une collection serait cependant plus difficile à appréhender de façon satisfaisante que sa qualité. Le discours de certains participants suggère le recours à certaines mesures de la bibliodiversité des collections de livres imprimés se rapprochant de celles proposées par Benhamou et Peltier (2007). Ces derniers proposent de mesurer la bibliodiversité des acquisitions et de la consommation de livres par trois conditions nécessaires et individuellement insuffisantes : la variété, l'équilibre et la disparité. Précédemment décrites par Stirling (1998), ces conditions font respectivement référence au nombre de catégories pertinentes dans lesquelles une quantité peut être divisée, au modèle de répartition de cette quantité entre ces catégories et à la proximité, ou différenciation, de ces catégories entre elles, ce que Benhamou et Peltier (2007) définissent comme une mesure pondérée de l'équilibre.

Les catégories retenues par ces derniers sont : le titre, le genre et la langue d'origine. Pour la catégorie des titres, la bibliodiversité peut ainsi être évaluée par le nombre de titres publiés, qui reflète la variété; par la similarité des parts de marché des titres, qui reflète l'équilibre et par la différenciation de chacun d'eux, qui reflète la disparité. Pour la catégorie des genres, la bibliodiversité peut être évaluée par le nombre de genres disponibles, qui reflète la variété, par leur représentation respective parmi les livres publiés,

qui reflète l'équilibre et par la différenciation de chacun des genres entre eux, qui reflète la disparité.

Enfin, certains participants soulèvent que la mesure de la bibliodiversité de l'offre des bibliothèques publiques est indissociable de celle de la production éditoriale, laquelle est soumise à des contraintes de rentabilité susceptible d'influencer les choix effectués par les éditeurs.

Nos analyses suggèrent que la transposition au livre numérique de la mobilisation des mesures et indicateurs utilisés pour les collections de livres imprimés est encore relativement peu mise en pratique. Elle serait davantage susceptible de l'être dans certaines bibliothèques desservant de grandes municipalités ayant les ressources pour le faire et celles ayant adhéré plus précocement à Pretnumerique. Pour les autres, si l'intention de le faire est souvent présente, la non-réalisation effective de cette transposition est associée d'abord à la complexité perçue en lien avec la variété des conditions des licences; mais aussi à une pertinence parfois supposée moindre considérant le caractère récent de cette nouvelle collection.

Mesures et indicateurs de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques dans Pretnumerique

Nous n'avons retrouvé aucun indicateur de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livre numérique spécifiquement identifié comme tel sur la plateforme. Jean-François Cusson remarque, par ailleurs :

À ma connaissance, de tels indicateurs n'existent pas non plus dans les logiciels de gestion informatique traditionnels des bibliothèques qui permettent de gérer l'offre et le catalogue de livres imprimés. Si certaines bibliothèques font vraiment une analyse de la bibliodiversité, elles doivent le faire à partir d'extraction de données, dans leurs propres fichiers Excel.

Le portail d'administration de Pretnumerique inclut cependant un tableau de bord qui propose, pour une période ciblée, des « Principaux indicateurs de performance du catalogue de la bibliothèque numérique ». Ceux-ci sont les suivants : les titres actifs (c'est-à-dire la mesure du nombre total de titres ayant au moins un exemplaire actif), le total des prêts, les emprunteurs actifs (qui correspond au nombre total d'usagers ayant emprunté ou réservé au moins un titre) et le total des réservations.

Des accès rapides, c'est-à-dire des liens dirigeant vers certains onglets présentant des résultats prédéfinis (le top 100 des livres numériques les plus empruntés, les méthodes de consultation utilisées par les usagers - en nombre et en pourcentage - et l'évolution des prêts) ainsi que des alertes de réservation (mesurant les titres non disponibles avant un délai prédéfini et de consommation, et indiquant lorsque l'utilisation des exemplaires dépasse un pourcentage prédéfini) sont également présents.

Les principaux autres onglets proposant des données, indicateurs, mesures et tableaux d'extractions de données sur la collection numérique sont : catalogue (qui permet la recherche, la gestion et certaines opérations sur les éléments de la collection); prêts (qui permet la recherche, l'extraction et la gestion des données reliées aux prêts) et réservations (qui présente les réservations, qu'elles soient ouvertes, fermées ou annulées). La section « Fonds et acquisitions » de la plateforme indique le nombre et la valeur monétaire des titres et exemplaires produits au Québec, et hors Québec. Un accès rapide au « Top 100 des livres numériques » est également proposé dans le tableau de bord, mais il présente les 100 livres numériques les plus empruntés sur le mois en cours et pas la bibliodiversité de l'offre. Aucune catégorisation permettant de distinguer les titres populaires des titres de niche n'est trouvée.

3.5.2.2 Pertinence de la transposition des indicateurs mobilisés pour l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité des collections de livres imprimés aux livres numériques

Si la réalité de la transposition des indicateurs mobilisés pour l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité des collections de livres imprimés aux livres numériques apparaît nuancée; c'est aussi le cas de sa pertinence, mais pour d'autres raisons.

Nos résultats suggèrent en effet que certains participants pressentent que la pertinence de la transposition des indicateurs mobilisés pour l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité des collections de livres imprimés aux livres numériques pourrait être questionnée. Ce questionnement concerne d'abord les suggestions de taux et valeurs de références ou normatives précitées. Les valeurs de référence devraient-elles être les mêmes pour la collection de livres numériques? Pour des participants, les tendances d'usages observées pour les collections de livres imprimés, lesquelles contribuent à l'établissement

de ces valeurs de référence, ne semblent pas encore avoir été effectivement constatées dans le cas du livre numérique.

De plus, le caractère encore émergent du marché du livre numérique d'édition commerciale au Québec, de même que sa taille restreinte et sa vitalité ne sont-ils pas susceptibles d'affecter, les indicateurs précités? En d'autres termes, concernant le taux de rafraîchissement de la collection de livres numériques, et bien que Jean-François Cusson remarque que la grande majorité des publications papiers sont publiées en même temps en numérique, dans quelle mesure la nouvelle offre éditoriale québécoise annuelle en numérique est-elle déjà suffisante dans tous les axes thématiques d'intérêt, pour que les bibliothèques publiques puissent y opérer une sélection de titres pertinents à leur collection de livres numériques, selon le taux visé? Ce type de questionnement concerne également l'âge de la collection (l'offre éditoriale québécoise est-elle suffisamment renouvelée périodiquement et dans chaque segment de la collection?), l'acquisition continue des titres (une offre éditoriale québécoise de qualité est-elle proposée sur toute l'année?), ainsi que le taux de recouvrement par rapport à la production éditoriale.

Par ailleurs, concernant la pertinence de la transposition des indicateurs mobilisés pour l'évaluation de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques, des participants mobilisent le phénomène de longue traîne, proposé par Anderson en 2004. Ils associent ainsi ce phénomène à une bibliodiversité accrue. Bien qu'il soit controversé (Bounie et al., 2010), ce phénomène décrit comment les marchés de niche seraient susceptibles de représenter des ventes cumulatives équivalentes ou supérieures au marché des best-sellers, notamment par (1) une réduction de différents coûts comparativement au livre imprimé (notamment des coûts d'impression, de catalogage, de stockage et de transaction), (2) par un meilleur appariement de l'offre à la demande et (3) par des coûts de recherche par le lecteur plus faibles (Benghozi et Benhamou, 2008, Bourreau et al., 2015). Des participants indiquent que les bibliothèques ont, en la matière, un rôle à jouer, lequel est décrit dans l'étude de Idate Consulting sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques publiques (2013) :

Certaines [les bibliothèques] imaginent que, à côté du secteur commercial, elles pourraient jouer un rôle particulier dans la promotion des livres méconnus, selon le principe de la longue traîne : permettre aux utilisateurs à la recherche de contenus

de niche d'accéder à ces contenus. Le numérique leur permettrait ainsi d'élargir leurs catalogues aux livres demandés par une très faible fraction des usagers, et peu exploités dans le secteur commercial. (Idate Consulting, 2013 , p.71)

Ainsi, pour des participants, les acquisitions de livres numériques effectuées doivent refléter la volonté de favoriser la rencontre des lecteurs avec les titres de niche, selon une logique de contribution associant une diminution de la part des acquisitions des titres les plus populaires à une augmentation de la part des titres de moindre popularité. Ceci introduit une nuance dans la pertinence de la transposition de certaines cibles de bibliodiversité du livre imprimé au livre numérique, ce dernier semblant faire l'objet d'attentes plus élevées en la matière. Ces attentes semblent parfois être confrontées à la réalité du défi de découvrabilité affectant le livre numérique. Selon la mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus francophones, « (l)a découvrabilité d'un contenu dans l'environnement numérique se réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus, notamment par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche » (2020, p.5). Des participants indiquent que la problématique de découvrabilité ne serait pas spécifique à Pretnumerique et serait davantage liée aux interfaces et à la qualité des métadonnées référençant les contenus, qu'aux contenus eux-mêmes et que son influence sur le prêt des titres de niche n'est pas véritablement connue actuellement.

Enfin, notre recherche suggère qu'aucune comparaison entre les livres imprimés et numériques sur la base de l'attractivité de la nouveauté n'est actuellement opérée. Une telle comparaison permettrait de déterminer si les nouveautés sont plus prêtées en numérique qu'en papier par rapport au reste de la collection? Cette hypothèse est avancée par Jean-François Cusson, qui constate cependant qu'elle doit être confirmée.

Nos résultats suggèrent ainsi que les jugements normatifs des participants associés à l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques sont limités de deux façons. Non seulement en raison de l'absence actuelle de débats et délibérations qui permettraient de confirmer la pertinence des taux de référence à l'œuvre pour l'évaluation de cette nouvelle collection; mais aussi en raison de l'insuffisance actuelle de compréhension des logiques de contribution de certaines interrelations entre la production et la consommation de livres numériques.

3.5.2.3 Les opportunités de collecte, d'analyses et de croisement des données de la plateforme Prenumerique susceptibles de permettre de juger de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques

L'exploration de l'apprehension qu'ont les participants de la qualité et la bibliodiversité de l'offre de livres numériques permet de suggérer plusieurs indicateurs pouvant être effectivement utilisés à des fins évaluatives. Ces indicateurs sont directement transposés de l'évaluation des collections de livres imprimés ou inspirés de celle-ci. À l'exception de ceux nécessitant l'utilisation de données relatives à la production éditoriale, ils peuvent être produits grâce aux différents rapports disponibles sur la plateforme Prenumerique. Ces indicateurs rendent également possible l'appréciation de la contribution des conditions des licences à la qualité et à la bibliodiversité de l'offre de livres numériques³⁹.

L'articulation de certaines conditions des licences pouvant affecter l'âge de la collection, le taux de rafraîchissement, la mesure de l'acquisition continue et leur appréciation, l'utilisation du jeton comme unité de mesure peut être avantageuse. De fait, elle permet la comparaison entre les différents types de licences, lesquels peuvent être ventilés et combinés, selon les besoins et les objectifs des mesures de la qualité et de la bibliodiversité envisagées.

Ainsi, une analyse des taux de rafraîchissement des titres des différentes licences, notamment celui de la licence québécoise comparativement aux autres licences sans simultanéité et sans date d'expiration, peut être effectuée en lien avec le coût unitaire par jeton. Cette analyse peut contribuer à confirmer ou infirmer l'hypothèse de certains participants selon laquelle le coût unitaire faible par jeton de la licence québécoise en favoriserait « naturellement » les acquisitions.

Une ventilation par type de licence, selon leur durée, permet d'établir le portrait de la collection à des fins de suivi de l'influence de l'inactivation automatique de certaines

39 Pour les participants, la qualité et la bibliodiversité de l'offre en déterminant l'usage, un suivi annuel comparatif de ces indicateurs avec ceux relatifs à la consommation des livres numériques par les lecteurs pourrait être intéressant afin de valider la présence d'un tel lien et sa logique de contribution, et ce malgré les nombreux autres éléments susceptibles d'intervenir dans cette relation (par ex. : intérêt des contenus pour la population concernée, leur popularité, la cohérence de l'ensemble de la collection, etc.).

licences sur l'âge de la collection. Elle favorise aussi la planification des acquisitions, notamment dans le cas des licences à prêts non-simultanés et à courte échéance.

Une ventilation selon le nombre de jetons des licences permet de comparer, par ailleurs, l'âge de la collection rendue disponible par chacune et de mettre en relation leur nombre de jetons et la politique d'acquisition, notamment pour les bibliothèques dont la taille de la population est restreinte. Par exemple, avec une licence sans date d'expiration, lorsque le nombre de jetons permis par la licence est supérieur à la demande qu'il génère (c'est-à-dire le nombre de prêts), un effet négatif sur l'âge de la collection est escompté. En effet, des jetons non utilisés demeureront automatiquement actifs dans la collection au-delà de la durée de vie prévue du livre numérique. Ces jetons contribuent statistiquement aux « fonds morts », que Poissenot (2016) décrit comme le « pourcentage du fonds qui, bien qu'ayant été acquis, n'a jamais été emprunté» (p.83) et qui, dans le cas du livre imprimé, influencerait négativement l'attractivité de la collection. Pour des participants, l'impact des fonds morts de livres numériques serait différent de celui des livres imprimés. En bibliothèque, le retrait des étagères de ce dernier viserait à réhausser l'attractivité visuelle de la collection. Tandis que le fonds mort de livres numériques ne vieillit pas, au sens où il demeurera toujours dans l'état où il a été acquis. Cependant, plus il sera âgé, plus il sera « loin » dans le catalogue de la collection et moins il sera susceptible de rencontrer son lecteur.

Bien que nous n'ayons pas identifié, dans notre recherche, de travaux sur l'effet des « fonds morts » sur l'attractivité d'une collection de livres numériques, notre recherche suggère que des participants associent une contribution pouvant être significative des jetons non utilisés à une appréciation moins favorable de la qualité de l'offre de livres numériques, en raison de leurs coûts. En effet, les jetons non utilisés peuvent constituer une dépense non négligeable pour la bibliothèque, dépense que celle-ci ne peut compenser, ni en totalité ni en partie, puisque la redistribution, la revente ou le prêt entre bibliothèques des jetons non utilisés des licences ne sont pas permis, contrairement aux livres imprimés. Ces derniers peuvent, en effet, faire l'objet après leur désherbage, d'une « vente d'occasion d'une des nombreuses braderies que les bibliothèques organisent régulièrement pour faire de la place dans leurs locaux » (Poissenot, 2016, p.83).

Pour des participants, si les bibliothèques peuvent effectivement revendre leurs livres imprimés élagués, cela représente des sommes assez marginales par rapport aux coûts d'acquisition initiaux. Ceci leur fait suggérer que l'impossibilité de revendre ou prêter à une autre bibliothèque les jetons non utilisés des livres numériques représenterait des sommes tout aussi marginales et insuffisantes pour réellement compenser leur dépense d'acquisition.

Qu'elle soit surtout symbolique ou qu'elle soit bien réelle, cette impossibilité de compensation semble contribuer, chez des participants, à la perception d'un coût d'opportunité ou de renoncement significatif des jetons non utilisés. Sous contrainte d'un budget limité, ce coût peut influencer l'appréciation des taux de rafraîchissement et d'acquisition continue de leur collection de livres numériques, en favorisant l'émergence de valeurs de référence spécifiques moins favorables au livre numérique, comparativement aux collections de livres imprimés.

Un certain intérêt de participants pour la mesure longitudinale de l'évolution du taux d'utilisation des jetons des différentes licences de la collection, ainsi que son équivalence monétaire, afin de confronter la collection à l'usage qui en est fait dans leur bibliothèque a été relevé. Ceci témoigne notamment d'une volonté de mieux mettre en perspective la contribution circonstanciée des conditions de la licence québécoise à la qualité de l'offre de livres numériques mesurée par le taux de rafraîchissement, l'acquisition continue et l'âge de la collection.

Par ailleurs, pour les participants, la sélection « titre à titre » est la principale condition permettant la bibliodiversité de l'offre de livres numériques. Il s'agit d'une condition suffisante essentielle permettant le développement de collections par une sélection contextualisée et fine des titres devant faire partie de la collection (Pelbois et al., 2023). Sa contribution à la bibliodiversité de l'offre de livres numériques ne peut cependant être évaluée comparativement à celle que permettrait une sélection par bouquets, puisque ceux-ci ne sont pas offerts sur la plateforme.

La non-simultanéité des prêts de certaines licences, autre condition suffisante d'exécution de la licence québécoise jugée essentielle (Pelbois et al., 2023), favoriserait également la bibliodiversité de la collection. Ainsi, le coût unitaire des jetons des licences

offrant la simultanéité des prêts étant généralement plus élevé que celui de la licence québécoise, qui ne permet que des prêts successifs, certains arbitrages opérés par les participants favoriseraient l'acquisition de titres de cette dernière. Ceci permettrait l'augmentation quantitative des titres québécois dans la collection. Une mise en relation comparant l'évolution annuelle du taux global de simultanéité/non-simultanéité et du coût moyen unitaire par jeton avec le taux de titres québécois contenus dans la collection de livres numériques pourrait-elle, dans une certaine mesure, contribuer à démontrer ces arbitrages? Si cela peut contribuer à expliquer, en partie, la présence importante de la licence québécoise dans les collections de livres numériques des bibliothèques publiques, au-delà du principe de bibliodiversité cher à celles-ci, pour certains participants, les lecteurs des bibliothèques québécoises veulent du livre québécois et c'est là que se situerait la principale explication.

Notre recherche suggère également que les conditions de la licence québécoise pourraient constituer, pour des participants, un prototype représentatif de la catégorie des licences à prêts successifs seulement pour catégoriser les licences qui ont été proposées ultérieurement sur la plateforme. Selon la théorie du prototype issue des sciences cognitives (Rosch, 1975), le prototype représente au mieux sa catégorie en partageant de nombreuses propriétés avec les objets la formant et peu avec d'autres objets, qui appartiendront alors à une autre catégorie. De plus, selon le modèle soutenant cette théorie, les individus catégorisent les nouveaux objets en les comparant avec les prototypes de chaque catégorie. Le contexte d'émergence de la licence québécoise pourrait expliquer ce positionnement prototypique : elle a été la première licence disponible sur la plateforme, ses conditions ont été déterminées consensuellement (Cusson, 2016; Pelbois et al., 2022) en lien avec l'objectif des bibliothèques d'offrir des livres numériques francophones, d'abord québécois. Un participant explique,

Il y a des choix à faire, des besoins à répondre et le budget est limité. Même s'il y a de nombreux paramètres qui sont à considérer, quand j'achète un titre, j'ai tendance à comparer sa licence à celui de la licence québécoise. Il y a tellement de modèles de licences... Quand la licence contient moins de 55 jetons par exemple, alors que je m'attends à des prêts équivalents ou supérieurs et qu'elle a une durée limitée, c'est certain que je vais bien évaluer si je vais en faire l'acquisition.

Par ailleurs, si pour les collections de livres imprimés, les indicateurs apparaissent comme des outils d'aide à la décision, cette conception des indicateurs n'est cependant pas unanimement partagée s'agissant de la collection de livres numériques. Elle se retrouve davantage chez les participants ayant adhéré précocement à la plateforme. Pour les autres, les indicateurs relatifs à la collection de livres numériques sont plus communément appréhendés comme des construits communicationnels permettant de produire et de partager de l'information. Dans ce contexte, l'évaluation de la collection de livres numériques offerte contribuerait actuellement d'avantage à la construction d'un référentiel commun orientant les modes de pensée plutôt qu'à une forme d'explicitation ou de justification des choix ou priorités d'acquisition.

3.5.3 Conclusion

La bibliothèque publique, institution culturelle de proximité et la plus répandue est indissociable de la population qu'elle dessert (Baillargeon, 2004). Si, « jusqu'à l'arrivée d'Internet, les bibliothèques publiques ont eu comme mission de donner, en premier lieu, accès au patrimoine imprimé » (Baillargeon, 2004, p.463), elles n'ont de cesse de s'adapter à leur environnement socioculturel immédiat et, désormais, à la transition numérique qui y est à l'œuvre. Les conditions des licences de livres numériques, qui en restreignent l'accès, peuvent alors apparaître paradoxales face à la contribution des bibliothèques publiques à la démocratisation culturelle par la lecture, par laquelle on cherche à mettre cette dernière à la portée de tous, sans distinction, et du plus grand nombre. Mais si l'importance de se doter d'un programme de statistiques culturelles pour notamment mesurer, à l'échelle canadienne l'étendue de cette démocratisation, en suivre l'évolution, et envisager son avenir (Ferland, 1978) est reconnue, les conditions des licences de livres numériques et leur variété en bibliothèque publique au Québec complexifient la comparaison et l'appréciation ou l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre faite aux lecteurs. Les principaux types de licences peuvent être cependant catégorisés selon leurs conditions et le recours à l'unité de mesure spécifique au livre numérique qu'est le jeton, peut contribuer à dépasser cette complexité. Plusieurs mesures permettant aux professionnels des bibliothèques d'évaluer la qualité et la bibliodiversité des collections de

livres imprimés sont alors transposables au livre numérique, bien qu'encore peu mobilisées. Par ailleurs, certaines conditions des licences contribuent directement aux résultats de ces mesures et à leur appréciation.

Nos analyses suggèrent également que, dans cette appréciation et dans un contexte de nouvelle collection, l'indicateur est d'abord davantage appréhendé comme un construit communicationnel, un référentiel commun pour produire et partager de l'information. La licence québécoise serait, par ailleurs, prototypique de la catégorie des licences à prêts successifs.

Une meilleure appropriation des potentialités de mesure et d'analyse offertes par les données collectées par la plateforme Prenumerique semble pouvoir favoriser une évolution dans laquelle l'indicateur peut constituer aussi un réel outil d'aide à la décision et une forme d'explicitation ou de justification des choix ou priorités d'acquisition. Cette évolution semble parfois amorcée.

Mais, plusieurs défis sont cependant associés à ces potentialités de mesure, notamment la qualité des données dont elles sont issues, la nécessité d'une élaboration consensuelle de définition des indicateurs et de leur méthodologie d'extraction et de calcul, leur sélection partagée mais aussi contextualisée, ainsi que leur interprétation circonstanciée.

Ses défis relevés, les indicateurs relatifs à l'offre de livres numériques en bibliothèque publique pourraient alors, à l'avenir, non seulement symboliser comment elles donnent à voir la qualité et la bibliodiversité de leur offre et en particulier leur contribution à la découvervabilité de contenus de niche; mais aussi comment elles se comparent en la matière, à elles-mêmes dans le temps, et dans leur écosystème.

Une impulsion vers un certain partage des données à des fins d'exploitation de rapports statistiques personnalisés, à l'instar de l'outil StatBib pourrait alors être avantageuse. Les données relatives à l'offre de livres numériques proposée par BAnQ seraient en outre à considérer, son offre s'appliquant à l'ensemble du Québec. Jean-François Cusson explique,

La bibliodiversité n'est pas propre à la seule collection d'une seule bibliothèque, elle doit être considérée comme une addition entre la collection locale et celle de BAnQ, à la fois plus riche et accessible à tous les québécois.

Ainsi, au-delà de la prégnance initiale de la transposition au livre numérique des indicateurs d'évaluation des collections de livres imprimés mise en lumière par notre recherche, cette nouvelle collection constitue une nouvelle opportunité : celle d'explorer la nécessité d'élaborer de nouveaux indicateurs spécifiques pour cette collection dont les tendances d'usages sont encore à observer et les valeurs de référence à déterminer. C'est, croyons-nous, ce que d'autres recherches pourraient étudier, les indicateurs n'étant pas indifférents aux études dont ils font l'objet.

Chapitre IV - Synthèse

Dans cette synthèse, notre intention est de rassembler, dans un ensemble cohérent, non seulement les principaux éléments structurant notre thèse, mais aussi les différents regards et compréhensions portés sur le phénomène à l'étude : le modèle économique du livre numérique en bibliothèque publique.

Cette synthèse est constituée de deux parties. Dans la première, nous revenons sur les deux premiers chapitres de notre thèse, soit la problématique générale et la méthodologie. Dans la seconde, nous présentons les articles insérés.

4.1 Les deux premiers chapitres de la thèse

Dans le premier chapitre, nous avons d'abord voulu rendre explicites les nouvelles préoccupations et interrogations qui ont émergé pour les bibliothèques publiques avec l'arrivée du livre numérique. Nous avons notamment expliqué que l'offre de livres numériques qui leur est proposée est régie par une plateforme et un modèle de licence élaborés dans le cadre d'un partenariat entre la compagnie privée De Marque, l'Association nationale des éditeurs de livres et des représentants des bibliothèques publiques québécoises. Nous avons exposé les principales conditions de cette licence, que nous avons nommé la « licence québécoise ».

Nous avons alors mis en lumière trois principaux questionnements interdépendants relatifs au livre numérique en bibliothèque publique. Le premier est celui du financement des acquisitions de livres numériques en bibliothèque publique. De fait, les bibliothèques publiques ambitionnent rendre disponibles gratuitement, pour le prêt, leur collection de livres numériques, et créer ainsi de la valeur, pour tous les citoyens sans distinction, et pour le plus grand nombre d'entre eux. Les modèles économiques permettant ce prêt ont nécessairement des effets sur l'utilisation du budget d'acquisition des bibliothèques, qui sont financées par des fonds publics, et finalement, sur la disponibilité de l'offre pour les lecteurs.

Le second questionnement concerne le cadre législatif et réglementaire applicable au livre en bibliothèque publique. Dans le cas du livre imprimé, ce cadre permet un équilibre entre le marché de l'offre éditoriale commerciale et celui des bibliothèques publiques, notamment grâce à la loi du livre ou *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. Bien que le livre numérique ne soit pas assujetti à cette loi, qui oblige les bibliothèques publiques à effectuer leurs achats de livres chez les libraires agréés québécois, les bibliothèques ont convenu avec leurs partenaires de la chaîne du livre de respecter l'esprit de cette loi, ce qui a certaines conséquences sur l'utilisation de leur budget d'acquisition, comme nous l'avons vu précédemment. De plus, s'il y a bien un dépôt légal permettant de conserver le patrimoine culturel québécois publié pour les générations actuelles, et futures, il concernait, jusqu'en 2021, en vertu du *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films*, les livres imprimés et pas les livres numériques. Le dépôt légal des livres numériques se faisait ainsi sur une base volontaire et une partie du patrimoine documentaire publié québécois n'était alors pas collectée.

Le troisième questionnement confronte l'absence d'une loi encadrant la mission et la gratuité de l'offre des bibliothèques publiques à la volonté de ces dernières d'être une porte locale d'accès à la connaissance pour tous les citoyens (UNESCO, 1994), un bien collectif visant à assurer un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information (ABPQ, 2016). De fait, les modèles économiques des livres numériques en bibliothèque publique sont des modèles de location de licence d'utilisation qui introduisent, pour certains auteurs, une désorientation de la valeur (Dujol et Mercier, 2017) alors que les livres numériques, en tant que tels, ne sont pas des biens rares et rivaux, comme le sont les livres imprimés. Enfin, les licences d'utilisation des différents éditeurs possèdent chacune leurs propres conditions, ce qui pose des enjeux de comparaison entre les licences, de comparaison avec les collections de livres imprimés et, finalement, cela complexifie la mesure de la performance des activités en bibliothèque, alors que, comme nous l'avons vu, elles sont financées par des fonds publics.

Le paysage conceptuel sensibilisateur mobilisé (notion que nous avons proposée pour rendre compte du cheminement vers la compréhension du terrain) pour faire état de ces questionnements nous ont permis d'illustrer la complexité du phénomène du modèle

économique du livre numérique en bibliothèque publique. Nous avons alors proposé d'analyser le phénomène à l'étude en dépassant, par une lecture communicationnelle, les possibles clivages et limites des nombreuses combinaisons de perspectives contribuant à cette complexité et avons voulu expliquer en quoi cette lecture peut constituer une lecture privilégiée de ce phénomène.

Pour cela, nous avons décrit d'abord le lien qu'entretient la communication sociale avec l'interactionnisme symbolique, puis le rapport de notre recherche aux principaux concepts fondateurs des théories et objets d'étude de la communication. Enfin, nous avons exposé les nécessaires choix effectués dans la construction scientifique de notre objet d'étude. Ce faisant, nous avons avancé que l'approche communicationnelle permet au chercheur en communication de s'intéresser à de nombreux objets d'étude et contribue à une compréhension intégrative du phénomène à l'étude émergeant réellement du terrain. Enfin, nous avons précisé comment l'adoption d'une approche communicationnelle nous permettait d'appréhender le modèle de licences de livres numériques comme un artefact communicationnel (Quinton, 2007) et en tant que production culturelle, analysée dans son contexte communicationnel d'échange, lequel met en œuvre un processus d'interprétation de leur sens.

De ce paysage conceptuel sensibilisateur et de la lecture communicationnelle envisagée, ont émergé des questionnements généraux de recherche. Ceux-ci ont évolué et ont été précisés pour nous permettre de proposer cinq problématiques spécifiques, qui ont guidé l'exploration du phénomène. L'exploration de ces problématiques (à l'exception de la première) s'est réalisée dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Analyses et modèles d'affaire dans le prêt numérique en bibliothèque » dirigé par les professeurs Lapointe et Luckerhoff. Ce programme nous a permis de bénéficier d'une subvention par MITACS Accélération et du support, d'abord de Bibliopresto (l'organisme à but non lucratif administrant la plateforme Prenumerique) et de Synapse-C (Pôle sur les données massives en culture). Ainsi, les problématiques spécifiques sont issues de situations problématiques concrètes, telles que vécues par les acteurs clés.

Dans le 2^e chapitre, nous avons explicité comment nous voulions répondre aux questions posées, par l'approche méthodologique retenue dans notre recherche : la

méthodologie de la théorisation enracinée (MTE ci-après), selon la posture originale de Barney Glaser et Anselm Strauss dans leur ouvrage fondateur *The Discovery of Grounded Theory* (1967). Cette approche méthodologique permet de construire une compréhension et une théorisation émergeant à partir des données. Nous en avons présenté les grands principes, soit l'approche générale inductive, la suspension temporaire du recours à des cadres théoriques existants, la sensibilité théorique, l'hélicoïdalité et la méthode comparative continue et, enfin, l'échantillonnage théorique.

Nous avons, par ailleurs, précisé les perspectives épistémologiques de notre recherche et suggéré que, bien que Glaser et Strauss dans leur ouvrage fondateur n'en aient pas fait état explicitement, la MTE relève d'une perspective ontologique réaliste, qui postule l'existence d'un monde réel, en dehors de la conception ou perception que nous en avons. Nous avons également expliqué en quoi il peut être avancé que leur perspective épistémique mobilise une conception subjectiviste de la connaissance, puisque la finalité de leur méthodologie est le développement des théories pertinentes fondées empiriquement « pour l'avancement des connaissances sur des phénomènes sociaux » (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p.3; 2016, p.2). Enfin, nous avons énoncé que dans leur perspective méthodologique, la vérité est une vérité-correspondance : une théorie est vraie si elle correspond au monde réel et représente avec précision la façon dont les choses sont.

Nous avons conclu ce 2^e chapitre de notre thèse en présentant deux méthodes mobilisées (les entretiens de recherche qualitative et la recherche documentaire en bibliothèque) pour chacun des corpus de données des cinq problématiques spécifiques que nous voulions explorer.

Dans le chapitre suivant (soit le chapitre 3) ont été insérés les articles, co-écrits avec différents auteurs et déjà publiés ou actuellement soumis pour publication dans des revues avec comité de lecture.

4.2 Les articles insérés

Nous revenons succinctement ici sur les enjeux et perspectives de gestion et de communication dont les articles insérés font état par un retour sur le programme de recherche dans le cadre duquel ils ont été rédigés.

4.2.1 Retour sur notre programme de recherche

Avant de débuter le programme de recherche, dans un premier article inséré s'intéressant au dépôt légal des livres numériques au Québec, nous avons questionné sa valeur en tant que patrimoine documentaire publié et exposé les arbitrages, priorisations et jugements à l'œuvre. Ce faisant, nous avons contribué à le situer comme une ressource-clé pour l'une des activités-clé des bibliothèques publiques : le prêt de livres.

Nous avons ensuite réalisé un programme de recherche se déclinant en deux phases de deux volets chacune, afin de parvenir à une compréhension profonde du phénomène à l'étude. Chaque volet du programme était associé à un article.

4.2.2 Première phase du programme

La première phase nous a permis non seulement d'appréhender le contexte de création de Bibliopresto.ca et le phénomène du livre numérique en bibliothèque publique au Québec (volet 1); mais aussi d'explorer les critiques du modèle et d'autres modèles à des fins de comparaison (volet 2).

Ainsi, nous avons porté notre attention sur les conditions préalables à l'émergence, en bibliothèque publique, d'une offre de livres numériques québécois, et plus globalement en français, pour répondre aux nouvelles pratiques de lecture de leurs usagers. Nous avons alors exploré le partenariat entre les bibliothèques publiques et Bibliopresto et mis en lumière les motivations et prises en compte des partenaires-clés des bibliothèques (notamment les éditeurs et les libraires) et les différentes parties prenantes ayant permis d'organiser l'accès à une offre numérique éditoriale commerciale et de la rendre disponible. Nous avons, par là-même, dans un 2^e article inséré, exposé le contexte de mise en place d'une forme de gouvernance soutenant cette offre, par la création de l'organisme à but non

lucratif Bibliopresto; et pu suggérer le développement de nouvelles dynamiques relationnelles entre les partenaires et parties prenantes de la chaîne du livre numérique impliqués dans la réalisation de cette nouvelle offre faite aux lecteurs.

En poursuivant notre recherche, nous avons fait état des conditions d'exécution de la licence québécoise de livres numériques en bibliothèques publiques, laquelle est à la base du modèle économique soutenant l'offre. Nous avons affiné, à ce moment-là, notre compréhension de la confrontation entre ces conditions et la mission et les valeurs des bibliothèques publiques. Dans un troisième article, nous avons alors pu proposer la présence de deux types de conditions suffisantes. Les premières sont centrées sur le livre numérique appréhendé comme contenu. Elles sont jugées essentielles et conditionnent la réalisation de l'objectif de la licence. Les secondes sont des conditions suffisantes strictement nécessaires. Centrées sur le livre numérique en tant que support, elles répondent à des arbitrages relatifs à la tolérance aux contraintes de la licence et à l'équilibrage entre ses avantages attendus et ses inconvénients.

4.2.3 2^e phase du programme

La 2^e phase de notre programme de recherche a été consacrée à la compréhension des opportunités, non seulement d'adaptation du modèle, mais aussi de mesure de l'atteinte des objectifs liés à cette nouvelle offre, considérant son contexte partenarial spécifique d'émergence et le financement public dont elle bénéficie.

Ainsi, dans un quatrième article, nous avons traité de la contribution des conditions des licences à l'atteinte des objectifs quantitatifs de l'offre; en d'autres termes, nous avons voulu savoir comment les bibliothèques apprécient cette offre et, s'il y a lieu, mesurent ou peuvent mesurer, si elle est faite à leurs lecteurs en quantité jugée suffisante. Nous avons alors suggéré non seulement que cette appréciation, par les professionnels des bibliothèques, mobilise différents jugements configurationnels et arbitrages, notamment en raison de la présence de l'interaction de combinaisons de conditions; mais aussi la centralité de la condition tarifaire, qui s'articule avec les autres conditions, dans l'exploration des opportunités d'évolution de la licence québécoise.

Enfin, dans un cinquième article, nous avons poursuivi notre exploration, en nous intéressant à la contribution des conditions des licences à l'atteinte des objectifs de qualité et de bibliodiversité de l'offre rendue disponible. Nous voulions proposer des éléments de réponse à la question de la réalité et de la pertinence de la transposition, au livre numérique, des indicateurs mobilisés pour l'appréciation ou l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livres imprimés.

Nous voulions également mieux comprendre la contribution des conditions de la licence québécoise en la matière et, éventuellement suggérer des opportunités de collecte, d'analyses et de croisement des données de la plateforme Pretnumerique susceptibles de permettre d'en juger. Nos analyses nous ont permis de suggérer que si la mesure et l'évaluation de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre de livres numériques faite aux lecteurs en bibliothèque est complexifiée par les conditions variées, et difficilement comparables des licences, une catégorisation des principaux types de licences selon leurs conditions est possible. Nous avons aussi proposé, pour réduire cette complexité, le recours à l'unité de mesure spécifique au livre numérique qu'est le jeton, lequel permet une certaine transposition de plusieurs mesures permettant aux professionnels des bibliothèques d'évaluer la qualité et la bibliodiversité des collections de livres imprimés. En outre, nous avons suggéré la présence d'une appréhension de l'indicateur, prédominante pour cette nouvelle offre, davantage comme un construit communicationnel ou un référentiel commun pour produire et partager de l'information (appréhension dans laquelle la licence québécoise serait prototypique de la catégorie des licences à prêts successifs), que comme un outil d'aide à la décision ou une forme d'explicitation ou de justification des choix ou priorités d'acquisition.

À ce stade-ci de notre synthèse, il n'aura pas échappé au lecteur que plusieurs des principaux éléments des matrices de modèles économiques communément retrouvées, dont la plus connue actuellement est peut-être la matrice *Business Model Canvas* de Osterwalder et al. (2011), sont transversaux à plusieurs de nos analyses. Il s'agit des ressources-clés, activités-clés, mission et valeurs, gouvernance, partenaires et parties prenantes, utilisateurs et financement.

Les livres numériques constituent ainsi des ressources-clés dont les bibliothèques ont besoin au bénéfice des lecteurs, ils sont nécessaires à l'exécution de l'activité-clé que représente le prêt de contenus culturels, lequel est une tâche principale nécessaire à la réalisation de leur modèle économique. L'utopie d'une bibliothèque universelle étant dépassée, les collections des bibliothèques publiques se conçoivent par rapport à l'intérêt ou l'absence d'intérêt qu'elles suscitent auprès des lecteurs. On peut ainsi difficilement imaginer que l'intérêt de financer une bibliothèque dont les collections seraient majoritairement boudées par ces derniers ne soit pas questionné considérant les fonds publics investis.

Les partenaires, les éditeurs, sont nécessaires par leur contribution au modèle économique des bibliothèques publiques et l'aident à réaliser ses activités-clés en leur fournissant les ressourcés-clés que sont les livres numériques. Les parties-prenantes autres que les partenaires, influencent aussi le succès des bibliothèques dans la réalisation de leur modèle économique. La question du rôle joué par les librairies dans ce dernier peut témoigner des différentes appréhensions dont elles peuvent faire l'objet : en d'autres termes, sont-elles encore un partenaire-clé avec le livre numérique ou une partie prenante ?

Si, dans cette perspective et cette synthèse, nous ne revenons pas ici sur la mission, les valeurs, la gouvernance et le financement des bibliothèques publiques, ceux-ci ayant déjà été, nous le croyons, suffisamment abordés dans nos travaux; il nous faut cependant rappeler que le modèle de la licence québécoise revêt, au Québec, un caractère particulier en rappelant un des objectifs du projet ayant conduit à Pretnumerique :

favoriser la diffusion du livre numérique québécois et francophone. (...) La plateforme devait aider à faire rayonner cette nouvelle offre », bien que « la plateforme fût aussi conçue pour pouvoir offrir du contenu étranger (européen, canadien, américain, etc.) (Cusson, 2016, p. 13).

Or, dans les analyses réalisées jusque-là, la question linguistique et culturelle québécoise semblait constituer une toile de fond, encore insuffisamment émergente pour en permettre une intégration à notre amorce de théorisation. Alors, en cohérence avec ce que suggèrent Glaser et Strauss (1967), nous avons voulu explorer de nouvelles intuitions

jusqu'à la conclusion de la recherche, mais à l'intérieur de la théorisation en cours de développement et en recourant à l'échantillonnage théorique en lien avec nos analyses.

Nous avons donc soumis nos compréhensions du phénomène à l'étude à une réanalyse linguistique et culturelle de nos résultats antérieurs, d'abord par les participants ayant contribué à nos précédentes analyses, mais aussi en sollicitant de nouveaux participants. Nous voulions notamment savoir, considérant le contexte québécois d'une offre de livres numériques en français et en anglais, en quoi le modèle de la licence québécoise pouvait contribuer à la promotion et à la diffusion des contenus culturels québécois et francophones au Québec, mais aussi dans les provinces canadiennes où sont présentes des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), et être, éventuellement, une alternative à la hauteur des titres proposés en anglais par d'autres plateformes.

Ce dernier article, actuellement soumis à la revue Minorités linguistiques et société est inséré dans le chapitre suivant. Puisqu'il fait office de discussion dans cette thèse, nous l'insérons dans son intégralité.

Chapitre V – Discussion – 6^e article inséré - Le livre numérique québécois en bibliothèque publique : entre paradoxes et arbitrages, quelle découvrabilité⁴⁰?

5.1 Introduction

5.1.1 La bibliothèque publique et l'accès aux livres

La bibliothèque publique est continuellement engagée dans l'évolution de la réalité sociale dans laquelle elle s'inscrit et qui, à son tour, modifie sa nature et son orientation. Ainsi, au Québec, elle « est arrivée [...] dans les fourgons du conquérant britannique » (Lajeunesse, 2004, p. 35⁴¹). Privée sous le régime français, longtemps religieuse et scolaire, ce n'est qu'à partir des années 1960, soit tardivement en comparaison avec ses homologues de langue anglaise au Canada, qu'elle prend son envol dans la province (Lajeunesse, 2004). Aujourd'hui, par la vision qui l'anime, elle donne à vivre « un véritable carrefour citoyen, à la fois inclusif, accueillant et rassembleur » (ABPQ et al., 2019, p. 12), notamment en offrant ses services de base gratuitement à toute la population de son milieu et en veillant à ce que ces services de même que les installations physiques et les applications virtuelles par le biais desquels on y accède soient universellement accessibles (ABPQ et al., 2019).

Mais dès lors que l'on se penche sur cette vision de la bibliothèque publique et en particulier sur l'accès gratuit à l'ensemble des collections, qui occupe le cœur de sa mission, on peut être frappé par certains paradoxes, dont celui des licences d'utilisation auxquelles est soumise l'offre de livres numériques. Non seulement ces licences imposent-

40 Cet article a été co-écrit avec Jason Luckerhoff et a été soumis à la revue Minorités linguistiques et société.

41 La première bibliothèque publique de Québec – publique au sens où elle n'était pas seulement réservée aux membres d'une institution bien qu'elle ne fût pas ouverte à l'ensemble des citoyens – fût fondée en 1779 et ouvrit ses portes en 1783. Fondée à l'initiative de sir Frederick Haldimand, général anglais et gouverneur en chef de la province de Québec, il s'agissait d'une bibliothèque de souscription bilingue. Dans une lettre de 1779 adressée à son ami le général Jacques de Budé, il écrit : « Le peu de ressources de la place, l'ignorance des gens qui, je le constate tous les jours, est bien le plus grand obstacle à vaincre pour les amener à comprendre leurs intérêts et leur devoir, m'ont donné l'idée d'établir une bibliothèque publique » (lettre citée par Fauteux, 1916, p.23). L'établissement devait permettre de « distiller dans le peuple conquis, surtout parmi les élites, la culture et les valeurs du système politique dominant – en l'occurrence le régime colonial anglais – contribuant ainsi à améliorer la cohésion de la société » (Séguin, 2016, p. 35-36). Vecteur idéologique au service des intérêts de la Couronne britannique, son catalogue proposait néanmoins 55 % d'ouvrages en français. Son ouverture fut retardée par la difficulté de s'approvisionner en livres écrits en français, puisque les ouvrages arrivaient principalement d'Angleterre (Fauteux, 1916; Séguin, 2016).

elles des conditions restreignant l'utilisation pouvant être faite des collections numériques⁴² par le lecteur et par la bibliothèque publique, mais elles instaurent, en outre, une nouvelle réalité pour cette dernière. De fait, bien qu'elle offre les titres numériques à l'emprunt, la bibliothèque publique ne possède pas ces ouvrages de façon pérenne, et ce, bien qu'elle en ait fait l'achat. En réalité, en fonction des licences applicables, elle ne peut que les utiliser temporairement et selon des conditions variables (nombre de prêts limité, simultanéité ou non de ceux-ci, limitation ou non de la durée de la licence, etc.).

Précédemment, nous avons voulu mieux comprendre ce phénomène en explorant, dans le cadre d'un programme de recherche, les modèles de licences des livres numériques comme artéfacts communicationnels, c'est-à-dire en tant que :

des systèmes et des processus de communication [...], le produit d'un travail entre acteurs, contextes, systèmes, stratégies et projets précis, [qui] condensent les faits, tendances, paradigmes, discours et enjeux de leur époque [...] (Quinton, 2007, paragr.5).

Plus spécifiquement, nous nous sommes intéressés au contexte d'émergence de l'offre de livres numériques d'édition commerciale pour les bibliothèques publiques proposée au Québec avec la plateforme Prenumerique, aux conditions de sa principale licence d'utilisation (ci-après la licence québécoise) et aux mesures, tant quantitatives que qualitatives, dont cette offre est, ou peut être, l'objet dans la gestion de cette nouvelle collection.

À l'heure où des enjeux touchant à la diversité linguistique des contenus culturels à l'ère numérique confrontent la francophonie québécoise, canadienne et internationale, nous avons voulu réanalyser les résultats de nos explorations du modèle économique soutenant l'offre de livres numériques québécois ou en français en bibliothèque publique au Québec. De plus, alors qu'une tendance à l'augmentation du taux de bilinguisme français-anglais est constatée au Québec, face à une diminution à l'extérieur du Québec entre 2001 et 2021 (Statistique Canada, 2022), nous avons voulu nous intéresser également

⁴² Dans ce texte, l'appellation « collections numériques » désigne en général l'ensemble de l'offre de livres numériques, sans tenir compte du débat au sujet du tropisme de la collection numérique chez les bibliothécaires, soulevé par Dujol et Mercier (2017). Pour ces derniers, « l'existence d'une collection imprimée n'est que la conséquence de la rareté de l'espace disponible dans les bâtiments que sont les bibliothèques. Le numérique permet de briser cette rareté » (p. 38).

à l'offre de livres numériques québécois ou en français faite aux lecteurs dans les provinces canadiennes où sont présentes des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

Nous mettons en lumière dans cet article les paradoxes que ces offres suscitent, subissent ou accueillent. Pour ce faire, nous avons mobilisé le concept de découvrabilité. Ce dernier permet de concilier les questionnements portant sur les livres numériques en tant que contenus, ceux relatifs à la plateforme les rendant disponibles et ceux s'intéressant à la rencontre entre ces contenus et leurs publics.

5.1.2 La découvrabilité

La découvrabilité est, pour le Fonds des médias du Canada (FMC) « une notion multiforme » (2016, p.5), « aux nombreuses ramifications » (2016, p. 10).

La découvrabilité se faufile entre le public et le contenu, dans un ensemble aux ramifications complexes, constitué d'initiatives et de stratégies marketing, mais également de politiques publiques, de négociations commerciales, de modèles d'affaires en mutation rapide, de technologies novatrices et de consommateurs aux habitudes changeantes.

En contexte numérique, elle relève initialement « du domaine juridique en anglais et du domaine informatique, en anglais⁴³ comme en français » (FMC, 2016, p. 10) et désigne « la capacité d'un élément – une application, un contenu – à se laisser découvrir facilement » (FMC, 2016, p. 5).

Au Québec, la découvrabilité est un terme qui a été mobilisé en décembre 2015, lors des événements *En route vers le Sommet de la découvrabilité : le contenu à l'ère de l'abondance*, coorganisés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et l'Office national du film du Canada (Bisaillon et al., s.d.; Gouvernement du Canada, 2015; FMC, 2016). Le gouvernement canadien a alors qualifié la découvrabilité de « défi national et international dans plusieurs domaines culturels, notamment, l'audiovisuel, la musique et l'édition du livre » (Gouvernement du Canada, 2015, paragr.4).

⁴³ L'emploi de *discoverability* remonte à l'édition 2007 de l'International World Wide Web Conference. Dasgupta et ses collègues y ont présenté une communication portant sur la découverte simultanée de pages Web moins connues et d'autres plus populaires dans un contexte marqué par un taux élevé d'arrivée de nouveaux contenus sur le Web.

En ce qui a spécifiquement trait aux contenus culturels francophones, une mission franco-qubécoise sur la découvrabilité en ligne de ces contenus a été créée en 2019 et s'est rapidement dotée d'une stratégie commune (Ministère de la culture et des communications, 2020), dans laquelle « la découvrabilité d'un contenu dans l'environnement numérique se réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus, en particulier par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche » (Ministère de la culture et des communications du Québec et Ministère de la Culture de France, 2020, p. 5).

Par ailleurs, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui a notamment pour mission de promouvoir la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle, propose pour sa part une acceptation culturelle de la découvrabilité, qu'elle considère comme un enjeu francophone majeur. Pour celle-ci :

La question de la découvrabilité des contenus culturels francophones se situe à la croisée des priorités de la francophonie que sont la langue française, la culture et le numérique, mais aussi la jeunesse qui utilise massivement internet pour ses besoins culturels (OIF, s. d., p. 4).

Ainsi, la découvrabilité,

traduit le processus de rencontre, fortuite ou intentionnelle, entre un contenu et son public dans l'environnement numérique et englobe trois besoins majeurs :

- [la] repérabilité par les moteurs de recherche, les outils d'indexation et de référencement;
- [la] disponibilité, c'est-à-dire la capacité à développer une offre adéquate, à la mettre à disposition et à en assurer l'accessibilité au plus grand nombre;
- [la] recommandation des contenus culturels, liée à leur mise en valeur et à leur visibilité (OIF, s. d., p.2).

En outre, très récemment, lors d'une matinée d'échanges placée sous le thème *Vers la découvrabilité de la culture et des sciences en français*, coorganisée à l'occasion du Mois de la Francophonie par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Érudit, l'ACFAS et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui s'est tenue le 19 mars 2024, (BAnQ, 2024), Tchéhouali a présenté le numérique comme un vecteur incontournable du rayonnement de la langue française et un puissant levier de développement culturel. Pour lui, mais malgré l'enthousiasme qu'il soulève, le concept questionne la souveraineté des cultures et des contenus culturels locaux, notamment ceux des communautés linguistiques en milieu minoritaire. Ainsi, dans son plaidoyer, il a associé

l'environnement numérique à une « colonisation ou plateformisation marchande de la créativité et de l'expression artistique » ainsi qu'à « une McDonaldisation de la culture » assurant la prédominance des contenus internationaux sur les grandes plateformes mondiales, soumettant les choix de l'usager à leurs volontés – notamment par le moyen des algorithmes de recommandation – et, enfin, captant et orientant l'attention de ce dernier vers un nombre limité de produits populaires, plus visibles.

De ce très bref, et nécessairement non exhaustif, aperçu chronologique du concept de découvrabilité dans le domaine culturel, nous retenons qu'il se voit attribuer une certaine diversité d'acceptions, lesquelles peuvent être associées à différents enjeux sociétaux et questionnements d'importance sur la rencontre des publications culturelles en français avec leur public, et par conséquent, sur l'économie des livres numériques.

Ainsi, s'intéresser à cette rencontre sous l'angle de la découvrabilité des livres numériques québécois ou en français, et des dispositifs pour les emprunter, non seulement en bibliothèque publique au Québec, où les francophones, minoritaires au Canada sont régionalement majoritaires, mais aussi dans les autres provinces où ils sont minoritaires, permet non seulement une réanalyse linguistique et culturelle des résultats antérieurs de notre programme de recherche, mais aussi l'exploration de la transposition au livre numérique de certaines représentations du livre imprimé dans la francophonie canadienne.

La question à laquelle nous avons souhaité apporter des éléments de réponse dans cet article est la suivante : dans un contexte caractérisé par une offre de livres numériques en français et en anglais, comment le modèle proposé au Québec contribue-t-il à, ou pourrait-il favoriser, la découvrabilité des contenus québécois et d'expression française au Québec et dans les CFSM?

Cet article se compose de deux parties. Dans la première, nous présentons la méthodologie de notre recherche et, dans la seconde, nos analyses des principaux éléments participant à définir les trois besoins qu'englobe le processus de découvrabilité selon l'OIF (s. d.), au Québec et dans les CFSM.

5.2 Méthodologie

Pour proposer une réponse à la question posée, en comprenant mieux ce phénomène socialement construit, par son exploration et non son explication, nous avons eu recours à la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). En adoptant la posture de Glaser et Strauss (1967), les concepteurs de la *Grounded Theory*, nous avons mobilisé une approche générale inductive afin de construire une compréhension émergeant des données empiriques tout en pratiquant une certaine distanciation théorisante permettant de lire ou d'« écouter » ces dernières sans *apriori* théorique.

Dans le cadre d'une démarche hélicoïdale et d'une méthode comparative continue, nous avons procédé par échantillonnage théorique, puis collecté et analysé en continu le contenu d'un corpus de données composé de/d' :

- dix entrevues de recherche qualitative avec des professionnels du domaine des différentes bibliothèques publiques québécoises;
- dix entrevues de recherche qualitative avec des professionnels des bibliothèques publiques de communautés francophones dans des provinces majoritairement anglophones (Ontario, Manitoba et Terre-Neuve et Labrador). Les participants ont principalement été sollicités sur la base de la présence, dans leur province, d'une université ou d'un campus universitaire francophone, en raison de leur « rôle important dans le soutien à la vitalité des CLOSM [communautés de langue officielle en situation minoritaire] » (Roy, 2021, p.29);
- divers documents de travail et comptes rendus découlant du projet Prenumerique;
- une recherche documentaire en bibliothèque;
- une recherche en ligne dans les écrits scientifiques, les rapports de recherche et les articles de presse;
- des échanges individuels par courriel avec des participants.

Dans le cadre d'une analyse de données secondaires, nous avons également eu recours à certaines données de la base Statistiques des bibliothèques publiques du Québec (*StatBib*), qui est la base de données réalisée par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2023)

permettant de produire différents rapports statistiques sur les bibliothèques publiques québécoises.

5.3 Résultats des analyses

Nous présentons d'abord les résultats suggérés par nos analyses en caractérisant la rencontre entre un contenu et son public dans l'environnement du livre numérique en bibliothèque publique, puis nous présentons ceux des principaux éléments des trois besoins qu'englobe le processus de la découvrabilité, tels que proposés par l'OIF (s.d.) et décrits plus hauts, soit la repérabilité, la disponibilité et la recommandation.

5.3.1 La rencontre entre un contenu et son public

5.3.1.1 Rencontre et contenu

Au Québec, nos analyses suggèrent que certains éléments de contexte ont pu infléchir l'émergence du projet Prenumerique et peuvent contribuer à en comprendre certains paradoxes. Toutefois, avant de nous intéresser à ces derniers, rappelons que la rencontre entre les lecteurs des bibliothèques et leur offre de livres numériques se fait principalement au Québec grâce à la plateforme Prenumerique⁴⁴. Celle-ci permet aux bibliothèques publiques du Québec, depuis 2012, de rendre disponible aux lecteurs une offre de livres numériques québécois d'édition commerciale en français – offre quasi-inexistante jusque-là –, puis francophones.

Pour les participants à notre étude, le fait que ce projet repose sur une substituabilité de valeurs au sens marchand du terme (Pelbois et al., 2022) – principe impliquant que l'expertise des bibliothèques ait constitué une valeur d'échange avec la compagnie privée De Marque leur ayant permis de saisir l'opportunité de se doter d'une plateforme unique répondant à leur besoin – ne constitue pas en soi un enjeu. L'adoption massive de la plateforme par la très grande majorité des bibliothèques publiques québécoises peut en

⁴⁴ Cette plateforme est le fruit d'un partenariat entre l'Association des bibliothèques publiques du Québec, le Réseau BIBLIO du Québec, BAnQ et l'entreprise De Marque (Cusson, 2016; Lapointe et al., 2021; Pelbois et al., 2022 et 2023).

témoigner. En outre, la complémentarité d'objectif entre les éditeurs et les bibliothèques, par ailleurs attachées au principe de bibliodiversité des contenus proposés aux lecteurs, ne leur semble pas davantage problématique. En effet, pour eux, cette complémentarité favorise le développement de la variété et de la visibilité de l'offre éditoriale des acteurs marchands de la chaîne du livre.

Mais, dans la rencontre entre le contenu culturel commercial qu'est le livre numérique et son lecteur en bibliothèque publique, la non-incompatibilité⁴⁵ des logiques à l'œuvre apparaît paradoxale. De fait, des zones de tension émergent entre la logique marchande des éditeurs et la logique de service public des bibliothèques, en particulier en raison de la création d'une rareté artificielle du livre numérique, qui résulte de l'imposition de licences comportant des verrous en restreignant l'accès simultané par plusieurs lecteurs. Le caractère non pérenne des acquisitions de livres numériques par les bibliothèques, qui constituent plutôt des locations de licences disponibles au prix grand public du livre numérique, représente une autre zone de tension suscitée par le croisement de ces deux logiques.

La non-substituabilité⁴⁶ des rôles des médiateurs du livre au Québec que sont libraires et bibliothécaires – principe en vertu duquel ces derniers, en respectant l'esprit de la loi 51⁴⁷, à laquelle le livre numérique n'est pourtant pas actuellement assujetti, s'engagent volontairement à s'approvisionner, non pas directement auprès des distributeurs, mais auprès des libraires – est un autre paradoxe dont on pourrait être porté à négliger l'influence. D'autant que, dans la chaîne des acteurs du livre numérique, le rôle des libraires est ailleurs parfois questionné en raison de sa contribution pouvant être jugée limitée (Pelbois et al., 2022). Nos analyses révèlent qu'au Québec, ce principe peut demeurer – pour citer un participant – « un sujet sensible pour certaines bibliothèques »,

⁴⁵ Si nous utilisons ici le préfixe « non » pour signifier la non-existence du fait exprimé et non le préfixe « in », signifiant davantage une impossibilité (ce qui ne peut être), c'est pour mieux rendre compte du paradoxe à l'œuvre.

⁴⁶ Voir n. préc.

⁴⁷ La *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, plus communément nommée « loi du livre », impose depuis 1981 aux bibliothèques publiques du Québec de s'approvisionner en livres imprimés auprès de libraires agréés. Son objectif est d'établir « une infrastructure professionnelle, commerciale et industrielle qui reflète la spécificité culturelle du Québec, ainsi que l'accessibilité physique et économique du livre, partout sur le territoire et dans tous les milieux » (Poirier et al., 2015, p. 8).

d'autant que dans les autres provinces, les bibliothèques négocient les livres imprimés directement avec les éditeurs. La filière du livre y est cependant différente.

Par ailleurs, nos analyses suggèrent que parler de la rencontre entre un contenu culturel numérique québécois d'expression française et son public québécois francophone, c'est, en filigrane, s'intéresser au contexte linguistique et social ayant rendu possible cette rencontre.

Ainsi, en 2010, est déposé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec un mémoire des Bibliothèques publiques du Québec (aujourd'hui Association des bibliothèques publiques du Québec), dans lequel l'organisme exprime des préoccupations concernant les modèles d'affaires proposés aux bibliothèques en regard du livre numérique :

Malgré quelques timides tentatives, les bibliothèques publiques du Québec sont quasi encore absentes de ce territoire [*i. e.* celui du monde numérique en croissance]. Ce sont essentiellement les acteurs commerciaux (francophones étrangers ou anglophones) qui, par l'importance de leur marché, tentent de définir et d'imposer divers modèles d'affaires. La situation fait ressortir l'inégalité du Québec francophone dans une mer anglophone d'une part et, d'autre part, souligne la nécessaire mise à jour d'un modèle de bibliothèque face à des joueurs avant-gardistes du XXI^e siècle. [...] Ailleurs, des bibliothèques anglophones sont déjà largement desservies par la firme Overdrive. Les bibliothèques françaises quant à elles font affaires avec Numilog. Au Danemark, les bibliothèques utilisent les services de BibZoom.dk. Au Québec, BAnQ, sur son portail, offre déjà un accès avec Numilog. Ni Overdrive ni Numilog n'affichent cependant de préoccupation à l'égard de la spécificité des bibliothèques publiques québécoises (BPQ, 2010, p. 4-5).

Cette inégalité du Québec francophone n'est pas sans rappeler que les francophones constituent une minorité linguistique et culturelle en Amérique du Nord d'expression anglaise, mais aussi que le développement des bibliothèques publiques au Québec fut tardif. Ces éléments de contexte ne représentent toutefois qu'un échantillon de ceux qui auront pu infléchir l'émergence du projet Prenumerique au Québec, qui a néanmoins rendu possible la rencontre entre le livre numérique et son lecteur en bibliothèque publique.

Dans la francophonie canadienne (hors Québec), dans les bibliothèques ayant participé à notre recherche, la rencontre entre les lecteurs des bibliothèques et l'offre de livres numériques se fait grâce à différentes plateformes. Dans certaines bibliothèques, l'offre de livres numériques en anglais prédomine largement et émane autant d'éditeurs

canadiens qu'étrangers, notamment états-uniens. Cette offre est principalement rendue disponible par OverDrive, société fondée en 1986⁴⁸ et dont l'application pour la lecture a été remplacée par Libby le 1^{er} mai 2023. Cette dernière, qui est une application de lecture destinée aux lecteurs des bibliothèques publiques compatible avec de nombreux appareils de lecture numérique, ne propose qu'une offre très limitée de livres numériques en français.

Les livres numériques en français sont principalement rendus disponibles aux lecteurs des bibliothèques des CFSM depuis 2011 par la plateforme Cantook Bibliothèques, de la compagnie De Marque (qui a aussi, comme nous l'avons indiqué précédemment, contribué à l'émergence de Prenumerique au Québec). Un représentant de De Marque indique,

Depuis déjà plusieurs années, De Marque fourni pour les bibliothèques francophones les 72 bibliothèques de BC Coop en Colombie-Britannique, Bibliothèque Publique d'Edmonton, le projet Read Alberta qui propose des contenus d'auteurs albertain dans l'ensemble des bibliothèques de l'Alberta, Bibliothèque publique de Winnipeg, OLS le consortium où De Marque dessert une soixantaine de bibliothèques de villes de moins de 125 000 habitants sur un peu plus de 100 qui ont choisies de d'inscrire aux livres francophones, Toronto et Ottawa.

Pour les bibliothèques publiques, le modèle économique de Cantook Bibliothèques rendant possible la rencontre entre le lecteur et le livre numérique en français, est équivalent à celui de Prenumerique : la bibliothèque paie un abonnement à une plateforme (le coût de celui-ci est basé sur le nombre d'habitants de la municipalité desservie) et fait l'acquisition de différentes licences. Cependant, dans le cas de Cantook, les bibliothèques sont ainsi souvent regroupées dans des consortiums provinciaux. La sélection et l'acquisition des titres sont alors effectuées par une « bibliothèque-parent », qui rend ensuite disponibles aux « bibliothèques-enfants » la collection, qui est, par conséquent, partagée entre ces dernières. S'il leur est, par ailleurs, possible d'acquérir des licences uniquement pour leurs lecteurs en plus de celles de la collection partagée, aucune des bibliothèques-enfant participantes n'a indiqué le faire et ce autant pour des raisons de coût que de complexité perçue de la gestion des licences.

⁴⁸ <https://company.overdrive.com/2016/08/03/overdrive-celebrates-30-years-as-the-global-leader-in-digital-library-content/>

L'offre de livres numériques en français varie considérablement en fonction des bibliothèques. Face aux coûts jugés parfois élevés de l'abonnement à Cantook, comparativement à leur budget, certaines bibliothèques optent pour ne proposer que l'offre de livres numériques en français présente dans OverDrive, plateforme déjà utilisée pour leur offre de livres numériques en anglais, tout en reconnaissant que l'offre de contenus en français y est limitée. Rarement, certaines réfèrent leurs lecteurs à la Bibliothèque des Amériques du Centre de la francophonie des Amériques, qui est un organisme du gouvernement du Québec. Cette bibliothèque donne accès directement et gratuitement aux lecteurs à des livres numériques d'auteurs francophones des Amériques. D'autres, enfin, ne proposent aucune offre de livres numériques en français. Si les raisons invoquées pour offrir peu ou pas de livres numériques en français dans certaines bibliothèques des CFSM sont souvent, en premier lieu, budgétaires, elles peuvent aussi être liées au public du livre numérique.

5.3.1.2 Le livre numérique et son public

Au Québec comme dans les bibliothèques des CFSM participantes, nos analyses suggèrent la présence d'un paradoxe dans la rencontre entre le contenu culturel que constitue le livre numérique et son public, c'est-à-dire le lecteur. Des participants avaient d'abord présupposé que les natifs numériques, les jeunes et les citoyens francophones professionnellement actifs, ayant peu de temps pour se déplacer en bibliothèque afin d'y emprunter un livre, seraient les principaux emprunteurs de livres numériques. Or, la situation est actuellement tout autre.

Si l'on s'en tient à la définition de l'Office québécois de la langue française (OQLF), le natif numérique est une « personne née après 1974, qui a grandi dans un monde numérique, qui est familière avec les ordinateurs, les jeux vidéo et Internet et qui passe une grande partie de sa vie en ligne » (OQLF, 2024a, paragr.1). Mais les natifs numériques et les jeunes empruntent finalement peu de livres numériques par rapport aux personnes plus âgées selon les participants. Les raisons invoquées par ces personnes pour ne pas emprunter de livres numériques ne sont pas les mêmes que celles invoquées par les lecteurs plus âgés pour en emprunter. Le relatif désintérêt des natifs numériques et des jeunes envers le livre numérique s'explique par la volonté de s'adonner à une lecture-loisir les soustrayant à

l’omniprésence de l’écran dans leur quotidien. Chez les jeunes, ce résultat est retrouvé dans l’étude récente de St-Onge et al., (2023), qui mentionne que la lecture de livres figure parmi les activités les moins souvent pratiquées en ligne dans les CFSM, mais aussi que l’écart entre l’usage du français et de l’anglais est moins important pour cette activité alors que l’anglais est leur langue de préférence en ligne.

Toutefois, les participants constatent un récent engouement des citoyens professionnellement actifs pour les livres audionumériques, qu’ils écouteraient lors de leurs déplacements professionnels.

Les participants perçoivent ainsi que les principaux lecteurs de livres numériques sont les personnes devenues inactives professionnellement, généralement plus âgées. Ces dernières se convertissent aux livres numériques pour bénéficier de fonctionnalités tel le grossissement des caractères et la portabilité, qui rend leur bibliothèque désormais accessible lors de leurs voyages et des déplacements réalisés dans le cadre de leurs loisirs. La possibilité de modifier la taille du texte est d’autant plus appréciée que l’offre de livres imprimés en gros caractères dans les bibliothèques publiques apparaît relativement limitée par rapport à l’offre globale de livres numériques. On souligne en outre que ces lecteurs sont surtout lecteurs de livres numériques québécois, des amateurs de nouveautés ainsi que de romans, notamment historiques et qu’ils sont sensibles à l’influence médiatique entourant certains ouvrages.

Se dégage également du portrait brossé par les participants le fait que les livres numériques jeunesse (dont le public cible se compose des plus jeunes enfants des premiers natifs numériques) se distinguent. Bien que l’offre de ces livres en français se soit développée au cours des dernières années, la variété et la quantité de celle-ci demeurent insuffisantes pour susciter l’intérêt de leurs lecteurs.

Au Québec, les acquisitions de livres numériques jeunesse sont plus ciblées sur des bestsellers en anglais traduits en français, que sur des titres québécois, relativement moins connus. Des participants expliquent, par ailleurs, que le besoin de manipulation de l’objet livre par le très jeune lectorat (Lapointe et al., 2021) peut contribuer au faible développement de l’offre numérique jeunesse chez certains éditeurs québécois, les

débouchés, et par conséquent la rentabilité économique, étant limités, voir encore incertains.

De plus, nos analyses suggèrent que la présence de titres en anglais dans l'offre de Pretnumerique (Bibliopresto, 2022) mérite qu'on lui porte un certain intérêt. D'aucuns pourraient se demander : « *Is there an elephant in the room?* » ou, pour le moins, souligner ce paradoxe surprenant, compte tenu de l'objectif que visaient les bibliothèques publiques lors de la création de cette plateforme.

La pertinence de la présence de titres en anglais dans l'offre de Pretnumerique n'est pas questionnée par les participants. Si certains affirment que la bibliothèque qui les emploie n'offre que des titres en français, ils expliquent que la présence de titres en anglais se justifie, dans certaines bibliothèques, par leur volonté de répondre au mieux aux besoins de tous leurs lecteurs, pas seulement les francophones. Les participants font d'ailleurs état d'une répartition des dépenses d'acquisition proportionnelle à la présence de locuteurs anglophones ou allophones sur le territoire desservi par leur bibliothèque. Un participant explique :

Nous avons 5 % d'anglophones sur notre territoire. Ça veut dire que, dans le budget octroyé pour les livres numériques, 5 % du montant est prévu pour acheter des livres numériques en anglais. Alors finalement, les livres numériques québécois, ou en français, c'est presque toute notre offre. Dans ce sens, on n'a pas vraiment de préoccupation envers la découvrabilité des livres numériques québécois, c'est pas pareil que ce qu'on peut avoir avec la littérature scientifique en bibliothèque universitaire par exemple.

Ce faisant, les bibliothèques participantes du Québec s'inscrivent dans la perspective d'une réponse aux besoins de leurs clientèles selon la dimension sociodémographique des groupes linguistiques desservis.

L'évocation du respect du principe de la prédominance de la langue française, seule langue officielle au Québec dans un contexte canadien de bilinguisme officiel⁴⁹, et l'adhésion des bibliothèques publiques québécoises à l'interculturalisme québécois plutôt

⁴⁹ Cette perspective n'est pas sans rappeler le constat énoncé par Traisnel et Denault (2014) à l'occasion du 50^e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ils suggèrent la présence d'un glissement « des préoccupations politiques centrées sur la reconnaissance [politique] et la représentation vers des questionnements d'ordre démographique, axés sur la mesure de pratiques linguistiques visant, *in fine*, à mesurer la vitalité du groupe linguistique concerné » (p. 98).

qu'au multiculturalisme canadien, sont très peu présentes chez les participants. S'il n'est pas impossible cependant qu'une certaine tension soit ici à l'œuvre, les conditions de la licence québécoise, par sa disponibilité (elle n'impose pas de date d'expiration), sa prédominance dans la collection de livres numériques, son nombre significatif de prêts permis par licence achetée, et son prix jugé plus abordable peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à compenser cette tension au profit de l'inter culturalisme ; sans toutefois qu'une intention explicite de résoudre cette tension soit exprimée, ou même soit consciemment présente.

Ainsi, c'est plutôt une centration des collections des bibliothèques sur les attentes et intérêts linguistiques et culturels de toutes leurs communautés, dont elles veulent, par ailleurs, refléter l'identité, qui est vécue par les participants et qui suscite chez ces derniers une considération importante. Pour cela, l'adoption de l'unique perspective démographique de la langue d'usage des communautés desservies peut constituer, dans une certaine mesure, un raccourci efficace en matière de choix de titres, alors que les professionnels en charge de ces choix invoquent n'avoir qu'un temps très limité pour les effectuer.

Pour des participants des bibliothèques publiques des CFSM, la situation est différente. Notre recherche suggère que la perspective d'une réponse aux besoins de la clientèle francophone selon sa dimension sociodémographique, telle que retrouvée au Québec, est surtout présente dans certaines bibliothèques de petites municipalités majoritairement francophones. D'autres bibliothèques invoquent le bilinguisme généralisé des lecteurs pour expliquer la prédominance d'une offre de livres numériques en anglais et ce, même lorsque la communauté francophone desservie est majoritaire dans leur municipalité. La plus grande accessibilité perçue par leurs lecteurs de la langue anglaise comparativement aux différents registres de français et la quasi-inexistence d'une offre de titres d'auteurs locaux, mais aussi l'importante offre de livres numériques en anglais proposée par Overdrive, tels qu'évoquées précédemment, sont aussi mentionnées.

De plus, les acquisitions sont généralement centralisées au niveau provincial et le choix des titres n'est, par conséquent, pas dévolu aux participants et pas spécifiquement adapté au lectorat de chaque bibliothèque. Les participants perçoivent toutefois cette

situation comme un avantage, dans la mesure où ils estiment que la gestion des différentes licences de livres numériques est une tâche ardue et trop chronophage pour leur bibliothèque, surtout alors que l'attrait suscité par cette offre, comparativement aux livres imprimés, est encore très restreint.

Enfin, lorsque la collection de livres numériques est partagée par toutes les bibliothèques de la province abonnées à la plateforme utilisée (Cantook), des délais d'attente peuvent être présents. Un phénomène de report de l'intérêt des lecteurs, décrits comme majoritairement bilingues, sur des titres en anglais, serait alors constaté.

Dans cette rencontre entre le livre numérique et son lecteur, une autre distinction est parfois opérée par certains participants du Québec : ils perçoivent que la consommation des livres serait principalement axée sur la langue pour les anglophones canadiens, tandis que chez les québécois francophones, la consommation serait davantage une consommation d'un objet culturel francophone, puis québécois. En d'autres termes, ils suggèrent qu'un lecteur canadien anglophone pourrait choisir d'abord un ouvrage en anglais sur un sujet d'intérêt – quelle que soit sa provenance –, tandis qu'un lecteur québécois francophone choisirait un titre en français, mais en s'attachant davantage à ce que le contenu porte sur des thèmes et des enjeux québécois. En la matière, le prix de la licence québécoise, jugé plus abordable que celui des licences européennes, est susceptible de favoriser ce type de consommation culturelle. Notons cependant que, non seulement les participants n'ont pas exprimé de distinction concernant la transposition de ce phénomène de consommation linguistique vs culturelle aux lecteurs anglo-québécois, mais aussi que, pour les participants des bibliothèques des CFSM, face à un offre de livres numériques en français d'auteurs locaux jugée relativement restreinte, leurs lecteurs s'intéresseraient davantage aux romans historiques québécois qu'aux titres en français en provenance de France, dont le registre de langue serait plus éloigné de leurs usages. La proximité historique et géographique est parfois aussi invoquée. La présence, s'il y a lieu, d'un tel phénomène ou la compréhension de la perception de celui-ci mériterait selon nous des recherches dépassant le cadre de notre article.

5.3.2 La repérabilité des livres numériques

L’OIF définit la repérabilité comme « la caractéristique intrinsèque de tout contenu disponible en ligne [à être] facilement repérable ou trouvable par tout utilisateur qui le recherche en effectuant des requêtes par mots-clés ou par caractéristiques » (s. d., p. 2). De son côté, l’OQLF définit la trouvabilité comme « le potentiel pour un contenu en ligne d’être aisément trouvé par les internautes qui en font la recherche, autant de l’intérieur que de l’extérieur du site Web qui l’héberge » (OQLF, 2024b, paragr. 1⁵⁰). Les termes « repérabilité » et « trouvabilité » entretenant un haut niveau de synonymie, le premier sera employé dans la suite du texte, par commodité.

Les différentes conceptions de la repérabilité mises en lumière dans nos analyses rejoignent, par ailleurs, cette perspective, tout en opérant une distinction entre les dimensions interne et externe proposées par Morville (2005) et Kårlin (2009). Alors que la dimension interne permet le repérage des informations à l’intérieur d’un site ou d’un système d’Intranet et se situe au niveau individuel de l’objet, lui-même plus ou moins facile à trouver dans un système clos, la dimension externe permet de trouver le contenu d’une page Web à l’aide des principaux moteurs de recherche et se situe au niveau du système global dans lequel on peut trouver un contenu correspondant plus ou moins exactement à ce que l’on cherche. Dans la transposition de ces dimensions au livre numérique opérée par les participants, la repérabilité interne de ce dernier correspond à son repérage dans la plateforme utilisée, alors que sa repérabilité externe correspond à son repérage dans Internet au moyen des principaux moteurs de recherche communément utilisés, ou par le biais du catalogue d’une bibliothèque publique relayant la plateforme.

La plateforme Pretnumerique étant proposée en français et en anglais, les titres offerts dans les deux langues peuvent bénéficier d’une même repérabilité interne selon les participants. L’utilisateur peut ainsi développer rapidement des habitudes de navigation basées sur une même structuration du contenu dans la plateforme, qu’il peut utiliser indifféremment dans sa version française ou anglaise, c’est-à-dire qu’il peut s’y retrouver facilement, et ce, quel que soit le livre numérique recherché. La volonté des bibliothèques

⁵⁰ Dans cette page de l’OQLF, les termes « repérabilité » et « trouvabilité » sont mentionnés à titre de termes privilégiés, sans toutefois que le premier ne fasse l’objet d’une définition qui lui est propre.

d'intégrer leur offre de livres numériques à leur catalogue général s'inscrit aussi dans cette perspective.

Paradoxalement, l'intégration de l'offre de livres numériques à même ce catalogue peut poser des enjeux de repérabilité des livres imprimés, quelle que soit leur langue, alors que ceux-ci sont encore les plus demandés. Un participant explique à ce sujet,

On ne comprend pas pourquoi, mais finalement, pour un même titre, les versions numériques disponibles apparaissent dans notre catalogue avant les versions papiers. Le lecteur se retrouve à devoir descendre dans la page pour trouver la version imprimée et ça peut devenir irritant.

Une explication possible à ce phénomène réside dans le fait que les données associées à la version imprimée et à la version numérique d'un même titre signalent au catalogue la parution la plus récente du titre. Même s'il n'y a pas d'autre forme de datation que l'année d'édition pour les deux versions, le numéro international normalisé du livre (ISBN) « qui identifie de manière unique chaque édition spécifique d'un livre ou d'une monographie d'un éditeur » (Gouvernement du Canada, 2024, paragr. 1) de la version numérique est systématiquement plus récent et, par conséquent, apparaît en premier.

Les participants soulèvent également des problèmes découlant de l'indexation dans la plateforme Pretnumerique, dont certaines erreurs de catégorisation des sujets (la catégorisation automatique des livres numériques est basée sur les sujets fournis par les éditeurs, qui ne sont pas forcément spécialistes de ce procédé) (Bibliopresto, 2014), ainsi que des discordances dans les titres des ouvrages comprenant plusieurs tomes, et ce, indifféremment selon la langue d'utilisation de la plateforme.

Mais, globalement, au Québec, les principaux lecteurs de livres numériques francophones en bibliothèque publique étant des personnes plutôt âgées, principalement à la recherche de bestsellers ou de nouveautés – donc de titres faisant l'objet d'efforts supplémentaires d'indexation qui en favorisent la repérabilité –, ce constat peut être nuancé. Un participant explique : « Ces lecteurs savent ce qu'ils veulent lire, et ils le trouvent [...] On s'assure qu'ils vont pouvoir le trouver. Et s'ils ne trouvent pas un titre dont ils ont entendu parler, ils vont nous le demander ».

Un exemple jugé éloquent par les participants eux-mêmes soutient la pertinence de nuancer cette analyse, soit la littérature érotique en français. Ils constatent en effet une augmentation des prêts des titres numériques de littérature érotique en français, alors que les mêmes titres imprimés sont très peu empruntés. Tout en reconnaissant que la spécificité de cette catégorie d'ouvrages appelle certaines réserves dans l'interprétation de ce constat, ce dernier les conduit à proposer de relativiser l'impact de la découvrabilité sur la circulation de certains contenus d'expression française, puisque, de fait, ces titres numériques ne font l'objet d'efforts de repérabilité ni de recommandation spécifique.

La repérabilité externe représente actuellement au Québec le principal enjeu de découvrabilité de leur offre de livres numériques en français pour les participants. Elle serait favorisée par la présence d'une seule plateforme, susceptible de favoriser une meilleure indexation, soit le processus par lequel un moteur de recherche référencera certaines données du site de la plateforme afin d'en faciliter l'accès.

De plus, la plateforme OverDrive, où se concentre l'offre en anglais, est perçue comme plus découvrable et plus connue des lecteurs anglophones et potentiellement bilingues, que la plateforme Prenumerique ne l'est des lecteurs francophones. Peu de pistes d'explication sont cependant proposées à cet égard, hormis l'ancienneté d'OverDrive.

En outre, pour Eve Lagacé, directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), interrogée par Baillargeon (8 janvier 2024) dans un article de LeDevoir, l'objectif serait que la recherche par un lecteur du titre d'un roman sur Internet le dirige vers une bibliothèque publique de proximité et pas directement et uniquement vers des librairies, ce qui nécessiterait que toutes les collections du Québec soient intégrées, ce qui n'est pas encore le cas.

Enfin, nos analyses suggèrent que les participants adoptent une conception du concept de repérabilité influencée par l'éclairage particulier que lui confère la sérendipité. Ainsi, alors que les distinctions qui précèdent permettent d'affirmer que la repérabilité et la trouvabilité sous-tendent la recherche intentionnelle d'un contenu précis, les participants adoptent la perspective de la mission franco-qubécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones, qui différencie cette recherche de la recherche exploratoire de contenu. Pour elle, un contenu

possède une bonne découvrabilité lorsqu'il est disponible et qu'il peut effectivement être repéré par les personnes susceptibles de l'apprécier. Par comparaison, un contenu culturel peut être trouvable (par quelqu'un qui le cherche précisément) tout en ayant une très mauvaise découvrabilité, au sens où il a peu de chance d'être découvert par la sérénité par quelqu'un qui est en mode exploratoire (Ministère de la culture et des communications du Québec et Ministère de la Culture de France, 2020, p. 6).

Ici, la découvrabilité est ainsi associée à la sérénité, ce qui la distingue de la trouvabilité. Plus récemment, dans son rapport intitulé *La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique*, le Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels précise que, « pour qu'un contenu soit facilement découvrable dans l'environnement numérique, il doit pouvoir être proposé à un utilisateur et croiser le chemin de ceux susceptibles de l'apprécier lors de leur parcours en ligne » (2024, p. 16). L'attention est ainsi portée sur la potentialité d'un contenu d'être apprécié, que sa rencontre avec son public soit intentionnelle ou fortuite.

Dans la francophonie canadienne (hors Québec), les participants ne semblent pas percevoir d'enjeu de repérabilité, interne ou externe, des contenus en français. Une conjugaison de plusieurs raisons peut expliquer ceci. D'abord, l'offre est surtout constituée de best-sellers, généralement fortement médiatisés, bien indexés et plus repérables. De plus, elle est souvent centralisée et les participants étant issus de « bibliothèques- enfants », ils seraient moins directement interpellés par ce type d'enjeu.

5.3.3 La disponibilité des livres numériques

Connaître la disponibilité d'un livre numérique est le principal besoin de découvrabilité mobilisé par les participants. La disponibilité correspond, d'une part, à la capacité de développer une offre de contenus culturels jugée adéquate ainsi que de la mettre à disposition et, d'autre part, à en assurer l'accessibilité au plus grand nombre.

5.3.3.1 *Le développement d'une offre de contenus culturels jugée adéquate*

Il y a d'abord lieu d'établir ce que signifie « une offre de contenus culturels jugée adéquate », à la fois dans la perspective de la disponibilité et dans la compréhension de la découvrabilité qu'entretiennent les participants. Cette mise au point se montre d'autant plus cruciale que, dans l'offre globale des bibliothèques publiques québécoises, une diminution de la proportion d'exemplaires de livres numériques publiés au Québec par rapport à

l’ensemble des livres numériques contenus dans la collection peut être constatée dans les trois dernières années⁵¹.

Nos analyses suggèrent que cette compréhension mobilise un rapport entre la présence, dans le domaine du livre numérique québécois et francophone, d’une offre importante sur les plans quantitatif et qualitatif et son potentiel d’être découverte. Nous avons soulevé précédemment (Pelbois et Maltais, 2024) la question de la disponibilité de l’offre au Québec dans la perspective de sa suffisance quantitative et avons exposé certains jugements configurationnels et certains arbitrages à l’œuvre permettant de l’apprécier. Nous souhaitions alors explorer la manière dont les bibliothécaires peuvent déterminer si l’offre de livres numériques est suffisante en quantité pour répondre aux besoins des lecteurs québécois. Nous avons également abordé la qualité de cette offre sous l’angle de la bibliodiversité (Pelbois et Luckerhoff, 2024), en nous demandant comment elle peut être appréciée dans la perspective de sa pertinence pour le public visé. Ce faisant, nous nous sommes intéressés au caractère nécessaire de la quantité de l’offre pour répondre aux besoins des lecteurs actuels, et à sa pertinence pour le public visé.

Mais en matière de découvrabilité, un jugement d’adéquation est opéré par des participants entre la quantité et la qualité de l’offre et les lecteurs actuels, et ceux à conquérir par le développement de cette dernière. Par conséquent, le besoin de disponibilité permet ici de questionner l’adéquation de l’offre, au sens de son adaptation à ses buts, qui sont de favoriser la diffusion des titres québécois francophones en bibliothèque publique et de contribuer à leur développement (Pelbois et al., 2023).

Ainsi, la nécessité, la pertinence et l’adéquation aux buts constituaient trois caractères déterminants et complémentaires d’appréciation de la découvrabilité de l’offre de livres numériques sous l’angle du besoin de disponibilité. La mesure de la quantité et de la bibliodiversité de l’offre de livres numériques, complexifiée par la présence de licences aux conditions variées qui en rendent la comparaison plus ardue (Pelbois et

⁵¹ Cette proportion s’élève à 27 % en 2022 (et respectivement 30% en 2021 et 31% en 2020). Le pourcentage d’exemplaires de livres imprimés publiés au Québec par rapport à l’ensemble des exemplaires de la collection de livres imprimés est 32 % la même année (et est stable au cours des 3 dernières années). Celui des livres audionumériques québécois est de 4 % (en augmentation) (Statbib, 2024). On notera qu’il s’agit là des données pour l’ensemble des plateformes de livres numériques et non pour Prenumerique.

Maltais, 2024), ne saurait alors constituer qu'un premier pas pour une réflexion plus globale sur sa disponibilité, les critères permettant de juger de son adéquation étant encore à définir.

5.3.3.2 La mise à disposition et l'accessibilité au plus grand nombre

Au Québec, tel que précisé plus haut, les livres numériques sont mis à la disposition des bibliothèques par la plateforme québécoise Pretnumerique, créée à l'initiative des bibliothèques publiques, en partenariat avec les principaux acteurs de la chaîne du livre.

Mais si la mise à disposition de ces livres au plus grand nombre de lecteurs est favorisée par l'instauration de Pretnumerique, pour les participants, le nombre de prêts cumulatifs de la licence québécoise, soit 55 jetons⁵² – ce qui est relativement élevé – y contribue tout autant. Et ce nombre est perçu comme avantageux par rapport à beaucoup de licences européennes de titres en français (Pelbois et Maltais, 2024).

Cependant, paradoxalement, l'accessibilité, au plus grand nombre, des titres de la licence québécoise est artificiellement retardée pour les lecteurs à titre individuel, par la non-simultanéité des prêts, puisqu'un seul lecteur à la fois peut emprunter le livre. En d'autres termes, si la bibliothèque a acheté une seule licence d'un titre, bien que cette dernière permette 55 prêts, si un prêt est déjà en cours, un autre lecteur voulant emprunter le même titre devra attendre la fin de ce prêt.

Les bestsellers, titres les plus demandés, ne peuvent ainsi bénéficier de la simultanéité des prêts, pourtant techniquement possible avec un livre numérique. Les bestsellers québécois peuvent alors entrer en concurrence, dans une certaine mesure, avec les bestsellers sous licences européennes qui, bien que plus onéreuses, permettent souvent la simultanéité des prêts. De surcroît, la simultanéité favorise la disponibilité au moment où les titres sont plus susceptibles de rejoindre leurs lecteurs, ce qui peut favoriser les licences européennes.

⁵² Le nombre de jeton correspond au nombre d'emprunts (ou prêts) possibles avec une licence. ReseauCarel explique : « la licence donne droit à un certain nombre de jetons. Par ce terme de casino, on désigne le nombre de prêts que l'éditeur autorise la bibliothèque à faire pendant la durée de la licence. Dès que vous avez utilisé tous les jetons auxquels vous avez droit, la licence tombe, même si vous êtes encore dans la limite du temps. Et dès que vous avez dépassé la durée de la licence, votre licence tombe. Le premier atteint, durée de licence ou nombre de jetons maximum consommés, vos droits s'éteignent » (s.d., p.3).

S'ajoute à cette situation le phénomène de report de l'intérêt des lecteurs des bestsellers québécois vers les titres de niche québécois en raison de l'indisponibilité temporaire des premiers du fait de la non-simultanéité de leurs prêts, tel que suggéré par les principaux participants ayant contribué à l'émergence du projet Pretnumerique (Pelbois et al., 2022). Ce phénomène demeure actuellement non démontré selon les participants à l'étude dont nous rendons compte ici. À ce sujet, rappelons d'abord que l'hypothèse de l'existence de ce phénomène nourrit la perception négative liée à la non-simultanéité des prêts de la licence québécoise, alors que cette simultanéité est jugée comme une condition essentielle de l'atteinte de l'objectif de Pretnumerique de favoriser la diffusion des titres québécois francophones en bibliothèque publique et contribuer à leur développement (Pelbois et al., 2023). Néanmoins, il convient de ne pas négliger qu'une autre hypothèse, non confirmée, contribue à perpétuer une telle perception : celle de la cannibalisation du livre numérique par les bibliothèques, c'est-à-dire que les lecteurs des bibliothèques préfèrent y emprunter leurs livres numériques plutôt que de les acheter en librairie (Pelbois et al., 2022).

Actuellement, ces hypothèses n'ont pas reçu de réponses; afin de les vérifier, il sera nécessaire d'analyser les parcours de navigation des lecteurs dans la plateforme, de bénéficier des résultats de sondages réalisés auprès de ces derniers et d'obtenir certaines données compilées par les éditeurs afin de les comparer avec celles des bibliothèques, notamment des données détaillées relatives aux ventes aux librairies.

Nous ne reviendrons pas dans le cadre de cet article sur les analyses de l'ensemble des conditions d'exécution de la licence de Pretnumerique (Pelbois et al., 2023). Précisons cependant que les participants perçoivent l'imposition de dates d'échéance par certaines licences européennes comme un critère de plus en plus prédominant dans la décision d'acquérir ou non certains titres, c'est-à-dire dans les arbitrages effectués. Peu importe le nombre de licences échues avant que l'ensemble de leurs jetons n'aient été utilisés, le caractère symbolique de l'échéance demeure prégnant. Il s'ensuit que, dans l'arbitrage effectué entre l'acquisition d'un titre québécois ou européen, lorsque tous deux sont susceptibles de générer un intérêt équivalent, l'avantage va à la licence québécoise, et par

conséquent aux titres québécois, puisqu'elle n'impose pas de date d'échéance, et ce, malgré la non-simultanéité de ses prêts.

Notre recherche suggère que pour les participants des bibliothèques des CFSM, la situation est différente. Une partition de leur clientèle est perçue : il y a une clientèle francophone, majoritairement bilingue et une clientèle unilingue anglophone. Cette partition a un effet sur l'appréciation de ce qui peut constituer une quantité suffisante de livres numériques en français.

De plus, la mise à disposition de ces livres au plus grand nombre de lecteurs n'est pas marquée par la présence d'une plateforme que les bibliothèques auraient contribué à développer, ni par la prédominance d'un modèle de licence susceptible d'influencer leurs arbitrages quant à la quantité suffisante de livres numériques à offrir à leurs lecteurs, à sa diversité ou son adéquation aux besoins de ces derniers. Du fait de la centralisation de l'offre, ils n'effectuent généralement pas directement les acquisitions et n'ont pas ainsi à considérer, ni à arbitrer les différents modèles de licences.

Mais, paradoxalement, pour ceux en offrant, des participants perçoivent que l'offre de livres numériques en français est relativement suffisante considérant l'attrait qu'elle suscite (qu'ils mesurent par le nombre de prêts), la population desservie (très majoritairement bilingue) et le budget global dont leur bibliothèque bénéficie, d'autant plus que le prix des livres numériques est perçu comme élevé.

Notre recherche suggère de plus, que dans les bibliothèques participantes des CFSM, bien qu'une mention explicite au nombre de prêts permis par les différentes licences soit absente, l'existence même de modèles de licences comportant ce type de condition (mais aussi parfois des dates d'échéance et aucune possibilité de simultanéité des prêts), semble teinter négativement l'appréciation qui y est faite de l'intérêt de l'offre pour leurs lecteurs. L'absence de simultanéité revêt alors un caractère critique puisque de longs délais d'attente pour un titre en français, délais susceptibles d'être augmentés, par ailleurs, par la centralisation de la collection, peuvent favoriser le report de l'intérêt du lecteur vers un titre en anglais, comme nous l'avons évoqué précédemment, ou vers la traduction en anglais du même titre, lorsque proposée et disponible.

5.3.4 La recommandation

La recommandation d'un contenu culturel correspond à sa mise en valeur, à sa promotion et à sa visibilité, et ce, sans requête de l'utilisateur (OIF, s. d., p. 2). Selon la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, « la découvrabilité repose donc à la fois sur la recherche et sur la recommandation. D'un côté, c'est la visibilité du contenu qui est en jeu, le fait qu'il apparaisse dans les recherches d'un utilisateur, de l'autre c'est sa recommandation, le fait qu'il soit conseillé aux publics » (2020, p. 6).

Nos analyses suggèrent que les participants partagent encore peu l'inquiétude pouvant accompagner le développement des systèmes de recommandation algorithmique, bien qu'ils soient susceptibles de « conduire à des biais – fortuits ou intentionnels – dans les propositions [...], notamment en faveur de certains types de contenus (contenus produits en interne ou plus rentables, contenus les plus populaires, contenus globaux, etc.) » (Ministère de la culture et des communications du Québec et Ministère de la Culture de France, 2020, p. 11). De fait, ni la plateforme Pretnumerique, ni Cantook, bien qu'elles offrent elles aussi la fonctionnalité de recherche à l'aide de mots clés, ne sont des moteurs de recherche proposant des recommandations personnalisées comme le font Google, Netflix ou Spotify.

Si, pour les participants, la recommandation par les algorithmes et la recommandation humaine peuvent se compléter, leur utilisation de la plateforme les inscrit actuellement dans la perspective d'une forme de recommandation non personnalisée. Ils ont recours au carrousel de nouveautés proposé par la plateforme, offert en français ou en anglais selon l'ordre d'affichage déterminé par la langue sélectionnée par l'usager. Des sélections thématiques, qu'elles soient générées par la plateforme ou plutôt créées par la bibliothèque ou la « bibliothèque-parent » selon le cas, sont aussi offertes aux lecteurs. Les titres de niche, qu'ils soient québécois ou d'auteurs locaux des autres provinces, seraient ainsi relativement peu spécifiquement recommandés.

Les participants expriment en outre des préoccupations relatives au traitement des données personnelles des lecteurs. Même s'ils croient pertinente une certaine forme de suggestion se référant à des comportements passés (« Si vous avez aimé ceci, nous vous

suggérons cela ») ou opérant sur la base d'un filtrage collaboratif (« D'autres lecteurs ayant aussi lu ce livre ont aussi aimé... »), son intérêt leur paraît actuellement relatif, et ce, pour différentes raisons.

D'abord, faute de budget, la quantité de livres numériques que comprend cette collection et sa diversité peuvent se montrer relativement limitées dans leur bibliothèque. Cette situation peut être accentuée lorsque les bibliothèques optent pour une stratégie d'acquisition d'un même livre en doublon : numérique et imprimé.

De plus, selon les participants, dans les bibliothèques des municipalités desservant peu d'habitants, dont le budget est restreint, l'offre est essentiellement constituée de best-sellers et de nouveautés en raison du coût des licences. Bien que généralement inférieur au coût du titre imprimé, il serait encore trop élevé pour des titres dont le succès – mesuré en nombre de prêts – est peu assuré. Dans ce contexte, l'engouement des lecteurs pour les titres de niche peut difficilement se manifester et se développer, l'offre étant tout simplement absente en bibliothèque.

Au Québec, de surcroît, le coût du livre numérique d'expression française sous licence québécoise n'élude pas un autre paradoxe. Si cette licence est réputée moins onéreuse, le coût par prêt n'est pas toujours perçu comme avantageux. La mesure du coût par prêt, héritée des collections de livres imprimés, retient l'attention des bibliothèques dans un contexte de gestion de fonds publics limités. À titre d'exemple, si un livre numérique potentiellement prêté 50 fois n'est emprunté que 10, le coût par prêt sera multiplié par cinq. Pour un nombre de prêts équivalents, bien que le livre imprimé, soit généralement plus onéreux, l'avantage semble loger du côté du livre numérique. Toutefois, pour atteindre l'équivalence du nombre de prêts, le livre numérique doit encore rencontrer ses lecteurs, actuellement bien moins nombreux que les emprunteurs de livres imprimés. Et si cette rencontre entre les lecteurs et un ouvrage en particulier se fait peu, comme cela peut être le cas d'un titre de niche, sa licence d'utilisation ne peut ni être prêtée à une autre bibliothèque ni cédée⁵³. Pour les participants, cette impossibilité limite la circulation du livre numérique, entravant ainsi le rayonnement et à la promotion de certains contenus. S'il

⁵³ Rappelons qu'il s'agit de licences d'utilisation et non d'achats définitifs.

est possible que l'impact de cette impossibilité revête un caractère plus symbolique que réel (Pelbois et Luckerhoff, 2024), elle ne doit pas, pour autant, être négligée. Un participant explique :

On n'a pas le budget pour acheter des livres numériques qui risquent de ne pas être empruntés. C'est aussi le cas avec les livres imprimés, comme le budget est limité, on veut répondre aux besoins des lecteurs et on ne va pas acheter un titre si on croit qu'il ne circulera pas. C'est pareil... mais pas tout à fait. Le livre imprimé va peut-être trouver son lecteur dans notre bibliothèque ou dans une autre, même si ça prend du temps.

En outre, en matière de bibliodiversité, des questionnements quant à la possibilité de choisir un type de licence plus approprié à la situation d'une bibliothèque spécifique, mais aussi au type de titre concerné (bestseller et nouveauté ou titre de niche) demeure présent au Québec (Pelbois et Luckerhoff, 2024; Pelbois et Maltais, 2024).

De fait, à l'instar de l'entreprise qui cherche à « adapt[er] les coûts qu'elle engage à la valeur que son produit représente pour le client » (Bouquin, 2004, cité par Malleret, 2009, p. 24), la bibliothèque publique, orientée vers les besoins de ses usagers, souhaite optimiser son offre en adaptant de façon continue le coût de cette dernière à la valeur de ce qu'elle représente pour ses usagers.

L'ambition de gérer les coûts et la valeur est aussi affectée par l'ambiguïté de la définition de la notion de valeur (Malleret, 2009). Ainsi, la manière dont les participants des bibliothèques du Québec, comme dans celles des CFSM, conçoivent la valeur créée par l'offre de livres numériques québécois ou plus globalement, d'expression française, qu'ils rendent disponibles, s'apprécie par le rapport entre sa capacité à répondre aux attentes et aux besoins des lecteurs et ce qu'il en coûte pour le faire. Pour augmenter la valeur de son offre, la bibliothèque publique, dont le budget est limité, cherchera alors à mieux satisfaire au meilleur coût les besoins de ses lecteurs (notamment en termes de quantité, de qualité et de diversité de l'offre).

Cela dit, les besoins des lecteurs sont complexes à appréhender et, par conséquent, la manière de les satisfaire, se limite souvent à la comptabilisation des prêts. À cette fin, dans les bibliothèques publiques du Québec comme dans celles des CFSM, différents arbitrages sont opérés, qui se fondent toutefois sur une inégalité de valeur d'un même titre

entre sa version numérique et sa version imprimée, celle du premier étant toujours évaluée dans sa complémentarité avec celle du second. Cette situation prévaut plus d'une décennie après les débuts de Cantook et de Pretnumerique et bien qu'une possible substitution référentielle du livre imprimé vers la licence québécoise soit à l'œuvre dans certains arbitrages (Pelbois et Maltais, 2024).

L'appréciation du livre numérique relève ainsi d'une valeur non équivalente à celle du livre imprimé ce qui n'est pas sans affecter l'offre, elle-même à la base de la recommandation, algorithmique ou humaine.

Enfin, pour des participants et comme le remarque Fremaux (2022), en matière de recommandation, lire un livre n'équivaut pas à écouter de la musique ou regarder des vidéos dans des plateformes de diffusion en continu : l'influence de la suggestion de l'algorithme pourrait se montrer plus relative. Lire, s'est choisir d'investir un temps d'attention plus long; aussi, au-delà de la recommandation, avant d'arrêter son choix, le lecteur peut aussi être séduit – ou pas – par la couverture du livre numérique recommandé, le résumé proposé, voire décider de ne pas emprunter de livre s'il ne peut en lire les premières pages, d'autant plus s'il s'agit d'un titre de niche.

5.4 Conclusion

Parmi les industries culturelles québécoises, celle du livre « a toujours eu à mener un combat épique contre une concurrence redoutable et des verrous séculaires à son développement » (de la Durantaye, 2012, p. 300).

Le livre numérique québécois bénéficie depuis 2022 du dépôt légal, mesure qui n'avait donc pas cours au moment de la création de Pretnumerique (Pelbois et al., 2021). Ainsi, il contribue désormais au patrimoine documentaire publié constituant la mémoire collective et devant être conservé pour les générations futures (Lalonde, 2021). Et, avec Pretnumerique, il bénéficie également de plusieurs avantages susceptibles de contribuer à son succès en bibliothèque publique. À l'instar des autres livres numériques, mais à contraria du livre imprimé, sa mise en disponibilité dans l'offre de la bibliothèque peut être plus rapide, puisqu'il abolit certaines délais (Lapointe et al., 2021), sans compter que,

n'étant pas soumis à un embargo, il peut être offert en bibliothèque dès sa sortie. Par ailleurs, les combinaisons s'opérant entre certaines des conditions de sa licence d'utilisation sont jugées plus probables que d'autres de contribuer à son succès en bibliothèque, et ce, bien que leur congruence à leur réalité ne soit pas toujours pleinement satisfaisante. Ces conditions contribuent, en outre, à le positionner comme une sorte de référent (Pelbois et Maltais, 2024).

Cependant, les livres numériques québécois d'expression française ne jouissent pas tous du même statut en bibliothèque publique au Québec. De fait, s'ils y constituent la part la plus importante de l'offre de livres numériques – leur part étant proportionnellement supérieure à l'offre de livres imprimés selon un participant –, ils sont soumis à certains arbitrages. Ces derniers occasionnent plusieurs paradoxes résultant majoritairement d'une recherche d'équilibre entre l'ambition des bibliothèques de favoriser la bibliodiversité par le biais de Prenumerique – notamment la lecture de livres numériques québécois de niche encore peu connus des lecteurs – et la réalité que représentent les choix initiaux de ces derniers, dont l'intérêt se porte d'abord vers les best-sellers et les nouveautés, sur lesquels se concentrent le plus souvent les achats des bibliothèques pour des raisons budgétaires.

Pour les autres livres s'opère alors une recherche d'équiprobabilité de générer un prêt. Le budget des bibliothèques doit-il favoriser l'acquisition d'un titre numérique québécois – rapidement disponible, accessible en tout temps et en tous lieux pour de faibles coûts de traitement – ou du même titre au format imprimé, susceptible de rejoindre un bassin de lecteurs plus importants dont certains, de surcroît, expriment le besoin de réduire leur temps d'écran? Surtout, doivent-elles acquérir un titre numérique québécois à un prix plus avantageux, mais présentant une capacité à susciter l'intérêt du lecteur relativement indéterminée, ou plutôt opter pour l'acquisition de licences plus onéreuses, dont le nombre de jetons sera plus limité mais le nombre de prêts assuré?

Par ailleurs, Prenumerique est-il susceptible de contribuer de manière importante au succès du livre numérique québécois, de la même manière que le modèle québécois de développement des industries culturelles l'est devenu pour le livre imprimé⁵⁴? En serait-il

⁵⁴ Le modèle spécifiquement québécois de développement des industries culturelles est caractérisé par le succès de la production éditoriale de la province, malgré l'étroitesse de son marché. De la Durantaye (2012)

plutôt l'héritier culturel? Cette dernière hypothèse semble confirmée par notre programme de recherche. Son origine partenariale reposant sur l'implication des principaux acteurs de la chaîne du livre et sur le partage des risques (entre les bibliothèques investissant significativement dans des acquisitions de licences face à la crainte des éditeurs de voir le livre imprimé cannibalisé par le livre numérique) en témoigne jusqu'à maintenant.

Notre recherche suggère également, que par sa prédominance, le modèle de la licence québécoise, comme artefact communicationnel, revêt un aspect structurant favorisant certains arbitrages en matière d'acquisition de licences.

Mais au Québec tout comme dans les CFSM, les modèles de licences des livres numériques mobilisent une comparaison avec le livre imprimé et des représentations sociales associées à ce dernier. Au Québec, ces représentations semblent porteuses d'un certain particularisme culturel supposé favoriser non seulement une meilleure réponse aux besoins spécifiques des lecteurs québécois, mais aussi la diversité culturelle à laquelle les livres numériques en français contribuent. Ainsi, dans son très récent rapport (juillet 2024), intitulé « Renforcer la découvrabilité des contenus culturels québécois : l'impact des bibliothèques publiques », l'ABPQ précise,

Les Québécoises et les Québécois ont tout à gagner de la mise en valeur de leur culture et de la langue française par une meilleure découvrabilité des artistes québécois, qui peinent souvent à se faire remarquer au sein de l'océan des contenus en ligne. Les bibliothèques jouent depuis longtemps un rôle clé dans la découvrabilité des contenus culturels québécois en les rendant accessibles à toutes et à tous et en les valorisant, que ce soit à travers leurs collections ou grâce aux expositions et aux événements mettant en lumière les artistes locaux. Elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion, la promotion et la création de contenus culturels québécois (2024, p.4).

Plus, loin,

La découvrabilité du contenu culturel est un enjeu particulièrement important dans le contexte québécois, dont la diversité culturelle est sous-représentée sur les grandes plateformes internationales telles qu'Amazon, Netflix et Spotify. La position dominante de ces géants numériques favorise généralement la

suggère que ce modèle se démarque par son mode de gouvernance par consultation, par sa gestion du partage des risques et celle du développement des industries culturelles. En s'appuyant sur un cadre législatif et réglementaire et sur le rôle majeur joué par certains acteurs, tout en bénéficiant du soutien financier de l'État en faveur de la culture et des entreprises culturelles, ce modèle contribue à l'économie du livre imprimé québécois.

découvrabilité des contenus américains et anglophones, marginalisant ainsi les cultures locales, dont la culture québécoise. La diversité culturelle est l'une des forces du Québec. La langue française, minoritaire en Amérique du Nord, y coexiste avec les langues des 11 nations autochtones, chacune ayant une culture distincte. Favoriser la découvrabilité des contenus culturels québécois renforce la diversité et l'inclusivité dans l'offre culturelle, et contribue à préserver et promouvoir la langue française et les cultures autochtones (ABPQ, 2024, p.8).

Notre recherche suggère la nécessité d'une meilleure compréhension du concept de découvrabilité.

Ainsi, dans le domaine de la littérature scientifique, tel que suggéré très récemment, par Larivière lors de matinée d'échanges du 19 mars 2024, malgré des intérêts convergents, la découvrabilité de la culture et celle des contenus scientifiques en ligne en français, ne relèvent pas d'une analogie parfaite. Ainsi, pour Larivière et al. (2024) malgré la production scientifique dominante, publiée en anglais « [l]e fait de pouvoir publier en français les résultats de la recherche est essentiel pour rapprocher les 320 millions de francophones dans le monde, et pour représenter les enjeux qui leur sont propres » (Larivière, cité par Henry, 2024, n. p.).

En outre, Larivière et al. (2024) suggèrent que les articles scientifiques ne sont pas des biens de substitution pour le chercheur et que « chaque document scientifique a le monopole de son contenu » (p.3). Pour Larivière (2024, 19 mars), décider de regarder un film (choisi souvent parmi le top 10 des films les plus regardés cette journée-là) plutôt qu'un autre est différent de choisir de lire un article scientifique, puisque, si deux articles scientifiques sur un objet de connaissance ont été produits, il faut les lire tous les deux pour avoir un portrait plus complet de ce dernier. Par conséquent, non seulement décider « de seulement lire ce qui est en français [serait] se limiter à 3-4% de la production scientifique mondiale » ce qui n'est qu'une infime partie de la production scientifique sur un objet de connaissance.

Nous voyons dans cette analogie imparfaite, entre la découvrabilité de la culture et celle des contenus scientifiques en ligne, une voie d'accès possible à une meilleure compréhension du concept de découvrabilité.

Enfin, cette dernière nous semble susceptible de revêtir, dans les CFSM un intérêt particulier, comme peut en témoigner le tout récent mémoire de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) adressé au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de sa consultation publique pour un encadrement législatif sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique. Dans son mémoire, la FCCF souligne l'importance de la découvrabilité des contenus culturels d'expression originale de langue française, mais aussi celles des contenus culturels issus de la francophonie canadienne et acadienne et des contenus culturels francophones destinés spécifiquement aux jeunes. La découvrabilité de ces contenus dans les CFSM constitue une piste exploratoire riche et originale à laquelle nous souhaitons consacrer certaines de nos prochaines recherches.

Conclusion

Dans les chapitres précédents de cette thèse, nous n'avons pas cherché à définir formellement la communication sociale, nous limitant à exposer brièvement ce à quoi elle s'intéresse. La communication est elle-même un caméléon pouvant référer tout autant à la mise en commun, la relation, la communion, le partage et la transmission et pouvant désigner tout autant l'objet mis en commun que le moyen de cette mise en commun (Winkin, 1981). Pour Jodelet (2002, p.122), Searle (1998) suggère « qu'un fond commun de représentations partagées, à un niveau plus ou moins conscient, constitue la référence culturelle indispensable pour la communication sociale » (p.19). La synthèse des analyses présentées, sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, peut témoigner de cette difficile réduction de la communication sociale à une forme ou l'autre qui la représenterait dans sa globalité et sa complexité.

En guise de conclusion, nous proposons plutôt de revenir sur les nombreux cheminements suivis dans cette thèse en témoignant de nos réflexions, en cette fin de parcours, d'abord sur le rapport de notre recherche avec la compréhension du phénomène à l'étude et ensuite avec notre programme de recherche et la MTE.

Retour et réflexions sur le rapport de notre recherche avec la compréhension du phénomène à l'étude

Du paysage conceptuel sensibilisateur à la compréhension du phénomène à l'étude

Nous sommes d'abord entrés en relation avec le phénomène à l'étude par ce qu'est, fait ou permet le livre numérique. Ce fût le point de départ à partir duquel nous avons cheminé dans le paysage conceptuel sensibilisateur que nous avons proposé du phénomène. Nous y avons discerné les contours encore flous d'enjeux constituant une triple confrontation entre le modèle économique de licences d'utilisation du livre numérique en bibliothèque publique et : l'absence du livre numérique des cadres législatifs et réglementaires du livre au Québec, le traitement volontaire de celui-ci en contexte de financement public, comme un bien rare et rival, ce qu'il n'est pas d'un point de vue strictement technique, et le principe

de la gratuité, auquel adhèrent les bibliothèques publiques, au bénéfice de la société dont elles émanent.

Nous avons ainsi proposé d'ajouter le terme « paysage » à la notion de « concepts sensibilisateurs » et avons suggéré que le paysage conceptuel sensibilisateur initial permet de voir certaines caractéristiques cartographiques du terrain de notre recherche, certains contours sur lesquels se porte temporairement l'attention du chercheur.

Notre cheminement conceptuel vers la compréhension du phénomène à l'étude nous a ainsi conduit à nous distancer progressivement de ce paysage conceptuel sensibilisateur initial pour y discerner les contours d'un portrait conceptuel s'en distinguant et proposant une compréhension intégrative et cumulative du phénomène à l'étude.

Par ailleurs, nous avons également précisé que si nous utilisions dans notre thèse le qualificatif « sensibilisateur » pour traduire le « *sensitizing* » de « *sensitizing concepts* » (Blumer, 1969; Glaser, 1978; Glaser et Strauss, 1967; Strauss, 1987; Van den Hoonaard, 1997), et pas « sensibilisant », c'était à des fins de référence essentiellement; notre préférence intuitive allant vers le participe présent plutôt pour le suffixe *-eur* en dérivant. L'utilisation courante des termes « concepts sensibilisateurs » en MTE invitent ainsi à une exploration qui, nous l'avons écrit, dépasserait le cadre des réflexions de notre thèse, mais serait d'un certain intérêt pour nos futures recherches. Cette exploration pourrait notamment approfondir l'utilisation de ces termes, avec certains qualificatifs ou ajouts s'il y a lieu, pour témoigner de la progression de la recherche.

Mais les chemins qui nous ont guidé vers la compréhension du phénomène complexe du modèle de licences de livres numériques en bibliothèque publique au Québec, ne sont que certains parmi d'autres possibles. Cela ne signifie pas que notre intention de compréhension était impossible. Bien au contraire, si nous avons emprunté certains chemins déjà tracés, nous avons aussi contribué à tracer les premiers contours et sillons de voies nouvelles, qui seront encore à dessiner.

De la compréhension du phénomène à l'étude vers une théorisation

Pour Glaser et Strauss (1967), deux types de théories ancrées dans les données, dont les niveaux de généralités ne se différencient qu'en termes de degré, peuvent être produites

par l'analyse comparative continue : une théorie substantive (élaborée pour un domaine d'enquête particulier ou empirique) ou une théorie formelle (élaborée pour un domaine d'enquête formel ou conceptuel). La théorie substantive « constitue un lien stratégique pour formuler et développer des théories formelles basées sur les données » (p.127). Les auteurs les distinguent de la « grande » théorie, qui est « produite à partir de présupposés logiques et de spéculations sur ce que "devrait" être la vie sociale » (p.128).

Notre recherche s'est inscrite dans le premier cas, soit celui d'une théorisation substantive. Nous avons ainsi suggéré comment, par le projet Prenumerique, de nouvelles dynamiques relationnelles ont émergé du partenariat entre les bibliothèques publiques et les principaux acteurs de la chaîne du livre. Comment, dans ce partenariat, ces dernières ont arbitré certaines tensions inhérentes aux conditions des modèles de licences restreignant l'accès aux livres numériques. Comment ces conditions, variables selon les éditeurs, complexifient l'évaluation de l'offre faite aux lecteurs, en termes de quantité mais aussi de qualité et de diversité. Comment certaines opportunités de mesures permettent de dépasser cette complexité. Comment l'opérationnalisation des conditions des modèles de licences soumettent l'offre de livres numériques en bibliothèque publique à certains arbitrages; lesquels sont liés à plusieurs paradoxes exprimant une recherche d'équilibre entre l'ambition des bibliothèques avec Prenumerique de favoriser la bibliodiversité et la réalité des choix des lecteurs. Et finalement, comment s'intéresser aux modèles de licences des livres numériques au Québec ne peut se faire sans prendre en considération le modèle spécifique de développement des industries culturelles québécoises, lequel contribue à l'économie du livre imprimé québécois.

Ce faisant, se sont dégagées deux types d'expériences communicationnelles témoignant de compréhensions et appropriations des modèles de licences de livres numériques en bibliothèque publique comme artéfacts communicationnels: une dans laquelle le modèle est un énoncé, un instrument permettant de structurer et de traiter l'information; et la seconde, dans laquelle il médiatise certaines représentations sociales permettant de partager et de communiquer des sens communs. Examinons ces deux compréhensions pouvant être dégagées de nos analyses, et qui leur sont transversales.

Les modèles de licence comme artefacts communicationnels d'organisation de l'information et dispositifs de configuration de l'échange

Dans cette compréhension des modèles de licences de livres numériques, l'artefact communicationnel qu'est le modèle nous apparaît comme un dispositif structurant de configuration de l'échange entre le modèle et son utilisateur. Les conditions du modèle organisent l'information et jouent, en la matière, un rôle central.

Cette compréhension s'inscrit dans une perspective structurelle et cognitive de traitement de l'information. Les participants ont ainsi mobilisé des champs lexicaux relevant de la sphère instrumentale, qui s'articulent autour de la comparaison, de la capacité à mesurer, évaluer, prêter, partager, comparer ou transmettre de l'information. L'énonciation des conditions et leur ordre d'énumération conduisent à une articulation logique des conditions qui contribue à faciliter l'appréhension du modèle par les professionnels des bibliothèques, qui en sont les principaux utilisateurs. Ainsi, les conditions des licences, en tant qu'énoncés, reproduisent l'organisation de l'information, par comparaison avec le livre imprimé à des fins d'intelligibilité. Elles débutent logiquement par la notion d'exemplaire, laquelle est pourtant contre-intuitive avec le livre numérique. Un exemple de cette compréhension a été présenté précédemment lorsque nous avons suggéré que les conditions de la licence québécoise peuvent constituer un prototype représentatif de la catégorie des licences à prêts successifs seulement.

Dans cette expérience communicationnelle d'un modèle organisant l'information, le développement de la collection de livres numériques peut se heurter à des enjeux de mesure. Si le mimétisme avec le livre imprimé permet d'opérationnaliser facilement les prêts; il semble aussi contribuer à cristalliser la primauté de l'exemplaire (transposition du livre imprimé) sur le jeton de livre numérique. Ce qui, nous l'avons suggéré plus haut, peut limiter l'appréhension globale de la collection comme un tout plutôt que comme une somme de licences ou d'exemplaires.

Les modèles de licences et les représentations sociales

Dans cette seconde compréhension des modèles de licences de livres numériques comme artéfacts communicationnels, les modèles mobilisent le système représentationnel du livre imprimé dans la société québécoise comme un bien culturel rare et rival. En d'autres termes, ils sont structurés par les représentations sociales associées à ce dernier. La perspective culturelle est ici centrale.

Mais qu'entendons-nous par « représentations sociales »? Nous retenons la compréhension proposée par Jodelet (2002) suivant Moscovici (1961; 1989) des « représentations sociales », lesquelles sont considérées comme acquises :

elles concernent le savoir de sens commun, mis en œuvre dans l'expérience quotidienne; elles sont des programmes de perception, des "constructs" au statut de théorie naïve, servant de guide d'action et de grille de lecture de la réalité, des systèmes de significations permettant d'interpréter le cours des événements et des relations sociales; elles expriment le rapport que les individus et les groupes entretiennent avec le monde et les autres; elles sont forgées dans l'interaction et au contact des discours circulant dans l'espace public; elles sont inscrites dans le langage et les pratiques et fonctionnent comme un langage, en raison de leur fonction symbolique et des cadres qu'elles fournissent pour coder et catégoriser ce qui peuple l'univers de vie. Compte tenu de ces caractéristiques, il est possible de considérer que les représentations sociales font partie de ces "outils mentaux" dont parlent les historiens et peuvent être rangées dans la classe des "médiations symboliques" dont parle Vygotski (1978), parties prenantes de la culture (p.119 et 120).

Dans notre recherche, les modèles de licences chargent ainsi intrinsèquement le livre numérique d'une valeur attribuée à son contenu. Les limitations techniques au partage de ce dernier sont des freins à sa libre circulation, et son prix (identique au prix grand public dans la licence québécoise) témoigne de son intérêt culturel.

Cette compréhension du modèle est associée à la mobilisation, par les participants des champs lexicaux relevant de la sphère culturelle et s'articulant autour d'énoncés de type explicatif, fournis pour contextualiser, justifier, légitimer, comparativement au livre imprimé. Une référence historique est présente, associée parfois à une référence explicite au particularisme linguistique et culturel québécois, ce dont l'article inséré en discussion peut témoigner.

Cette expérience communicationnelle des modèles de licences semble se distinguer significativement de la première. De plus, alors que nous suggérons la présence de deux expériences communicationnelles distinctes des modèles de licence comme artéfacts communicationnels, une structurante et cognitive et l'autre culturellement structurée, pour Jodelet (2002, p.125), « le recours à la notion de représentation sociale conçue non seulement comme système de signification mais comme procédure de codification et de classement » permet de surmonter la difficulté, soulevée par Schneider (1987) associée à la conception de la culture comme se limitant à un texte à interpréter et traduire. Ainsi, lorsque Jodelet (2002) suggère que l'approche des représentations sociales permet de capter la complexité des rapports entre la cognition, la réalité et la culture, médiateur entre le monde et l'appareil cognitif, notre compréhension de sa suggestion est que la première expérience communicationnelle dont nous faisons état est susceptible d'être contenue dans la seconde. C'est peut-être le cas, mais ce n'est cependant pas ce que notre compréhension actuelle et située du phénomène à l'étude nous a permis de faire émerger jusque-là.

Si la théorisation substantive proposée dans cette thèse a été élaborée progressivement et a été confrontée à ce qui émergeait du terrain; rappelons que nos rencontres avec ce dernier n'étaient pas centrées sur la recherche de confirmation de notre théorisation substantive émergente. Ainsi, conformément au principe méthodologique de l'*emergent-fit* dans la MTE, nous voulions plutôt constamment comparer notre compréhension au terrain et non pas la tester, dépasser à chaque analyse l'utilisation de catégories possédant une capacité de sensibilisation et entretenant un rapport avec le phénomène, pour proposer une théorisation qui, bien qu'encore locale au domaine à l'étude, soit suffisamment générale pour s'appliquer à l'ensemble de la situation.

Nous nous limiterons par conséquent à suggérer que les modèles de licences des livres numériques en bibliothèque publique au Québec comme artéfacts communicationnels sont à la fois structurants et structurés. Structurants en ce qu'ils permettent d'organiser l'information pour opérationnaliser certains arbitrages concernant les acquisitions et les prêts; et structurés par des arbitrages, implicites ou explicites, mobilisant non seulement la comparaison constante avec le livre imprimé; mais aussi les

représentations sociales véhiculées par celui-ci au Québec, notamment en tant que bien rare et rival.

Pour Glaser et Strauss (1967), « n’importe quelle confrontation entre intuition et théorie existante devient une analyse comparative qui va délimiter les frontières de la théorie existante tout en produisant une théorie plus générale » (p. 391). Pour éléver le niveau conceptuel de notre théorisation substantive, nous pourrions, dans un premier temps, procéder à une analyse comparative des compréhensions proposées dans notre recherche aux processus de thématisation théorisés par Moscovici et Vignaux (1994), qui « associent en permanence notre savoir commun et notre savoir discursif et construisent notre mode d’ancrage cognitif et culturel » (p.42).

Nous pourrions alors notamment nous intéresser aux représentations sociales liées spécifiquement à l’accessibilité aux contenus. La notion d’accessibilité pourrait ainsi être développée. Alors que, dans nos travaux, nous avons mobilisé une acception générale du terme, nous devons aussi reconnaître l’importance de l’accessibilité dans la perspective de la distance technologique, laquelle nous a été, à juste titre, rappelée par notre co-directeur de thèse, Martin Maltais, lors de la soutenance de notre examen. Ainsi, une clarification conceptuelle de cette notion, dans le domaine du phénomène à l’étude et comparativement à celui de la formation à distance, pourrait constituer un ajout pertinent autant à nos travaux qu’à ceux de Deschênes et Maltais (2006).

On l’aura compris, arriver, dans notre thèse, aux termes d’un certaine compréhension du phénomène à l’étude, ne signifie pas que la compréhension du phénomène est complétée. Mais la compréhension proposée peut cependant fournir une certaine grille de lecture, notamment à visée comparative, pour la compréhension d’autres phénomènes du même domaine méritant d’être étudiés, tel que les modèles de licence des livres audionumériques en bibliothèque publique, lesquels connaissent actuellement un succès grandissant, mais sont réputés moins avantageux et plus onéreux.

La démarche de compréhension pourrait également être poursuivie avec l’étude des modèles de licences d’utilisation d’autre domaines. Ce sont des perspectives de recherche dans lesquelles nous aimerais nous engager et qui sont susceptibles de contribuer à la production d’une théorie formelle sur les modèles de licences.

Ces remarques nous amènent à revenir, dans les lignes qui suivent, sur notre programme de recherche.

Retour et réflexions sur notre rapport avec le programme de recherche et la MTE

Nous l'avons vu, dans notre programme de recherche, les questions spécifiques que nous avons posées au phénomène à l'étude se sont construites au fur et à mesure de l'avancement de notre cheminement et de nos recherches, et ont bénéficié des analyses précédentes. La problématique générale n'était que provisoire et l'objet d'étude nous a ainsi guidé, progressivement vers sa compréhension cumulative et intégrative.

Tel que le suggèrent Pozniak et al. (2023) dans un récent article méthodologique s'intéressant à la rédaction d'une thèse par insertion d'articles dans une démarche générale de MTE, dans les recherches doctorales, la démarche générale inductive de la MTE permet des passages logiques et fluides d'un article à l'autre, chaque phase correspondant à un article et « à chaque fois, la nouvelle phase avait pour vocation de tenter de répondre aux questions soulevées par la phase précédente » (p. 40).

Cette fluidité a cependant, pour nous, occasionné une certaine redondance dans l'écriture, au sens où, pour chaque article, nous avons dû, pour en faire un tout cohérent dans une perspective de soumission pour publication dans des revues à comité de lecture, revenir systématiquement et suffisamment sur le phénomène général à l'étude et sa pertinence, introduire les questions soulevées en conclusion des articles précédents et décrire l'approche méthodologique, laquelle était transversale à chacun des articles de notre thèse. Bien que pleinement nécessaires, ces éléments n'étaient pas sans susciter un certain enjeu lié au nombre de caractères permis pour les articles, lequel est limité.

Dans notre thèse, ce qui nous apparaît ainsi constituer une certaine tension entre un programme de recherche doctorale par insertion d'articles dans une démarche de MTE et certaines exigences en matière de publication scientifique a pu être éludé, dans une certaine mesure, par le retrait des parties introductives et méthodologiques de nos articles et la référence aux revues pour la consultation de l'intégralité de ces derniers, lorsque publiés.

De plus, sans aller jusqu'à développer une tendance au syndrome de l'imposteur, nous avons par ailleurs, été confrontés à la nécessité d'un certain auto-référencement que nous percevions peu approprié avec notre posture de chercheur novice. Il nous est apparu qu'à des fins de publication, cet auto-référencement devait être minimalement clairement explicité (ce qui, là-encore n'était pas sans susciter l'enjeu du nombre de caractères permis), ou compensé par un recours volontairement accru aux références théoriques (alors que non seulement l'intégration de celles-ci, en MTE, n'est pas l'objectif principal visé par la démarche; mais aussi qu'elle doit être retardée au développement de la théorie).

Ces difficultés sont-elles communes aux chercheurs doctoraux adoptant la MTE dans le cadre d'une rédaction de thèse par insertion d'articles? C'est une question qui nous semble mériter d'être posée, et susceptible de s'inscrire dans la foulée des travaux déjà réalisés par Guillemette et Luckerhoff (2012) sur les conflits entre les exigences de la MTE et les exigences institutionnelles en matière de recherche scientifique.

Par ailleurs, à l'instar des recherches doctorales de Luckerhoff (2011) et Pozniak (2013) dans leur article méthodologique (Pozniak et al., 2023), de nouvelles intuitions, enracinées dans les données, ont émergé dans notre recherche jusqu'au dernier article et « les consultations des écrits scientifiques et des écrits théoriques n'ont pas servi à élaborer des cadres explicatifs des données, mais plutôt à enrichir les lectures des données, les analyses et les compréhensions de plus en plus denses théoriquement » (p.41). Il nous est apparu que rendre compte de cette dynamique si caractéristique de la MTE dans les articles, n'était pas chose aisée sans risquer de devoir « sacrifier » la présentation de certains résultats, faute de place, là-encore. Nous espérons l'avoir mieux fait dans notre thèse.

Pour finir, comme le résument Glaser et Strauss (1967), « la tâche du théoricien est d'exploiter autant que possible ses intuitions en les transformant en une théorie systématique. Sa perspective (...) ne prend jamais fin, même à la dernière ligne de son ouvrage et même après sa publication » (p.392). En d'autres termes, et ce sera ainsi que nous proposons d'achever notre thèse : celle-ci n'est, nous en sommes désormais convaincus, qu'un commencement.

Références

- Allard-Poesi, F. et Perret, V. (2014). Fondements épistémologiques de la recherche. Dans R. A. Thiétart, R. A. (dir.). *Méthodes de recherche en management* (4ème édition, p.14-46). Dunod.
- Anderson, C. (2004, 10 octobre). *The Long Tail*, Wired, Issue 12.
- André, J.C. (2019). Réplicable, reproductible. *Environnement, risques et santé*, 18(4), p.337-338. <https://www.cairn.info/revue-environnement-risques-et-sante-2019-4-page-337.htm&wt/src=pdf>
- Anselin, A. (1992). L'Ibis du Savoir. L'écriture et le mythe en Égypte ancienne.
- Association des bibliothèques publiques du Québec. (2016). La déclaration des bibliothèques québécoises. https://www.abpq.ca/declaration_des_bibliotheques.php#:~:text=La%20D%C3%A9claration%20des%20biblioth%C3%A8ques%20du,que%20de%20l'Union%20des
- Association des bibliothèques publiques du Québec (2024). *Renforcer la découverabilité des contenus culturels québécois : l'impact des bibliothèques publiques*. https://www.abpq.ca/pdf/Memoire_2024-07_ABPO_decouvrabilite.pdf
- Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Réseau BIBLIO du Québec. (2019). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec* (édition 2019). Repéré à lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf
- Association des bibliothèques publiques du Québec et Réseau Biblio du Québec (2022). *BiblioQualité. Portrait national 2022 des bibliothèques publiques québécoises* Année de référence: 2019. https://biblioqualite.ca/telechargement/portrait_national_biblio-qualite_2022_web.pdf
- Association française de normalisation. (2016). Livre blanc "Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques?". AFNOR/CN46-8 Qualité - Statistiques et évaluation des résultats.
- Association nationale des éditeurs de livres, Bibliopresto.ca, et De Marque. *Évolution du marché du livre numérique au Québec entre 2012 et 2022*. <https://www.demarque.com/actualites/evolution-du-marche-du-livre-numerique-au-quebec-entre-2012-et-2022>.
- Avenier, M. J. (2011). Les paradigmes épistémologiques constructivistes: postmodernisme ou pragmatisme? 1. *Revue Management et Avenir*, (3), 372-391.
- Baccino, T., et Draï-Zerbib, V. (2015). *La lecture numérique* (p. 274). Presses universitaires de Grenoble.

- Baillargeon, J. P. (2004). Bibliothèques publiques et développement culturel. Quelle culture? *Loisir et Société / Society and Leisure*, 27(2), 459–467. <https://doi.org/10.1080/07053436.2004.10707660>
- Baillargeon, J.-P., et de la Durantaye, M. (1997). Présence et visibilité du livre québécois dans les bibliothèques publiques des années 1990. Dans G. Gallichan (Éd.), *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui* (pp. 159-178). ASTED.
- Baillargeon, S. (2024, 8 janvier). Vers des biblios québécoises 3.0. *LeDevoir*. <https://www.ledevoir.com/lire/800241/biblio-3-0>
- Beaudry, G. (2013). Prologue d'une histoire de l'édition numérique au Québec. Papers of the Bibliographical Society of Canada, 51(1).
- Bellenger, L. (2009). La négociation : « *Que sais-je ?* » n° 2187. Que sais-je.
- Benghozi, P. J. (2011). L'économie de la culture à l'heure d'internet : le deuxième choc. *Esprit*, (juillet), 111-126. <https://hal.science/hal-00657999/document>
- Benghozi, P. J., et Benhamou, F. (2008). Longue traîne: levier numérique de la diversité culturelle?. *Culture prospective*, (1), 1-11.
- Benhamou, F. (2012). Le livre et son double. *Le Débat*, (170), 90-102. <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2012-3-page-90.htm>
- Benhamou, F. (2014). *Le Livre à l'heure numérique. Papier, écrans, vers un nouveau vagabondage: Papier, écrans, vers un nouveau vagabondage*. Média Diffusion.
- Benhamou, F. et Guillon, O. (2010). Modèles économiques d'un marché naissant: le livre numérique. *Culture prospective*, (2), 1-16.
- Benhamou, F. et Peltier, S. (2007). How should cultural diversity be measured? An application using the French publishing industry. *Journal of cultural economics*, 31, 85-107
- Berthier, A. (s.d.). La naissance du codex. *BnF les essentiels - Le livre médiéval*. <https://essentiels.bnf.fr/fr/livres-et-ecritures/histoire-du-livre-occidental/827cc9bf-5a3e-4180-886b-9974538a24b0-livre-medieval/article/cfa25cf5-ae9d-418b-ba31-520d901ce875-naissance-codex>
- Bessard-Banquy, O. et Deseilligny, O. (2021). Le livre? Plus que jamais, le livre! *Communication & Langages*, (207), 25-45. <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages-2021-1-page-25.html>
- Bibliopresto.ca (2012). *Pretnumerique.ca – Le prêt de livres numériques en bibliothèque au Québec : évaluation sommaire des retombées de la plateforme pretnumerique.ca depuis son implantation*. Rapport aux éditeurs.

Bibliopresto.ca. (2014). *Pretnumerique.ca. Guide d'introduction à l'usage des administrateurs.* Bibliopresto.ca

Bibliopresto.ca. (2019). *Rapport annuel 2019.*

https://bibliopresto.ca/pdf/rapportannuel_2019_bibliopresto.pdf

Bibliopresto.ca. (2021), *Rapport annuel 2021.*

https://bibliopresto.ca/pdf/rapportannuel_2021_bibliopresto.pdf

Bibliopresto.ca. (2022), *Rapport annuel 2022.*

https://bibliopresto.ca/pdf/rapportannuel_2022_bibliopresto.pdf

Gouvernement du Canada. (2024, 31mai). *Numéro international normalisé du livre (ISBN).* Bibliothèque et Archives Canada. <https://bibliotheque-archives.canada.ca/fra/services/editeurs/isbn/pages/isbn.aspx>

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (2012). *Le prêt de livres numériques en bibliothèque a-t-il un impact sur les ventes de livres?* BAnQ.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (2019). *Petit guide de l'autoédition au Québec.* BAnQ. https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2022-09/guide_autoedition_quebec.pdf

Bibliothèque et Archives nationale du Québec. (2021). *Statistiques de l'édition au Québec en 2018.* <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/14435>

Bibliothèque et Archives nationale du Québec. (2024, 19 mars). *Vers la découvrabilité de la culture et des sciences en français.* <https://www.banq.qc.ca/evenements/decouvrbilite-culture-sciences-2024/>

Bibliothèque municipale de Nantes. (s.d.). *Histoire du livre.* Service Qualité Innovation. Ville de Nantes.

Bibliothèque nationale de France. (s.d.). Naissance des écritures – Qu'est-ce qu'un système d'écriture. <https://essentiels.bnf.fr/fr/livres-et-ecritures/les-systemes-ecriture/7ec9c7b0-06c3-4894-8869-55a9389b29d5-quest-ce-quun-systeme-ecriture/video/5de13341-e967-4488-93e4-6cd8149ed2ec-naissance-ecritures#:~:text=L%C3%A9criture%20apparue%20il%20y,partir%20de%203100%20avant%20J>

Bibliothèques publiques du Québec. (2010). *Présence du numérique dans les bibliothèques publiques québécoises. – Des conditions gagnantes –. Position des Bibliothèques publiques du Québec. Mémoire présenté au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF).* BPQ.

- Bisaillon, J.-R., Boisnard, M. et Rioux, M. (s. d.). *Découvrabilité de contenus : établir un système de régulation des produits culturels en ligne – le cas de la musique.* https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/10/michele.rioux_decouvrabilite-plateformes-numeriques_annexe-6.pdf
- Blumer, H. (1954). What is Wrong with Social Theory? *American Sociological Review*, 19(1), 3–10. <https://doi.org/10.2307/2088165>
- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism: Perspective and method*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice Hall.
- Bon, F. (2011). *Après le livre*, Paris, Éditions du Seuil.
- Boonen, M. (2013, 24 octobre), « Livre de poche, livre numérique : duel reporté ». *Lettres numériques*. <https://www.lettresnumeriques.be/2013/10/24/poche-numerique-duel/>
- Bordeleau, L.-P. (2005). Quelle phénoménologie pour quels phénomènes?. *Recherches qualitatives*, 25(1), 103-127.
- Bouillon, J.-L., Bourdin, S. et Loneux, C. (2007). De la communication organisationnelle aux « approches communicationnelles » des organisations : glissement paradigmatic et migrations conceptuelles », *Communication et organisation*, 31,7-25.
- Boullier, D. et Crépel, M. (2013). *Pratiques de lecture et d'achat de livres numériques. Étude réalisée pour le MOTif*. SciencesPo, Médialab et Centre d'études européennes.
- Bounie, D., Eang, B., et Waelbroeck, P. (2010). Marché Internet et réseaux physiques : comparaison des ventes de livres en France. *Revue d'économie politique*, 120(1), 141-162.
- Bourreau, M., Maillard, S., et Moreau, F. (2015). Une analyse économique du phénomène de la longue traîne dans les industries culturelles. *Revue française d'économie*, 30(2), 179-216.
- Boydens, I. (2004). La conservation numérique des données de gestion. Document numérique, 8(2), 13-22.
- Breault, S.-J., Breton, M., Fortin, A. et Gamache-Vaillancourt, G. (2021), « *Le livre numérique : quelques millions de prêts plus tard* ». *Documentation et bibliothèques*, 67(2), p. 5-12.
- Bryant, A. (2009). Grounded Theory and Pragmatism: The Curious Case of Anselm Strauss. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, 10(3), <http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:0114-fqs090325>.
- Calenge, B. (1994). *Les politiques d'acquisition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 408 p., 250 F.
- Calenge, B. (1999a). *Conduire une politique documentaire*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 386 p., 260 F.

- Calenge, B. (1999b). Les indicateurs de performance. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, p. 95-96.
- Calenge, B. (2009, 23 mai). Taux d'accroissement et taux de renouvellement... *Bertrand Calenge : carnet de notes.* <https://bccn.wordpress.com/2009/05/23/taux-daccroissement-et-taux-de-renouvellement/>
- Caron, D. J. (2011). *Allocution préparée à l'occasion du Symposium 2011 du droit de la vie privée de l'Association du Barreau canadien et de la 7^{ème} Conférence internationale des commissaires à l'information. Bibliothèque et Archives Canada.* www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/symposium-2011-association-barreau-canadien.aspx
- Carr, N. (2008). Google is making us stupid? *The Atlantic Monthly*, 302(1), 56.
- Casati, R. (2013). Contre le colonialisme numérique. Manifeste pour continuer à lire. *Coordonné par Cédric Fluckiger et Renaud Hétier.*
- Cela, M. A. (2018). *Unique Emotional Attachment to Analog Books Over Digital Alternatives* [Thèse de doctorat]. Université de Miami. https://etd.ohiolink.edu/acprod/odb_etd/ws/send_file/send?accession=miami1524777659842907&disposition=inline
- Centres régionaux de formations aux carrières des bibliothèques. (2019, 18 juillet). Livre numérique. *Glossaire.* <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/livre-numerique/>
- Chabault, V. (2014). *Vers la fin des librairies?*. La documentation française.
- Charbonneau, O. (2017). *Émergence de normes dans les systèmes économiques et sociaux d'oeuvres numériques protégées par droit d'auteur.* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/19977>.
- Charmaz, K. (1983). The Grounded Theory Method: An Explication and Interpretation. Dans Emerson, R. M. (Ed.). *Contemporary Field Research* (pp. 109-126). Boston : Little, Brown, and Co.
- Chauvet, O. (2016, 31 janvier). La mise en espace et la médiation du livre numérique en bibliothèque municipale : comparaison France-Amérique du nord. *enssibmasterpbd.* <https://enssibmasterpbd.wordpress.com/2016/01/31/la-mise-en-espace-et-la-mediation-du-livre-numerique-en-bibliotheque-municipale/>
- Chen, Y. (2003). Application and Development of Electronic Books in a e-Gutenberg Age, *Online Information Review*, vol. 27, no 1, 2003, p. 8-16.
- Cherni, M. et Leroux, V. (2015). Dynamique relationnelle et impact sur la création-appropriation de la valeur dans les partenariats client-fournisseur. XXIV^e Conférence Internationale de Management Stratégique.

- Chevillard, É. (2009). *L'Autofictif*. Journal 2007-2008, Talence, Éditions de L'Arbre Vengeur, 2009.
- Chircu, A. M., et Kauffman, R. J. (1999). Strategies for Internet Middlemen in the Intermediation/Disintermediation/Reintermediation Cycle. *Electronic Markets*, 9(1–2), 109–117. <https://doi.org/10.1080/101967899359337>
- Coalition pour la diversité des expressions culturelles. (2020). *Le défi de la découvrabilité L'urgence d'agir pour défendre la diversité des expressions culturelles*. <https://cdec-cdce.org/fr/publications/le-defi-de-la-decouvrabilite-lurgence-dagir-pour-defendre-la-diversite-des-expressions-culturelles/>
- Codex. (2023, 9 novembre). Dans Wikipedia. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Codex&oldid=209487892>
- Colleu, G. (2008). Le livre, une espèce en danger? *Bibliothèque(s)*, (39), 10-12.
- Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels. (2024). *La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique – Rapport*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/rapport/RA-comite-expert-decouvrabilite-contenus-culturels.pdf>
- Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (Sauvageau 1987). Rapport. Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager, Québec, 389 p.
- Commission européenne (2002). *Glossaire des termes employés dans le domaine de la politique de concurrence de l'Union européenne. Antitrust et contrôle des opérations de concentration*. Bruxelles : Direction générale de la concurrence.
- Corbin, J. et Strauss, A. (1990). Grounded theory research : Procedures, canons, and evaluative criteria, *Qualitative Sociology*. Vol. 13, n°1, p. 3-21.
- Corbin, J. et Strauss, A. (2015). *Basics of qualitative research*. Thousand Oaks, CA: Sage publications.
- Corporation des bibliothèques publiques du Québec. (2006). Mémoire au conseil des ministres Gouvernement du Québec <https://cbpq.qc.ca/communications-et-publications/guide-et-memoires/sujet-projet-de-loi-sur-les-bibliotheques-publiques-au-quebec-avril-2006/>
- Craig, R.T. (2009). Réflexions sur « la communication en tant que champ d'études ». *Revue internationale de communication sociale et publique*: <http://journals.openedition.org/ricsp/344>
- Craig, R.T. (2012). Communication as a Field and Discipline. *The international encyclopedia of communication*. <https://doi.org/10.1002/9781405186407.wbiecc074>
- Craig, R.T. (2015). The constitutive metamodel: A 16-year review. *Communication Theory*, 25(4), 356-374.

- Crozier, C. (2014). « Paralittératures en bibliothèque à l'heure du numérique: le cas des "littératures de l'imaginaire" et du roman policier ». Quels rôles et moyens pour la lecture publique aujourd'hui?. Mémoire d'études, sous la direction de Marianne PERNOO, Lyon, Université de Lyon. [En ligne]. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65008-paralitteratures-en-bibliotheque-a-l-heure-du-numerique-le-cas-des-litteratures-de-l-imaginaire-et-du-roman-policier-quels-roles-et-moyens-pour-la-lecture-publique-aujourd-hui>. Page consultée le 19 octobre 2022.
- Cusson, J.-F. (2016). La situation au Québec. Dans Dillaerts, H. et Epron, B. (dir.), *L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique : un regard international*. France : Presses de l'Enssib, le Numérique : 12-36. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68253-l-offre-de-livres-numériques-a-destination-des-bibliothèques-de-lecture-publique-un-regard>
- Dantier, B. (2003). La chose sociologique et sa représentation : Introduction aux règles de la méthode sociologique d'Émile Durkheim. http://classiques.uqac.ca/contemporains/dantier_bernard/intro_regles_methode/Dantier_intr_regles_methode.pdf
- Dasgupta, A., Ghosh, A., Kumar, R., Olston, C., Pandey, S. et Tomkins, A. (2007). *The discoverability of the web*. In Proceedings of the 16th international conference on World Wide Web (WWW '07). Association for Computing Machinery, New York, NY, USA, 421–430. <https://doi.org/10.1145/1242572.1242630>
- Daudin, L. et Mazens, S. (2012). 2. Évaluation des collections en bibliothèque. Dans : Valérie Alonzo éd., *Évaluer la bibliothèque* (pp. 65-96). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.renar.2012.01.0065>
- Debray, R. (1995). Dématérialisation et désacralisation : le livre comme objet symbolique. *Le Débat*, 86(4), 14-21.
- Deglise, F. (2015, 3 octobre). L'impossible mort d'un livre bien vivant. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/lire/451540/edition-l-impossible-mort-d-un-livre-bien-vivant>
- De la Durantaye, M. (2012). Le « modèle » Québécois de développement des industries culturelles : pérennité et gestion du risque? Dans C. Martin, M. de La Durantaye, J. Lemieux et J. Luckehoff (dir.), *Enjeux des industries culturelles au Québec : Identité, mondialisation, convergence*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Delgado, P., Vargas, C., Ackerman, R., & Salmerón, L. (2018). Don't throw away your printed books: A meta-analysis on the effects of reading media on reading comprehension. *Educational Research Review*.
- De Marque, ANEL et Bibliopresto. (2022). *Évolution du marché du livre numérique au Québec entre 2012 et 2022*. <https://www.demarque.com/actualites/levolution-du-marche-du-livre-numerique-au-quebec-entre-2012-et-2022>

- Denis, J., Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (2019). Introduction : les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. *Approches inductives*, 6(1), 1–9. <https://doi.org/10.7202/1060042ar>
- Derèze, G. (2009). *Méthodes empiriques de recherche en communication*. Bruxelles : Deboeck.
- Derrida, J. (1995). *Mal d'archive*. Paris : Galilée.
- Derrida, J. (2002). Trace et archive, image et art. *dialogue au Collège iconique (avec Jean-Michel Rodes, François Soulages, Gérald Cahen, Patrick Charadeau, Gérard Hubert, Serge Tisseron et Marie-José Mondzain), Derrida en castellano, le*, 25(06)
- Deschênes, A. J. et Maltais, M. (2006). *Formation à distance et accessibilité*. Télé-université.
- Dey, I. (1999). *Grounding grounded theory*. San Diego, CA: Academic Press.
- Dillaerts, H., et Epron, B. (2014). La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises: État des lieux et prospective/The Situation of Digital Books in French Libraries: Current Status and Prospective. *Canadian Journal of Information and Library Science*, 38(2), 80-96.
- Dillaerts, H., et Epron, B. (2016). *L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique: un regard international*. Presses de l'Enssib.
- Dilthey, W. (1947). *Le monde de l'esprit*: trad. de m. Remy (Ser. Bibliothèque philosophique). Aubier-Montaigne.
- Doga, M. et Zerbib, O. (2017). La fabrique du livre numérique en bibliothèques : mobilisation des publics, médiations numériques et enjeux professionnels. Dans S. Vial éd., *Design et innovation dans la chaîne du livre: Écrire, éditer, lire à l'ère numérique*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, p. 219-238.
- Donnat, O. (2018). Évolution de la diversité consommée sur le marché du livre, 2007-2016. *Culture études*, 3(3), 1-28.
- Dujol, L., et Mercier, S. (2017). Médiation numérique des savoirs : des enjeux aux dispositifs.
- École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. (2013, 5 février). *Taux d'occupation des collections*. <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/taux-doccupation-des-collections>
- Écriture. (2023, 6 décembre). Dans Wikipédia. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89criture&oldid=210310239>
- Éditeur officiel du Québec. (2021, 10 mars). B-1.2 - Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/B-1.2%20/>

Éditeur officiel du Québec. (2021, 10 mars). B-1.2, r. 1. - Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cr/B-1.2,%20r.%201>

Ende, M. van der, Poort, J., Haffner, R., Bas, P. de, Yagafarova, A., Rohlfs, S., & Til, H. van (2014). *Estimating displacement rates of copyrighted content in the EU. Final report.* Commission européenne.

Fauteux, A. (1916). *Les bibliothèques canadiennes: étude historique* (No. 73991). Arbour et Dupont.

Fédération culturelle canadienne-française. (2024). *Mémoire – Consultation publique pour un encadrement législatif sur la découvrabilité des contenus culturels francophones.*
<https://fccf.ca/wp-content/uploads/2024/07/Memoire-decouvrabilite-FCCF-MCCQ-2024-07-08.pdf>

Ferland, B. et Lajeunesse, M. (2007). Une loi des bibliothèques publiques du Québec : une nécessité. *Documentation et bibliothèques*, 53(4), 191–197.
<https://doi.org/10.7202/1030777ar>

Ferland, Y. (1978). Un système compréhensif et intégré de statistiques et d'indicateurs culturels au Canada. *Loisir et Société*, 1(1), 77–92.
<https://doi.org/10.1080/07053436.1978.10715090>

Feyerabend, P. (1988). *Against method* (2^e éd.). London : Verso.

Fonds des médias du Canada. (2016). *Découvrabilité Vers un cadre de référence commun – Volet 1.*
<https://cmf-fmc.ca/fr/futur-et-medias/rapports-de-recherche/dcouvrabilite-vers-un-cadre-de-reférence-commun/>

Foulonneau, M., Grouès, V., Naudet, Y., et Chevalier, M. (2014). Recommandeurs et diversité : exploitation de la longue traîne et diversité des listes de recommandations. Dans G. Kembellec, G. Chartron, et I. Saleh (Éds), *Les moteurs et systèmes de recommandation* (pp. 85-104). ISTE.

Fournier, C. (1993). Le dépôt légal. *Documentation et bibliothèques*, 39(2), 95-99.
<https://www.erudit.org/en/journals/documentation/1993-v39-n2-documentation01708/1028743ar/abstract/>

Fremaux, P. (2022, 21 juin). Opposer libraires et algorithmes : Fnac, en Tartuffe 2.0. *Actualité, Les univers du livre.*
<https://actualite.com/article/106581/reportages/opposer-libraires-et-algorithmes-fnac-en-tartuffe-2-0>

Galligo, D. (2011, 6 septembre). Ebooks : avenir du livre, fin de l'œuvre, système clos ou univers ouvert...(1^{ère} partie). *Prospectibles*. <http://blogs.sciences-po.fr/prospectibles/2011/09/06/ebooks-avenir-du-livre-fin-de-l%e2%80%99oeuvre-systeme-clos-ou-univers-ouvert-%e2%80%a6-1ere-partie/>

- Gardet, E., et Mothe, C. (2011). Les modes de coordination au sein de réseaux d'innovation pilotés par des TPE. *Revue internationale PME Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, 24(1), 9-42.
- Gaymard, H. (2009). *Pour le livre: rapport sur l'économie du livre et son avenir*. Éditions Gallimard.
- Germain, P., Guillemtte, F. et Luckerhoff, J. (2023). L'entretien en recherche qualitative. Dans M. Lalancette et J. Luckerhoff (Éd.), *Initiation au travail intellectuel et à la recherche*. Presses de l'Université du Québec.
- Giappiconi, T. (1993). *La tarification et ses masques*. Bulletin des bibliothèques de France.
- Giappiconi, T., et Carbone, P. (1997). *Management des bibliothèques: programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. Éditions du cercle de la librairie.
- Gilbert, R.-J. (2015). E-books: A tale of digital disruption. *Journal of Economic Perspectives*, 29(3), p. 165-184.
- Glaser, B. G. (1978). *Theoretical Sensitivity*. Mill Valley, CA : Sociology Press.
- Glaser, B. G. (1992). *Basics of grounded theory analysis*. Mill Valley, CA : Sociology Press.
- Glaser, B. G. (1995). A Look at Grounded Theory: 1984 to 1994. Dans Glaser, B. G. (Ed.), *Grounded Theory: 1984-1994* (p. 3-17). Mill Valley, CA : Sociology Press.
- Glaser, B. G. (1998). *Doing Grounded Theory*, Mill Valley, Sociology Press.
- Glaser, B. G. (2001). *The Grounded Theory Perspective: Conceptualization Contrasted with Description*. Mill Valley, CA : Sociology Press.
- Glaser, B-G. (2003). Naturalist Inquiry and Grounded Theory. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, 5(1), Art. 7, <http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:0114-fqs040170>.
- Glaser, B-G. et Strauss, A. (1967). *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine Publishing Company.
- Goldhaber, M. H. (1997). The attention economy and the net. *First Monday*, 2(4). <https://doi.org/10.5210/fm.v2i4.519>
- Goody, J. (2007). L'oralité et l'écriture. In: Communication et langages, n°154, 2007. L'énonciation éditoriale en question. p. 3-10.
- Gouvernement du Canada. (2015, 3 décembre). *Sommet de la découvrabilité à venir les 10 et 11 mai 2016 - Communiqué de presse*. <https://www.canada.ca/fr/radiodiffusion-telecommunications/nouvelles/2015/12/sommet-de-la-decouvrabilite-a-venir-les-10-et-11-mai-2016.html>

- Gouvernement du Canada. (2021, 3 mars). Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada. S.C. 2004, c. 11 L.C. 2004, ch. 11. laws-lois.justice.gc.ca/PDF/L-7.7.pdf
- Gouvernement du Canada. (2024, 31 mai). *Numéro international normalisé du livre.* <https://bibliotheque-archives.canada.ca/fra/services/editeurs/isbn/pages/isbn.aspx>
- Grassineau, B. (2004). *John Searle. La construction de la réalité sociale.* <https://testconso.typepad.com/files/john-searle.-la-construction-de-la-realite-sociale4.pdf>
- Guillemette, F. (2006). L'approche de la Grounded Theory; pour innover?. *Recherches qualitatives*, 26(1), 32-50.
- Guillemette, F., et Luckerhoff, J. (2009). L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). *Recherches qualitatives*, 28(2), 4-21.
- Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (2016). *Notes sur la Méthodologie de la Théorisation Enracinée (MTE)*. Atelier sur la MTE, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Guillemette, F., et Luckerhoff, J. (2023a). Approfondissement de l'analyse qualitative. Dans M. Lalancette et J. Luckerhoff (Éd.), *Initiation au travail intellectuel et à la recherche*. Presses de l'Université du Québec.
- Guillemette, F., et Luckerhoff, J. (2023b). Analyse qualitative inductive. Dans M. Lalancette et J. Luckerhoff (Éd.), *Initiation au travail intellectuel et à la recherche*. Presses de l'Université du Québec.
- Hacking, I. (2001). *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi?* Paris : Éditions La Découverte
- Haas, V. (2007). De l'incommunicable à l'intransmissible: la gestion du silence dans l'entretien de recherche. *Recherches qualitatives – Hors série*, 3, p.232-242.
- Henard, C. (2022). La politique documentaire en bibliothèque – De quoi parle t'on et comment faire? *Formation d'auxiliaire de bibliothèque*. Association des bibliothécaires de France.
- Henry, G. (2024). *Accroître la découvrabilité des publications scientifiques francophones* [communiqué de presse publié le 14 mars]. Érudit. <https://apropos.erudit.org/dcouvrabilite-publications-francophones>
- Hoivik, T. (2006). Comparing libraries: from official statistics to effective strategies. *IFLA publications*, 120, 43.
- Hollesen, J. (2011). Le dépôt légal en Afrique du Sud. *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 23(1), Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Hugues, A. (s.d.). *Le livre est mort. Vive le livre!* <https://pro-actif.ca/rapport-annuel/livre-mort-vive-livre/>
- Hussey, T. (2000) Realism and nursing. *Nursing Philosophy*, 1(2), 98–108.

- Hutchinson, S. A. & Wilson, H. S. (2001). Grounded Theory: The method. Dans Munhall, P. (Ed.). *Nursing Research: A Qualitative Perspective* (3e éd.) (pp. 209-243).
- Idate Consulting. (2013). *Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. Étude réalisée pour le ministère de la Culture et de la Communication.* Paris et Villeurbanne : Direction générale des médias et des industries culturelles et École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- Institut de la statistique du Québec. (2023). *La consommation d'enregistrements musicaux au Québec en 2022.* Optique culture, num. 92. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/bulletin-optique-culture>
- Jacques, J.-F. (2008). Politique de l'offre? Politique de la demande? *Bibliothèque(s)*, (39), 17.
- Jammet, M. (2004). 1. La dimension économique de l'édition. Dans : Emmanuèle Payen éd., *Les bibliothèques dans la chaîne du livre* (pp. 53-90). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.paye.2004.01.0053>
- Jodelet, D. (2002). Les représentations sociales dans le champ de la culture. *Social science information*, 41(1), 111-133.
- Julia, D. (1984). *Dictionnaire de la philosophie* (Édition du Club France Loisirs). Librairie Larousse.
- Kane, O. (2010). Institution et légitimation d'une quasi-discipline: le triple destin (sciences, études et champ) de la communication. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (3-4), 87-102.
- Kårlin, H. (2009). *La findability ou trouvabilité sur Internet. Search Engine Optimization.* <https://www.seo-reference.net/optimisation/findability.html>
- KBR. (2021, 15 février). Dépôt légal. *Mémento des règles du Dépôt légal.* www.kbr.be/fr/depot-legal/memento-des-regles-du-depot-legal/
- KBR. (2021, 15 février). Loi du 8 avril 1965 instituant le Dépôt légal. www.kbr.be/fr/loi-du-8-avril-1965-instituant-le-depot-legal/
- Kemp, S. J. (2012). Constructivist criteria for organizing and designing educational research: How might an educational research inquiry be judged from a constructivist perspective? *Constructivist Foundations*, 8(1), 118-125
- Kessous, E., Mellet, K., et Zouinar, M. (2010). L'économie de l'attention : entre protection des ressources cognitives et extraction de la valeur. *Sociologie du travail*, 52(3), 359-373.
- Labbé, S. (2016). Le livre numérique au Québec : le cas des emprunts aux bibliothèques publiques autonomes. *Mémoires du livre / Studies in Book Culture*, 8(1). <https://doi.org/10.7202/1038036ar>

- Labbé, S.(2018). L'achat et l'emprunt de livres au Québec : une analyse communicationnelle. Thèse de doctorat en lettres (concentration en communication sociale), sous la direction de Jason Luckerhoff et Jacques Lemieux, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières. [En ligne]. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/8460/> Page consultée le 20 octobre 2023.
- Labbé, S. et Luckerhoff, J. (2018). Le choix d'un mode d'approvisionnement en livres des Québécois: les temps, l'espace et les usages. *Loisir et Société/Society and Leisure*, 41(3), p. 438-471.
- Labelle, F., Navarro-Flores, O., et Pasquero, J. (2012). Choisir et tirer parti de la méthodologie de la théorisation enracinée. Un regard pratique depuis le terrain en sciences de la gestion. Dans J. Luckerhoff, et F. Guillemette (Éds), *Méthodologie de la théorisation enracinée: fondements, procédures et usages*, (p.61-84). Presses de l'Université du Québec.
- Laberge, C. (2011, 3 décembre). Au sujet de Pretnumerique.ca. *Jeux de mots et d'image, Le blogue personnel de Clément Laberge*. <https://remolino.qc.ca/2011/12/03/au-sujet-de-pretnumerique-ca/>
- Laberge, J. (2009). *Analyse des relations d'échanges intra et inter organisationnelles de la direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal dans le cadre de l'élaboration du plan d'action régional et des plans d'action locaux : un portrait de la situation* (été 2009) (Doctoral dissertation, éditeur non identifié).
- Laborderie, A.(2020). Innovation. Le livre augmenté : un nouveau paradigme du livre?. *Revue de la BNF*, 60, 14-159.
- Labrousse, M. et Lapointe, M.-C. (2021). Le livre numérique et les pratiques numériques : un état de la situation. *Enjeux et Société*, 8(1).
- Lacroix, J.-G. (1995). La culture, les communications et l'identité dans la question du Québec. *Cahiers de recherche sociologique*, (25), 247-298. <https://www.erudit.org/en/journals/crs/1995-n25-crs1517334/1002298ar/abstract/>
- Lacroix, M. (s. d.). Le marché du livre numérique : de l'essentiel au développement d'une stratégie de commercialisation. Québec : De Marque. https://www.culturecdq.ca/images/Annee_numerique/Guides/Guide_Livre_Numerique.pdf
- Laforce, M. et Paré, J.-P. (2011). Le dépôt légal au Québec et les problématiques soulevées au regard du droit d'auteur à l'ère de l'édition numérique. *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 23(1), Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Lahary, D. (2012). Bibliothèque et concurrence : par quel(s) bout(s) prendre la question?. *Dans Publics : quelles attentes Bibliothèques : quelles concurrences?*, 59-77.

- Lajeunesse, M. (2004). La bibliothèque publique au Québec de la Révolution tranquille au XXIe siècle : les acquis et les défis. Dans J.-P. Baillargeon, *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXIe siècle* (p.35-.p.47). Éditions de l'IQRC.
- L'Allier, J.-P. (2002). Mot du Maire dans M. Goyette (dir.), *Politique culturelle et bibliothèque publique : lieu de diffusion des savoirs : actes du séminaire tenu à Québec le 28 février 2002 à l'auditorium Joseph-Lavergne de la bibliothèque Gabrielle Roy*. 11-13. Éditions ASTED.
- Lalonde, C. (2014, 5 juillet). Qui en dit quoi ? *LeDevoir*.
<https://www.ledevoir.com/lire/412692/la-chaine-du-livre-qui-en-dit-quoi>
- Lalonde, C. (2021, 16 décembre). Le dépôt légal devient obligatoire pour les publications numériques. *LeDevoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/654882/archives-le-depot-legal-devient-obligatoire-pour-les-publications-numeriques>
- Lalonde, C. (2023, 17 octobre). De l'usage unique du livre numérique au Québec. *LeDevoir*. <https://www.ledevoir.com/lire/800068/statistiques-usage-unique-livre-numerique-quebec>
- Lam, P., Lam, S. L., Lam, J., & McNaught, C. (2009). Usability and usefulness of eBooks on PPCs: How students' opinions vary over time. *Australasian Journal Of Educational Technology*, 25(1), 30-44.
<https://ajet.org.au/index.php/AJET/article/view/1179>
- Laperrière, A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans Poupart, J. et al. (Dir.). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 309-340). Boucherville : G. Morin
- Lapointe, J.-R. et Dion, J. (2015). Description d'un processus de théorisation portant sur les conditions de réussite d'une expérience d'inclusion vécue par des élèves en troubles d'apprentissage : pratiques éducatives, attitudes parentales et éléments contextuels. *Approches inductives*, 2(1), 68–91. <https://doi.org/10.7202/1028101ar>
- Lapointe, M.-C., Pelbois, C., et Luckerhoff, J. (2021). Le livre numérique en bibliothèque au Québec : regards des bibliothécaires. *Documentation et bibliothèques*, 67(2), 13-26. <https://www.cairn.info/revue-documentation-et-bibliotheques-2021-2-page-13.htm>
- Larivière, J., et Lunn, J. (2000). Principes directeurs pour l'élaboration d'une législation sur le dépôt légal. *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*.
- Larivière, V., Paquin, É. et Trépanier, S. (2024). *Vers une plus grande découverbarilité des contenus scientifiques en français Un survol des enjeux* [diaporama numérique]. https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/Decouvrabilite_mars2024_Lariviere.pdf

- Laur, J. (2014). L'Autofictif d'Éric Chevillard. Du blog au papier, une poétique du support. [Mémoire de maîtrise, Université Paul-Valéry, Montpellier 3]. <https://www.eric-chevillard.net/pdf/travaux/memoire-jade-laur.pdf>
- Lebert, M. (2009). *Une courte histoire de l'eBook*. Project Gutenberg.
- Leblanc, F. (2004). 2. La librairie, partenaire culturel. Dans : Emmanuelle Payen éd., *Les bibliothèques dans la chaîne du livre* (pp. 91-106). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.paye.2004.01.0091>
- Legault, S. (2016). Le financement des bibliothèques publiques québécoises. *Bulletin des bibliothèques de France*, (8), 62-69.
- Legendre, B. (2019). Ce que le numérique fait aux livres. Collection "communication, médias et sociétés". Presses universitaires de Grenoble.
- Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Montréal, Québec. Guérin.
- LégisQuébec (2022a). Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/D-8.1,%20r.%201%20>
- LégisQuébec (2022b). Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/d-8.1,%20r.%202>
- LégisQuébec (2023). Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/D-8.1,%20r.%203%20/>
- LégisQuébec (2023). *Règlement sur l'agrément des libraires*. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/D-8.1,%20r.%204%20/>
- LégisQuébec (2023). *Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre*. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1%20/>
- LégisQuébec (2023). *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films*. LRRQ. C.B-1.2, r. 1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/B-1.2,%20r.%201%20/>
- Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. (2021, 2 mars). Règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 relatif au dépôt légal. legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/11/06/n8/jo
- Lemaire, A. (2021). Livres numériques et bibliothèques publiques en Europe francophone : quelle offre? *Documentation et bibliothèques*, 67(2), 27-38. <https://www.cairn.info/revue-documentation-et-bibliotheques-2021-2-page-27.htm>

- Lemay, D. (2010, 16 avril). À l'ère numérique, quel rôle pour le libraire?. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/livres/201004/16/01-4271028-a-lere-numerique-quel-role-pour-le-libraire.php>
- Lemieux, J., Paré, C. et Luckerhoff, J. (2012). La valeur de la culture ou les valeurs de la culture. Dans C. Martin, M. de La Durantaye, J. Lemieux et J. Luckerhoff (dir.), *Enjeux des industries culturelles au Québec : Identité, mondialisation, convergence*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Les bibliothèques publiques du Québec (BPQ). (2010). *Présence du numérique dans les bibliothèques publiques québécoises – Des conditions gagnantes*. Position des Bibliothèques publiques du Québec. Mémoire présenté au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF).
- Le Torrec, M. (2014). *Livre numérique. L'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire? Comparaison France États-Unis* [Thèse de doctorat inédite]. École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et Université de Lyon, France. <https://core.ac.uk/download/pdf/32631025.pdf>
- Lévesque, F. (2020, 30 mars). Le prêt de livres numériques explose. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/576022/coronavirus-le-pret-numerique-explose>
- Librinova (2018, 9 mai). Quels sont les avantages du livre numérique et ceux du livre papier? <https://www.librinova.com/blog/livre-numerique-et-livre-papier-le-match/>
- Lieu, A. et Zhao, D. (2019). How much of library digital content is checked out but never used? A call for refined lending models. *The Electronic Library*, 37(2), p. 255-262.
- Livre. (s.d.). Dans Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, en ligne. <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9L1074>
- Liu, K. (2010). When Ebooks Are the Only ‘Books’, *Logos*, vol. 21, no 3-4, 2010, p. 123-132.
- Lofland J. (1970). Interactionist Imagery and Analytic Interruptus. Dans *Human Nature and Collective Behavior: Papers in Honor of Herbert Blumer*, (T. Shibusaki, p. 35-45. N. J., Transaction Books.
- Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*. LQ. (2023). B-1.2. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-1.2>
- Loi sur le droit d'auteur*. L.R.C. (1985), ch. C-42. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/>
- Loi sur les bibliothèques publiques*. RLRQ, c.B-3. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-3>
- Lomborg K et Kirkevold M.(2003). Truth and validity in grounded theory - a reconsidered realist interpretation of the criteria: fit, work, relevance and modifiability. *Nursing Philosophy*. 4(3):189-200. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/12969449/>

- Longhi, C., et Rochhia, S. (2014). New Books for Old The Dynamics of Change in the Book Industry. *Revue d'économie industrielle*, 145(1), 121-154.
- Luckerhoff, J. (2011). *Mutations des institutions culturelles : Analyse du musée national des beaux-arts du Québec et de l'exposition "Le Louvre à Québec. Les arts et la vie". Dispositifs de médiation, d'interprétation et de communication dans et autour d'une institution d'éducation non formelle.*[Thèse de doctorat]. Thèses Canada. Université Laval
- Luckerhoff, J., et Guillemette, F. (2011). The Conflicts between Grounded Theory Requirements and Institutional Requirements for Scientific Research. *The Qualitative Report*, 16(2), 396-414. <https://doi.org/10.46743/2160-3715/2011.1062>
- Luckerhoff, J., et Guillemette, F. (2012). Introduction. *Méthodologie de la théorisation enracinée : fondements, procédures et usages*. Presses de l'Université du Québec.
- Luckerhoff, J. et Guillemette, F. (2014). Introduction : approches inductives en communication sociale. *Approches inductives*, 1(1), 1-10. <https://doi.org/10.7202/1025743a>
- Luckerhoff, J. (2012). Le musée national des beaux-arts du Québec est-il condamné à séduire. Dans A. Meunier (dir.), *La muséologie, champ de théories et de pratiques* (p. 41-78). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Luckerhoff, J. (2019). Méthodologie de la théorisation enracinée [Présentation PowerPoint].
- Lusignan, N. (2020). Biblius : un projet novateur pour offrir le prêt de livres numériques : Dans les bibliothèques scolaires québécoises. *I2D - Information, données et documents*, 1, 27-32. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.3917/i2d.201.0027>
- Lusignan, N. (2021). Projet Biblius : déployer le prêt de livres numériques dans les bibliothèques scolaires québécoises. *Documentation et bibliothèques*, 67(4), 62–72. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.7202/1083917ar>
- Maduku, D. K. (2015). An empirical investigation of students' behavioural intention to use e-books. *Management Dynamics*, 24(3), 3-20. <https://journals.co.za/doi/abs/10.10520/EJC179374>
- Maisonneuve, V. (2014). Le modèle québécois de prêts de livres numériques inspire la France. *Radio-Canada - Ici Grand Montréal*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/694736/prets-livres-numeriques-modele-francophonie-quebec-bibliotheques>
- Malleret, V. (2009). Peut-on gérer le couple coûts-valeur?. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 15(1), 7-34. <https://www.cairn.info/revue-comptabilite-controle-audit-2009-1-page-7.htm>
- Mandrou, M. (2015). Nouveaux modes de lecture, les codes ont changé. <https://mondedulivre.hypotheses.org/1290>

- Mangen, A., Olivier, G., et Velay, J. L. (2019). Comparing comprehension of a long text read in print book and on Kindle: Where in the text and when in the story?. *Frontiers in psychology*, 10, 38.
- Marry, K. (2023, 24 janvier). À quoi ressembleront les librairies de demain? *The conversation*. [À quoi ressembleront les librairies de demain? \(theconversation.com\)](https://theconversation.com/24411)
- Martin, C., Carignan M-È. Et Gauthier M. (2012). Ce que racontent les chiffres. Dans C. Martin, M. de La Durantaye, J. Lemieux et J. Luckerhoff (dir.), *Enjeux des industries culturelles au Québec : Identité, mondialisation, convergence*. (1ère éd.). Québec, Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgqgi>
- Martin, C., de La Durantaye, M., Lemieux J., Pronovost, G. et Luckerhoff, J. C. (2012). Conclusion. Dans C. Martin, M. de La Durantaye, J. Lemieux et J. Luckerhoff (dir.), *Enjeux des industries culturelles au Québec : Identité, mondialisation, convergence*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Maurel, L. (2014). Commun vs enclosures. Quand les bibliothèques publiques verrouillent l'accès aux biens communs informationnels. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65410-76-bibliotheques-et-communs-de-la-connaissance.pdf>
- Maurel, L. (2014). Légalisation du partage et livre numérique en bibliothèque : Même combat? . *S.I.Lex*, 26 août, <http://scinfolex.com/2013/08/26/legalisation-du-partage-et-livre-numerique-en-bibliotheque-meme-combat/>
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.- C., et Turcotte D. (Éds). (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville : Gaëtan Morin
- McCormick, P. et Williamson, M. (1990). Legal deposit and electronic publishing: results of a survey. *Alexandria*, volume 2(3), p. 51-63.
- Melot, M. (2004). *Qu'est-ce qu'un objet patrimonial?* [présentation d'un conférencier invité]. Institut d'histoire du livre, Université Lyon 2. Repéré le 7 décembre 2023 à [Le livre comme forme symbolique | Institut d'histoire du livre \(enssib.fr\)](https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65410-76-bibliotheques-et-communs-de-la-connaissance.pdf)
- Meunier, P. (1997). Des indicateurs universels de performance des bibliothèques. *Documentation et bibliothèques*, 43(3), 125-135.
- Michon, J. (2016). Internationalité du marché du livre, le cas du Québec. *Mémoires du livre / Studies in Book Culture*, 7(2), 1-23. <https://www.erudit.org/en/journals/memoires/2016-v7-n2-memoires02575/1036857ar/abstract/>
- Ministère de la culture et des communications. (2020). Lecture et livre. Bibliothèques publiques. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index-i=4375.html>
- Ministère de la culture et des communications. (2020, 30 novembre). *Découvrabilité en ligne des contenus francophones*. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index-i%3D6388.html>

- Ministère de la culture et des communications du Québec et Ministère de la Culture de France. (2020). *Mission franco-qubécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus francophones – Rapport.* <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/rapport/Decouvrabilite-Rapport.pdf>
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (2023). *Statistiques des bibliothèques publiques du Québec.* <http://banq.qc.ca/statbib>
- Moore, N. (1989). Measuring the performance of public libraries. *IFLA journal*, 15(1), 18-22.
- Morville P. (2005). *Ambient Findability : What We Find Changes Who We Become*, First Edition, O'Reilly Media, 181 p.
- Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public.* Paris : Presses Universitaires de France.
- Moscovici, S. (1989). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales* (p. 62-86).Presses Universitaires de France.
- Moscovici, S. et Vignaux, G. (1994). Le concept de « thémata ». Dans Ch. Guimelli (dir.), *Textes de base en sciences sociales - Structures et transformations des représentations sociales* (p.25-71). Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- Mucchielli, A. (2000). *La nouvelle communication: épistémologie des sciences de l'information-communication.* Armand Colin.
- Mussinelli, C. (2011). Editech 2011: ebooks and Much More in Europe. *Publishing Research Quarterly*, 27(3), p. 288-295.
- Nguyễn-Duy, V., et Luckerhoff, J. (2007). Constructivisme/positivisme: où en sommes-nous avec cette opposition. *Recherches qualitatives - Hors série*, 5, p.4-18.
- Nigay, G. (1967). Le livre de poche et son évolution, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 7, p. 257-270.
- En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1967-07-0257-001> ISSN 1292-8399.
- Noorhidawati, A., & Gibb, F. (2008). How students use e-books for reading or referring? *Malaysian Journal of Library & Information Science*, 13(2), 103-116.
- Numipage. (s.d.). Glossaire du livre numérique et de l'édition numérique. <https://www.numipage.com/glossaire-du-livre-numerique-et-de-ledition-numerique/#0-d%C3%A9finitions-du-livre-num%C3%A9rique>
- Office québécois de la langue française. (2010). Fiche terminologique : Livre numérique. http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8375423

- Office québécois de la langue française. (2024a). Grand dictionnaire terminologique : natif numérique, native numérique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8358516/natif-numerique#:~:text=D%C3%A9finition,de%20sa%20vie%20en%20ligne>.
- Office québécois de la langue française. (2024b). Grand dictionnaire terminologique : trouvabilité. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26561043/trouvabilite>
- Organisation internationale de la francophonie (2021, 9 décembre). *Qu'est-ce que la découvervabilité?*[Vidéo en ligne].
https://www.facebook.com/OIFrancophonie/videos/quest-ce-que-la-d%C3%A9couvrabilit%C3%A9-cest-un-concept-relativement-nouveau-cr%C3%A9%C3%A9-%C3%A9t-d%C3%A9ve/378171017390143/?_rdr
- Osterwalder, A., Pigneur, Y., et Porgeauc, E. (2011). *Business model nouvelle génération: un guide pour visionnaires, révolutionnaires et challengers* (Vol. 1). Paris: Pearson.
- Paillé, P., Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Panofsky, E., et Wood, C. S. (1991). *Architecture gothique et pensée scolaire*. Traduit française et postface par P. Bourdieu, « Le sens commun »); Éditions Minuit.
- Payeur, J. et Roussel, H. (2012). Bibliothèque d'aujourd'hui : lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec.
- Pelbois, C. et Luckerhoff, J. (2024). *Les conditions des licences permettant le prêt de livres numériques en bibliothèque publique au Québec et la mesure de la qualité et de la bibliodiversité de l'offre faite aux lecteurs* [document soumis pour publication]. Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Pelbois, C. et Maltais, M. (2024). *Le livre numérique en bibliothèque publique au Québec : contribution des conditions des licences et opportunités d'évolution* [document accepté pour publication]. Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Pelbois, C., Lapointe, M.-C., et Luckerhoff, J. (2021). Le dépôt légal des publications numériques au Québec. *Documentation et bibliothèques*, 67(3), 5-17. <https://doi.org/10.7202/1080159ar>
- Pelbois, C., Lapointe, M.-C., et Luckerhoff, J. (2022). Le partenariat entre les bibliothèques publiques du Québec et Bibliopresto.ca : réinventer les bibliothèques publiques par le numérique. *Documentation et bibliothèques*, 68(1), 5-15. <https://www.cairn.info/revue-documentation-et-bibliotheques-2022-1-page-5.htm>

- Pelbois, C., Luckerhoff, J. et Lapointe, M.-C. (2023). Le livre numérique en bibliothèque publique au Québec : analyses des conditions d'exécution de la licence de Prenumerique. *Enjeux et société*, 10(1), 315–340. <https://doi.org/10.7202/1098708ar>
- Pelletier, L. (1971). La notion d'évaluation. *Revue Éducation permanente*, 9.
- Pinto, J. K., & Slevin, D. P. (1988). Critical success factors across the project life cycle. Drexel Hill, PA : Project Management Institute.
- Philosophie Magasine (2024, 17 janvier). *Lexique – Ontologie*. <https://www.philomag.com/lexique/ontologie>
- Plantié, M., et Crampes, M. (2015). Complémentarité dans les Réseaux Sociaux Complémentarité de personnes partageant des propriétés dans les Réseaux Sociaux. In *Ingénierie des connaissances 2015*.
- Plouffe, M.-J. (2009, Juin). La MTE dans les études avec des personnes handicapées, Communication présentée au Symposium sur la méthodologie de la théorisation enracinée. Colloque international francophone sur les méthodes qualitatives. Enjeux et stratégies. Université de Lille, Lille, France.
- Poirel, C. (2015). Innovation et règles du jeu : le cas du livre numérique en France. *Management et Avenir*, 78, 125-142. <https://doi.org/10.3917/mav.078.0125>
- Poirier, C., Martet, S., Desjardins, M. K., Labbé, S., et Poirier, J. (2015). *Évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et étude d'impact du marché du livre numérique*. Institut national de la recherche scientifique-Centre Urbanisation Culture Société.
- Poissenot, C. (2016). *Les collections à l'épreuve des emprunteurs*. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-09-0080-009.pdf>
- Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif : réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. À partir des propos recueillis et rassemblés par Nadège Broustau et Florence Le Cam. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 1(1). <https://surlejournalisme.com/rev/index.php/slj/article/view/8>
- Pozniak, L. (2013). *Communication financière sur l'Internet. Le cas des marchés non réglementés de Bruxelles* [Thèse de doctorat]. Université de Mons.
- Pozniak, L., Luckerhoff, J. et Guillemette, F. (2023). Rédiger une thèse par insertion d'articles dans une démarche générale de méthodologie de la théorisation enracinée. *Enjeux et société*, 10(2), 17–47. <https://doi.org/10.7202/1110572ar>
- Prévost, P., et Roy, M. (2015). *Les approches qualitatives en gestion*. Les Presses de l'Université de Montréal.

- Proulx, J. (2019). Recherches qualitatives et validités scientifiques. *Recherches qualitatives*, 38(1), 53–70. <https://doi.org/10.7202/1059647ar>
- Quinton, P. (2007). L'artefact : un objet du faire. Les enjeux de l'information et de la communication, supplément. <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2007/supplement-a/19-lartefact-un-objet-du-faire/>
- Renard, P-Y. (2012). Prendre la mesure de sa bibliothèque – définir, mesurer, démontrer, communiquer.
- République française. (2021, 3 mars). Code du patrimoine. Titre III : Dépôt légal (articles R131-1 à R133-1-1). Repéré à www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024240044
- Reseaucarel, (s.d.). *Le PNB tel qu'on le parle*. https://www.reseaucarel.org/sites/default/files/170314-pnb-tel_qu-on-le-parle.pdf
- Respingue-Perrin, S. (2012). Dans la brume électronique. Des inquiétudes autour du marché du livre électronique aux États-Unis et de sa présence en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France*, (4), 29-34. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0029-006>
- Riaza, M., & Celaya, J. (2015). UA guide to Ebook licences purchase models for libraries and publishers. Bookwire, Dosdoce. www.dosdoce.com/wp-content/uploads/2015/11/Guide-to-Ebook-Licensing-Purchase-Models-Bookwire-and-Dosdoce.pdf
- Ricoeur, P. (s.d.). ONTOLOGIE. Encyclopædia Universalis. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedia/ontologie>
- Rioux, M. (2019). *Découvrabilité des produits culturels en ligne. Un objectif prioritaire pour la coopération bilatérale France-Québec*. Laboratoire de recherche sur la découvrabilité et les transformations culturelles à l'ère du commerce électronique de l'Université du Québec à Montréal.
- Rondeau, N. (2004). *Le dépôt légal en Italie : vers plus de modernité*. (Doctoral dissertation).
- Rosch, E. (1975). Cognitive representations of semantic categories. *Journal of experimental psychology: General*, 104(3), 192.
- Roussel, G. (2011). Le dépôt légal et le droit d'auteur – État de situation et étude comparative. *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 23(1). Repéré à www.lescpi.ca/s/950.
- Roy, A. (2021). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 1 : vue d'ensemble*. Bibliothèque et Archives Canada, https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-1-2021-fra.pdf

- Saby, F. (2013). Approche historique du dépôt légal en France. *Sociétés et Représentations*, 1(35), 15-26. <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2013-1-page-15.htm>
- Savard, R. (2004). Faiblesses des bibliothèques publiques du Québec à l'heure du numérique. Dans J.-P. Baillargeon (Éd.), *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle* (pp. 137-153). Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval et ASTED.
- Savoie-Zajc L. (1997), L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (éd.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (3e éd., pp. 263-285). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- SavoirsCom1. (2015, 26 octobre). Dix idées reçues pour prolonger le débat sur PNB et le prêt numérique.
- Schneider, M.A. (1987). Culture-as-Text in the Work of Clifford Geertz. *Theory and Society* (16), p.809-839.
- Schwandt, T. A. (1996). Farewell to criteriology. *Qualitative Inquiry*, 2(1), 58-72.
- Searle, J. R. (1998). *La construction de la réalité sociale* (Ser. Essais). Gallimard.
- Séguin, F. (2016). *D'obscurantisme et de lumières. La bibliothèque publique au Québec des origines au 21^e siècle*. Montréal : Hurtubise
- Sepejan, S., et Graff, E. (2011). Le dépôt légal en France. *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 1(23), 169-186. <https://cpi.openum.ca/files/sites/66/Led%C3%A9%C3%A9%C3%B4t-l%C3%A9gal-en-France.pdf>
- Sharma, S., Telang, R., & Zentner, A. (2019). The impact of digitization on print book sales: Analysis using genre exposure heterogeneity. SSRN. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3579521
- Sirat, C. (1988). Du rouleau au codex. Dans J. Glenison (dir.), *Le livre au Moyen Age* (14-21). Brepols.
- Sisto, M. C. (2022). Publishing and library e-lending: An analysis of the decade before Covid-19. *Publishing Research Quarterly*, 38(2), 405-422. <https://link.springer.com/article/10.1007/s12109-022-09880-7>
- Smith, L. (2011). *C'est un livre*. Gallimard jeunesse.
- SOGANEL-Bibliopresto (2013). *Entente en vue de l'octroi de licences de prêt numérique SOGANEL et BIBLIOPRESTO*.
- Statistique Canada. (2022). *Plus d'une langue à son arc : Le taux de bilinguisme français-anglais augmente au Québec et diminue à l'extérieur du Québec*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-627-m/11-627-m2022052-fra.pdf?st=PK9IVJfh>

- Statistiques Québec. (2021, 4 février). Statistiques sur les bibliothèques publiques du Québec. statistique.quebec.ca/fr/document/statistiques-sur-les-bibliotheques-publiques-du-quebec
- Stirling, A. (1998). On the economics and analysis of diversity. *Science Policy Research Unit (SPRU), Electronic Working Papers Series, Paper*, 28, 1-156.
- Strauss, A. L. (1987). *Qualitative analysis for social scientists*. Cambridge University Press.
- Strauss, A. L. (1993). *Continual permutations of action*. Hawthorne, NY : Aldine.
- Strauss, A. L. et Corbin, J. (1998). *Basics of Qualitative Research* (2^e). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Strübing, J. (2007). Research as pragmatic problem-solving: The pragmatist roots of empirically-grounded theorizing. Dans Antony Bryant et Kathy Charmaz (Éd.), *The Sage handbook of grounded theory* (pp. 580-602). London: Sage.
- St-Onge, S., Robineau, A. et Guignard Noël, J. (2023). *Littératie et citoyenneté numériques chez les jeunes d'expression française en milieu minoritaire au Canada. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*. <https://icrml.ca/fr/recherches-et-publications/publications-de-l-icrml/item/84029-litteratie-et-citoyennete-numeriques chez-les-jeunes-d-expression-francaise-en-milieu-minoritaire-au-canada>
- Sutter, E. (2006). L'évaluation et les indicateurs de la performance des activités info-documentaires. *L'Essentiel sur... (Paris. 2005)*.
- Syndicat National de l'Édition (SNE). Lexique des termes numériques : atelier du 27 janvier 2010 [en ligne]. SNE, 2010. 3p. https://aldus2006.typepad.fr/files/ateliernormes2701_lexique.pdf
- Taterka, F. (2012). Les mystères des hiéroglyphes—la cryptographie égyptienne sous le Nouvel Empire. *Annales. Académie Polonaise des Sciences. Centre Scientifique*, 14, 424-454.
- Tchéhouali, D. (2024). *Accroître le potentiel de découvrabilité de contenus culturels francophones diversifiés en ligne : Pourquoi et comment?* [diaporama numérique]. Horizons convergents : Regards croisés sur la découvrabilité de la culture et des sciences en français, Montréal, QC, Canada. https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/De%CC%81couvrabilite%CC%81_BAnQ_mars2024_Tchehouali.pdf
- Tessier, M., et Ferry, L. (2008). La révolution du livre numérique : état des lieux, débats, enjeux. O. Jacob.

- Traisnel, C. et Denault, A.-A. (2014). *Quarante ans de pacification tranquille : du projet de reconnaissance politique de la commission Laurendeau-Dunton aux politiques de protection des francophones en situation minoritaire*. Mens, 14-15(2-1), 89–129. <https://doi.org/10.7202/1035528ar>
- Tremblay, L. et Bourgault, J.-D. (2015). Le livre numérique québécois en bibliothèque : libérez le trésor. *Argus*, 44, (1), p. 15-19.
- UNESCO (1994). *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre
- Vandendorpe, C. 2008. 16. Le livre et la lecture dans l'univers numérique. In Le Ray, É., et Lafrance, J. (Eds.), *La bataille de l'imprimé : À l'ère du papier électronique*. Presses de l'Université de Montréal. DOI :10.4000/books.pum.16936
- Van der Maren, J. M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Presses de l'Université de Montréal et de Boeck.
- Vandepontseele, S. (2016). L'organisation d'un dépôt légal des publications électroniques belges par la Bibliothèque royale de Belgique. <https://library.ifla.org/id/eprint/1377/>
- Van den Hoonaard, W. C. (1997). *Working with sensitizing concepts: Analytical field research*. Thousand Oaks (Calif.): Sage.
- Van der Velde, W., & Ernst, O. (2009). The future of eBooks ? will print disappear ? an end-user perspective. *Library Hi Tech*, 27(4), 570-583. <http://dx.doi.org/10.1108/07378830911007673>
- Van der Weel, A. (2009). Convergence and its discontents: From a book culture to a reading culture. *Logos*, 20(1-4), 148-154.
- Venkataraman, S., Sarasvathy, S. D., Dew, N., & Forster, W. R. (2012). Reflections on the 2010 AMR decade award : Whither the promise ? Moving forward with entrepreneurship as a science of the artificial. *Academy of management review*, 37(1), 21-33.
- Verville, S. et Guirguis, M. (2016). L'encadrement de la chaîne du livre au Québec : perspectives croisées de la *Loi du livre* et de la *Loi sur le droit d'auteur*. *Les cahiers de propriété intellectuelle*
- Winkin, Y.(1981), *La nouvelle communication*, Paris, Seuil.
- Zickuhr, K., Rainie, L., Purcell, K., Madden, M. et Brenner, J. (2012). Libraries, Patrons, and E-books. Washington : Pew Research Center's Internet & American Life Project. <https://eric.ed.gov/?id=ED533082>